This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le françųais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

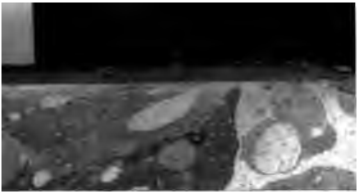

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
RARY OF THE
VERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

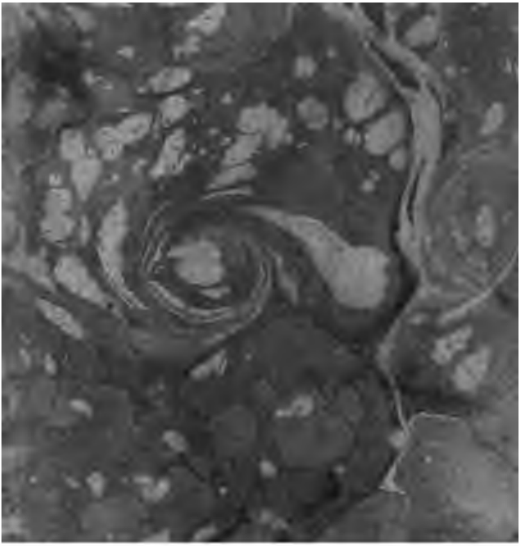

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1713.

CES MEMOIRES O
commencé au Mois de Ja
1701. & se vendent 15 s. le
en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	7. v.

On trouve à Paris chez E. GANE
Journaux de Verdun depuis leur comm
ment jusqu'à present, & tous les n
debite les nouveaux.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1713.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation. 1713.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1713.

ARTICLE XCV.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, par Mr. l'Abbé Fleury, ci-devant sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Dauphin, & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome seiziéme, depuis l'an 1198. *jusqu'à l'an* 1230. A Paris, chez Pierre Emery, au milieu du Quai des Augustins près la ruë pavée, à l'Ecu de France, 1712. *in* 4°. *pages* 686 *avec un quatriéme discours sur l'histoire Ecclesiastique, de* 25 *pages.*

CE volume comprend le Pontificat d'Innocent III. d'Honorius III. & une partie de celui de Clement IX. Innocent III. fut élû le huitiéme

jour de Janvier 1198. n'étant encore que Diacre, & n'ayant que trente sept ans : il fut ordonné Prêtre le 21. de Février, qui étoit le samedi des Quatre tems de Careme, & le lendemain il fut sacré Evêque dans l'Eglise de St. Pierre, & inthronisé dans sa Chaire. Pendant l'intervalle de son élection à son sacre, il fit expedier plusieurs lettres pour diverses affaires, n'y faisant attacher qu'une demie bulle, ou qu'un demi-sceau ; & il déclara ensuite qu'elles n'étoient pas de moindre autorité que celles qui avoient la bulle entiere. Il mourut à Perouse le 16. de Juillet 1216. après avoir tenu le siege dix-huit ans, six mois, neuf jours ; & gouverné l'Eglise, on peut même dire toute l'Europe, avec une autorité & une force qui ont rendu son nom celebre.

Son Pontificat fut rempli de grands évenemens, où le Pape eut la principale part. Il s'opposa à Philippe de Suaube, que la plus grande partie des Seigneurs Alemans avoient élû Roi des Romains, & soutint contre lui Otton de Saxe, qu'il ren-

verſa dans la ſuite : il mit & retint longtems la France & l'Angleterre en interdit : il continua les Croiſades d'outre-mer, & vit Conſtantinople ſous la puiſſance des François. La Croiſade contre les Albigeois fut ſon ouvrage. Pierre II. Roi d'Arragon & Jean Roi d'Angleterre ſe déclarerent ſes vaſſaux, & rendirent leurs Royaumes tributaires du ſaint Siege : il ſe fit l'arbitre de la paix & de la guerre entre les Rois, menaçant & uſant des cenſures Eccléſiaſtiques. Mr. l'Abbé Fleury rapporte quelques extraits de ſes lettres ſur ces ſujets & ſur d'autres, & en dit ſon ſentiment avec aſſez de liberté, faiſant obſerver qu'Innocent III. inſiſtoit ſur les principes de Gregoire VII. & qu'il tiroit ſes preuves les plus fortes des fauſſes Decretales, ou des explications allégoriques de quelques paſſages de l'Ecriture. Le même Pape avança par ſes ſoins la converſion des Livoniens, réünit les Bulgares à l'Egliſe Romaine, convoqua le grand Concile de Latran, approuva l'Ordre des Trinitaires, celui de Calatrave, & ceux

de St. Dominique & de St. François. Il a laiſſé un grand nombre de lettres, des ſermons, des écrits de pieté, dont quelques-uns ne ſont pas encore imprimez.

Laiſſant la ſuite de l'hiſtoire, on s'arrêtera ſeulement à quelques endroits.

» Innocent III. le lendemain de
» ſon ſacre reçut le ſerment de fide-
» lité & l'hommage lige de Pierre
» Préfet de Rome, à qui il donna
» par un manteau l'inveſtiture de ſa
» Charge ; au lieu que juſque là le
» Préfet la tenoit de l'Empereur, &
» lui prêtoit le ſerment de fidelité.

En l'année 1199. Mr. Fleury, après avoir rapporté avec quelle fermeté le Pape s'oppoſa à quelques tranſlations d'Evêques faites ſans ſa participation, ajoute, „ Qu'il ne paroît pas
» qu'il eût principalement pour but
» d'empêcher les tranſlations, ſi ſe-
» verement condamnées par les an-
» ciens Canons ; puis qu'il les accor-
» doit facilement quand elles lui
» étoient demandées ; l'objet de ce
» zele étoit l'injure qu'il croyoit fai-
» te au St. Siege, par les tranſlations

» où son autorité n'étoit pas interve-
» nuë.

Vers le même tems Bertran Evêque de Mets écrivit au Pape le mauvais effet que causoit dans son Diocese une traduction Françoise des Evangiles, des Epitres de Saint Paul, du Pseautier, des livres moraux, de Job & de plusieurs autres livres sacrez. Des laïcs & des femmes s'assembloient en secret pour les lire & *les entendre*, se prêchoient les uns les autres, méprisoient la simplicité de leurs Pasteurs ; & leur entêtement alloit jusqu'à protester de ne point obéïr, ni à leur Evêque, ni à leur Metropolitain, ni au Pape, s'il vouloit supprimer leur traduction. Le Pape dans ses lettres sur ce sujet à l'Evêque & au Chapitre dit, que quoique le désir d'entendre les saintes Ecritures soit plûtôt loüable que répréhensible, ces particuliers toutefois paroissent blamables, en ce qu'ils tiennent leurs conventicules en secret, qu'ils s'attribuent le droit de prêcher, se mocquent de la simplicité des Prêtres, & méprisent la compagnie de ceux qui ne sont pas

comme eux. Il leur recommande de s'informer ſoigneuſement quel a été l'Auteur de cette traduction, à quelle intention il l'a faite, & quelle eſt la foi de ceux qui s'en ſervent. En 1201. Octavien Evêque d'Oſtie & Legat du Saint Siege ordonna à Liege, que tous les écrits qui traitent de l'Ecriture ſainte, écrits en François, ou en Aleman, ſeroient mis entre les mains de l'Evêque, qui les rendra à ceux à qui il jugera à propos.

Entre pluſieurs reglemens faits dans un Concile tenu à Londres en 1200. ceux-ci ſont remarquables: Défenſe à un Prêtre de celebrer deux fois la Meſſe en un jour, ſi non en cas de neceſſité, & alors il ne fera point l'ablution du calice, & reſervera celle des doigts, pour la prendre après la ſeconde Meſſe. L'Euchariſtie ſera portée aux malades dans une boëte propre, & couverte d'un linge avec la croix & la lumiere devant. On donnera le Bapteme en cas de doute ſans crainte de le réïterer; c'eſt pourquoi on baptiſera les enfans expoſez, ſoit qu'on trouve avec eux du ſel, ou non.

Il n'y eſt point parlé de Bapteme ſous condition.

En 1201. le Cardinal Gui Paré Evêque de Paleſtrine étant à Cologne ordonna, qu'à l'élevation de l'Hoſtie à la Meſſe tout le peuple ſe proſterneroit dans l'Egliſe au ſon de la clochette, pour demander miſericorde juqu'à la conſécration du calice, & que lorſque l'Euchariſtie ſeroit portée aux malades, une clochette marcheroit devant pour avertir le peuple d'adorer Jesus-Christ dans les ruës & dans les maiſons.

L'année ſuivante Jean de Bellesmains Archevêque de Lion, retiré dans l'Abbaye de Clairvaux où il finit ſaintement ſes jours, interrogea Innocent III. ſur ces parolesde la conſécration du calice, *myſtere de la foi*: le Pape en ſa réponſe remarque, qu'avant la conſécration il eſt dit que Jesus-Christ éleva les yeux au ciel, ce qui n'eſt pas écrit dans l'Evangile, non plus que le terme *d'éternel* ajouté à celui de *nouveau Teſtament*; & il conclut: „ Nous croyons donc que „ les Apôtres ont reçu de Jesus-„ Christ la forme de la conſé-

„ cration, comme elle se trouve
„ dans le Canon ; & leurs successeurs
„ l'ont reçûë d'eux.

Une question plus importante sur l'état du corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie faisoit alors du bruit à Constantinople, & divisoit les esprits. Un Moine, nommé Sicidite, prétendit qu'il est corruptible, parce que l'Eucharistie est un sacrifice ; & par conséquent, disoit-il, le corps y est corruptible & inanimé, & les communians ne reçoivent pas JESUS-CHRIST tout entier, mais seulement une partie de lui : les autres au contraire soutenoient par l'autorité de Saint Jean Chrysostome, de Saint Cyrille & d'Eutychius, que c'est le corps ressuscité & glorifié qui est reçu tout entier & distribué sans recevoir de division. L'Historien Nicetas blâme le Patriarche Jean Camatere de s'être arrêté à disputer contre la premiere de ces opinions, au lieu de la trancher par la racine & d'en excommunier l'Auteur, afin d'imposer silence à ses partisans.

Voici un exemple de pénitence en 1203. Deux vassaux de Conrad Evêque de Virsbourg, nommez Bodon & Henri, qu'il poursuivoit en justice pour avoir usurpé des biens de son Eglise, le tuerent, & après sa mort lui couperent la tête & la main droite. Touchez de repentir, ils allerent à Rome se présenter au Pape, qui les renvoya à Hugues Cardinal Prêtre, du titre de Saint Martin, pour lui faire leur confession. Les ayant oüis, il les fit venir devant le Pape nuds en calleçons & la hart au cou, en presence d'un grand peuple, & pendant plusieurs jours. Puis par l'ordre du Pape il leur imposa cette pénitence, de ne jamais se servir des armes que contre les Sarrasins, ou pour la défense de leur vie; de ne jamais porter, ni vair, ni petit gris, ni hermine, ni habit de couleur; de ne jamais assister aux spectacles publics; de ne point se remarier, s'ils perdoient leurs femmes; d'aller le plûtôt qu'ils pourroient à la Terre sainte servir quatre ans contre les Sarrasins; & en attendant qu'ils fissent le voyage, de marcher nuds pieds &

vêtus ſeulement de laine , comme les pénitens publics ; de jeûner au pain & à l'eau le mercredi & le vendredi, les quatre tems & les vigiles ; de faire trois carêmes, avant Pâques, avant la Pentecôte & avant Noël, & de ne manger de la viande qu'à ces trois fêtes ; tous les jours dans les vingt quatre heures de chanter cent fois le *Pater* & de faire cent génuflexions ; de ne recevoir le corps de Nôtre-Seigneur qu'à l'article de la mort ; quand ils ſeront outre-mer, ils jeûneront le mercredi, le vendredi & les autres jours marquez en viande de carême , & ne mangeront de la viande que le Dimanche & le jeudi ; quand ils pourront entrer en ſûreté dans quelque ville d'Alemagne, ils iront à la grande Egliſe , nuds en calleçon , la hart au cou & des verges à la main ; & les Chanoines leur donneront la diſcipline ; ſi on leur demande pourquoi ils le font , ils diront que c'eſt pour l'expiation de leur crime ; étant revenus d'outre-mer ils ſe préſenteront au Pape pour recevoir ſes ordres. Il y a dans ce tome d'autres exemples d'une pareille ſévérité.

Sur ce qu'Innocent III.[a] écrit à Basile Archevêque de Trinove & Primat de Bulgarie, que l'onction sacerdotale est de précepte divin, & que le Pape Saint Anaclet dit que les Evêques à leur ordination doivent être oints, suivant l'usage des Apôtre & de Moyse, Mr. l'Abbé Fleury observe que ces paroles sont tirées de la seconde Decretale attribuée au Pape Anaclet; & il ajoute, en citant le P. Morin.[b], qu'on ne trouve point dans l'Eglise Romaine de vestige de l'onction des Evêques avant Saint Leon, & que l'onction des Prêtres y étoit encore inconnuë du tems de Nicolas I.

Il trouve étonnant que le même Pape assûre[c], dans une lettre à Thomas Patriarche de Constantinople, que l'Eglise de Constantinople a été élevée par le Saint Siege à la dignité dont elle est en possession. Il est étonnant, poursuit-il, qu'Innocent III. n'eût pas lû les lettres de Saint Leon, qui s'opposa de toutes ses forces à la

a *L. 7. epist. 3. apud Raynald. an.* 1204. *n.*39. b *De ord. parte 3. exercit. 6. c.* 2.
c *L.* 8. *ep.* 19. *apud Rain. an.* 1205. *n.*16.

prérogative d'honneur que le Concile de Calcedoine accorda à cette Eglise sans la participation des Legats du Pape, & qu'il ignorât que Nicolas. I. * quatre cens ans après ne veut point compter l'Evêque de Constantinople entre les vrais Patriarches.

En l'année 1610. il s'éleva à Paris une secte de Fanatiques assez semblable à celle des Quietistes, par l'abus qu'elle faisoit d'une prétenduë charité, à quoi elle avoit encore ajouté d'autres erreurs détestables. Comme on crût que les livres de la Métaphysique d'Aristote pouvoient avoir donné occasion à cette heresie, & la pouvoient encore donner à d'autres, un Concile tenu à Paris les condamna au feu, & défendit sous peine d'excommunication de les lire, de les transcrire & de les retenir: la lecture des livres de la Physique generale fut interdite pendant trois ans: les livres d'un Docteur, nommé David, & les livres François de Théologie, furent défendus pour toujours & brûlez. Du Boulay rapporte toute la suite de cette affaire dans l'histoire de l'Université de Paris, partie troisiéme.

* *Ad consulta Bulgar. c. 62.*

Le Saint Siege ne vacqua qu'un jour après la mort du Pape Innocent III. & le 18. de Juillet 1216. les Cardinaux s'étant aſſemblez, élurent pour ſon ſucceſſeur Cencio Savelli, Romain, qui prit le nom d'Honorius III. & après avoir tenu le Saint Siege huit ans & dix mois, mourut le 18. de Mars 1227.

Le même jour les Cardinaux tout d'une voix lui élurent un ſucceſſeur, qui *fut Hugolin* Evêque d'Oſtie, proche parent d'Innocent III. & qui comme lui tiroit ſa naiſſance des Comtes de Segni. Il avoit été ami particulier de Saint François, & étoit le protecteur de ſon Ordre. Il prit le nom de Gregoire IX.

Ce fut à peu près ſous le Pontificat de ces deux Papes la ſuite des mêmes affaires, & la même maniere de les traiter, que ſous celui d'Innocent III. & Mr. Fleury ne les trouve pas moins attachez aux maximes de Gregoire VII. Ils eurent de grandes conteſtations avec l'Empereur Frideric II.

On jugera par le teſtament de Pierre Chambellan, ou de Nemours

Evêque de Paris, combien il étoit difficile en ce tems-là d'avoir quelque érudition, & combien les livres étoient rares & prétieux. Ce Prélat mourut en 1218. & deux ans auparavant ayant fait son testament, entre plusieurs legs pieux il laissa à la maison de St. Victor sa grande Bibliotheque, contenant dix-huit volumes.

A mesure que l'histoire s'approche de nôtre-tems, elle donne moins de lieu à la diversité des sentimens & aux dissertations: la plûpart des dattes sont certaines, & s'il reste quelques doutes sur les circonstances des faits, du moins les évenemens sont constans. C'est pour cette raison qu'on a coulé sur ce 16. tome; & on a de plus consideré que ce qu'il comprend est fort connu. Qui ne sçait pas les Croisades?

Le discours que Mr. Fleury a ajouté meriteroit seul un assez long extrait; mais on avouë qu'on en est détourné par la crainte de ne pas bien entrer en sa pensée. On voit pourtant qu'il a dessein de se plaindre, & de chercher la cause du

changement de la discipline de l'Eglise. „ Elle étoit, dit-il, très-affoi-
„ blie dès le dixiéme siécle; mais ce
„ n'étoit gueres que par ignorance,
„ & par des transgressions de fait,
„ que l'on condamnoit aussi-tôt
„ qu'on ouvroit les yeux pour les
„ reconnoître ; on convenoit tou-
„ jours qu'il falloit suivre les Canons
„ & l'ancienne tradition. Ce n'est
„ que depuis le douziéme siécle que
„ l'on a bâti sur de nouveaux fonde-
„ mens., & suivi des maximes incon-
„ nuës à l'antiquité : encore croyoit-
„ on la suivre , lorsqu'on s'en éloi-
„ gnoit, le mal est venu d'une erreur
„ de fait, & d'avoir pris pour ancien
„ ce qui ne l'étoit pas. Car en general
„ on a toujours enseigné dans l'Egli-
„ se, qu'il falloit s'en tenir à la tradi-
„ tion des premiers siécles pour la
„ discipline, aussi bien que pour la
„ doctrine. Sans parler de cette comparaison, de la doctrine ou du dogme avec la discipline, on n'apperçoit pas l'opposition qui semble être indiquée entre ces deux époques du dixiéme siécle & du douziéme ; puisque c'est toujours semblable erreur

dans le fait, & un égal désir de ne point s'écarter des anciennes regles; mais peut-être la discipline au 12e. siécle commença à être établie sur de nouveaux principes, & au dixiéme elle n'en avoit aucun. „ La source du „ mal, poursuit-il, fut l'ignorance „ de l'histoire & de la critique, qui „ fit recevoir les Decretales compi- „ lées par Isidore le Marchand, & „ prendre les nouvelles maximes „ qu'elles contiennent, comme la „ doctrine de la plus pure antiquité. Il semble donc qu'il faut remonter plus haut; car les Decretales, dès qu'elles parurent imposerent au monde, qui alors n'étoit pas assez éclairé pour en découvrir la fausseté. Nicolas I. se servit de leur autorité, Hincmar même parut acquiescer à la discipline qui y est prescrite, & que Saint Boniface Archevêque de Mayence avoit fort avancée dans la France & l'Alemagne, Benoît le Levite les cita dans sa Collection des Canons, & Burchard les a employées dans son Decret.

» Les maux provenus des Decre- » tales, selon le même discours, sont » qu'il n'est pas permis d'assembler,

» même de Conciles provinciaux,
» ſans la permiſſion du Pape, ce que
» les Correcteurs Romains du Decret
» de Gratien ont reconnu être faux;
» que les Evêques ne peuvent être
» jugez définitivement que par le Pa-
» pe ſeul; que lui ſeul peut tranſ-
» ferer un Evêque, ériger un nouvel
» Evêché, ou en ſupprimer un an-
» cien; que les Métropoles ont été mul-
» tipliées & des Primaties établies;
» que les appellations au Pape ont été
» étenduës à l'infini, avec de grands
» inconveniens, à cauſe de la longueur
» & de l'embarras des procedures à
» la Cour de Rome. Tout cela ſe
dit avec véhemence. » Gratien a
» encore ajouté dans ſon Décret une
» maxime touchant l'immunité des
» Clercs, qu'ils ne peuvent en aucun
» cas être jugez par des Laïcs: maxi-
» me que le Pape Innocent III. *
» écrivant à l'Empereur de Conſtan-
» tinople, pouſſe fort loin, & d'une
» maniere à ne faire pas grande im-
» preſſion ſur l'eſprit des Grecs, qui
» n'étoient pas alors ſi ignorans que
» les Latins, & qui ne s'arrêtoient

* *C. Solita. 6. de majorit.*

» pas comme ceux-ci au Decret de
» Gratien, mais s'inſtruiſoient dans
» les livres originaux.

Il paſſe à la puiſſance temporelle des Papes, dont le fondement, dit il, a été longtems la prétenduë donnation de Conſtantin. Il avouë néanmoins que depuis la diviſion de l'Empire Romain entre pluſieurs Rois, c'eſt un effet de la providence que le Pape ne ſoit ſujet d'aucun d'eux. Quant aux Evêques, il ne regarde pas comme un avantage de l'Egliſe que quelques uns ſoyent devenus Princes, Ducs, Comtes; & il s'explique fortement ſur ce ſujet, concluant,
» que ce n'eſt qu'ignorance & groſ-
» ſiereté qui leur a fait croire que les
» Seigneuries unies à leurs ſieges
» étoient utiles pour ſoutenir la Re-
» ligion.

» La puiſſance ſpirituelle du Pape,
» reprend-il, s'étant tellement éten-
» duë par les conſéquences tirées des
» fauſſes Decretales, il fut obligé de
» commettre à d'autres ſes pouvoirs;
» de là vinrent les legations ſi fre-
» quentes depuis l'onziéme ſiécle.
Il s'étend enſuite ſur ce qui concerne

les Legats ; & dit qu'il ne doute pas que ce n'ait eté la ſource du rang diſtingué qu'ont tenu depuis les Cardinaux de l'Egliſe Romaine.

Les Papes , ſouvent obligez de quitter Rome depuis l'onziéme ſiécle , ſoit par les revoltes des Romains, qui ne pouvoient s'accoûtumer à les reconnoître pour Seigneurs , ſoit par les ſchiſmes des Antipapes, réſidoient dans quelque ville voiſine : quelquefois contraints d'abandonner l'Italie , ils ſe refugioient en France, leur azyle le plus aſſûré. Alors ils ne pouvoient ſubſiſter que par la liberalité des Rois, ou par les contributions volontaires du Clergé ; & dans la ſuite ces ſecours charitables dégenererent, dit-il, en exactions forcées.

Aprés de longues plaintes expoſées ſi vivement , il s'explique ainſi :

» Il eſt triſte , je le ſens bien, de » relever ces faits peu édifians, & je » crains que ceux qui ont plus de pie» té que de lumiere , n'en prennent » occaſion de ſcandale. Mais, continuë-t'il, le fondement de l'hiſtoire eſt la verité, & il eſt du devoir de

l'Hiſtorien de la dire toute entiere.

Ce diſcours eſt terminé par deu
points importans, des peines déce
nées contre les heretiques, & c
l'adminiſtration de la pénitenc
» De tous les changemens de diſcipl
» ne, dit-il, je n'en vois point q
» ait plus décrié l'Egliſe, que la r
» gueur exercée contre les heret
» ques, & les autres excommunie
Il rapporte l'horreur qu'elle eut d
ſupplice des Priſcillianiſtes, & ce q
Saint Auguſtin écrit en faveur d
Donatiſtes, qui avoient commis d
meurtres, afin qu'ils ne fuſſent pas co
damnez à mort. Cette ſainte diſcipl
ne, pourſuit-il, fut oubliée dès le hu
tiéme ſiécle, & la mort de Sai
Boniface Archevêque de Mayen
fût vengée par celle de pluſieu
payens; & après quelques autr
exemples de rigueur, il dit q
Henri Archevêque de Cologne
donna un des plus éloignez de l'a
cienne douceur Eccléſiaſtique,
pourſuivant l'aſſaſſin d'Eugelbe
ſon prédeceſſeur, & en le faiſa
rompre vif. On demanderoit volo
tiers ſi les meurtres & les aſſaſſina

 doive

doivent demeurer impunis ? Ou s'ils doivent être punis, si c'est seulement lorsqu'ils ont été commis en la personne d'un scelerat, & non pas en la personne d'un homme de bien & d'un Saint ? Il semble aussi désapprouver que les heretiques soyent punis par la confiscation de leurs biens.

Touchant l'administration de la pénitence, qui certainement étoit très-dure dans le onziéme & le douziéme siecle, & dont on a rapporté un exemple, il témoigne qu'elle ne lui plaît pas. » On tourna, » dit-il, les pénitences publiques en » peines temporelles. J'appelle sup- » plices, ces spectacles affreux que » l'on donnoit au public, faisant pa- » roître le pénitent nud jusqu'à la » ceinture avec une corde au cou & » des verges à la main, dont il se » faisoit fustiger par le Clergé ; com- » me on fit entre autres à Raimond » le vieux Comte de Toulouse. Il assûre que ce n'étoit pas convertir le cœur du pénitent. Cependant il est évident que les peines portées par les anciens Canons étoient des peines

corporelles & humiliantes, m
qui l'étoient moins que celles-ci. (
fut bien pis, quand l'austerité de
pénitence commença à être rachet
par des amandes pécuniaires, c'est
dire, par des aumônes employée
des œuvres de pieté, comme à bâ
des Eglises. Il voudroit que l'ab
lution fût differée après la satisfa
tion achevée : il s'en prend a
Théologiens scholastiques de l
voir fait avancer, & comme il se
ble, d'avoir donné trop de co
aux Indulgences. D'ailleurs, da
tout le discours il ne leur est p
trop favorable.

ARTICLE XCVI.

PROJET POUR RENDI la paix perpetuelle en Europe. Utrecht, chez Antoine Schout *in 12. deux tomes. Tome premier pa* 400. *Tome second pages* 423.

IL n'y a rien dans cette éditi qui ne soit dans l'édition do nous avons rendu compte dans Memoires du mois d'Octobre 171 *Juillet* 1713.

excepté deux lettres que le Libraire a mises à la fin du second tome, l'une de Mr. le Baron d'El.... qui prétend prouver qu'il y a toute apparence que si ce projet est proposé au Souverain le plus sage & le plus puissant de l'Europe par quelque autre Souverain, il l'acceptera avec joye, & dès lors on pourroit regarder la societé Européenne comme formée.

L'autre est l'extrait d'une lettre de M... B... Ministre à la Haye, qui croit que ce projet sera d'abord fortement contredit par ceux qui ne l'entendront qu'à demi, mais que plus il sera examiné, plus il sera approuvé.

En general, comme l'établissement d'une societé permanente entre les Princes Chrétiens nous paroît jusqu'ici très-avantageux pour la durée des maisons sur le Trône, & que d'un côté il enrichiroit Princes & sujets, & leur épargneroit tous les effroyables malheurs des guerres civiles & étrangeres, & que de l'autre il ôteroit un très-grand obstacle à l'établissement de la vraye Religion, en ce qu'il ôteroit pour jamais les

haines que les guerres excitent & entretiennent entre les nations de Religion differente, & qu'il donneroit une beaucoup plus grande facilité pour la faire bien connoître ; nous ne pouvons que désirer que cet ouvrage se multiplie par les differentes éditions, & qu'il s'imprime en toutes sortes de langues. Il nous semble même qu'il est impossible d'être, ni bon sujet, ni bon Chrétien, sans faire un pareil souhait.

Il nous reste à dire, qu'une des choses que l'Auteur paroît le plus désirer, ce seroit de voir quelque Ecrivain de reputation entreprendre de détruire son systeme en détruisant les preuves de ses principales propositions, & de montrer le foible des réponses qu'il a faites aux objections qui sont venuës à sa connoissance ; nous croyons que dans le dessein qu'il a de faire examiner son ouvrage avec plus de soin par un plus grand nombre de Lecteurs intelligens, il n'a pas tort de souhaiter pour contradicteurs d'illustres Ecrivains, qui puissent rassembler dans leurs ouvrages toutes les objections

des gens d'eſprit, & même des plus habiles Miniſtres, qui ſont de leur avis, mais qui n'ont pas le loiſir de rien écrire : il naîtroit ſûrement de ces diſputes de nouvelles lumieres ſur le ſujet le plus important qu'on puiſſe jamais traiter, pour le bonheur de l'Europe & du reſte de la terre. L'Auteur leur a jetté à tous, tant qu'ils ſont, le cartel de défi, & ſes partiſans ſeront en droit ſi perſonne n'oſe l'accepter, de mépriſer un peu le parti opposé, & de dire qu'il faut que la cauſe ſoit bien mauvaiſe, quand aucun bon avocat ne ſe veut charger de la défendre.

En effet, de deux choſes l'une, ou ils croyent que le vrai interêt de leur Souverain, & de la durée de ſa maiſon ſur le Trône, eſt de demeurer avec ſes voiſins ſans ſocieté permanente, c'eſt à dire, dans une guerre actuelle, ou dans l'attente d'une guerre prochaine, & de laiſſer ainſi leur poſterité dans le tems de ſa foibleſſe en proye aux ſeditions, aux revoltes, aux conſpirations, aux invaſions & aux differens évenemens des guerres civiles & étrangeres, &

que les heureux ſuccès des guerres avenir les dédommageront avantageuſement, lui & ſes deſcendans, de leurs dépenſes militaires avenir, & du tort que leur cauſera l'interruption du commerce ; ou bien ils croyent, comme l'Auteur, que le vrai interêt de leur Souverain & de ſa maiſon ſeroit de conſentir à une ſocieté permanente avec tous les Souverains de l'Europe ; mais ils croyent contre l'avis de l'Auteur que cet interêt, quoique vrai, quoique très-réel, ne lui paroîtra jamais tel, ſoit à cauſe de ſon peu d'intelligence & de ſon peu d'application, ſoit enfin parceque ſes Miniſtres n'auront jamais aſſez de vertu & de courage pour travailler à leur faire connoître avec évidence en quoi conſiſte ce veritable interêt, & à lui faire toucher au doigt combien il y auroit à gagner pour lui à donner ſon conſentement à l'établiſſement de la ſocieté permanente ; voilà les deux uniques cas.

Or dans le premier cas, c'eſt faire leur cour à leur Souverain que de refuter ſolidement un projet ſpécieux, qui eſt effectivement oppo-

ſé à ſon vrai interêt, & à l'interêt de ſa maiſon ; ainſi loin d'avoir rien à craindre en écrivant, ils n'auroient au contraire que des recompenſes à eſperer.

A l'égard du ſecond cas, il eſt vrai que ce ne ſeroit pas faire leur cour à leur Souverain, que de ſoutenir qu'il n'aura jamais aſſez de raiſon & de lumieres, pour voir clairement que la ſocieté permanente avec les autres Souverains lui ſeroit à tout compter infiniment avantageuſe; mais en ce cas, c'eſt preſque donner gain de cauſe à l'Auteur, que d'être réduit à dire, que tous les Souverains qui regnent & qui regneront, ſeront toujours aſſez aveuglez pour n'appercevoir jamais que cette ſocieté permanente, & la paix perpetuelle qui en eſt une ſuite neceſſaire, leur ſeroient infiniment plus avantageuſes, que la non ſocieté, & que des guerres perpetuelles.

ARTICLE XCVII.

DE L'AMOUR DE DIEU, & des moyens qui conduisent à la perfection de cet amour ; traité de St. Bonaventure traduit par Mr. Godeau. A Paris, chez Nicolas Simart ruë St. Jacques 1713. *in 12. pages* 444.

LE traité dont Mr. Godeau nous donne une traduction élegante & fidelle, est l'ouvrage le plus tendre du dévot St. Bonaventure, intitulé en Latin, *Stimulus amoris divini.* Le cœur du Saint y a eû autant de part que son esprit, la barbarie du stile n'en cachoit pas les beautez aux ames solidement vertueuses ; mais elle dégoûtoit les esprits trop délicats. Mr. Godeau, en lui donnant les graces du stile, a mis tout le monde en état d'en profiter, & d'y reconnoître par tout ce pathetique naturel & efficace pour remüer, pour enflammer les cœurs, espece de sublime plus rare & plus difficile à attraper que le grand & le merveilleux. Ceux qui admirent tant ce talent dans quelques Poëtes profa-

nes, qui les lisent avec tant de plaisir, admireront-ils, goûteront-ils moins l'ouvrage qu'on leur presente, la tendresse pour leur plaire doit elle être criminelle & insensée ?

Mr. Godeau a mis avant sa traduction un éloge historique de St. Bonaventure. On y verra, que le dévot St. Bonaventure peut & doit être appellé le sçavant, le sage, le grand S. Bonaventure. On s'y convaincra, que l'élevation, la solidité de l'esprit, ne rend la dévotion que plus tendre, quand elle se trouve jointe à un bon cœur; que l'insensibilité des prétendus esprits forts vient plus de la dureté de leur cœur, que de la solidité de leur esprit. Pour ne rien dissimuler, nous avoüons qu'il y a dans l'original quelques conceptifs que le Traducteur a eû soin d'addoucir autant qu'il a pû.

On a vû dans nos Journaux l'origine & toute la suite de la dispute où Mr. le Baron de Leibnits a voulu avoir part, & qu'il vient de terminer. Mr. Bayle, ou par un libertinage d'esprit, dont on a de la peine à l'excuser, ou pour attaquer impunément le Calvinisme rigide & le

synode de Dordrect, prit le parti de faire valoir dans son Dictionnaire les objections des Manichéens sur l'origine du mal. Mr. King, aujourd'hui Archevêque de Dublin, écrivit sur cette matiere un ouvrage Latin très sensé, dont nous avons rendu compte dans les Memoires du mois de Mai de l'année 1706. & nous donnames dans le même mois l'extrait de la réponse de Mr. Bayle. Nous avons parlé des autres ouvrages de Mr. Bayle & de ses adversaires dans les Memoires du mois de Juin de la même année 1706. dans les Memoires des mois d'Août, de Septembre, d'Octobre de l'année 1707. dans les Memoires du mois d'Août de l'année 1708. dans les Memoires du mois d'Août de l'an 1709. dans les Memoires du mois de Juin de l'an 1710. Nous n'avons pas rendu compte des deux derniers tomes des réponses aux questions d'un Provincial, ni d'un ouvrage de Mr. de la Placette qui a rapport à cette dispute ; nous allons le faire, passant legerement sur les deux tomes des réponses aux questions d'un Provincial, qui ne sont que trop communs en France.

ARTICLE XCVIII.

REPONSE AUX QUESTIONS d'un Provincial, tome quatriéme. A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1707. *in* 12. *pages* 458.

UN tiers de ce volume est rempli de recherches historiques sur le Cardinal Radziouski, sur les Reines de Pologne, Anne Jagellon, & Marie Loüise de Gonzague. Les deux autres parts sont employées à défendre contre Mr. Bernard le paradoxe favori de Mr. Bayle, l'avantage de l'athéïsme sur l'idolatrie par rapport à la societé. Les nouveaux efforts que fait ici l'Auteur, ne donnent pas la moindre atteinte aux réponses que nous lui avons faites dans les deux extraits *de la continuation des pensées diverses sur la Comete aux mois de Juin & de Juillet* 1705. Nous remarquerons seulement qu'une societé composée d'hommes qui s'imagineroient chacun être leur derniere fin, ne seroit pas une societé trop sûre. L'idolatrie conserve au moins quelques principes de Morale, l'athéïsme les détruit tous; c'est encore

dans ce tome que Mr. Bayle a prétendu prouver qu'il y a de veritables athées ; on avoit par avance ruiné tous les fondemens de ses preuves dans les extraits que nous venons de citer ; mais on l'a refuté encore plus exactement dans la *préface de la seconde édition de la démonstration de l'existence de Dieu tirée de la connoissance de la nature*, qu'Etienne a imprimée cette année.

ARTICLE XCIX.

REPONSE AUX QUESTIONS *d'un Provincial. Tome cinquiéme.* A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1708. *in* 12. *pages* 383.

CE tome n'a paru qu'après la mort de son Auteur ; on y trouve la discussion de quelques faits historiques, & des disputes personnelles avec M. Bernard & M. King & M. Jaquelot, M. Bayle y reconnoît l'infidelité des citations de Leger, Historien des Vaudois, & de M. Jurieu. Il y reconnoît aussi l'avantage qu'ont les Catholiques sur les

Protestans du côté des mœurs, & il raille finement Mr. Jurieu, sur la maniere pitoyable dont il a combattu cette verité. L'endroit le plus fort de ce livre est celui où l'Auteur démontre contre Mrs. Jurieu & Spanheim, que les Protestans de France, de Suisse & d'Hollande, ne peuvent approuver la discipline de l'Eglise Anglicane, sans contredire formellement leur confession de foi.

ARTICLE C.

REPONSE A DEUX objections qu'on oppose de la part de la raison à ce que la foi nous apprend sur l'origine du mal & sur le Mystere de la Trinité, avec une addition, où l'on prouve que tous les Chrétiens sont d'accord sur ce qu'il y a de plus incompréhensible dans le Mystere de la prédestination. Par Jean de la Placette Pasteur de l'Eglise Françoise de Coppenhague A Amsterdam, aux dépens d'Etienne Roger 1708. *In* 12° *pages* 272.

MOnsieur de la Placette, qui nous a donné beaucoup d'ou-

vrages de morale & de controverſe, où l'on remarque un eſprit net, qui débroüille heureuſement les queſtions les plus embarraſſées, un eſprit juſte, qui ne manque le but que quand les préjugez de parti l'en détournent, Mr. de la Placette eſt plus propre qu'un autre à refuter Mr. Bayle, à démêler ſes équivoques, à faire ſentir ſes détours ſubtils & étudiez; à ne pas prendre le change, qu'il donne ſouvent pour éluder la force de la verité; à le ramener aux principes, à découvrir la foibleſſe de ſes objections, malgré l'air impoſant dont il les debite; à ſéparer dans ces objections ſpécieuſes les differens degrez de probabilité.

Le nouvel adverſaire de Mr. Bayle a partagé l'ouvrage dont nous parlons en quatre diſſertations.

La premiere eſt employée à refuter, & Mr. Bayle, & quelques Théologiens Proteſtans, qui par des motifs differens oppoſent tellement la foi à la raiſon, qu'ils accordent que l'on peut propoſer contre nos Myſteres des objections qui ſoyent inſurmontables à toutes les forces de la raiſon, & ſur

lesquelles il n'y a point d'autre parti à prendre que de les mépriser, & de croire ce que la raison juge incroyable. Je dis que les défenseurs de ce paradoxe sont portez à le soutenir par des motifs très-differens. Les uns veulent annéantir la foi, en découvrant son opposition aux lumieres de la raison ; les autres veulent pousser la foi jusqu'au fanatisme, & négligent la raison, parce qu'ils ne sçavent pas s'en servir. Mr. de la Placette leur montre que la raison a son usage dans la Religion, & quel est cet usage : il commence par lever les équivoques. Par ce mot, *raison*, on entend, *ou la lumiere naturelle*, ou *l'esprit*, *la faculté de connoître, soit par cette lumiere naturelle, soit par la lumiere surnaturelle*, ou *ce même esprit qui conçoit, juge, raisonne, en tant qu'il est éclairé par la lumiere naturelle seule* ; il faut distinguer soigneusement ces trois sens de ce mot, *raison*. Tout l'embarras de la dispute presente vient de ce qu'on les a confondus : on dit que la raison est sujette à se tromper, & qu'ainsi on doit compter pour rien son témoignage. Expliquons les termes. La lumiere naturelle ne trompe point, elle éclaire

infailliblement ceux qui ſçavent s'en ſervir; la faculté de s'en ſervir eſt ſujette aux mécomptes, il eſt vrai, mais ce n'eſt que par la faute de celui qui s'en ſert, ſoit qu'il ſoit éclairé de la lumiere naturelle ſeule, ſoit qu'il y joigne la lumiere ſurnaturelle: on ne peut donc dire dans aucun de ces trois ſens que la raiſon trompe toujours, & qu'il ne faille lui ajouter aucune créance, on ne peut rejetter ſon uſage ſans tomber dans un Pyrrhoniſme general, dans une incertitude ſans reſſource, que l'Auteur prouve nettement être le pire de tous les états.

La raiſon, diſent quelques-uns de ſes adverſaires, attaque mieux qu'elle ne ſe défend, elle peut connoître la verité, mais elle eſt trop foible pour diſſiper les nüages que l'erreur lui oppoſe. L'Auteur remarque judicieuſement qu'on répond à une objection de plus d'une maniere. Il n'eſt pas toujours neceſſaire d'en découvrir évidemment la fauſſeté, il ſuffit de montrer, ou que l'argument peche dans la forme, ou qu'il renferme quelque propoſition équivoque, ou douteuſe; il ſuffit même de faire

appercevoir que ce que l'objection a de brillant, n'est tout au plus qu'une vraisemblance incapable d'ébranler la démonstration contraire. Or la raison la plus corrompuë n'a opposé jusqu'ici à la foi,& ne lui opposera dans la suite,aucune objection que la raison pure ne puisse repousser, en montrant au moins que toute la difficulté de cette objection vient de quelques idées confuses qu'on ne démêle pas assez.

Des Théologiens Protestans rapportent à la corruption de la raison par le peché, l'incapacité qu'ils lui attribuent de répondre aux objections proposées contre nos Mysteres. Ce sentiment paroit à l'Auteur, & faux, & dangereux ; il en développe clairement les conséquences, il convient que la corruption du cœur peut troubler la raison & l'empêcher de faire ses fonctions, mais il soutient que l'homme, même pecheur, a toujours le pouvoir de se servir utilement de sa raison pour connoître la verité. D'où vient donc la difficulté qu'on trouve à répondre aux objections qu'on fait contre nos Mysteres? Elle vient, répond l'Auteur, de la même cause qui fait qu'on a souvent

tant de peine à ſe démêler des objections propoſées ſur d'autres ſujets, elle vient de ce qu'on n'entend pas aſſez la matiere ; chacun ſçait que tout embarraſſe les ignorans, & que les difficultez qui paroiſſent les plus mépriſables aux perſonnes intelligentes, ſont inexplicables pour ceux qui manquent d'ouverture & de lumiere ſur les matieres dont il s'agit. Or c'eſt là préciſément l'état où nous nous trouvons à l'égard des Myſteres : l'infini y entre toûjours, ou preſque toujours ; cet infini qui nous confond, & qui nous abſorbe, pour peu que nous nous appliquions à le mediter ; les veritez du ſalut ſont des choſes que l'œil n'a point vûës, que l'oreille n'a point oüies, & qui n'entrerent jamais dans le cœur de l'homme ; à peine en pouvons nous former quelque idée : il eſt vrai que Dieu les a revelées, mais cette revelation eſt très-bornée, d'ordinaire elle n'indique que le fond du Myſtere ſans en découvrir la maniere, & d'ailleurs elle n'employe pour exprimer ce qu'elle nous dit, que des termes metaphoriques, impropres, &

qui dans l'usage qu'elle en fait ont un autre sens que dans le langage ordinaire.

Avant de prononcer sur une objection qui attaque quelque verité revelée, il faut en parcourir les termes, pour voir s'il n'y en a aucun d'obscur, d'équivoque, si chacun excite dans nous une idée nette & distincte; pourvû qu'on observe une précaution si raisonnable, rarement sera-t'on effrayé des difficultez que les incrédules font tant valoir.

On dit ordinairement que *les veritez de la foi ne sont pas contre la raison, mais qu'elles sont au dessus de la raison.* La premiere partie de cet axiome est claire, & tout le monde l'entend de la même maniere; l'autre a besoin d'explication. Les veritez de la foi sont audessus de la raison, c'est à dire, qu'elles sont si obscures en elles mêmes, que la raison destituée du secours de la revelation, & réduite à la necessité de se conduire par la lumiere naturelle seule, premierement ne sçauroit les découvrir avec quelque soin qu'elle s'y applique; & en second lieu, que quand même

on les lui proposeroit, elle ne pourroit se déterminer sur leur verité, ou leur fausseté, si l'autorité de Dieu ne fixoit pas son incertitude; voilà le veritable sens de cet axiome, qui le rend inutile aux incrédules. Qu'ils cessent donc de chicaner, & que les Théologiens Protestans reconnoissent que la foi même a besoin de la raison pour s'introduire dans l'esprit, c'est à la raison de nous conduire jusqu'à la foi, qui nous propose ce qu'il faut croire. La raison nous rend évident qu'il faut croire; la foi ne nous rend pas évident ce qu'il faut croire; les objections des incrédules ne peuvent être que foibles quand elles attaquent l'obligation de croire; elles sont plus imposantes quand elles attaquent le Mystere; elles profitent de l'obscurité, mais leur force n'est qu'apparente, & la raison suffit pour se défendre de ceder à des argumens où il y aura toujours quelque terme équivoque & confus.

La seconde dissertation combat directement Mr. Bayle, elle éclaircit la difficulté qu'il a empruntée des Manichéens, & poussée aussi loin

qu'il se peut, cette difficulté est tirée de la permission du peché qui paroît opposée aux regles de la sagesse, aux penchans de la bonté, au caractere de la sainteté de Dieu.

I°. Dieu, dit Mr. Bayle, a créé le monde pour rendre heureuses les créatures intelligentes, il n'a pû se proposer un autre dessein : on ne doit pas supposer qu'il agisse pour sa gloire, & qu'il lui sacrifie ses créatures, ce motif vitieux dans les hommes est indigne de Dieu : Dieu n'a pas manqué de moyens pour executer ce beau dessein de rendre toutes les créatures heureuses, sa puissance est infinie, cependant le succès n'a point répondu au dessein de Dieu, la plûpart des créatures sont malheureuses ; il faut donc conclurre que Dieu n'a pas pris des mesures justes, & l'on ne peut tirer cette conclusion sans blesser sa sagesse.

Mr. de la Placette répond, que rien ne nous est si difficile que de pénetrer les desseins de Dieu, qu'il a pû s'en proposer plus d'un, & qu'il a pû avoir sa gloire en vûë ; ce désir de gloire n'est vitieux dans les hom-

mes, que parce qu'elle ne leur est
mais dûë & qu'elle ne sert jama
les perfectionner, que souvent
me elle corrompt leurs vertus, n
ce désir convient à Dieu; la gloire
appartient, & c'est un bien qu'il
vouloir. Mr. de la Placette en
meure là, & il avance que les Ca
nistes seuls peuvent éviter la fo
de cette objection, qu'elle acc
tous ceux qui enseignent que D
veut sincerement, ardemment, le
lut de tous le hommes ; il n'a ni
assez de reflexion sur ce qu'il pron
ce trop hardiment, ni compri
dogme qu'il attaque, Dieu veu
salut de tous les hommes, c'est la d
trine clairement enseignée par
Prophetes, par le Sauveur, par
Apôtres, conservée par toute l'E
se, & même par les sectes orienta
les Lutheriens, l'Eglise Angl
ne, & les plus sçavans Calvini
y sont revenus. Dieu veut le
lut de tous les hommes, mais il
le veut pas absolument, il le v
pourvû qu'ils le veulent, pou
qu'ils le meritent par le bon u
des secours qu'il leur donne, il

laiſſe la liberté de ſe perdre pour rendre libre le choix qu'ils feront du ſalut, il veut qu'il ne tienne qu'à eux de ſe ſauver, qu'ils ne puiſſent accuſer qu'eux mêmes de leur perte ; mais ne pourroit-il pas ſans neceſſiter leur volonté leur donner à tous tant de graces, & des graces ſi fortes, qu'aucun ne pérît ? Il le pourroit ſans doute, & il l'auroit fait, ſi le bonheur de chaque créature en particulier étoit le ſeul motif de la création; mais il en a eû d'autres plus dignes de lui & de ſa ſageſſe infinie : il n'a exclu du ſalut aucune créature, il a voulu le ſalut de chacune en particulier, ſi ſincerement, & même ſi ardemment, qu'il a donné à chacune des moyens très-ſuffiſans de parvenir au ſouverain bonheur ; mais ce déſir du ſalut de chaque particulier a été cependant ſubordonné à d'autres vûës qui l'ont empêché de vouloir abſolument le ſalut de quelques-uns, pour qui il auroit fallu que ſa toutepuiſſance employât des moyens extraordinaires, les mêmes vûës dignes de ſa ſageſſe l'ont déterminé à la permiſſion du peché. Si on

demande quelles ſont ces vûë
facile de répondre , que c'
mour qu'il a eû pour ſon Fils
motif capable de le détern
& l'amour qu'il a eû pour les
teurs heroïques de ſon Fils , la
du Sauveur , la patience des
dépendoient de la permiſſion
ché , elle a dû entrer dans les d
de Dieu , dont JESUS-CHRIST
frant , & imité dans ſes ſouffi
étoit le but , parceque rien i
grand & ſi glorieux à Dieu ,
Dieu ſouffrant pour l'honor
que des hommes préferant le
frances aux plaiſirs pour lui
Nous avions déja fait cette r
à l'objection de Mr. Bayle v
& il n'a pas repliqué , lui qui
quoit à tout.

La ſageſſe divine a donc p
mettre le peché,mais la bonté
pû y conſentir ? N'eſt-il pas el
à une bonté infinie de faire t
bien qu'elle peut faire ? Un h
qui dans les mêmes circonſ
agiroit comme la foi nous en
que Dieu agit à l'égard des r
vez ; un pere , par exemple

 lai

laisseroit tomber son fils dans le crime & dans la misere, ayant des moyens infaillibles d'empêcher l'un & l'autre, seroit-il un bon pere? Voilà l'objection. Une reflexion simple en dissipera facilement toute l'illusion. La bonté ne cesse pas d'être bonté, quand elle est jointe à la sagesse & à la justice; l'union de ces perfections est necessaire dans Dieu, & la bonté divine ne peut agir que de concert avec ses autres perfections. La bonté de Dieu n'exige pas qu'il fasse du bien, quand sa sagesse ou sa justice s'y opposent; quand il a des raisons de n'en pas faire, oseroit-on dire que la bonté de Dieu demande qu'il n'agisse pas sagement & justement? Dieu ne fait qu'une partie du bien qu'il pourroit faire, d'où vient qu'il n'en fait pas davantage? C'est que sa justice, sa sagesse, des considerations dignes de lui, l'en empêchent. En est-il moins bon, parce qu'il est sage & juste? Laissons un libre cours à nôtre reconnoissance sur le bien qu'il nous fait, ne chicanons point sa sagesse sur le bien qu'elle l'empêche de faire; les rai-

sons qui le déterminent peuvent nous être inconnuës, mais elles ne sçauroient être qu'importantes & dignes de lui.

Qu'on ne presse pas la comparaison de la bonté d'un homme & de la bonté de Dieu, trop de differences les séparent, pour qu'on puisse argumenter des devoirs de la créature aux devoirs du Créateur, l'universalité de sa providence, la multitude de ses rapports, donnent des bornes à sa bonté à l'égard de chaque particulier, la tendresse d'un pere Roi est plus gênée que celle d'un pere particulier ; ce qu'il doit à l'Etat peut ne pas s'accorder avec l'amour qu'il a pour ses enfans, & le resserrer dans de plus étroites bornes,

L'Auteur ne s'arrête pas longtems sur la troisiéme partie de l'objection tirée de la sainteté de Dieu ; cette perfection, dit-il, exige que Dieu ne commette aucune faute, qu'il ne pousse ni physiquement, ni moralement, aucune créature à pecher, qu'il n'approuve jamais le peché, qu'il le défende, qu'il l'en détourne, qu'il le punisse ; mais Dieu n'a pas

cessé d'être saint quand il n'a pas empêché absolument que l'Ange ou l'homme devinssent pecheurs, il n'avoit aucune obligation d'employer des moyens extraordinaires pour les rendre impeccables, ou de leur ôter la liberté.

La troisiéme dissertation de M. de la Placette regarde une objection commune contre le Mystere de la Trinité, qu'on prétend ne pouvoir s'accorder avec ce principe de la Logique. *Si deux sujets sont la même chose avec un troisiéme, ils sont la même chose entre eux. Quæ sunt eadem uni tertio sunt eadem inter se.* L'Auteur montre d'abord que ce que le Mystere a d'incompréhensible ne nous dispense point de satisfaire à cette difficulté ; il n'approuve pas les manieres ordinaires d'y répondre, quoiqu'il ne rejette pas tout à fait celle qui n'accorde la verité du principe qu'à l'égard des êtres finis, & nie qu'on puisse assûrer sans temerité qu'il a lieu dans l'être infini qui nous est si peu connu.

M. de la Placette donc, peu content des réponses ordinaires, tente

d'appuyer de quelques exemples celle de Caramüel, qui n'a pas balancé à nier le principe objecté. Les exemples dont se sert l'Auteur sont celui de l'ame & du corps, qui ne sont pas distinguez de l'homme, quoiqu'ils soyent distinguez entre eux ; il ajoute l'exemple des modes distinguez entre eux, quoiqu'ils ne soyent pas distinguez de leur sujet, & infere de ces exemples qu'au moins il n'est pas permis d'exprimer ce principe d'une maniere négative, en disant deux choses ne sont pas distinguées l'une de l'autre quand elles ne sont pas distinguées d'une troisiéme, & que si l'on veut conserver ce principe comme utile à l'art de raisonner, il n'en faut pas changer les termes ; il croit même avec Vasques & Ruits qu'il cite, que ce principe est de peu d'usage dans la Logique. Quoiqu'il en soit, on peut le recevoir sans aucun préjudice de la foi, loin qu'il combatte le Mystere de la Trinité, il l'établit : le Pere, le Fils & le St. Esprit, sont une même chose entre eux, comme ils sont une même chose avec l'essence divine, ce sont trois personnes, ce

ne sont pas trois êtres, trois esprits, trois Dieux : *Sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se.*

Parlons maintenant de l'addition qui finit ce volume. L'Auteur s'y propose de montrer que tous les Chrétiens, excepté les Sociniens, se réünissent enfin, malgré la diversité de leurs sentimens, quand il faut résoudre la principale difficulté de la prédestination, qu'ils reviennent tous au bon plaisir de Dieu dirigé par sa sagesse : il commence la preuve de ce fait par les Thomistes, les Jansenistes, les Reformez, qu'il ne sépare point. Qu'on leur demande pourquoi tant d'hommes périssent ? Ils répondent, qu'ils périssent parcequ'ils n'ont pas observé les Commandemens de Dieu ; mais, dit-on, ils les auroient observez, si Dieu leur avoit donné des graces efficaces par elles mêmes. Pourquoi ne leur a-t'il pas donné de ces graces dont l'effet étoit sûr ? Ils répondent, que Dieu ne l'a pas fait pour des raisons très-sages qui nous sont inconnuës.

Les défenseurs de l'a science moyenne, qu'il appelle Molinistes,

répondent que les reprouvez]
ſent, parcequ'ils ne ſe ſerven
des graces veritablement ſuffiſ
que Dieu leur donne; mais L
leur dit-on, connoît qu'ils ne ſ
viroient pas de ces graces , &
voit d'autres qu'il pourroit leur
ner, & auxquelles ils conſentirc
pourquoi ne les donne-t'il pas
faut que les défenſeurs de la ſ
ce moyenne ſe rejoignent ici à
advérſaires,& qu'ils diſent avec
que des raiſons dignes de Dieu
déterminé à ne donner aux re
vez que des graces dont il prév
qu'ils ne ſe ſerviroient pas. Les L
riens ne different aujourd'hu
défenſeurs de la ſcience mo
Catholique, qu'en ce qu'ils a
tent deux manieres de voca
une ordinaire, qui ſe fait par de
ces ſuffiſantes ; une extraordi
qui ſe fait par une grace eſſica
elle même. Si on leur demande
quoi cette vocation eſt ſi rare,
quoi au moins Dieu ne ſe ſert
ſa ſcience moyenne afin de c
pour tous les hommes des grace
quelles ils conſentiroient cer

ment, il faut aussi qu'ils ayent recours au bon plaisir de Dieu dirigé par sa sagesse. Lessius, Compton, Granado, n'évitent pas la necessité d'y recourir, ils reculent seulement d'un pas, & se rendent ensuite avec les autres ; ils répondent d'abord, que Dieu distribuë inégalement ses graces, parce que l'ordre du monde qu'il a choisi entre tous les mondes possibles l'exige. Mais pourquoi a-t'il choisi ce monde plûtôt qu'un autre sisteme, où les reprouvez seroient élûs & les élus reprouvez ? Ces Théologiens n'ont rien à répondre à cette question, que ce que les autres répondent un peu plûtôt ; des raisons grandes, sages, mais peu connuës, ont déterminé Dieu à le faire.

Quoique les Remontrans ayent écarté presque tout ce qui embarrasse les autres sectes dans le Mystere de la prédestination, & qu'ils revoquent en doute l'éternité des decrets de Dieu, la necessité du Bapteme, de la foi en Jesus-Christ, de la grace intérieure, ils ne peuvent nier l'inégalité des secours pour le salut, ni la possibilité d'un ordre de la providence où il

n'y auroit point de reprouvez ; il faut enfin qu'ils en appellent à la liberté & à la sagesse de Dieu. Mr. de la Placette va plus loin, & il s'égare; il veut prouver que toutes les sectes Chrétiennes doivent admettre le decret absolu de la reprobation, comme les Calvinistes Infralapsaires & Supralapsaires qui ne sont pas prédéterminans; car il avouë que ce decret joint à la prédétermination compose un dogme affreux & insoutenable.

Il marque trois sens de ces mots *decret absolu*. Ils peuvent signifier dit-il en premier lieu, un decret formé par le seul bon plaisir de Dieu sans dépendance de sa sagesse, sans égard pour sa bonté, *sic volo, sic jubeo.*

En second lieu, un decret antécedent à toute prévision.

Troisiémement, un decret nullement conditionnel formé sur la connoissance de tout ce qui arrivera, & décisif : l'Auteur n'admet que ce dernier sens; & il rejette durement les deux autres, il ne peut nier cependant que les Supralapsaires, parti considerable dans sa Communion, ne suivent la premie-

re, ou au moins la ſeconde maniére d'expliquer le decret abſolu ; il eſt vrai qu'il prouve aſſez bien que le troiſiéme des ſens marqué ci-deſſus eſt celui que le ſynode de Dordrecht a choiſi. On paſſe à l'Auteur cette explication du decret abſolu, mais on ne lui accordera pas, qu'il ne reſte que fort peu de difference entre les défenſeurs de la grace ſuffiſante donnée à tous, & les partiſans de la ſeule grace efficace par elle même. Les premiers enſeignent, que Dieu par un penchant de ſa bonté veut ſincerement le ſalut de tous les hom‑es, & le leur rend poſſible à tous, qui leur fait donner le nom d'Univ rſaliſtes : leurs adverſaires, les Particulariſtes, nient que Dieu ait cette volonté ; la difference eſt grande, eſſentielle.

Voici une autre prétention de l'Auteur auſſi peu ſoutenable ; ſelon lui le decret abſolu, tel qu'il l'explique, doit être approuvé par toutes les ſectes, & même par les Moliniſtes ; la prétention eſt un peu temeraire, & je doute du ſuccès. Mr. de la Placette, ſi exact à diſtinguer ce

qu'il faut diſtinguer, a laiſſé ici une confuſion affectée pour réüſſir à la faveur d'une équivoque ; il eſt vrai que toutes les ſectes Chrétiennes reconnoiſſent que le decret qui regarde l'execution de la prédeſtination, & qui ſuit la prévision de l'obéïſſance des Elûs & de la déſobéïſſance des reprouvez, eſt abſolu, & il ne peut être qu'abſolu, mais ce n'eſt point ſur ce decret qu'on diſpute, c'eſt ſur le decret qui précede la préviſion de l'obéïſſance des Elûs & de la déſobéïſſance des reprouvez ; c'eſt ſur le decret qui regle les moyens de prédeſtination. Les prétendus Reformez Supralapſaires & prédéterminans confondent ces deux decrets dans un ſeul decret abſolu, par lequel Dieu antécedemment à la préviſion même du peché originel, a réſolu de ſauver les uns pour manifeſter ſa miſericorde, & de damner les autres pour manifeſter ſa juſtice, & par lequel en même tems il a réſolu, afin que l'effet de ſon decret ſoit immüable, de prédéterminer les uns à la foi juſtifiante, & les autres au peché. Mr. de la Pacette ne diſſimule pas l'horreur qu'il a pour cette doctrine,

mais pourvû qu'on sépare la prédétermination de ce decret antérieur même au peché originel, il n'aura pas de peine à se reconcilier avec les Supralapsaires, & il ne désapprouvera pas qu'ils disent que Dieu a destiné les uns à la gloire, & leur a préparé les moyens d'y parvenir, & qu'il a laissé les autres sans aucun secours, systeme qui n'est gueres moins horrible que celui des autres Supralapsaires.

Les Infralapsaires appuyent la reprobation & le refus des secours necessaires pour obtenir le salut, sur la prévision du peché originel, mais le decret de refuser ces secours aux reprouvez, d'en procurer aux Elûs dont l'effet est necessaire, est un decret absolu & décisif.

Les Jansenistes, conformes à ces prétendus Reformez Infralapsaires, reconnoissent comme eux un decret absolu, qui supposant le peché laisse les reprouvez dans l'impossibilité de se sauver, & met les Elûs dans l'impossibilité de se damner.

Les Thomistes supposent aussi un decret absolu & antérieur à la prévi-

ſion du peché originel, pareil
quelque choſe à celui que ſu
ſent les Supralapſaires, mais i
diſtinguent, & de ces heretiq
& des heretiques Infralapſaire
Janſeniſtes, en ce que leur de
abſolu renferme la préparation
moyens de ſalut offerts aux rep
vez, moyens ſi ſuffiſans, que du
de la puiſſance il ne manque rien
reprouvez pour pouvoir ſe ſau
ainſi les Thomiſtes n'admett
jamais le decret abſolu des
tendus Reformez, qui prive le
prouvez de tout moyen de ſalut
celui des Janſeniſtes, qui ne leur
accorde que d'inſuffiſans & de
proportionnez à l'effet, dans les
conſtances où ils ſont donnez; v
déja une ſecte irréconciliable a
les prétendus Reformez ſur la p
deſtination.

Les autres ſectes ſont encore p
éloignées de la conciliation que l
de la Placette a imaginée.

Les défenſeurs Catholiques
la ſcience moyenne, les Lutherie
la plûpart des Anglicans, les Ref
mez Univerſaliſtes, les Remontra

diſtinguent preſque tous deux decrets, l'un antécedent à la préviſion de l'effet des graces, par lequel Dieu réſout de donner à tous les hommes des ſecours très-ſuffiſans pour obtenir le ſalut, enſorte qu'il ne dépendra que d'eux d'être ſauvez; quelques-uns ajoutent à ce decret la réſolution de choiſir pour les Elus des moyens infaillibles. L'autre decret qu'ils admettent eſt le decret abſolu, qui ſuppoſe la préviſion du bon & du mauvais uſage que les hommes ont fait des graces offertes. Ceux qui réduiſent toute la prédeſtination à un ſeul decret abſolu, par lequel Dieu a choiſi le ſyſteme le plus convenable au deſſein que ſa ſageſſe avoit formé de concert avec ſa bonté & ſa juſtice, ces Théologiens, ſoit Catholiques, ſoit Lutheriens, ſoit Univerſaliſtes, ſoit Remontrans, ſoutiennent tous que ce decret renferme des moyens très-ſuffiſans de ſalut préparez, offerts aux reprouvez, & qui leur rendent le ſalut poſſible. Voilà le mur de diviſion, c'eſt le refus des moyens de ſalut qui donne tant d'horreur

aux autres ſectes pour la doctrine des prétendus Reformez Particulariſtes attachez à Calvin & au ſynode de Dordrect, c'eſt ce qui a fait ſoutenir à des Docteurs Catholiques & à des Docteurs Lutheriens, que le Dieu des Calviniſtes n'eſt pas le Dieu veritable, le Dieu infiniment parfait, mais un Tyran, ſemblable au mauvais Dieu des Manichéens. Quoi! dit Mr. de la Placette, Dieu marque-t'il plus de bonté aux reprouvez en ne leur donnant que des moyens dont il prévoit qu'ils ne ſe ſerviront pas, qu'en ne leur en donnant point du tout? Ne paroît-il pas plus crüel en leur donnant des graces qui les rendent plus coupables, qu'en leur refuſant ces graces? Voilà ſans doute la plus forte objection qu'on puiſſe propoſer en faveur du decret abſolu des Calviniſtes, mais elle n'eſt pas ſans réponſe; elle n'embarraſſe nullement les Théologiens qui ſuppoſent que le decret de la diſtribution des graces précede entierement la prévifion de leur effet. En tout cas les graces préparées donnent aux reprouvez un veritable pouvoir, un

plein pouvoir de se sauver ; c'est leur pure faute s'ils les rejettent & se rendent plus coupables : l'abus qu'ils font du don de Dieu n'en diminuë pas l'excellence, ni la bonté, qui l'a porté à le préparer & à l'offrir ; il est évident qu'il fait plus pour eux en leur procurant des moyens de salut dont il ne tient qu'à eux de se servir, qu'en leur refusant tout moyen de salut ; que ce refus a quelque chose de dur, de crüel ; que la préparation des moyens très-suffisans n'a rien en soi que d'aimable. Nous n'ajoutons pas que l'Ecriture, que la tradition, combattent le dogme des Calvinistes, & confirment le systeme de leurs adversaires.

Il ne reste plus qu'une difficulté, celle là même que Mr. Bayle a tâché de faire valoir, & à laquelle Mr. de la Placette a répondu, pourquoi Dieu, qui prévoit que les graces qu'il a préparées pour les reprouvez seront rejettées, n'en subtituë-t'il pas d'autres qui seroient acceptées? Il n'a déja que trop fait pour eux, ils sont indignes qu'il fasse davantage, sa bonté ne l'exige pas, sa sagesse le défend, des

raiſons dignes de lui l'en détournent
il ne veut pas troubler l'ordre du ſyſ-
teme qu'il a choiſi comme le plu
convenable. L'obſtination de ce pe-
cheur ſert à rendre la vertu d'un
Saint plus heroïque ; ce ſeul exempl
peut aider à pénetrer, autant qu
nous le pouvons les grands motif
qui attachent Dieu au ſyſteme qu'il
a choiſi, mais que ſa bonté l'auroi
empêché de choiſir, s'il rendoit l
ſalut impoſſible à une ſeule créature
encore une fois la poſſibilité, ou l'im-
poſſibilité du ſalut, eſt le point de di-
viſion ſur la prédeſtination.

ARTICLE CI.

ESSAIS DE THEODICE sur la bonté de Dieu, la liberté d l'homme, l'origine du mal. A Amſ-terdam, chez Iſaac Troyel Librai-re, 1710. *in* 8°. *pages* 810.

DEs raiſons particulieres ont en-gagé Mr. le Baron de Leibnitz à refuter Mr. Bayle. La ſeconde femme du feu Roi de Pruſſe, Prin-ceſſe d'un eſprit diſtingué, ſe plaiſoit

à la lecture *du Dictionnaire critique* ; M. de Leibnitz dont cette Princesse connoissoit & estimoit le merite, & avec qui elle aimoit à traiter les matieres les plus difficiles, Mr. de Leibnitz lui fit connoître qu'il avoit des sentimens fort opposez à ceux de Mr. Bayle sur plusieurs points qui interessent la Religion ; elle l'obligea de les mettre par écrit.

L'illustre Auteur a eû d'autres occasions d'approfondir ces difficultez ; ces occasions ont enfin fait naître le livre qu'il nous donne. Il contient une préface curieuse, *un discours préliminaire sur la conformité de la foi & de la raison, les essais sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, l'origine du mal, divisez en trois parties, un abregé de la controverse réduite à la forme syllogistique, des reflexions sur la dispute d'Hobbe & de l'Evêque de Londondery, touchant la liberté, la necessité, le hazard, & des remarques sur le livre de l'origine du mal dont Milord King Archevêque de Dublin est Auteur.*

Dans le discours préliminaire l'illustre Auteur nous donne une hist-

toire fort détaillée des disputes s
l'opposition de la raison à la foi,
sur l'usage qu'on peut faire de la ra
son dans les matieres de Religio
Une secte de Philosophes Italiens a
tachée aux sentimens impies d'Ave
roës soutint la premiere, que ce q
paroissoit faux à la raison, pouvo
être vrai selon la foi : ils cherchoie
à mettre à couvert par cette distin
tion leurs opinions dangereuses, si
la mortalité de l'ame & l'éternité c
monde ; des Théologiens Protestai
ont parlé comme ces Philosophes c
la raison & de la foi, dans la vûë c
décrier la Philosophie de l'Ecol
Mr. de Leibnitz n'en veut dans c
discours qu'à ceux qui opposent
raison à la foi, pour rendre la f
suspecte. Il déclare que par la raiso
il n'entend que l'enchaînement d
veritez ; on peut donner, & on don
ne à ce mot d'autres sens, mais il fau
dit-il, l'entendre comme il l'enten
si on veut démêler les équivoque
dont la question presente est plein
il soutient qu'il ne peut y avoir d'op
position réelle & solide entre la fo
& la raison prise dans ce sens, qu

l'oppoſition entre elles ne peut être qu'apparente, & que de fauſſes apparences n'impoſent à l'eſprit humain que quand il ne ſe ſert pas de toutes ſes forces; au reſte, il ne croit pas qu'on ſoit obligé d'examiner toutes les objections poſſibles, & de conſerver quelque crainte de ſe tromper juſqu'à ce que l'on ait épuiſé toutes les difficultez d'un ſentiment; ſûr de la démonſtration qu'on a bien compriſe, on doit mépriſer les fauſſes ſubtilitez, telles que ſont les difficultez qu'on oppoſe aux veritez de la Religion. Ni Mr. Bayle, ni les plus incrédules, n'ont oſé juſqu'ici les donner pour des démonſtrations inſolubles; un peu d'attention en découvre aiſément le foible, les équivoques, les ſuppoſitions arbiraires ſur leſquelles elles ſont fondées, & auxquelles il eſt facile de les réduire.

Les analyſes que M. de Leibnitz fait des raiſonnemens de Mr. Bayle plairont ſans doute aux Connoiſſeurs, ils mettent dans une entiere évidence la ſuperiorité d'un eſprit juſte ſur un eſprit ſubtil. Mr. Bayle,

[illegible]

Autr[illegible]

de raisonnement [illegible]

[illegible] pas et le [illegible]

[illegible]

n'a rien proposé avec plus de confiance que cet axiome : Les veritez de la foi sont audessus de la raison. Il en conclut qu'elle n'y peut donc atteindre ; or si elle pouvoit fournir des réponses aux objections qui combattent le dogme de la Trinité & celui de l'union hypostatique, elle atteindroit à ces deux Mysteres, elle se les assujettiroit, & les plieroit jusqu'aux dernieres confrontations avec ses premiers principes ; (c'est M. Bayle qui parle) elle feroit ce qui surpasse ses forces, cela ne se peut ; il faut donc dire qu'elle ne sçauroit répondre à ses propres objections.

Je ne trouve pas, dit nôtre illustre Auteur, qu'il y ait aucune force dans ce raisonnement, nous pouvons atteindre ce qui est audessus de nous, non pas en le pénetrant, mais en le soutenant. Il n'est pas necessaire que pour répondre aux objections on s'assujetisse les Mysteres, & qu'on les soumette à la confrontation avec les premiers principes qui naissent des notions communes ; car si celui qui répond aux objections devoit aller si loin, il faudroit que celui

qui propose l'objection le fît le premier ; c'est à l'objection d'entamer la matiere, celui qui répond peut même sans distinguer en critiquer la forme, nier l'universalité de quelque proposition, & il le peut faire sans pénetrer au delà de l'objection ; c'est à celui qui prouve que la pénetration du Mystere seroit necessaire pour le combattre, ce n'est pas à celui qui répond.

Il y a dans le discours préliminaire dont nous parlons une digression curieuse sur l'entendement passif & l'entendement actif des Peripateticiens, & sur la prétenduë ame du monde. Les Malbranchistes y apprendront qu'Aristote, ou plutôt Averroës son Commentateur, a le premier imaginé la raison universelle qui agit sur nos raisons particulieres. Ne se dégoûteront-ils point de ce sentiment, quand ils sçauront qu'il n'est pas nouveau?

Disons encore avant que de quitter ce discours, que nous avons lû avec chagrin l'approbation que Mr. de Leibnitz y donne à la réponse de Luther à Erasme sur le libre-arbitre,

l'endroit ſeul qu'il en cite devoit le détourner de cette approbation. *C'eſt le comble de l'amour*, dit Luther, *d'aimer Dieu, qui paroît ſi peu aimable, ſi rigoureux, ſi prompt à damner.* Eſt-ce le comble de l'amour d'aimer plus un objet, parce qu'il paroît plus digne de haine?

Extrait de la premiere partie des eſſais.

L'illuſtre Auteur expoſe d'abord ſans rien diſſimuler les objections les plus fortes contre la liberté de l'homme tirées de la détermination des futurs contingens, de la préſcience, des decrets, du concours de Dieu, de la neceſſité de la grace, de la force des inclinations. Il rapporte avec la même exactitude toutes les repugnances que l'impieté tâche de faire appercevoir entre la bonté de Dieu, & ſa conduite à l'égard des hommes, & il entreprend de ſatisfaire à toutes ces objections, & de faire paroître Dieu ſouverainement aimable.

Dieu, dit-il, eſt la premiere raiſon des choſes, car celles qui ſont

ornées sont contingentes, & n'ont
ien en elles qui rende leur existence
necessaire. Il faut donc chercher la
raison de l'existence du monde dans
a substance, qui porte la raison de
on existence avec elle, & laquelle
ar conséquent est necessaire & éter-
nelle. Il faut aussi que cette cause
oit intelligente, car ce monde étant
ontingent, & une infinité d'autres
nondes étant également possibles,
& également prétendans à l'existen-
e, pour ainsi dire, il faut que la
ause du monde en ait déterminé un
exister, il a fallu qu'elle ait eû les
dées de tous les mondes possibles,
u'elle ait voulu produire l'un plû-
ôt que les autres, & que sa volon-
é ait été efficace; son entendement,
a volonté, sa puissance s'étendent à
out ce qui est possible, elles sont
onc infinies, & comme tout est lié,
l n'y a qu'une cause; voilà la preu-
e d'un Dieu infiniment parfait &
'origine de toutes choses.

Mr. de Leibnitz conclut de cette
démonstration que Dieu choisit tou-
ours le meilleur, mais sans necessité.
l peut ne rien faire; mais s'il se
étermine à faire quelque chose,

il fera ce qu'il a de mieux à faire.
donc choisi entre tous les mondes
sibles celui qui, tout consideré, é
le plus parfait. Ce principe ad
trancheroit le nœud de la difficu
mais un grand nombre de Thé
giens ne l'admettra pas, & ils di
que Dieu n'a besoin de rien,
est parfaitement & souverainen
libre, que comme il a pû ne
créer, il peut créer des êtres m
parfaits que d'autres qu'il ne crée
qu'il n'est point déterminé au m
leur, que même à son égard il n
point de meilleur, qu'il se suffit à
même.

Ces Théologiens néanmoins c
viennent que Dieu consulte sa sa
se, lors même qu'il agit le plus lil
ment, qu'il a des raisons d'agir
d'agir d'une maniere plûtôt que
ne autre digne de lui, & ce pri
pe qui ne peut être contesté a
mêmes avantages que celui de M
Leibnitz. Ce grand Philosophe
clut toute necessité absolüe du ch
infaillible du meilleur auquel il a
jettit Dieu, mais si cette infaillit
té de choix vient de la nature

D

Dieu, une détermination naturelle à choisir toujours le meilleur peut-elle compatir avec la liberté ?

N'imputons pas à l'illustre Auteur des conséquences qu'il désavoüe. Si l'on rassemble tout ce qu'il dit du choix infaillible du meilleur, on s'appercevra qu'il ne dit rien qui doive effrayer les Théologiens les plus zelez pour la conservation du libre-arbitre. Il veut que la volonté ne se détermine pas sans motif, que la volonté d'un Dieu infiniment sage suive toujours les motifs les plus conformes à sa sagesse infinie; que l'avare agisse en avare, l'homme liberal en homme liberal, à moins qu'ils ne changent d'inclination; mais il repete cent fois que la volonté n'est point necessitée à suivre l'inclination qu'elle suit, qu'elle peut toujours la combattre, qu'elle peut la détruire & en changer; elle n'est pas entraînée par l'inclination, elle s'y livre très-librement, l'inclination prévalente est le motif qui la fait agir, mais c'est elle même, c'est son choix pleinement libre qui fait prévaloir cette inclination sur toutes

les autres, s'il y a dans cette détermination quelque neceſſité, elle eſt conſéquente; l'Auteur lui donne ce nom. Il l'appelle auſſi neceſſité morale, mais en la nommant conſéquente, il la diſtingue aſſez de la neceſſité morale des Proteſtans & des Janſeniſtes.

Mr. de Leibnitz avoüe qu'il eſt difficile de prouver en détail en quoi le monde exiſtant l'emporte ſur les mondes poſſibles. Il en découvre ſeulement les perfections par quelques remarques. Le ſyſteme d'une Théologie aſtronomique qu'il a inſerée parmi ces remarques, ſans en nommer l'Auteur, & dont il plaiſante le premier, eſt propre à faire ceſſer l'étonnement où nous jette quelquefois la bizarrerie des viſions des anciens heretiques. Nous ne ſuivrons pas l'illuſtre Auteur dans la refutation des objections qu'il s'eſt propoſées au commencement de cette partie; la ſuperiorité de ſon eſprit & de ſon érudition y paroît partout, nous l'admirons lors même que nous n'approuvons pas quelques principes ſur leſquels il appuye trois ou

quatre de ses réponses, ou qu'il indique en passant ; son systeme ingénieux de l'harmonie préétablie n'est pas de ce nombre, si nous ne l'admettons pas entierement, du moins sommes nous convaincus qu'il est très-favorable à la liberté. Cette partie finit par une reflexion digne de l'Auteur. Toutes ces tentatives de raisons, dit-il, où l'on n'a pas besoin de se fixer entierement, ne servent qu'à faire concevoir qu'il y a mille moyens de justifier la conduite de Dieu, & que tous les inconveniens que nous voyons, toutes les objections que nous essuyons, toutes les difficultez qu'on se peut faire, n'empêchent pas qu'on ne doive croire raisonnablement, quand on ne sçauroit pas démonstrativement comme on le sçait, qu'il n'y a rien de si élevé que la sagesse de Dieu, rien de si immense que sa bonté, rien de si juste que ses jugemens, rien de si pur que sa sainteté.

N'oublions pas que Mr. de Leibnitz a reconnu avec cette noble franchise commune aux grands Hommes, qu'il avoit mal pris la pen-

ſée du feu Pere Frideric Spec Je
Aleman , d'une pieté & d'un
voir extraordinaire, & que ce
n'accorde qu'à la charité fondé
la vraye foi ſurnaturelle la forc
juſtifier par elle même. Nous a
en main la lettre de Mr. de Leil
au Pere des Boſſes Jeſuite, où il
cet aveu, en confirmant les j
loüanges qu'il a données au
Spec.

Extrait de la ſeconde partie des
ſur l'origine du mal moral.

Mr. de Leibnitz attaque i
front Mr. Bayle, les dix-neuf n
mes dans leſquelles ce dernier à
fermé toute la force de ſes ob
tions, & qu'on lit dans le cha
CXLIV. du troiſiéme tome
réponſes au Provincial, ſont ce
a produit de plus medité. En
ſentir le foible, eſt remporter ſu
une pleine victoire ; on ne peu
refuſer la gloire à nôtre illuſtre
teur, il rapporte ces maximes,
fait une analyſe capable de déti
per Mr. Bayle lui même, s'il vi
Sa remarque generale ſur ces
neuf maximes contient le préci

ſes réponſes, & de cette ſeconde partie. » Dieu veut ſauver tous les » hommes, cela veut dire qu'il les » ſauveroit s'ils ne l'empêchoient, & » ne refuſoient pas de recevoir ſes gra- » ces; & il n'eſt point obligé, ni por- » té par ſa ſageſſe, à ſurmonter tou- » jours leur mauvaiſe volonté; il » le fait pourtant quelquefois lorſ- » que ſa ſageſſe le demande, il don- » ne des ſecours à tous pour ſe con- » vertir & pour perſeverer. Dieu of- » fre des remedes qu'il ſçait qu'on » refuſera, mais les graces qui ne ſer- » vent pas à l'un peuvent ſervir à » l'autre, & ſervent même toujours » à l'integrité du plan de Dieu le » mieux conçu qu'il ſe puiſſe; Dieu » empêchera-t'il le ſoleil de luire, » parce qu'il y a des endroits qu'il » deſſechera juſqu'à les brûler? Tou- » tes les comparaiſons qu'apporte » Mr. Bayle d'un Medecin, d'un » pere, d'un tuteur, d'un Miniſtre » d'Etat, d'un Prince, ne conviennent » point au ſujet, on connoit leurs de- » voirs, & tout ce qui peut & doit » être l'objet de leurs ſoins, ils n'ont » preſque qu'une affaire, l'objet de

» Dieu a quelque chose d'infini
» que nous en connoissons n'est p
» que rien, & nous voudrions m
» rer sa sagesse & sa bonté par n
» connoissance; quelle temerité
» plutôt quelle absurdité ! Les
» jections supposent faux, il est
» cule de juger du droit quand o
» connoît pas le fait. Dire avec S
» Paul, *O altitudo! O hauteur de la*
» *gesse & de la science de Dieu!* Ce
» pas renoncer à la raison, c'est
» servir, de ce qu'elle nous fait
» noître, car elle nous découvre
» te immensité de Dieu dont l'A
» tre parle, c'est avoüer nôtre ig
» rance sur les faits, sur les rapp
» sur les devoirs qui resultent de c
» immensité ; c'est reconnoître
» Dieu fait tout le mieux qu'il
» possible; nous en avons des p
» ves & des essais devant nos ye
» lorsque nous considerons q
» que chose d'entier, quelque
» accompli en soi & isolé, p
» ainsi dire, parmi les ouvrages
» Dieu, une plante, un animal
» homme ; nous ne sçaurions a
» admirer la beauté & l'artifice

» sa structure ; mais lorsque nous
» voyons quelque os cassé, quelque
» brin déplanté, il n'y paroît que du
» désordre, à moins qu'un execellent
» Anatomiste ne le considere, & mê-
» me il n'y reconnoîtroit rien, s'il
» n'avoit vû auparavant des parties
» semblables dans le tout qu'elles
» composent. Il en est de même du
» gouvernement de Dieu, ce que
» nous en pouvons voir n'est pas une
» partie assez considerable pour y re-
» connoître la beauté & l'ordre du
» tout ; la nature même des choses
» porte que cet ordre de la cité de
» Dieu, que nous ne voyons pas en-
» core ici bas, soit l'objet de nôtre foi
» & de nôtre esperance. S'il y en a
» qui jugent autrement tant pis pour
» eux, ce sont des mécontens dans
» l'Etat du plus grand & du meilleur
» de tous les Monarques : ils ont tort
» de ne pas profiter des échantillons
» qu'il leur offre de sa sagesse & de sa
» bonté infinie, pour se faire con-
» noître non seulement admirable,
» mais encore aimable au delà de
» toutes choses.

L'Auteur ne s'est pas contenté de

l'examen de ces dix-neuf maximes, il a choisi dans les ouvrages de Mr. Bayle ce qui lui a paru de plus fort, ou plûtôt de plus éblouïssant, pour le refuter, & mettre la cause de Dieu hors de toute atteinte.

Nous ne nous arrêtons pas à une conjecture ingénieuse soutenuë de beaucoup d'érudition sur le bon & le mauvais Dieu des Perses, Horsmisdas & Ariman, que l'Auteur soupçonne avoir été deux Princes ; Horsmisdas Roi d'une partie de l'Asie, Prince juste & pacifique ; Ariman, ou Herman, conquerant venu de l'Alemagne par la Sarmatie, adoré depuis par les Germains sous le nom d'Irmin. Nous passons aussi, quoique à regret, ce que l'Auteur dit sur la difference du futur & du necessaire, sur le destin des Mahometans, sur celui des Stoïciens, sur l'erreur de Diodore, d'Abaillard, de Wiclef, d'Hobbe, de Spinosa, qui ont crû que rien n'étoit possible que ce qui devoit exister : erreur dont nôtre Auteur découvre les fondemens ruineux ; il ne refute pas avec moins de force ceux qui nient qu'il y ait des

veritez neceſſaires, & qui ſont dépendre les regles de la juſtice d'un decret arbitraire de Dieu ; il remarque & releve les variations de Mr. Bayle ſur cet article, & beaucoup d'autres également importans ; il remarque auſſi que Mr. Deſcartes ne s'eſt jamais bien expliqué ſur la liberté, & qu'il en avoit une notion aſſez extraordinaire.

On trouvera les inſtances de Mr. Bayle contre la neceſſité morale de choiſir le meilleur preſſantes & ſenſées. Mr. de Leibnitz ſe défend avec beaucoup d'eſprit, mais il n'évite d'être vaincu, qu'en addouciſſant beaucoup ce ſentiment ; heureuſement la cauſe de Dieu ne dépend pas de cette opinion particuliere.

Extrait de la troiſiéme partie des eſſais ſur l'origine du mal phyſique.

Mr. de Leibnitz avertit au commencement de cette troiſiéme partie, que la cauſe du mal phyſique eſt trouvée, quand on a trouvé la cauſe du mal moral, & que les objections tirées du mal phyſique ne l'arrête-

ront pas. Le mal phyſique eſt , ou défaut naturel que Dieu ſouffre dans ſon ouvrage , ou châtiment du peché, & même il y a moins de maux qu'on ne croit , ce ſont nos fauſſes idées qui en groſſiſſent le nombre. L'Auteur employe pluſieurs pages à reformer ces fauſſes idées ; il s'étend auſſi beaucoup ſur l'état des damnez, & prouve que l'éternité de leurs peines eſt juſte ; il revient à défendre la liberté de l'homme contre Mr. Bayle, il diſpute contre lui ſur la queſtion ſubtile , ſi la conſervation eſt une création continüée ? Les faux raiſonnemens de quelques Auteurs ſur cette matiere tombent , quand on fait remarquer que la création continüée n'eſt pas une nouvelle création , que Dieu continüe de créer la ſubſtance , mais qu'il ne crée pas ſes actions. Cette partie finit par un dialogue ingénieux pris en partie de Valla , & continüé ſur le modele du ſien , où l'on concilie la préſcience & la providence. avec la liberté, & où l'on juſtifie la providence.

On trouve enſuite un abregé de toute cette fameuſe controverſe ré-

duite à des argumens en forme. C'est là que l'Auteur s'explique plus nettement qu'ailleurs sur la necessité morale. La necessité contraire à la moralité, dit-il, qui feroit que le châtiment seroit injuste, est une necessité insurmontable, qui rendroit toute opposition inutile; la détermination au meilleur n'est point une necessitation; il est certain à celui qui sçait tout que l'effet suivra cette inclination, mais cet effet n'en suit point par une conséquence necessaire, la grace & la tentation ne sont jamais irrésistibles; supposez la plus grande passion du monde, l'ame peut trouver quelque raison d'y résister, quand ce ne seroit que celle de montrer son pouvoir: il dit encore que cette détermination morale s'appelle necessité, parceque chez le sage, necessaire & dû sont des choses équivalentes, & qu'elle a toujours son effet dans le sage parfait, c'est à dire, en Dieu.

Trois pieces détachées finissent tout l'ouvrage *des reflexions sur la dispute de Mr. Hobbe & du Docteur Bramhall.* Hobbe y paroît ce qu'il étoit

en effet, un précurſeur de Spinoſa, qui croit tout materiel, & neceſſaire, mais qui ne ſçauroit rendre ſes ſentimens vraiſemblables, qui prononce hardiment & ne prouve rien.

La ſeconde addition contient *des remarques ſur le livre de l'origine du mal composé par M. King Archevêque de Dublin.* Mr. de Leibnitz rend juſtice à cet excellent livre, il n'y reprend que ce que l'Archevêque dit de l'eſſence de la liberté, qu'il fait conſiſter dans l'indifference d'équilibre. Mr. de Leibnitz attaque ce ſentiment avec beaucoup de chaleur; dans le fond il ne feroit pas mal aiſé de l'accorder avec Mr. King.

Mr. de Leibnitz, comme nous l'avons vû, exclut toute neceſſité, & il ne combat que l'indifference vague, il veut que la volonté ne ſe détermine point ſans motif & ſans raiſon d'agir. M. King ne nie point que la volonté, lors qu'elle agit, n'ait un motif d'agir, qu'elle ne conſulte la raiſon; mais il veut qu'elle reſte toujours maîtreſſe de ſon action, même après avoir conſulté la raiſon, même dans le mouvement le plus

f de l'inclination, qu'en un mot n choix vienne d'elle-même & soit :ritablement libre. Mr. de Leibtz ne le nie pas.

La troisiéme addition est un abre- Latin fort méthodique de tout le 're, sous le titre, *Causa Dei asserta.*

ARTICLE CII.

E'PONSE A LA LETTRE *de Mr. de Barbeirac, imprimée dans les Memoires de Trevoux à la fin du mois d'Octobre* 1712.

MEssieurs, je prens la liberté de vous addresser ma réponse la lettre de Mr. de Barbeirac, que ous avez fait imprimer dans vôtre ournal. J'aurois volontiers gardé le ence sur cette lettre, si elle n'intesssoit point le Public ; mais il est iportant qu'il sçache que le jeu est ssi opposé au droit naturel, qu'aux ix de l'Etat & de l'Eglise.

Mr. de Barbeirac se plaint de ce ie j'ai taxé d'heresie en matiere : morale le sentiment où il est, *que* *conventions qui se font entre les*

Joüeurs ſont licites & de droit naturel, pourvû qu'il y ait une pleine liberté dans l'engagement ; que la partie ſoit égale, que l'on joüe de bonne foi, & qu'il ne ſe trouve aucun vice dans la matiere du contract, ou dans ce que l'on convient qui doit revenir au victorieux ; ce contract (dit il dans ſa lettre) *eſt bon & valide entre les Joüeurs, mis à part les loix civiles.*

Je vais, Meſſieurs, faire voir qu'il n'y a point de temerité dans ma propoſition ; mais en peu de mots, & ſans ſuivre Mr. de Barbeirac dans tout ce qu'il dit dans ſa lettre, ce qui rendroit la mienne trop longue, & occuperoit trop vôtre Journal.

Ce ſeroit aſſez pour faire la preuve de ma propoſition, de dire que comme en matiere de foi tout ſentiment contraire à la doctrine de l'Egliſe eſt une hereſie, auſſi en matiere de morale on ne ſçauroit ſe tromper en accuſant d'hereſie tout ſentiment contraire aux regles de l'Egliſe, parceque comme c'eſt par la ſeule autorité de l'Egliſe que l'on peut être aſſuré des veritez de la foi, & des erreurs oppoſées à ces veritez,

c'est aussi par cette autorité seule que l'on peut être assûré des veritables regles des mœurs, & des maximes contraires à ces regles; mais de plus, comme les regles de l'Eglise sur le jeu sont appuyées par l'autorité des Legislateurs, qui sont les veritables interpretes du droit naturel, on ne sçauroit douter qu'elles ne viennent autant du fond de la nature, que de l'esprit de la Religion; & par conséquent, que les sentimens opposez ne combattent également & la nature & la Religion.

Quand Mr. de Barbeirac aura bien fait reflexion que la sagesse & la raison défendent aux particuliers de prétendre mieux connoître ce qui est du droit naturel que les Legislateurs, il ne dira pas si hardiment, *que lorsqu'il s'agit du droit naturel, il faut mettre à quartier les loix positives, si diverses selon les tems & les lieux; & s'élever jusqu'aux idées immüables de la raison, que tous les hommes, & les Legislateurs mêmes, ne considerent pas assez.* Il craindra de tomber dans les rêveries de beaucoup de Philosophes, qui méprisant les loix positi-

ves, pour s'élever jusqu'à *ces idées immüables*, ne se sont en effet élevez que dans les espaces imaginaires d'une fantaisie troublée, ou prévenuë, & n'ont enfanté que des chimeres, que des maximes destructives de tout ordre, & pernicieuses à la societé. Platon, par exemple, tout divin qu'on le disoit, n'avoit-il pas prétendu avoir trouvé dans ces *idées immüables* de la raison la monstrueuse loi de la communauté des femmes? Cet exemple, & beaucoup d'autres des Philosophes anciens & modernes, doivent nous rendre plus reservez à produire des opinions particulieres, sur tout quand ces opinions interessent, ou l'Eglise, ou la societé.

S'il se trouve des loix diverses selon les lieux & les tems, l'Eglise & les Etats bien policez n'ont point varié, & on doit s'assûrer qu'ils ne varieront point sur celles qui regardent le jeu. On peut voir dans le livre du parfait Magistrat *, que quoique les loix varient, elles tendent pourtant toutes, bien que par

* C. 22. p. 290.

des voïes differentes, au bon ordre & au bien de la ſocieté, ſelon le deſſein de la nature.

Mais il faut prouver que les Legiſlateurs ont mieux connu ce qui eſt du droit naturel ſur le fait du jeu, que ceux qui ne craignent pas de les contredire. La lumiere naturelle a fait connoître à l'homme qu'il étoit né pour la ſocieté, & que les liens de cette ſocieté étoient les ſecours qu'ils ſe doivent les uns aux autres dans leurs beſoins. De cette ſource ſont ſorties toutes les conventions qui leur ſont neceſſaires pour ſe procurer mutüellement ces ſecours. De ſorte que le caractere certain des conventions qui viennent du droit naturel, c'eſt l'utilité reciproque de ceux qui les font; d'où l'on doit conclure, que toutes celles qui n'ont point ce caractere, ne ſont point ſuggerées par la nature. Or bien loin que les conventions qui ſe font entre les Joüeurs produiſent cette utilité reciproque, elles ont un effet tout contraire; puis qu'elles ſont neceſſairement nuiſibles à l'un ou à l'autre des contractans.

Juillet 1713.

timens de la nature ; qui non ſeulement ne ſont pas bons Citoyens, bons Marchands, bons Soldats, bons Juges ; mais même bons maris, bons peres, bons enfans, bons maîtres : ce ſont des hommes qui ne cherchent qu'à ſe ruiner les uns les autres, & qui ſouvent ſe ruinent tous en effet, qui commettent un crime, ſinon égal, au moins ſemblable à celui des düelliſtes, puiſque rien ne ſe reſſemble mieux que deux hommes, dont l'un hazarde ſon propre bien pour avoir celui d'autrui, & l'autre expoſe ſa propre vie pour ôter la vie à ſon ennemi.

Voilà en effet ce que ſont les Joüeurs, & Mr. de Barbeirac voudroit que les conventions que de tels perſonnages font entre eux fûſſent, & licites, & valides, ſelon le droit naturel ; que *le pouvoir de joüer auſſi gros jeu qu'on le veut, fût une ſuite naturelle de la liberté que chacun a d'aliener ſon bien à de telles conditions & de telle maniere que bon lui ſemble ; & que quoique l'on puiſſe pecher en cela contre ſon devoir, de même que dans les autres ſortes d'alienations, generalement permiſes &*

autorisées, on soit pourtant toujours maître de son bien pour en disposer à sa fantaisie.

Quelle comparaison des contracts d'alienation, permis & autorisez par les loix, avec les conventions du jeu, que toutes les loix défendent? Mais comment Mr. de Barbeirac a-t'il pû dire, *que chacun est toujours maître de disposer de son bien à sa fantaisie*, lui qui a traduit le livre de Mr. de Puffendorf du droit de la nature, où cet Auteur assure [a], *qu'il appartient au Prince de regler l'usage que chacun peut faire de ses biens, conformément à la conservation & à l'avantage de l'Etat.*; & qui cite dans ces notes [b] la regle de Droit qui a été rapportée ci-dessus, & ces vers de Terence [c]?

Hoccine credibile est aut memorabile,
Tanta vecordia innata cuique sit,
Ut malis gaudeat alienis, atque incommodis
Alterius sua ut comparet commoda?

En voilà peut être assez pour faire

a *Liv.* 8. *c.* 5. §. 3. b *Liv.* 3. *c.* 13. §. 5.
c *In Andria, Act.* 4. *Sc.* 1.

ſentir à ceux qui auront lû l
tre de Mr. de Barbeirac , &
pourront lire celle-ci , que le
quand il ceſſe d'être jeu ;
à dire , d'être ſelon les loix
nature un moyen de divertir
eſprit d'une application au tr
que nôtre foibleſſe ne pourro
ſoutenir , d'où lui a été dor
nom de *divertiſſement*, pour fair
tir, dis-je, que la nature condan
jeu quand il paſſe ces bornes ,
loin de l'autoriſer. Mais on peu
de ce déſordre ce que Tacite
de la fantaiſie de la divination
c'eſt un mal que l'on défendra
jours, & que toujours on retie

A l'égard de Mr. de Barb
ſi cette lettre ne le perſuade pa
core, que c'eſt avec raiſon que
ſuis élevé contre ſon ſentiment
pere que les converſations mo
qu'il ſe propoſe de lire , achev
ce que cette lettre n'aura pû fai
y verra qu'il n'y a peutêtre poi
déſordres dans la ſocieté auxqu
Legiſlateurs ſe ſoyent plus efforc
remedier. Il verra que non
ment les loix ordonnent la repe

ꞁui a été payé ; mais encore
es Caſüiſtes ſont d'avis de la
:tion ; parceque celui qui a de
ıt du jeu, le poſſede ſans aucun
itre. Et on dira ici en paſſant ,
eſt un livre que les Juges & les
teurs de conſcience devroient
pour y apprendre les uns & les
: ce qu'ils doivent faire pour
;er ce vice.
. reſte,s'il m'eſt échapé dans ma
iere lettre quelque terme où M.
rbeirac ait trouvé de l'aigreur ,
i ne m'a pourtant pas paru, je le
te,& je le prie de me le pardon-
Je demande à Dieu de tout
:œur qu'il lui faſſe la grace de
lre autant l'hereſie dans la foi ,
paroit la craindre dans la mora-
a lancé un petit trait contre le
des langues ; mais il ne lui a
fait de mal. C'eſt un ouvrage
a point encore reçu d'atteinte ,
ıs ſes principes, ni dans ſes con-

Cette lettre eſt addreſſée à ceux qui travaillent aux Memoires de Trevoux, & ils ne l'ont reçûë que plus de quatre mois après la datte qu'elle porte. On la publie d'autant plus volontiers, que ſi l'on paroit demeurer neut re entre les contendants, ce n'eſt qu'entant qu'on rapporte fidellement leurs raiſons ; car d'ailleurs il eſt évident que le jeu de hazard n'eſt de ſa nature qu'un délaſſement neceſſaire à l'eſprit , ou au corps , & qu'il ne ſçauroit être conſideré en aucune autre maniere , puiſqu'il ne contribuë, ni à perfectionner l'homme en ſa perſonnne, ni au bien de la ſocieté entre les hommes. D'où il s'enſuit que s'en faire une occupation , & une occupation auſſi ſérieuſe que devient celle des Joüeurs qui expoſent de grandes ſommes , c'eſt manifeſtement enfreindre la loi naturelle. Or tout gain venant d'une infraction de la loi naturelle, eſt vicié en ſon principe, & abſolument illégitime.

Prétendre qu'il eſt du moins autant permis de riſquer une grande ſomme au jeu, dans l'eſperance d'en

 gagner

ier une égale, que de la donner
ntairement ; c'est n'avoir pas
ittention, que les donnations sont
ées être faites à bonne & juste
e ; au lieu que nulle raison, mê-
colorée, n'autorise le jeu dont on
end se faire un moyen de s'enri-
, puisque la cupidité seule & l'a-
ce y conduisent & y retiennent.
oüeur ne se propose point de té-
gner sa reconnoissance, ou sa bien-
lance, n'y d'honorer le merite,
e soulager la misere de son pro-
n, de l'avancer, de le mettre plus
at de se rendre honnête homme
ertueux. Voilà pourtant les mo-
les donnations, & aucun d'eux
rencontre dans le jeu excessif.

ARTICLE CII.

TRI KEUCHENII
nnotata in quatuor Evangelistas
Acta Apostolorum. C'est à dire,
*servations de Pierre Keuchenius sur
s quatre Evangiles & les Actes des
pôtres, auxquelles sont ajoutées
uelques scholies d'un docte Théologien
r les autres livres du Nouveau Testa-*

ment. A Amſterdam, de l'Imprimerie de François Vander Plaats 1709. *in* 4°. *pages* 244 *ſans compter la préface.*

LE deſſein de l'Auteur, comme il l'expoſe dans ſa préface, eſt de parvenir à la propre ſignification des expreſſions des Evangeliſtes, en les comparant avec de ſemblables expreſſions de la traduction des Septante & des paraphraſes Chaldaïques. Cette méthode d'interpreter les livres du nouveau Teſtament lui paroît d'autant plus ſûre, que les Apôtres citent ordinairement ceux de l'ancien ſelon cette verſion Grecque, & que les paraphraſes ont été compoſées à peu près de leur tems, ou peu avant, ou peu après.

Il lui eſt donc d'un grand interêt de ſoutenir l'autorité des Septante: & c'eſt à quoi il s'applique, faiſant remarquer que les Apôtres les ont ſuivis lors même qu'ils addreſſoient la parole aux Juifs, comme il eſt évident par l'Epître de Saint Paul aux Hebreux; & que jamais ils ne leur ont reproché d'avoir été de

mauvaise foi, ou de s'être trompez. Il dit encore, que leur version tient de la paraphrase en certains endroits où ils ont ajouté, ou omis quelques mots, seulement pour éclaircir le texte original, & non pas pour en changer le sens. Par exemple, on les accuse d'avoir traduit au l. des Proverbes ch. 8. v. 22. κύριος ἔκτισέ με, *le Seigneur m'a créé dès le commencement*, faisant parler la sagesse, au lieu de mettre, *le Seigneur m'a possedée dès le commencement*; d'où les Ariens prenoient occasion de dire que le Verbe avoit été créé, & étoit une créature. A la verité, reprend Mr. Keuchenius, le verbe κτίζω dans les Auteurs Grecs ne signifie que *faire construire*, *bâtir*; mais les Septante en usent aussi en la signification de posseder. Ainsi en la Genese, où Dieu est dit être le possesseur du ciel & de la terre, les Septante ont traduit: ὃς ἔκτισε τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, *qui a créé le ciel & la terre*. De plus, le Dictionnaire d'Hesychius met pour synonimes κλήτορες & κτίσται, *possesseurs* & *créateurs*. Il ajoute deux autres exemples moins importans.

Venons à ses observations, qui la plûpart paroissent arbitraires, & tirées de conjectures peu solides; avec des concordances on en fera de semblables autant qu'on voudra, on les a néanmoins lûës sans ennui, à cause de cette comparaison perpetuelle du texte des Evangelistes avec la version des Septante & les paraphrases Chaldaïques. En voici quelques-unes, qu'on a jugé des plus remarquables.

Saint Matthieu ch. 1. v. 18. dit de la Sainte Vierge : εὑρέθη ἐν γαστρὶ ἔχουσα ἐκ πνεύματος ἁγίου. *Elle fut reconnuë grosse par l'operation du saint Esprit.* L'Auteur prétend que le texte donne seulement à entendre qu'*elle devint grosse*, & non pas qu'*elle fut reconnuë*, parce que le Verbe εὑρίσκεσθαι, en Latin, *inveniri*, en François, *être trouvé*, ou reconnu, en cent passages de l'Ecriture est mis simplement pour celui *d'être*; mais il n'a pas pris garde à ce qu'ajoute l'Evangeliste, que Joseph, sur ce qu'il reconnut cette grossesse, en fut troublé.

Saint Matthieu ch. 2. v. 6. cite le Prophete Miché en ces termes : Καὶ σὺ Βηθλεὲμ γῆ Ἰούδα, οὐδαμῶς ἐλαχίστη εἶ

&c. *Et vous Bethléem terre de Juda, vous n'êtes pas la plus petite &c.* Le texte du ch. 5. v. 2. porte: *Et vous Bethléem d'Ephrata, vous êtes le plus petit.* Dans la Vulgate, *parvulus es.* Pour concilier cette difference apparente entre la citation & le texte, l'Auteur remarque, après Ligfoot, que le mot Hebreu traduit par le masculin *parvulus es*, peut fort bien être traduit par le neutre *parvum est, exiguum est*; & que prenant la phrase comme une interrogation, le sens du Prophete sera: *Et vous Bethléem d'Ephrata, est-ce peu que vous soyez entre les mille, ou entre les villes de Juda? De vous sortira celui qui regnera en Israël*; ce qui rapproche déja le texte de la citation. Mais M. Keuchenius va plus loin, & il observe que les Septante assez souvent se servent du feminin au lieu du neutre. Ainsi au Pseaume 117. ou 118. v. 23. où nous lisons: *C'est l'ouvrage du Seigneur, & il est admirable à nos yeux; ils ont mis:* ἐγένετο αὕτη, καὶ ἔστι θαυμαστὴ ἐν ὀφθαλμοῖς ἡμῶν, & ce passage est ainsi cité en St. Matthieu ch. 21. v. 42. De plus, les Septante rendent encore assez souvent

une interrogation par une forte affirmation, ou une négation, comme au l. des Nombres ch.14. v.3. où les Israëlites disent en murmurant : *Ne vaut-il pas mieux retourner en Egypte?* Ils ont traduit : νῦν οὖν βέλτιόν ἐστιν. *Il vaut donc mieux à cette heure retourner en Egypte*, & les paraphrases en usent de même. D'où il faut conclure que la citation de Saint Matthieu où il y a un féminin & une forte négation, ἐλαχίστη εἶ, ne s'éloigne pas du texte du Prophete.

Saint Jean Baptiste en St. Matthieu ch.3. verſ.11. annonce que JESUS-CHRIST baptizera dans le St. Esprit & dans le feu ; l'Auteur distingue deux Baptemes fort differens, l'un dans le St. Esprit pour les fidelles, l'autre dans le feu pour les incrédules.

Sur le ch.4. v.15. de St. Matthieu, il déclare qu'il n'est pas persuadé qu'il y ait eû une province nommée Galilée des Nations, ou des Gentils, & il croit que cette expression signifie seulement les confins des Nations, ou un païs des Israëlites environné de Gentils. Et c'est ainsi,

dit-il, que Joſephe l. 3. ch. 2. de la guerre des Juifs décrit la haute & la baſſe Galilée, outre que le mot Hebreu *Galil*, ſignifie *les confins*, *la frontiere.*

Jesus-Christ dit en St. Matthieu ch. 10. v. 39. ὁ εὑρὼν τὴν ψυχὴν αὐτοῦ, ἀπολέσει αὐτήν; ce qui ſignifie mot pour mot, *celui qui a trouvé ſon ame, la perdra.* Afin de pénetrer la force de cette expreſſion, l'Auteur obſerve que Jeremie ch. 21. v. 9. & ch. 38. v. 2. promet en mêmes termes à quiconque ſe rendra aux Chaldéens, qu'il ſauvera ſon ame, c'eſt à dire, ſa vie; & que les Septante ont traduit le premier endroit : ἔσται ἡ ψυχή αὐτοῦ εἰς σκῦλα, *ſa vie lui ſera comme une proye qu'il remportera*; & le ſecond, ἔσται ἡ ψυχή αὐτοῦ εἰς εὕρημα, *ſa vie lui ſera comme une choſe qu'il trouvera.* En d'autres paſſages du même Prophete & en même ſens les Septante ont traduit, εἰς εὕρημα. D'où il s'enſuit que *trouver ſa vie*, c'eſt l'enlever, ou la remporter comme une proye, en la ſauvant de ſes ennemis; & Jesus-Christ avertit, qu'employer tout moyen juſqu'à le renon-

cer dans la persécution pour sau
sa vie & se conserver, c'est se per

St. Pierre après avoir renié JE
CHRIST, ἐπιβαλὼν ἔκλαιε, dit S. M
ch. 14. v. 72. selon la Vulgate, c
flere. L'Auteur cite plusieurs pa
ges des Septante, où les verbes
βάλλειν & ἐπιβάλλειν ont la même si
fication de *se couvrir*; & il en c
clut, qu'il faut entendre que S.
Pierre *se couvrant la tête, pleura.*

Il prétend que l'ordonnance d'
guste, rapportée par St. Luc ch
v. 1. ἀπογράφεσθαι πᾶσαν τὴν οἰκουμ
de faire le dénombrement de toute la
re, ne doit s'entendre que de to
la terre des Juifs, parce que les S
tante ont coûtume de désigner
païs particulier par les termes
οἰκουμένη & ὅλη οἰκουμένη.

Touchant ce dénombrement,
selon l'Evangeliste, ἀπογραφὴ π
ἐγένετο ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρ
il adopte le sentiment de ceux
l'expliquent comme s'il y avoit, π
ρο ou πρὸ, que *le dénombrement fut*
avant que Quirinius prît le gouve
ment de la Syrie. Ainsi St. Luc ch
v. 38. explique πρῶτον par πρὸ, S. I
Juillet. 1713.

en la premiere Epître à Timothée ch.2. v.1. employe πρῶτον πάντων au lieu de πρὸ πάντων, *avant toutes choses.* Il est assez ordinaire aux Septante de confondre πρῶτος & πρότερος, comme au l.2. des Paralipomenes c. 19. v.29. λόγοι οἱ πρῶτοι καὶ οἱ ἔσχατοι, & au ch.29.v.19. λόγοι οἱ πρότεροι καὶ οἱ ἔσχατοι, & ailleurs. De même ils usent de ὕστερον pour μετά. Un endroit des plus remarquables est au l. 2. des Rois ch.19. v.43. καὶ οὐκ ἐλογίσημοι λόγος μου πρῶτός μοι τοῦ Ἰούδα ἐπιτρέψαι τὸν Βασιλέα. *Pourquoi*, dit celui qui parloit au nom des dix Tribus d'Israël, *n'ai-je pas été averti de reconduire le Roi, avant que Juda entreprît de lui rendre ce devoir?* Voilà πρῶτος τοῦ Ἰούδα comme πρώτη ἡγεμονεύοντος Κυρηνίου, *avant que Judas reconduisît David, avant que Quirinius gouvernât la Syrie.*

Quoique l'Auteur avoüe que Judas soit l'enfant de perdition, il ne croit pas pourtant que cela soit marqué par les paroles de St. Pierre aux Actes des Apôtres ch. 1. v.25. ἐξ ἧς παρέβη Ἰούδας πορευθῆναι εἰς τὸν τόπον τὸν ἴδιον, *Judas est déchu de l'Apostolat pour aller en son propre lieu.* Car outre que

ce propre lieu, dit-il, peut signifier le tombeau, comme en l'Ecclésiaste ch. 3. v. 20. & en l'Ecclésiastique ch. 46. v. 14. *le lieu* τόπος en plusieurs endroits de l'Ecriture désigne la maison d'un chacun. De sorte qu'à son avis St. Pierre a seulement voulu dire, que Judas, abandonnant le ministere Apostolique, s'étoit retiré chez lui.

Il pense que le reproche que fit St. Pierre à Ananie & Saphire, d'avoir menti à Dieu, & qui est rapporté au ch. 5. v. 4. des Actes des Apôtres, ne se termine pas à un simple mensonge, mais marque un larcin.

Il dit que selon le stile des Septante le nom ἀλλόφυλοι est particulier aux seuls Philistins, comme ἀλλότριοι est commun aux autres nations; l'un & l'autre signifient *les étrangers*, mais avec la distinction de Philistins & d'autres peuples. De là il soutient que Corneille, qui est dit aux Actes des Apôtres ch. 10. v. 1. avoir été *Centenier d'une Cohorte de la Legion appellée l'Italienne*, étoit Philistin d'origine, parceque Saint Pierre dit au v. 28. du même chapitre, *vous sçavez qu'il*

n'est pas permis à un Juif de faire liaison avec un étranger, & d'aller chez lui. κολλᾶσθαι ἢ προσέρχεσθαι ἀλλοφύλῳ. Ce qu'il prouve encore parceque Corneille avoit ses parens à Césarée, & que par conséquent il étoit de cette ville. Quant à son emploi de Centenier dans la Legion Italienne, qui porte à croire qu'il étoit Italien, l'Auteur répond que ceux de Césarée & de Sebaste se faisoient honneur de prendre parti dans les troupes Romaines, comme Joseph le déclare en racontant le differend qui survint à Césarée entre les Juifs & les autres habitans.

On n'omettra pas une remarque qu'il fait, que la version des Septante ne commence qu'au livre des Juges à approprier aux Philistins le nom ἀλλόφυλοι : dans tout le Pentatéuque & dans le livre de Josüé elle les appelle Φυλιστιείμ. Cette difference d'expressions fait juger que cette version n'est pas toute d'une même main. Enfin l'Auteur assûre qu'il n'a trouvé que le chap.61. vers.5. d'Isaïe, où toutes les nations étrangeres soyent indifferemment nommées ἀλλογενεῖς καὶ ἀλλόφυλοι.

Les observations suivantes sur les autres livres du nouveau Testament sont d'un Auteur different, & en petit nombre. Elles ne consistent gueres qu'à comparer les passages citez de l'ancien Testament, avec la version des Septante.

ARTICLE CIV.

EXTRAIT D'UNE LETTRE de M. Masson à Monsieur l'Evêque d'Adria, de la réponse de Monseigneur l'Evêque d'Adria & d'une lettre de Mr. Masson au Pere Tournemine Jesuite, sur un Medaillon d'Annie Faustine qui est à Venise dans le Cabinet de Monsieur Tiepolo, dont on a parlé le mois passé dans l'extrait de la dissertation du Pere Valsechi, sur la cinquiéme puissance Tribunitienne d'Elagabale.

MOnsieur Masson, dont tous les Sçavans estiment l'érudition & le bon goût, écrit à Mr. l'Evêque d'Adria, qu'il se seroit fait un grand plaisir d'aller voir en passant un Prélat dont la vertu & la science lui sont connuës depuis long-tems; contraint de renoncer à un projet si agréable & si avantageux, il veut au moins satisfaire la curiosité de M. l'Evêque d'Adria, sur le fameux medaillon de Mr. Tiepolo.

J'ai découvert, dit Mr. Masson, qu'on l'a retouché, qu'on y a changé quelques lettres, & suppléé d'autres. Ce sont celles qui forment le nom des Damasceniens & l'époque : plus il a examiné le medaillon à Padouë & à Venise, plus il s'est confirmé dans le sentiment qu'il avoit conçû à Rome de l'alteration de ce medaillon antique.

Il expose les reflexions qui l'ont conduit à la découverte de cette alteration. Le métal est different du métal des medailles de Syrie, & pareil au métal des medailles de l'Asie Proconsulaire.

On ne trouve le nom des deux Villes sur aucune medaille de Syrie ; le nom des Damasceniens est joint à celui des Laodicéens sur ce medaillon.

Il y a eû deux Laodicées dans la Syrie, mais leur nom n'est jamais sur les medailles sans quelque épithete, ou sans le titre de Colonie : Laodicée voisine de la mer étoit alors Colonie, elle prenoit auparavant le titre de Julie : ΙΟΥΛΑΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Laodicée voisine de Damas est toujours appellée sur les medailles *Laodicée proche le Liban*, pour la distinguer de l'autre Laodicée. Laodicée de Phrigie y porte son nom sans aucun titre.

On me dira que le titre de *Neocore* est ici joint à celui de Laodicée ; j'en tire, dit Mr. Masson, une nouvelle preuve de l'alteration de la medaille. Ni les deux Laodicées,

ni aucune autre ville de Syrie, ne porte sur les medailles le titre de *Neocore*, il est fort ordinaire dans les medailles des villes d'Asie.

On ne voit point des jeux marquez sur les medailles qui appartiennent certainement à une des Laodicées de Syrie, on en voit sur les medailles de Laodicée de Phrigie.

Toutes ces remarques prouvent que le medaillon avoit été frapé à Laodicée de Phrigie, & que le nom des Damasceniens y est de trop.

En effet, il y a été ajouté avec l'époque. J'ai vû, dit Mr. Masson, entre les mains de Mr. Vignoli le dessein du medaillon tel qu'il étoit avant qu'on l'eut retouché; on n'y voyoit que ces lettres:

..ΩΝΑΟΙ. dans l'endroit ΔΑΜΑCΚ
ΩΝΘ.. où on lit ΗΝΩΝ ΑΦ.

Montrons, continüe Mr. Masson, comment l'alteration s'est faite: on a ajouté le premier Δ, de l'Ω on a fait Α & du Ν un Μ, de l'Ο un C qui est fort rond & presque fermé, dans la seconde ligne on a ajouté Η Ν Α Φ mais si mal fabriquées, qu'elles ne paroissent que fort peu, & Α n'est qu'un trou fait avec le burin.

Il dit encore, que la forme des lettres ajoutée seft differente des lettres anciennes qui sont dans le mot ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ.

Il ne faut pas oublier que ΔΑΜΑCΚΗ-ΝΩΝ est écrit avec Ω dans la derniere syllabe, comme on le voit sur les medail-

les de Laodicée d'Asie jusqu'à l'empire de Philippe : sur les medailles de Damas depuis l'an des Seleucides 328. cette voyelle est formée ainsi, ω.

Mr. Masson passe legerement sur les difficultez qui naissent de la legende alterée; il prouve seulement par des medailles incontestables de Severe Alexandre frapées à Tripoli de Syrie, que l'époque de la mort d'Elagabale marquée par Dion ne peut être revoquée en doute; il avertit en passant, qu'il prouvera dans ses notes sur un manuscrit ancien très-curieux qu'il va publier, qui traite des mois de plusieurs peuples Orientaux, qu'il prouvera, dis-je, dans ses notes sur ce manuscrit, que l'année des Damasceniens commençoit au Printems.

Il ne croit pas que pour défendre la fausse époque du medaillon de Mr. Tiepolo on puisse se servir de la medaille d'Annie Faustine que le P. Chamillard a rapportée d'Italie; il est persuadé qu'elle est fausse; les lettres lui paroissent trop neuves, & le vernis a un certain brillant que le vernis naturel n'a point, & qu'on ne peut ôter entierement au vernis artificiel. D'ailleurs on ne voit, dit-il, sur aucune medaille des villes de Syrie le nom du Magistrat Municipal, il lui paroît même de l'affectation au nom de Cyrinus. Les reflexions m'ont déterminé, écrit Mr. Masson, à croire ce qu'on dit en Italie, qu'un homme d'esprit

a fabriqué cette medaille pour se divertir & pour connoître par sa propre experienc jusqu'où va l'habileté des ouvriers qui e contrefont en Italie un si grand nombre.

Pourquoi ne pas mettre sur les medai les une époque exacte ? A cette questio Mr. Masson répond, que les ouvriers n'e sçavoient pas assez pour cela, & qu'i ont bien compté que des Sçavans pren droient la défense du medaillon & de l medaille, qu'on disputeroit vivement, que le medaillon en deviendroit plus célé bre & plus cher. Peutêtre ont-ils cherch à embarrasser les Antiquaires, & se jou un peu de leur crédulité.

Extrait de la réponse de Monseigneur l'E vêque d'Adria à Mr. Masson.

Monseigneur Philippe della Tore join aux qualitez qui font l'excellent Evêque celles qui font le veritable Sçavant, u esprit juste, une érudition exacte : l'Euro pe a peu d'Antiquaires qui puissent lui êtr comparez. Il répond à Mr. Masson, qu' se faisoit un vrai plaisir de voir un hom me tel que lui, & qu'il est très-sensibl aux contretems qui le privent de cet avan tage. Les preuves de l'alteration du me daillon d'Annie Faustine, que Mr. Ma son allegue dans sa lettre, paroissent à sçavant Prélat considerables & d'un gran poids : *Gravissima sunt & magni moment*

Il se plaint agréablement que Mr. Masson
y a regardé de trop près, & a eû de trop
bons yeux. Après tout, dit le Prélat, je
n'examine point si le medaillon est faux,
ou vrai, si l'époque est ajoutée, ou non,
ma dissertation peut subsister quand il
seroit faux; il est permis aux Antiquaires,
comme aux Mathematiciens, d'argumenter
sur de fausses suppositions, je prétends
établir qu'il n'est point hors de vraisemblance
qu'on ait frapé des medailles à
l'honneur d'Annie Faustine femme d'Elagabale
après la mort ignominieuse de son
mari. Que les medailles de cette Imperatrice
qui viennent de paroître soyent fausses,
ou vrayes, cela m'est indifferent,
& mes preuves ne dépendent point de ces
medailles.

Le sçavant Prélat expose en peu de mots
ses preuves. Annie Faustine, dit-il, troisiéme
femme d'Elagabale, étoit du sang
des Antonins. Severe Alexandre avoit
pour ces Princes un respect qui alloit jusqu'à
l'adoration : il est donc très probable
qu'il aura permis sans peine qu'on
rendît toute sorte d'honneurs à une Imperatrice
sortie d'un sang qu'il reveroit. La
haine qu'on portoit à la mémoire d'Elagabale
n'a point passé à une Princesse que
ce Tiran avoit repudiée, & qui sortoit
d'une famille chere aux Romains. Monseigneur
d'Adria prétend encore qu'elle
avoit conservé le titre d'Auguste après son

divorce; il l'infere du ſilence d'Herodien, qui avertit qu'Elagabale en repudiant Cornelie Paule lui ôta le titre d'Auguſte, & qui ne dit rien de ſemblable, ni d'Aquilie, ni d'Annie Fauſtine. Monſeigneur d'Adria retracte ce qu'il avoit dit de la parenté de Severe Alexandre avec les vrais Antonins; Caraxalla & ſon Pere Severe, dont Severe Alexandre étoit parent, prirent le nom d'Antonin par affectation, dit le ſçavant Prélat, mais ils n'étoient point de la famille d'Antonin le pieux, ni de celle de Marc Aurele. Le Prélat approuve & confirme les preuves ſolides de l'époque de la mort d'Elagabale, ſelon Dion, que Mr. Maſſon a tirées de quelques medailles de Tripoli de Syrie, & il rejette avec mépris le ſentiment de Mezzabarbe & de Mr. Vaillant, qui ont differé la mort de cet Empereur juſqu'au mois de Septembre de l'année 222. de Jesus-Christ. On ne peut douter qu'il ne ſoit mort au mois de Mars de la même année.

Monſeigneur d'Adria finit en ſouhaitant que Mr. Maſſon s'applique à réſoudre les difficultez qui naiſſent de certaines medailles d'Elagable & de ſes femmes, où ſa cinquiéme puiſſance Tribunitienne eſt marquée. Il ſouhaite auſſi qu'il donne au plûtôt ſon traité *de l'année ſolaire des peuples Aſiatiques.*

Extrait de la lettre de Mr. Masson au Pere Tournemine Jesuite.

Mr. Masson raconte dans cette lettre, qu'à son retour à Rome il y trouva tous les Connoisseurs persuadez de l'alteration du medaillon de Mr. Tiepolo. Mr. Fontanini l'ayant fait venir, l'examina de nouveau avec les Antiquaires les plus estimez. Mr. Vignoli le compara avec le dessein qu'il en avoit fait tirer avant que le medaillon eût été retouché, & ils convinrent unanimement que l'on y avoit ajouté les lettres que Mr. Masson assûroit y avoir été ajoutées. L'Ouvrier qui avoit travaillé à reformer le medaillon l'avoüa, & montra l'inscription qu'on lui avoit donnée pour la mettre sur le revers; il y a pourtant apparence, ajoute Mr. Masson, que cela s'est fait sans malice, & que ceux qui ont reformé le medaillon, ont suivi la conjecture d'un habile homme, qui croyoit qu'il falloit lire l'inscription du revers de la maniere dont elle est reformée.

Les Antiquaires de Rome de concert avec Mr. Masson ont dressé & signé une attestation de ces faits inserée dans le Journal de Venise. Quand les Auteurs de ce Journal nous ont un peu maltraitez sur ce que nous avons publié les premiers la medaille d'Annie Faustine avec une dis-

ſertation du Pere Chamillard, 1°. Ils ne s'attendoient pas que le medaillon de Mr. Tiepolo nous fourniroit une forte replique. Le voilà convaincu de faux, ce medaillon qu'ils ont publié les premiers. Nous ne leur inſultons pas cependant, quoiqu'il y ait encore cette difference entre eux & nous, que ſi le Pere Chamillard a parlé dans nôtre Journal de ſa medaille, nous n'en avons rien dit de nôtre chef, au lieu que les Journaliſtes de Veniſe parlant de leur chef ont ſoutenu la verité du medaillon dans les termes les plus forts. Ils ſe ſont trompez en cela, nous nous tromperons en autre choſe. *Veniam petimuſque damuſque viciſſim.*

ARTICLE CV.

CONJECTURE SUR QUELQUES *difficultez qui ſe trouvent dans les premiers chapitres des Commentaires de Céſar.*

CEſar raconte dans le premier livre de ſes Commentaires, que les Helvetiens voulant paſſer dans les Gaules par le païs des Allobroges, il s'oppoſa à leur paſſage par le moyen d'une muraille, ou d'un retranchement qu'il fit faire depuis le lac Leman juſqu'au mont Jura. Tous ceux qui ont recherché la ſituation de cette muraille, ſont convenus preſque una-

:ment , qu'elle avoit été tirée depuis
ıs , jusqu'au mont Jura, près de Gin-
On a prétendu même , qu'il y avoit
re aujourd'hui près de Gingin des
:s de cette muraille ; mais dans cet-
pposition la narration de César de-
inintelligible , & sujette à des diffi-
z qui meritent bien d'être éclaircies.
oici quelques-unes des plus conside-
s.

. Il n'est pas vraisemblable que César
ntré si avant dans le païs des Helve-
. Il dit seulement qu'il vint à Ge-
. Il paroît par les dattes que les en-
s du lac de Leman & du Rhône de-
it être déja remplis de troupes Hel-
ınes , qui alloient à leur rendez-vous
:s bords de ce fleuve entre Geneve &
: de la Cluse. César n'auroit eû garde
roître devant eux en rase campagne
une armée de cinq ou six mille hom-
encore moins lui auroit-on permis
ıtir une muraille en presence de cent
hommes. Les Helvetiens , gens bel-
ıx , & qui n'aimoient pas les Ro-
, n'auroient pas manqué de profiter
tte occasion de les défaire.

. César en arrivant fait rompre le
de Geneve , rien n'auroit été plus
aire à la pratique de la guerre , posé
fût entré dans le païs des Helvetiens.
coupoit la retraite en cas qu'il fût
, ou que son retranchement fût for-

montem Juram & flumen Rhodanum, v[illegible] qua, vix singuli ducerentur; m[illegible] autem altissimus impendebat, ut facil[e] perpauci prohibere possent. On ne sçauroit méconnoître ici le pas de la Cluse. C'étoit effectivement le seul chemin du Jura par où pût passer une armée nombreuse chargée d'un bagage considerable & de provisions pour trois mois. Il y a bien dans le Jura quelques autres ouvertures, mais elles sont si embarrassées de rochers & de précipices, * qu'elles auroient été impraticables à l'armée des Helvetiens. Le rocher qui est près de Dochsfeld n'étoit pas encore percé, puisqu'on attribuë cet ouvrage à Jule César. Voyez là dessus Vigenere dans ses notes sur les Commentaires de César.

L'autre route pour entrer dans les Gaules étoit le païs des Allobroges: *Alterum*, dit César, *per Provinciam nostram, multo facilius atque expeditius; propterea quod Helvetiorum inter fines & Allobrogum Rhodanus fluit, isque nonnullis locis vado transitur, extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus Geneva; ex eo Oppido pons ad Helvetios pertinet*, pour *spectat*. Cette route étoit beaucoup plus facile & plus commode que l'autre, parce qu'on pouvoit passer [illegible]

* *C'est ce qu'Ausonne appelle;* Invi[a] Sequanorum.

Rhône à gué en beaucoup d'endroits, & qu'on pouvoit aussi se servir du pont de Geneve. Les Helvetiens se determinerent donc à prendre ce chemin, & pour cet effet ils se donnerent rendez-vous sur les bords du Rhône pour le 28. Mars. Ils comptoient, ou de gagner les Allobroges, ou de les forcer, s'ils se mettoient en devoir de s'opposer à leur passage.

Dès que César eut appris le dessein que les Helvetiens avoient formé d'entrer dans le païs des Allobroges qui faisoit partie de la Province Narbonnoise : *Cæsar quùm id nuntiatum esset eos per Provinciam nostram iter facere conari*, il partit de Rome pour garantir la Province Romaine de leur insulte. Il paroît ne venir que dans ce dessein, & se reposer de la garde du pas de la Cluse sur les Sequanois, soit qu'il ne voulût défendre que les païs de la Republique, soit qu'il crût que pour leur propre interêt les Sequanois auroient soin de garder leur passage.

Lorsque César arriva à Geneve les Helvetiens devoient être déja arrivez à leur rendez-vous, ou du moins être en chemin pour y venir ; ils étoient près de cent mille hommes braves & agguerris ; les Romains avoient déja senti dans d'autres occasions les effets de leur valeur. César n'avoit alors avec lui qu'une Legion qu'il avoit trouvée dans le païs, apparemment

incomplete, & il attendoit quelques milices Allobroges. Son premier soin fut donc de rompre le pont de Géneve pour éviter cette inondation d'ennemis, & leur ôter la facilité de passer, & pour se mettre à couvert derriere le Rhône. Il laissa ainsi les Helvetiens maîtres de tout leur païs jusqu'aux bords de ce fleuve.

Dès que les Suisses eurent appris que César étoit à Geneve, ils essayerent d'obtenir le passage de bonne grace. Ils envoyerent donc à ce General quelques Deputez pour le lui demander, & pour exposer leur dessein. César ne jugea pas à propos de leur accorder leur demande; cependant afin d'avoir le tems de ramasser les troupes Allobroges qu'il attendoit, & de se fortifier d'une maniere à ne plus craindre les Helvetiens, il leur dit qu'il en vouloit déliberer, & qu'ils revinssent le 12. Avril: *Tamen ut spatium intercedere possit, dum milites quos imperaverat convenirent, respondit &c.*

César employa utilement le tems qu'il avoit pris pour déliberer: *Interea*, dit-il, *ea Legione quam secum habebat militibusque qui ex Provincia convenerant à lacu Lemanno qui in* (ou *quem*, ou *quà in*) *flumen Rhodanum influit, ad montem Juram qui* (quà) *fines Sequanorum ab Helvetiis dividit, millia passuum decem novem murum in altitudinem pedum sexdecim, fossamque perducit.*

On ne sçauroit, après tout ce que j'ai dit, douter de la situation de cette muraille. On a vû que César étoit à Geneve; qu'il en avoit fait rompre le pont, qu'il ne pouvoit plus entrer dans l'Helvetie, & qu'il n'auroit osé l'entreprendre; & qu'enfin il n'étoit parti de Rome que dans le dessein d'empêcher les Helvetiens de passer dans le païs des Allobroges. Rien n'étoit plus naturel pour cela que de se tenir derriere le fleuve. César avoit même si peu de troupes, qu'il n'auroit pû garder le Rhône sur dixneuf mille pas d'étenduë, s'il ne s'y étoit bien fortifié. Il fit donc faire une muraille, ou plûtôt un retranchement, * qui commençoit dès la pointe inferieure du lac Leman, vers l'endroit où ses eaux se déchargent dans le Rhône, c'est à dire, près de Geneve; & il le continüa le long de cette riviere jusqu'au mont du Vaache qui fait partie du Jura, & vers l'endroit de cette chaîne de montagnes où se trouve la frontiere & le passage de l'Helvetie dans la Sequanie. Il y a quelques reflexions à faire sur tout cela.

1. Il y a deux manieres de lire, *qui in flumen Rhodanum influit*, & *quem flumen Rhodanum influit.* Hottoman refuse la

* *V. Hotteman sur les Comm. où il tâche de prouver que c'étoit un retranchement de terre & de bois*, maceria; *ce qui est fort vraisemblable.*

derniere, parce qu'on ne lit
César *Rhodanum* au neutre ; la
& la plus ordinaire de lire fait
sion inutile à l'intelligence du
Commentateur voudroit qu'on
flumen Rhodanum influit ; ce
très beau sens, & ajoute une ci
essentielle à cette histoire. Il é
que César désignât l'endroit du
où il avoit fait commencer so
Je suis tout à fait de ce sentimen
à lacu Lemanno, quà in flumen
influit.

2. *Ad montem Juram* ; on
dre par là le mont du Vaache,
midi du Rhône du côté du pas d
la riviere passe entre cette mon
Jura, & roule ses eaux entre
qui unissent les deux montagnes
que le Vaache semble être une
tion du Jura. César a donc pû
dre sous le même nom, n'y
d'ailleurs dans les Anciens qui
ge à croire le contraire.

Mais on peut aussi traduire
l'extremité du mont Jura. C
tagne étoit très-connuë, le Rh
étroit dans cet endroit-là, de
retranchement pouvoit n'être-

* *Il ne s'explique pas mieu*
tuation de cette muraille. J
pourtant qu'il la mettoit au nord

de vingt pas de la montagne qui eſt de l'autre côté, ce qui n'eſt pas conſiderable ſur un eſpace de dix-neuf mille pas. Céſar ne pouvoit donc mieux déſigner le lieu où aboutiſſoit ſon retranchement, qu'en diſant que c'étoit vers l'extremité du mont Jura.

3. *Ad montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit.* C'eſt une repetition inutile de ce qu'il a dit auparavant, & contraire à la nature du ſtile de Céſar qui eſt fort concis. J'aimerois donc mieux lire, *quà fines*, ce qui pourroit ſignifier vers cet endroit du mont Jura où eſt le paſſage & la frontiere des Sequanois & des Helvetiens.

4. Le retranchement étoit de dix-neuf mille pas. En quelque endroit qu'on le place au nord du lac, on ne trouve pas cette étenduë ; à peine trouve-t'on dix mille pas dans la plus grande diſtance du lac au mont Jura. Auſſi Cluvier prétend que le mot de *decem* s'eſt introduit dans le texte ; mais outre que c'eſt une ſuppoſition gratuite, il ne trouve pas même ſon compte dans l'endroit où étoit ſelon lui cette muraille, c'eſt à dire, entre Nions & le mont Jura vers Gingin, où il n'y a pas plus de quatre à cinq mille pas ; mais la longueur de ce retranchement ſe rencontre merveilleuſement bien dans ma conjecture, car de fort habiles gens ont pris fort exactement la diſtance de Geneve juſqu'au pas de la Cluſe ;

ils ont trouvé en dernier lieu quatre de vingt au degré, qui font quinze Romains, & comme le Rhône fait de tours très-considerables en suivant ce tours *, il y a un peu plus de cinq l ce qui fait précisément dix neuf pas. Quand je n'aurois point d'autres ves, cette remarque suffiroit, ce m ble, pour démontrer mon hypothe retranchement de César commençoit au lac Leman près de Geneve, & vant tous les contours du Rhône, minoit au mont du Vaache.

César avoit fortifié son retranch d'un fossé fort large & de diverses tou en devoient empêcher l'approche; & me il avoit encore le Rhône au de quoique son armée fût fort petite, il tit assez fort pour être en état de rep les Helvetiens, & de soutenir leurs ques : *Si vim facere conarentur*, d *prohibiturum ostendit.* Immédiate après il ajoute : *Helvetii eâ spe deject* Ce passage qui est inexplicable dans

* *Ces contours ont été encore me très-exactement par Mr. Facio de D l'aîné, dans la carte qu'il a faite en Il a trouvé les contours du Rhône dep lac jusque vis-à-vis de la Cluse, d'u plus de quinze minutes de degré d'un cercle du globe terrestre, ce qui fait la mesure que je viens de dire, un peu pl cinq lieües, ou dix neuf mille pas.*

›mmune, s'explique naturellement
conjecture,& me semble une preuve
ftrative pour l'appuyer.

Suisses, dit nôtre Auteur, ayant
l'esperance d'obtenir la permission
.emandoient, résolurent de forcer
.ge : ils tâcherent donc pendant plu-
ours par le moyen de quelques ba-
t des guez de traverser le Rhône,
efois par la force ouverte, & souvent
:prise ; mais ils furent toujours re-
: du retranchement, *operis munitio-*
tolis repulsi, de sorte qu'ils abandon-
cette entreprise.

s cette extremité, il ne leur res-
ûs que le pas de la Cluse : *Relin-*
ur una per Sequanos via, quâ Sequa-
itis propter angustias ire non poterant,
'age fait encore une grande difficul-
l'opinion commune, & s'explique
nême dans ma conjecture. Les Hel-
rebutez du mauvais succès de leurs
s, furent obligez de prendre ce der-
rti, quelque embarrassant qu'il fût.
luanois pouvoient aisément s'oppo-
ır passage ; il fallut négocier avec
est ce que les Helvetiens firent par
:n de Dumnorik leur ami, homme
issant & très-accredité parmi les Se-
s. Ils obtinrent la permission de pas-
:ondition de ne faire aucun desordre
r passage.

r ayant appris le nouveau dessein des

Suisses, laissa Labienus dans son retranchement, pour continüer à garantir le païs des Allobroges ; & alla en Italie amasser de nouvelles troupes, pour se mettre en état de prévenir l'incursion des Helvetiens, dans les autres parties de la province Narbonnoise. Il ne se mit point en peine de garder le pas de la Cluse, soit qu'étant de l'autre côté du Rhône la chose ne fût pas possible, soit qu'il ne crût pas le traité des Helvetiens avec les Sequanois si avancé ; ou qu'il se souciât peu de défendre ces peuples. César revint quelque tems après avec cinq Legions, & passa du païs des Allobroges dans celui des Seguséens *, où il demeura pour observer seulement la marche des Helvetiens, & pour les empêcher d'entrer dans les terres de la Republique.

Cependant les Helvetiens avoient déja traversé la Sequanie, & commençoient à ravager le païs des Edüens. Ceux-ci n'étant pas en état de se défendre envoyerent des deputez à Cesar pour le prier de les secourir. Les deputez tâcherent de rendre leur harangue touchante, s'appellerent amis du peuple Romain, & dirent qu'il étoit honteux à César de laisser ravager les campagnes Edüennes, & enlever leurs enfans en présence de l'armée Romaine. D'autre côté les Allobroges qui habitoient à l'oüest du Rhône avoient été obligez d'abandonner leurs terres, & venoient implorer le

* *Le Lyonnois & le Forêt.*

secours de César : *Quibus rebus adductus Cesar*, ajoute-t'il, *non expectandum sibi statuit, dum omnibus fortunis sociorum consumptis, in Santones Helvetii pervenirent.* Après avoir mis les Allobroges de l'est du Rhône en sûreté, il n'avoit eû en vûë que d'empêcher les Helvetiens de pénetrer dans les autres terres de la Republique, & il sembloit avoir resolu d'être tranquille spectateur des désordres que ses ennemis feroient ailleurs, sans se soucier beaucoup des Sequanois & des Edüens ; mais la harangue des Edüens, la consideration des Allobroges de l'oüest du Rhône, & de nouvelles reflexions, lui firent prendre un autre parti.

Je ne suivrai pas davantage le récit de César, en voilà assez pour faire voir qu'en admettant ma conjecture, la narration de César est claire, suivie, & bien débroüillée. Il me semble qu'il n'y a pas d'objections considerables à faire contre cette hypothese. J'ai eû soin de les prévenir en divers endroits de ce mémoire. Il est vrai que l'on pourroit encore m'objecter les ruines qui se voyent auprès de Gingin ; mais l'on ne sçauroit prouver que ce soyent des ruines de cette muraille, plûtôt que de quelque autre bâtiment. Il faudroit que quelque inscription nous assûrât de ce qu'on en dit. D'ailleurs ces prétenduës ruines ne se trouvent plus : les curieux qui les ont cherchées n'en ont pû trouver aucune trace, & peut-être n'ont-elles existé que dans l'imagina-

tion de ceux qui ont mal entendı
sage.

Pour faciliter l'intelligence de ce
à ceux qui ne connoissent pas ce pai
une carte très-exacte des lieux
fait mention. Toutes les mesure
été prises par un très-habile Geoı
le cours & les contours du Rhône
tez du lac Leman & la situation
Jura, y ont été tracées avec toute
possible. J'aurois renvoyé le Lec
Cartes qui ont paru jusqu'à preser
n'étoient, ou trop generales, ou
tueuses, qu'elle ne serviroient de
Lecteurs de ce mémoire.

ARTICLE CV

DE MORBIS ACUTIS INFA
C'est à dire, *Des maladies aigu*
fans, avec un livre d'observa
quelques grandes maladies. Par
Harris Docteur en Medecine, de
té des Medecins de Londres. A l
chez S. Smith, & B. Walford à
gne du Prince, Cimetiere de
1705. *In* 8°. *pages* 189.

LEs enfans, en ce qui regarde
soins & leur conservation,
d'autant plus l'attention de ceux
sont confiez, qu'ils ne sont pas en
pourvoir par eux-mêmes. D'aill

petit corps est si délicat & si susceptible de mal, qu'il a été observé à Londres sur les Registres de ceux qui naissent & qui meurent, qu'il y en a plus d'un tiers qui n'arrive pas à l'âge de sept ans.

M. Harris dit que cette partie si importante de la Medecine qui traite des maladies des enfans, a été jusqu'à present très-obscure, & que d'habiles Medecins lui ont avoüé qu'ils n'y entendoient rien; parceque les enfans, quelque mal qu'ils endurent, n'ont que leurs cris, qui ne donnent nulle indication particuliere de celui qui les presse. Pour lui, considerant que la nourriture des enfans est simple, la constitution de leur corps encore molle, & disposée à recevoir toutes les impressions, il juge que leur guerison est plus aisée & plus sûre à entreprendre, que celle des personnes plus âgées.

Ils ne sont, continuë-t'il, proprement sujets qu'à une maladie, qui prend divers noms, selon les differentes parties où elle se jette; & c'est que les humeurs dont ils abondent, s'aigrissent, & dégenerent en un acide, qui se manifeste par les rots, & les déjections d'une odeur acide.

Il ne veut pas que le Medecin s'amuse à examiner leur pous & leurs urines : dans leur meilleure santé ils ont le pous précipité, & les urines épaisses; mais il doit curieusement s'informer des nourrices de tous le symptomes du mal.

La premiere & la principale cause de tant de maladies aux enfans est dans leur pere & dans leur mere, soit une mauvaise constitution, qui rend des maladies hereditaires en certaines familles, soit la conduite indiscrete, ou les infirmitez d'une mere dans le tems de sa grossesse, ou l'incontinence d'un pere dans le même tems. Les autres causes sont le froid, le lait épaissi, ou vicié de la nourrice, leur faire avaller de la viande, qu'ils ne peuvent, ni mâcher, ni digerer, leur donner du vin, ou des liqueurs, qui ne sont propres qu'à dissiper le ferment naturel de leur estomac, à brûler les membranes, & les réduire en parchemin. Il n'est pas néanmoins de l'avis de Gallien, qui défend absolument l'usage du vin avant quatorze ans, & dans ces regions septentrionales il l'estime utile aux jeunes filles. Quant au mauvais lait, quel dégât ne fait-il pas, si l'histoire qu'il raconte est veritable ? Le Curé d'une grande Paroisse située à douze mille de Londres lui a raconté, que quand il en prit possession, il y trouva un grand nombre d'enfans apportez à nourrir ; & qu'avant la fin de l'année il les avoit tous enterrez, excepté deux ; ils furent aussitôt remplacez par autant d'autres, qui eurent le même sort.

Or, quelque cause qui ait précedé, l'aliment s'aigrit & se coagule dans l'estomac des enfans, & ne parvient point à la fluidité du chyle ; de là les nausées, les vomisse-

mens, les rots aigres, la couleur pâle & tirant sur le verd, les pustules sur le visage, ou sur le corps, la toux seche & suffocante causée par l'acrimonie des humeurs : cette matiere aigrie & coagulée passant dans les intestins cause les tranchées, les déjections vertes, la diarrhée, la tension du ventre, & tout cela est accompagné d'une fievre aiguë.

Quand les dents viennent à pousser, outre les symptomes dont on vient de parler, ce sont des ulceres dans la bouche, quelquefois si sensibles, qu'un enfant ne peut, ni prendre la mammelle, ni la boüillie, ni même crier.

Il ne s'agit donc que de combattre l'acide, cette cause generale des maladies des enfans ; ce qui se fait en deux manieres, en le préparant à l'évacüation, & en l'évacüant par la purgation. Il ne faut pas, dit Mr. Harris, se revolter sur ce qu'il parle de purgation dans les fievres des enfans ; elle passoit aussi pour dangereuse dans les fievres des grandes personnes, avant que l'incomparable vainqueur de toute fievre, & très-insigne Praticien, Mr. Sydenham, eût démontré combien elle est utile ; & par là il s'est acquis un renom qui durera autant que la profession de Medecine.

A la verité les Auteurs n'ont pas oublié dans leurs livres de recommander la préparation des humeurs ; mais ils la

font consister en des sudorifiques & des cordiaux, qui mettent le feu dans le corps, & aigrissent de plus en plus les humeurs. Et à l'égard des enfans, ces remedes forts ne leur conviennent en aucune maniere, non plus que toutes les préparations chymiques & les opiats. Il leur faut des yeux & des pattes d'écrevisses, des écailles d'huitres, des os de seches, des coques d'œufs, de la craye, du coral, des perles & de la nacre de perles, du bezoard, de l'ivoire brûlé, de la raclure de licorne, du bole d'Armenie, de la terre sigillée, de la pierre *hæmatites*; & pour remedes composez, de la poudre de pattes d'écrevisses, de la pierre de Goa, & d'une espece de confection d'Hyacinthe. Les perles & le bezoard viennent de loin & coûtent cher, & cela les fait estimer; mais Mr. Harris donne la préference aux vieilles écailles d'huitres, qui ont été longtems exposées au soleil sur le bord de la mer, & il dit que le feu du soleil vaut mieux que celui du fourneau des Chymistes. Il reprouve sur tout les magisteres de perles & de pierres précieuses. Il n'est point non plus pour les sels volatils, soit huileux, soit spiritueux, ni pour les sels ammoniacs & de cornes de cerfs, ni pour les eaux cordiales, qui ne font qu'augmenter le feu. Quant à la dose, il la donne un peu plus forte qu'on n'a de coûtume.

Voici sa méthode de traiter les enfans malades des fievres aiguës. 1°. Pour pré-

ifées, d'eau composée & épidémique, pia, de peone, deux drachmes de me, & d'une demie once de sucre per- le mal presse, il donne la seconde deux heures après la premiere, & les s de quatre heures en quatre heures, pas deux jours. Si la toux est impor-, il est bon d'ajouter du bole d'Armé- de l'eau de pouliot où l'on aura fait dre du sucre, de l'huile d'amandes es avec du sucre, du soufre vif.

Le troisiéme jour, s'il ne paroît tite vérole, ni rougeole, ni ébulli- de sang, il ordonne la purgation, deux drachmes de syrop de chicorée rhubarbe, quinze grains de rhubar- ou un demi scrupule de rhubarbe, & it de séné, deux drachmes de petit & quinze grains de canelle.

Harris marque diverses autres ce-

mercure doux, pourvû qu'il a
mé au moins six fois, ou m
neuf fois.

Quant à la saignée, il ne
utile aux enfans, si ce n'est q
ne une toux convulsive.

Il passe au mal que souffren
quand les dents commencent à
il dit que s'il en faut venir à ou
cive, ce soit avec un instrum
ble à un canif, afin que l'ou
ferme pas si tôt.

Dans les diarrhées & les vo
il rejette absolument les astr
n'admet les narcotiques que c
me necessité, hors de laquell
que ses poudres & la rhubarbe

Il finit par onze observation
qu'il a entreprises selon sa r
qui lui ont réüssi.

Il ajoute un second livre d'
sur quelques grandes maladies
ries, une épilepsie, une p
d'autres aussi fâcheuses.

L'Auteur mêle à son suj
quelques courtes digressions.
ple, il remarque qu'Hippo
prouve la purgation pendan
parceque de son tems il n'y a
purgatifs violens en usage.
que si la méthode de purger a
nuë dans l'ancien tems, la (
soit pas été employée à che

remedes dont le succès est moins certain, pour ne pas dire entierement incertain, & il dit que l'élixir doux se fait mieux par une infusion froide, qu'au fourneau. Il n'approuve pas l'hypothese de quelques nouveaux Medecins, qui attribuent les fievres à une humeur alcaline, qu'ils prétendent chasser ou résoudre par des acides; pour lui, il ne sçait rien de plus pernicieux que les acides. Il ne fait pas un jugement plus favorable des sudorifiques.

Ainsi les malades sont exposez aux diverses opinions des Medecins qui les voyent, dont les uns se proposent des acides à combattre, & les autres des alcalis.

ARTICLE CVII.

OBSERVATIONS FAITES sur les montagnes de la Sainte Baume par ordre de Monseigneur le Comte de Ponschartrain, avec des reflexions sur ces observations, par le P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille.

NOus arrivâmes à la Sainte Baume le 19. Juin 1708. avec tous les instrumens necessaires pour les diverses observations que nous avions projettées de faire sur cette montagne, & sur les voisines. Ces instrumens étoient, un quart de cer-

cle de trois pieds de rayon fait à Paris par le Sieur le Febvre, & parfaitement exact: une pendule Astronomique, dont nous connoissions la justesse & le mouvement, ayant été longtems reglée dans l'Observatoire de Marseille; une lunette de 18 pieds pour observer Jupiter, plusieurs autres plus petites lunettes; une boussole de cuivre de six pouces de diametre; des tubes de verre, & du vif argent pour faire les experiences du barometre; un thermometre de Mr. Amontons, & toutes les autres choses necessaires pour ne recourir à personne, & ne manquer aucune des observations que nous nous étions proposé de faire.

Nous fûmes reçus par les RR. PP. Dominicains avec toute l'honnêteté possible, qu'ils nous ont continuée pendant le séjour que nous avons fait dans un désert & un païs fort rude, que leur civilité & nos occupations pouvoient seules nous rendre supportable. A nôtre arrivée le R. P. Superieur nous donna la clef de la Chapelle du St. Pilon, & nous y montâmes aussitôt. Cette Chapelle, qui est sur le haut d'un rocher escarpé à plomb, dont nous déterminerons la hauteur dans la suite de cet ouvrage, est toute revêtuë de marbre avec un ordre d'Architecture Dorique; elle a treize pieds de long dans œuvre sur neuf pieds de large; elle reçoit du jour par deux fenêtres qui sont dans une petite coupole

au haut de la voute de pierre de taille de calissane dont les ogires sont sculptées, & par la porte, qui est une grille de fer fort épais.

Au dessus de l'Autel de marbre blanc est posée dans une niche de marbre noir une fort belle figure de sainte Magdelaine, soutenuë par un groupe d'Anges, le tout d'un seul bloc de marbre blanc qui peut avoir six pieds de haut. La Chapelle est couverte de plomb, & a un petit vestibule, lequel nous a été fort utile. Dans ce poste si élevé nous plaçâmes aussitôt l'horloge, & nous la mîmes en mouvement. Nous montâmes le quart de cercle, qui avoit été porté, avec bien de la peine & des précautions, sur le dos des mulets, par des précipices & des rochers, la plûpart de marbre, qui feroient peur si on les regardoit de trop près : après avoir disposé nos instrumens, comme le vent de nord-oüest étoit fort frais, & qu'il étoit déja tard, nous nous contentâmes de reconnoître le païs.

Cette montagne est sans aucun arbre, il n'y croît que de la lavande, du thim & du serpolet, & autres herbes de bonne odeur, les montagnes inferieures sont la plûpart couvertes de bois de pin, qui croît assez bien sur ces rochers, & rend aux proprietaires beaucoup de gaudron, si necessaire pour la marine.

Nous découvrîmes la mer fort au large

depuis l'oüeſt juſqu'à l'eſt-ſud-eſt, & toute la côte dont nous donnerons dans la ſuite le giſement par rapport au St. Pilon. Du côté de l'eſt & à l'eſt nord-eſt, nous découvrîmes les montagnes de Tende, & de Barcelonette, au nord-eſt le mont Genevre, & autres montagnes du haut Dauphiné. Vers le nord, les montagnes de Chartreuſe; le haut de toutes ces montagnes étoit couvert de neiges. Au nord-oüeſt les montagnes des Cevenes & quelques-unes d'Auvergne, à l'oüeſt-nord-oüeſt & vers l'oüeſt, les montagnes de Languedoc & de Carcaſſone, & quelques unes, qu'on nous dit être des Pyrenées.

Plus près de nous nous découvrîmes les montagnes de Salon, de St. Remy, le mont Ventoux, les montagnes de Leberon le long de la Durance, celles de la haute Provence, & environ ſix lieuës au nord de nous la montagne de ſainte Victoire.

Voilà en general le païs que nous avons vû du St. Pilon, & dont nous déterminerons la poſition dans la ſuite plus exactement. La brume qui étoit à l'horizon de la mer, & le vent trop frais de n. o. ne nous permettant pas d'obſerver la baſſeſſe de l'horizon de la mer, nous deſcendîmes à la ſainte Baume. Cette grotte élevée de plus de cent toiſes au deſſus d'une petite plaine qu'on appelle le plan d'Aups,

t dans un rocher coupé à plomb, qui éleve par dessus la grotte de plus de › toises. Il n'y a auprès de la grotte sur tte roche qu'autant d'espace qu'il en falit pour bâtir le Couvent des RR. PP. Jabins & un logis, qui paroissent colez ontre le rocher, & sont tournez au nord au nord-oüest, au dessous de ce peu de aisons est un bois de chêne, de hêtre, autres arbres, dont on ne voit que les tes, tant cette forêt est basse par rapport ces bâtimens. La vûë depuis l'est-nordst, jusqu'à l'o. n. o. est à peu près la mêne que du St. Pilon, mais moins étenduë. e soleil qui vers le solstice & pendant l'E-é ne donne contre cette roche que depuis ne heure après midi jusqu'au soir, ne 'éclaire du tout point depuis le dix-huitiéie Octobre jusqu'au vingt-deuxiéme Fénier, ce qui fait comprendre quelle doit. tre la fraicheur de ce lieu en Eté; & le oid en hyver; aussi avons nous remarné peu d'oiseaux dans le bois, quoiqu'il oit fort vert & fort beau, & qu'il y aye les fontaines en deux endroits assez éoignez.

Pour donner quelque ordre à ce mémoie, je le diviserai en plusieurs articles, ui contiendront toutes les observations ui ont été faites sur cette montagne. Le remier article sera sur les observations hysiques du barometre, le second renfernera les observations astronomiques, le

troisiéme les observations géometriques, & le dernier les observations géographiques. Le tout sera accompagné des reflexions que je jugerai les plus convenables à ce travail.

ARTICLE PREMIER.

Observations physiques du barometre.

Dès le vingtiéme Juin Mr. Royere & moi nous commençâmes à faire l'experience du barometre dans le logis de la sainte Baume ; ce que nous executâmes le même jour au St. Pilon. Je donnerai pour abreger une table des hauteurs du mercure pour tous les jours auxquels nous avons laissé les barometres en experience, après avoir expliqué la méthode dont nous avons usé pour les charger.

Nous avons nettoyé soigneusement le mercure, en le faisant passer plusieurs fois par un linge double, jusqu'à ce qu'il n'y restât plus de saleté. Les tubes de verre qui ont trois pieds étoient neufs & fort secs, n'ayant servi qu'à deux ou trois experiences, ils furent chargez avec un entonnoir de verre, & après les avoir vuidez d'air exactement sans y en laisser aucune ampoulle, & avoir achevé de les remplir, ils ont été plongez dans des bouteilles de verre, les deux tiers pleines de mercure : alors le vuide s'est fait à l'ordinaire, &

e 1257
re,

ome- Mr. ons lon.
ig.
$\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$.
. $\frac{1}{2}$.
8. luye.
8.
7. 8.
8. 9. $\frac{1}{2}$.
9.
9. 9.
ôté.

& affermi les barometres contre
, nous avons pris avec des bu-
hanvre la hauteur du vif argent
xe, depuis la surface du vif ar-
:nüe dans les phioles. J'ajoute-
lans la table la hauteur du mer-
rometre resté en experience dans
on de Marseille, & la hauteur
metre placé au St. Pilon, pour
mettre tout d'un coup sous les
s ces observations. (*)
Juin on fit l'experience du ba-
a bas du rocher, là où il cesse
omb, & où il s'unit avec le ta-
ontagne, le mercure est monté
24 pouces 10 lignes ½.
iuteur du rocher qui avoit été
ec un cordeau, se trouva de 63
is le St. Pilon jusqu'au bas, où le
nit avec le talu de la montagne.
ence du barometre ayant été
. Juin le matin sur la hauteur
itagne des Beguines, qui est à
nt Pilon, le mercure est monté
24 pouces 1. ligne.
Juin après midi étant descendu
ne au dessous de la Sainte Beau-
appelle le Plan d'Aups, on y
l'experience du barometre, le
ontra dans le tube à 25 pouces

Reflexions sur ces diverses hauteurs du barometre comparées ensemble pour connoître les hauteurs des montagnes.

Dans les mémoires de l'Academie Royale des Sciences de l'année 1703. page 229. Mr. Maraldi donne une méthode très-ingénieuse pour connoître la hauteur des montagnes par les diverses hauteurs du mercure, par les experiences qu'on fait sur ces montagnes avec le barometre; nous allons appliquer ici sa méthode, & voir quel usage on en peut faire, & s'il y auroit quelque chose à reformer; ce sont là les avantages qu'on tire des experiences & des observations, lorsqu'elles ont été faites avec soin.

Par les observations du barometre rapportées dans la table, on voit que le mercure étoit constamment plus haut de 4 lignes à la Sainte Baume qu'au Saint Pilon, il n'y a que les observations du 22. & 24. Juin qui donnent 4 lignes $\frac{1}{4}$. auxquelles nous n'aurons pas égard, puisque ce quart augmenteroit encore la hauteur du St. Pilon; ces 4 lignes de mercure, en se servant de la proportion que donne Mr. Maraldi, font équilibre avec 402 pieds d'air, ou 67 toises, dont le Saint Pilon seroit plus haut que la chambre du logis de la Sainte Baume, où le second barometre étoit en experience. Cepen-

ant ayant mesuré la hauteur de ce rocher
técaniquement jusqu'à un endroit plus bas
: plus de 10 toises, il ne s'est trouvé
de 63 toises, ainsi cette hypothese ne
accorderoit pas bien avec les experiences.

On pourroit dire que le barometre de-
enant thermometre auroit pû faire haus-
r un peu le mercure à la Sainte Baume,
: baisser au Saint Pilon; mais si on fait
flexion que l'élevation du mercure dans
: tube a été mesurée d'abord après que
: vuide s'est fait, le chaud, ni le froid,
'ont pas eû loisir d'agir sur le mercure.
D'ailleurs, le froid du Saint Pilon n'ob-
ervant pas la même proportion avec la
haleur de l'air de la chambre de la Sain-
: Baume, il devroit avoir eû une irré-
ularité constante entre ces deux baro-
ietres, & cependant on y remarque une
gularité constante, excepté le 22. & le
4. Juin, qui donnent 4 lignes un quart
: difference, ce qui est encore plus con-
aire à l'hypothese de Mr. Maraldi, com-
ie nous l'allons justifier par les expe-
ences suivantes.

Le barometre du Saint Pilon s'étant
onstamment tenu 4 lignes plus bas que
elui de la Sainte Baume, il s'ensuit que
: 27. Juin, auquel la pluye qui avoit
ongtems duré le matin empêcha de mon-
er au Saint Pilon, le barometre y devoit
tre à 24 pouces 5 lignes $\frac{2}{3}$, puisqu'il étoit
la Sainte Baume à 11 heures du matin à

24 pouces 9 lignes $\frac{2}{3}$. Mais ayant mis en ce tems-là un barometre en experience au bas du rocher, qu'on a trouvé avoir 63 toises de hauteur, le mercure est monté à 24 pouces 10 lignes $\frac{4}{5}$, de sorte que le mercure étoit plus haut de 4 lignes $\frac{3}{8}$ au bas du rocher qu'au Saint Pilon. Ces 4 lignes $\frac{5}{6}$ font selon cette hypothese équilibre avec 102 + 101 + 100 + 99 + 82 pieds d'air, ou 80 toises 2 pieds, c'est à dire, 17 toises de plus que nous n'en avons trouvé par la mesure actuelle que nous avons faite de ce rocher. Les $\frac{2}{3}$ de lignes de difference entre le barometre resté en experience dans la chambre du logis, & celui qui fut mis au bas du rocher, donneroit 82 pieds, ou 13 toises 2 pieds de difference de hauteur de ces deux lieux: elle ne paroît pas si grande, quoique nous ne l'ayons pas mesurée mécaniquement.

Le 29. Juin au matin le barometre donnoit au Saint Pilon 24 pouces 6 lignes. Ensuite étant monté le même matin sur la hauteur des Beguines, & y ayant fait l'expérience du barometre, le mercure est monté dans le tube à 24 pouces 1 ligne. La difference est 5 lignes, dont le mercure étoit plus haut au Saint Pilon, lesquelles selon la même hypothese font équilibre avec 102 + 103 + 104 + 105 + 106 pieds d'air, ou, 520 pieds ou 86 toises $\frac{2}{3}$ dont la pointe des Beguines seroit plus haute que le Saint Pilon, ce qu'on verifiera dans la suite de cet ouvrage par les

angles de hauteur qu'on a prise de ces deux montagnes depuis la plaine d'Aups.

Le 29^e. Juin le barometre de la Sainte Baume se tint tout le jour à 24 pouces 10 lignes : étant descendu l'après midi au plan d'Aups, & y ayant fait l'experience du barometre, le mercure monta dans le tube à 25 pouces 6 lignes ; la difference est 8 lignes, dont le mercure étoit plus bas à la Sainte Baume, lesquelles selon la même hypothese font équilibre avec 98 + 97 + 96 + 95 + 94 + 93 + 92 + 91 pieds d'air, c'est à dire, avec 756 pieds, ou 126 toises, dont la Sainte Baume seroit plus haute que le plan d'Aups, & ajoutant à cela les 4 lignes de mercure depuis la Sainte Baume au St. Pilon, qui font équilibre avec 402 pieds d'air, la hauteur du St. Pilon pardessus le plan d'Aups seroit de 1158 pieds, ou 193 toises, ce qu'on verifiera encore ci après.

Si on ajoute encore à cette somme 520 pieds d'air, qui font équilibre avec les 5 lignes de mercure dont il étoit plus haut au St. Pilon qu'à la pointe des Beguines, les 17 lignes de difference de hauteur de mercure entre le plan d'Aups & la pointe des Beguines donnent 1678 pieds, ou 279 toises $\frac{2}{3}$ dont la pointe des Beguines seroit plus haute que le plan d'Aups ; ce qu'il faudra encore verifier par les triangles dont on connoît les angles & la base.

De même, suivant la même hypothese,

les 42 lignes de mercure depuis 28 pouces que l'on suppose être la hauteur du mercure au bord de la mer, jusqu'à 24 pouces 6 lignes où le mercure est descendu au St. Pilon, donneroient pour hauteur du St. Pilon au dessus de la mer 3414 pieds d'air, qui sont en équilibre avec ces 42 lignes de mercure, ou 569 toises de hauteur de cette montagne au dessus de la surface de la mer, & si on y ajoute les 520 pieds qui conviennent à la hauteur des Beguines par dessus le St. Pilon, la hauteur des Beguines sera de 3934 pieds ou 655 toises, dont la pointe des Beguines seroit plus haute que la surface de la mer, pour 47 lignes de mercure d'abaissement aux Beguines.

Mais si l'on fait reflexion qu'à l'Observatoire de Marseille le mercure ne s'est jamais tenu plus haut dans le barometre que 27 pouces 6 lignes au tems de ces observations, il s'ensuit qu'au bord de la mer en ce tems-là le mercure ne seroit monté qu'à 27 pouces 8 lignes $\frac{1}{2}$, puisque nous avons trouvé en Avril 1706. que la difference des hauteurs du mercure étoit d'un peu plus de 2 lignes $\frac{1}{2}$ qui répondent à 24 toises de hauteur de l'Observatoire sur la mer, lesquelles nous avons mesuré par le nivellement que nous en fîmes pour lors par deux méthodes differentes, que nous avons communiquées à l'Academie des Sciences, & que Mr. Cassini a rap-

portées dans les Memoires de 1707. Il y auroit donc environ 34 toises à déduire des hauteurs de ce dernier article, quand il n'y auroit pas d'autre correction à faire. Cependant il est toûjours avantageux d'avoir trouvé cette maniere de mesurer la hauteur des montagnes, étant beaucoup plus aisé d'y porter un barometre que les instrumens necessaires pour mesurer ces hauteurs géometriquement, & le calcul en est aussi beaucoup plus facile ; quoique, comme dit Mr. Maraldi, il y ait de la difficulté à rencontrer toûjours juste dans des experiences aussi délicates.

La correction qu'il me paroît qu'on pourroit faire à cette méthode de Mr. Maraldi que nous venons d'expliquer à diverses hauteurs que nous avons trouvées géometriquement, comme il sera rapporté dans l'article troisiéme, seroit d'ôter de la somme des lignes de mercure qui font équilibre avec le nombre des pieds, ou toises d'air, la premiere ligne de mercure, ou les pieds d'air correspondans de cette ligne, & usant de cette correction dans les hauteurs que nous venons de déterminer par le mercure, elles se rapportent assez exactement avec les hauteurs que nous avons trouvées mécaniquement, ou géometriquement. Il me semble qu'on en pourroit dire autant de celles que Mr. Maraldi rapporte.

Jettant les yeux sur la table des obser-

varions du barometre, on trouve
coup plus de variation dans le bar
de l'Observatoire de Marseille qu
ceux de la Sainte Baume & du Sa
lon. Car à Marseille dans ce tem
a varié depuis vingtsept pouces
gnes jusqu'à vingtsept pouces 3 l
& il n'a jamais été un jour entier à
me hauteur, au lieu qu'à la Sainte
& au Saint Pilon, les hauteurs d
metre se sont accordées constamm
variation n'est montée qu'à deux l
c'est à dire, une ligne & demie
qu'à Marseille, & il a resté jusqu
jours à la même hauteur. Ce qu'e
ce me semble, attribuër à deux
la premiere, que la chaleur de l'ai
plus constamment la même à la
Baume & au St. Pilon, ce qui se
par les hauteurs du thermometre p
Saint Pilon, qui est toûjours resté
sous de l'état de l'air des caves de
servatoire de Paris, qui n'a varié
puis 53 pouces 7 lignes jusqu'à 53
10 lignes $\frac{1}{2}$, & qui s'est tenu pour
naire à 53, 8, ou 53, 9. au lieu qu
seille en quelque tems de l'année
soit, il varie au moins de 4 lig
jour, & souvent de 6 lignes, ain
rometre devenant thermometre i
varier plus sensiblement à Marsei
la Sainte Baume, d'où on voit enc
le mercure est plus sensible à la

qu'à la froideur de l'air, & qu'il ne faut pas attribuer uniquement à la plus grande ou à sa moindre pesanteur de l'atmosphere, la variation journaliere du barometre, comme cela a déja été remarqué par feu Mr. Amontons.

La seconde cause est, que plus on est élevé, moins l'air est dense; ainsi étant plus rarefié, il est moins sujet à diverses passions, & alterations, qui contribüent à sa pesanteur, ou à sa legereté; ainsi quoique nous ayons eû souvent du broüillard, ou des tems nubileux, comme le 23. 27. 28. & 29. Juin, cependant la hauteur du mercure, ou n'a point varié, ou n'a varié que d'une ligne, quoique dans ces mêmes jours elle a varié de deux lignes & demie à Marseille; cependant les vents de nord-oüest, ou de sud-est, ont été pour le moins aussi frais au St. Pilon, qu'ils l'ont été à Marseille, ce qui prouve que l'air des montagnes doit être meilleur pour la santé, & pour la vie des hommes, dans lesquels il circule continüellement avec le sang; voilà ce que j'ai trouvé de plus remarquable sur les experiences du barometre, je vais passer aux observations astronomiques.

ARTICLE SECOND.

Observations astronomiques faites au Saint Pilon.

Le 20^e. Juin 1708.

On ne put point prendre ce jour-là des hauteurs correspondantes du Soleil, pour regler l'horloge ; il y avoit bien des nüages par intervalle, & le vent de n. o. étoit si frais, que le plomb du quart de cercle ne put jamais s'arrêter. On prit pourtant une hauteur méridienne du soleil, que voici.

Hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil.	70d. 23'. 50."
D'où on a la latitude comme il s'ensuit. Demi diametre du soleil.	15. 49.
Hauteur apparente du centre du soleil.	70. 8. 1.
Refraction soustractive.	21.
Veritable hauteur du centre du soleil.	70. 7. 40.
Déclinaison septentrionale du soleil soustractive.	23. 29. 0.
Hauteur de l'équinoxial.	46. 38. 40.
Latitude & hauteur du pole du St. Pilon & de la Sainte Baume.	43. 21. 20.

On a mis ici le calcul tout au long, pour

faire voir les élemens dont on s'est servi dans la suite, pour abreger, on n'en mettra que le resultat.

Tout ce jour là le vent de n. o. fut si frais, & l'horizon de la mer si embrumé, qu'il ne fut pas possible d'observer la bassesse apparente de l'horizon qu'on ne distinguoit pas, d'ailleurs le quart de cercle étoit dans une agitation continüelle.

Le 21^e. Juin 1708.

Hauteurs correspondantes du ☉ pour regler l'horloge.

Matin.				Soir.		
9^h. 21'.	0".	☉	51°. 0'.	2^h.	52'.	45".
24.	51.		51. 30.		49.	49.
30.	35.		52. 30.		44.	3.
33.	28.		53. 0.	2^h.	41.	7.

La déclinaison ne changeant pas considerablement vers le solstice, il n'y a point de correction à faire.

Prenant un milieu on a eû midi vrai le 21^e. à 0^h. 7'. 29".

Pour approcher l'horloge du tems vrai on a reculé l'aiguille de 7.

Ainsi on a eû midi vrai ce jour là à 0^h. 0. 20.

Le quart de cercle étoit posé à l'est de la Chapelle du St. Pilon, auprès de la muraille, pour être à l'abri du vent de n. o. ou

pointra la lunette fixe du qua
f. e. là où l'horizon paroiss
un peu à l'est de la plus orien
d'Hyeres, le fil horizontal
razant exactement la mer là
ble s'unir avec le ciel, la m
basso de

L'horizon embrumé parto
sorte qu'on ne pouvoit disti
d'avec le ciel,

Hauteur méridienne ap-
parente du bord superieur
du soleil. 7

D'où on a conclu par la
même méthode, que le 20e.
la hauteur de l'équinoxial de
Et la latitude de

Le 22e. Juin 170

Hauteurs correspondante
l'horloge.

Matin					
9h.	3'.	56".	☉ 49°.	0'.	
	9.	42.	50.	0.	
	12.	33.	50.	30.	
	12.	25.	51.	0.	2

Il n'y a point de correction à

Prenant un milieu, on
a eû midi vrai le 22e. Juin
à

Le 21e. on a eû midi vrai à

Donc l'horloge a avancé en un jour de . . . . 25".

Pour être reglée au têms moyen, elle a dû avancer seulement de . . . . 13.

Donc elle avance trop sur le tems moyen de . . . . 12.

Hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil, prise quand il a été midi à l'horloge. . . 70°. 24'. 0".

D'où on a conclu la hauteur de l'équinoxial de . . . . 46. 38. 50.

Et la latitude de . . . . 43. 21. 10.

Ayant mis le quart de cercle dans le méridien par le moyen d'un point qu'on avoit remarqué, & dont on parlera dans la suite, sur la hauteur trouvée de l'équinoxial, on mit l'instrument à la hauteur méridienne de Venus pour ce jour là, & on fit l'observation suivante.

Tems vrai.

A 3h. 19'. 58". Venus passa par le méridien.

La hauteur méridienne apparente étoit de . . . . 64°. 5'. 0".

A 4h. 15'. ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle à l'horizon de la mer au sud-sud-oüest, où l'horizon étoit plus net, la mer s'est trouvée basse de . . . . 57'. 15".

Le vent n. o. médiocre, brume legere, l'observation fut faite avec exactitude.

Le 23. Juin 1708.

Le Ciel couvert & le vent d'oü
frais empêcherent ce jour là de fai
ne observation astronomique.

Le 24. Juin 1708.

Le mauvais tems empêcha le 1
monter au St. Pilon, l'aprés midi
de n. o. ayant beaucoup fraichi, c
point découvrir l'horison de la
on ne fit aucune observation ast
que, la mer vûë du St. Pilon p
fort grosse & fort moutonnée, on
dit à la sainte Baume sans ay
fait.

Le 25. Juin 1708.

A 6h. 15'. du matin ayant poi
nette fixe du quart de cercle au
l'horison de la mer, par la plus
le des Isles d'Hyeres, la mer fût
basse de -
Le vent n. o. étoit assez frais,
me déliée.

Hauteurs correspondantes du ☉ pour l'horloge.

Le matin		Le soir
9h. 23′ 26″.	☉ 52°. 10′.	2h. 40′. 24″.
26. 56.	52. 46.	36. 36.
30. 18.	53. 20.	33. 28.

Il n'y a point de correction à faire.

Prenant un milieu, on a eû midi vrai à	0h. 2′. 0″.
Le 22. Juin on eut midi vrai à	0. 0. 45.
Donc l'horloge a avancé en trois jours de	1. 15.
Devoit avancer pour être au tems moyen de	39.
Donc elle a trop avancé en trois jours de	36.
Et par jour, ce qu'il falloit connoître exactement, de	12.

A 0h. 2′. 0″. hauteur méridienne apparente du bord superieur du ☉	70. 21. 15.
D'où on a conclu la hauteur de l'équinoxial de	46. 39. 5.
Et la latitude de	43. 20. 55.
A 3h. 11′. 49″. Venus a été par le méridien.	
Sa hauteur apparente méridienne étoit de	63. 3. 45.

Juillet 1713.

A 3h. 30'. ayant pointé la lunette fixe du quart de cer cle au même point de l'ho rison que le matin, la m s'est trouvée basse de

Le vent n. o. médiocre l'horison fort embrumé, barometre étoit à

Le thermometre à 53. p

Le soir à 7h. 30'. ayant p endroit la lunette fixe du q la mer s'est trouvée b de

Le vent n. o. foible, be brume à l'horizon, le b alors à 24. pouc. 7. lignes metre descendu à 53 pouc.

Observation du premier Jupiter.

Tems vrai

A 8h. 56'. 25". émersion tellite hors de l'ombre de arrivée à un tiers du dian vers le bord occidental a planette.

Le broüillard dont nous vironné pendant près d'une sipa heureusement un quar l'observation.

Juillet 1713.

Le 26. Juin 1708.

A 8h. 15'. du matin ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle au même endroit de l'horizon qu'hier, la mer s'est trouvée basse seulement de 56°. 0"

L'horizon étoit médiocrement net ; le vent n. o. foible.

A 11h. 45'. du matin ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle au sud où l'horizon étoit le plus net, la mer étoit basse de 56. 30.

L'horizon un peu embrumé, le vent . o. médiocre, le barometre étoit à 24. pouc. 76 lignes à

Le thermometre à 52. 9.

Le 26. Juin 1708.

Hauteurs correspondantes du ☉ pour horloge.

atin.

2'. 59".	☉ 48°. 30'. 0".	3h. 16'. 34"	
5. 50.	49. 0.		
8. 37.	49. 30.	2. 58. 47.	
11. 29.	50. 0.	55. 59.	
		53. 4.	

Il n'y a point de correction à faire.

prenant un milieu on a

vrai le 26 à 0h. 2'. 27".

Juin on l'a eû à 0. 0. 49".

l'horloge a avancé

de 1'. 38".

en 4 jours de	1'.	32".
Devoit avancer pour être au tems moyen de		52.
Donc avance trop en 4 jours de		40.
Et par jour de		10.
Par les observations précedentes elle avançoit trop de		12.
Prenant un milieu on a établi son avancement journalier de		11.

Pour déterminer exactement le tems de l'émersion du premier Satellite de Jupiter qui arriva hier au soir.

Hauteur méridienne apparente du bord supérieur du ☉ douteuse, à cause des nüages qui sont survenus en ce tems-là	70°.	19'.	30".
D'où on a conclu la hauteur de l'équinoxial.	46.	39.	20.
Et la latitude	43.	20.	40.
Sur le soir ayant pointé la lunette fixe du quart de cercle au même point à l'est des Isles d'Hyeres, la mer s'est trouvée basse de	0°.	57'.	30".

L'air & l'horison embrumez, le vent E. o. frais.

Le Ciel couvert le 27. & le 28. nous a empêché de faire aucune observation astronomique ces jours là, nous nous en sommes consolez, sur ce que celles que l'on vient de rapporter suffisoient pour déter-

miner la latitude & la longitude du St. Pilon & de la sainte Baume.

Reflexion sur ces observations pour le méridien du St. Pilon.

Lorsque nous avons pris les hauteurs méridiennes du soleil rapportées ci-dessus, nous avons laissé quelque tems le quart de cercle dans le méridien, & ayant après chaque observation bornoyé le long du limbe du quart de cercle, Mr. Royere & moi, & réïteré souvent cette observation, pour trouver quelque point éloigné qui fût remarquable, qui se trouvât dans le méridien, nous avons déterminé la position du méridien du St. Pilon par le milieu d'un petit écüeil à fleur d'eau qui est placé entre la grande & la petite Isle des Ambiez, & à moitié chemin de ces deux Isles nous n'avons point trouvé de point plus remarquable; cet écüeil est éloigné d'environ 18 milles, & ainsi à une distance assez grande pour avoir un point de la méridienne avec autant de précision que nous en pouvions souhaiter.

Nous avons pris les hauteurs méridiennes, lorsqu'il étoit midi à l'horloge, ainsi nous sommes sûrs du midi à deux secondes près, comme il conste par les hauteurs correspondantes du soleil que nous avons rapportées expressément.

Toutes les fois que nous avons bor-

noyé l'un ou l'autre, nous avons toujours trouvé le milieu de cet écueil dans le plan du limbe du quart de cercle.

Nous n'avons pas pû déterminer le méridien par les amplitudes ortives & occases du soleil, parcequ'outre qu'il ne nous a pas paru que cette méthode allât à une aussi grande précision que celle que nous avons employée, les nüages qui étoient à l'horison, ou le matin, ou le soir, nous ont empêché de voir lever & coucher le soleil derriere les montagnes, ce qui auroit été necessaire.

Sur la latitude du St. Pilon.

Ne nous servant pas de la hauteur méridienne du 26e. Juin qui est douteuse, & prenant un milieu entre la latitude la plus forte qui est celle qui fut observée le 21e. Juin de 43°. 21'. 40". & la plus foible qui fut observée le 25e Juin de 43°. 20'. 55", on aura la latitude du St. Pilon de 43°. 21'. 22". ou pour faire un compte rond, comme elle fut trouvée le 20e.

Juin, 43°. 21'. 20".

Prenant un milieu entre toutes, on a la latitude 43. 21. 10.

Comme elle fut trouvée par les observations immédiates du 21e. Juin.

Sur la longitude du St. Pilon.

Emersion du premier Satellite de Jupi-
observée au St. Pilon le 25. Juin 1708.
$1^h. 56'. 25''$.
La même observée à ......
Difference des méridiens dont le St. Pi-
i est plus .....
Ce qu'il falloit connoître pour détermi-
r exactement la position de la montagne
la sainte Baume.

ur la Refraction. Sur la bassesse apparente de l'horizon de la mer.

Pour mettre ces observations tout d'un
up sous les yeux, voici une Table qui
ntient les mêmes colonnes que les an-
s que nous avons communiquées à
cademie.

Jours du mois de Juin 1708.	Baſſeſſes apparentes de l'horizon de la mer.		Etat de l'air.	Vent.	Barometre ſimple.		Thermometre de Mr. Amontons.	
					pouc.	lig.	pouc.	lig.
Le 21e. matin.	57'.	30".	Brume.	N. O. frais.	24.	6.	53.	$8.\frac{1}{2}$.
Le 22e. ſoir.	57.	15.	Brume legere.	N.O. mediocre.	27.	$7.\frac{1}{2}$.	53.	$10.\frac{1}{2}$.
Le 25e. mat.	56.	30.	Brume déliée.	N.O. aſſez frais.	24.	7.	53.	7.
Soir à 3h.	57.	45.	Brume.	N.O. mediocre.	24.	$7.\frac{1}{2}$.	53.	9.

C'est ici le principal point qui m'avoit fait proposer le voyage de la Sainte Baume à Monseigneur le Comte de Pontchartrain, voyage que l'Academie des Sciences jugea propre pour décider, si a de plus grandes hauteurs que celle de l'Observatoire de Marseille, où j'avois observé, ou que celle de N. D. de la Garde près de Toulon, beaucoup plus élevé que l'Observatoire de Marseille, & où Mr. Cassini avoit observé, il y avoit encore de la variation dans la refraction, comme je l'ai crû, & dit dans le dernier mémoire que j'ai eû l'honneur d'envoyer à Monseigneur le Comte de Pontchartrain, & qui fut communiqué à l'Academie au mois de Janvier passé.

Il paroît donc par les observations rapportées dans la table, qu'à la hauteur de près de 600 toises au dessus de la surface de la mer, il y a encore de la variation dans la refraction ; mais que cette variation n'est pas aussi considerable que dans les endroits plus bas. Car dans toutes les observations que le tems à permis de faire sur le saint Pilon, cette variation n'est montée qu'à une minute 45″. au lieu qu'à l'Observatoire de Marseille elle est montée à 3′. 20″. commo on le peut voir dans les observations que j'ai envoyées à l'Academie, & qu'elle a apparemment conservées, c'est à dire, que la refraction varie de moitié plus dans un lieu qui n'est élevé que de 24 toises au

dessus de la surface de la mer, que dans un lieu qui est élevé de 600 toises, c'est à dire, que la substance de l'air étant plus pure à peu près dans la proportion de 24 à 600 toises, doit faire moins rompre le rayon visüel, & rendre cette variation moins sensible.

Ces observations confirment encore ce que j'ai marqué dans les mémoires que j'ai envoyez à l'Academie, que lors qu'il y a eû de la brume à l'horizon causée par le vent de N. O. la refraction a été plus grande, & cela plus ou moins selon que le vent a été plus ou moins frais, & qu'au contraire la mer n'a jamais paru moins basse que le 26. Juin au matin, auquel le vent étoit S. O. foible, l'horizon assez serein, & que le soir de ce même jour au quel le vent de S. O. étoit frais & la brume grande, la refraction a augmenté d'une minute 30". c'est-à-dire, à 15". près autant qu'elle aye augmenté dans tout l'intervalle du tems auquel on a continué ces observations. On voit encore que la pesanteur & la chaleur de l'air ne contribuent en rien à la refraction, puisque le 25. & le 26. Juin le barometre & thermometre se sont tenus à la même hauteur à fort peu près, & cependant la variation de la refraction a été très-considerable, & aussi grande qu'elle aye pû l'être dans toutes ces observations. On remarque encore, que quoiqu'il y ait eû de la brume à l'horizon, cependant lors-

que le vent n'étoit pas frais, la refraction n'a pas été si grande, c'est ce que les observations du 25. font connoître, & qu'à mesure que le vent a diminüé la refraction a aussi diminüé.

Mais de déterminer dans quelle proportion tout cela se fait, c'est ce qui ne me paroît pas facile. Tant de differentes causes influent à ces variations, & y influent si diversement, que la sagacité du meilleur Philosophe en sera poussée à bout. Il reste seulement constant, que dans un air plus élevé dans l'atmosphere au dessus de la terre, la refraction est moins grande, & que par conséquent les lits d'air voisins de l'Observateur étant plus purs, la refraction qui y est moins grande, ne la devient davantage que quand le rayon de lumiere passant à des lits d'air plus voisins de la terre, se rompt davantage dans une matiere heterogene, & continüellement heterogene. Il faut penser le contraire lorsque le rayon de lumiere passe en montant à des lits d'air toujours plus délié, ce qui devroit faire naturellement conclure que dans une matiere homogene & également fluïde, il ne devroit pas y avoir de refraction. Ce qu'on ne connoissoit autrefois que lorsque le rayon de lumiere passoit par des milieux grossierement heterogenes, tels que le sont l'air & l'eau, devient par les observations & experiences fort sensible des matieres dont on n'apperçoit pas à l'œil la difference, &

c'est l'utilité qu'on tire des observations souvent réïterées & suivies de reflexions convenables.

Voilà ce que j'ai crû devoir remarquer sur ces observations des bassesses de l'horizon apparent de la mer, renvoyant pour le reste aux deux mémoires que j'ai eû l'honneur d'envoyer à Monseigneur le Comte de Pontchartrain, qui ont été communiquez à l'Academie des Sciences. J'ajouterai seulement, que le tems ne nous permit pas de faire un plus grand nombre de cette sorte d'observations, ni de pointer la lunette du quart de cercle à des points plus élevez que le St. Pilon, pour observer s'il y auroit quelque variation dans leur hauteur apparente, & de quelle quantité elle pourroit être, ce qui feroit encore un sujet de meditations, pour connoître quelle variation regneroit dans des objets voisins de la terre vûs par la lunette d'un quart de cercle, & celle qui se trouveroit dans des objets plus élevez considerablement vûs encore par la même lunette du même quart de cercle, je suis persuadé qu'il y auroit là bien des recherches curieuses à faire pour éclaircir davantage cette matiere.

On connoît encore par ces observations, que pour faire la recherche du diametre de la terre, plus on sera sur des montagnes élevées au dessus de l'horizon de la mer, plus les observations seront exactes,

 puisque

a refraction devenant moins com-, il y aura moins de sujet de l'erreur que le rayon rompu in- s'il étoit pris par la tangente né-saire pour cette recherche, met-ttre les autres avantages qui vien-ne plus grande hauteur, & qu'ainsi tre observation qui se puisse faire natiere, seroit celle qui seroit faite du Pic de Teneriffe, si on y pou-r quelques jours pour y observer e de l'horizon, & prendre un mi-e toutes ces bassesses observées.

Sur les observations de ♀

1°. Juin la hauteur ne apparente de ♀	64°.	5'.	0".
raction soustractive.			28.
ble hauteur méri-e ♀	64.	4.	32.
ur de l'équinoxial lon.	46.	38.	40.
pour la déclinaison onale de ♀	17°.	25'.	52".
ble hauteur méri-a centre du ☉	70.	7.	50.
é du ☉	6.	3.	18.
on droite de ♀ occi-, ou son éloigne-☉ en tems	3h.	10'.	58".

faut ajouter à l'ascension droite

du soleil, pour avoir l'ascension droite d
Venus, & ensuite par les calculs ordina
res la longitude & la latitude de ♀

Le 25e Juin 1708. hauteur méridienne apparente de ♀	63°. 3'. 4
Refraction soustractive.	3
Veritable hauteur méridienne de ♀	63. 3.
Hauteur de l'équinoxial au St. Pilon.	46. 38.
Déclinaison septentrionale de ♀	16. 24.
Difference dont la déclinaison de ♀ a diminué en 3. jours.	1
Veritable hauteur méridienne du centre du ☉	70.
♀ éloigné du soleil.	7.
Eloignement de ♀ au soleil en 3 jours.	0

Eloignement de ♀ au ☉ en ascension droite en tems 3h. qu'il faut ajouter à l'ascension dr pour avoir l'ascension droite de suite la longitude & la latitud planete.

ARTICLE CVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE SUEDE, D'UPSALE.

MOnsieur Polhammer, Philosophe estimé par l'exactitude de ses experiences & la solidité de ses reflexions, en fera part au Public incessamment dans un traité du mouvement, où il examine aussi la résistance des solides, & la ligne que décrivent les corps que l'on jette.

Cogitationes de motu & resistentia solidorum, quin & de linea projectorum.

Mr. Benzel, Archevêque Lutherien de cette Eglise, fait imprimer le *troisiéme tome de son histoire Ecclésiastique de Suede*; avec les actes qui servent de preuves aux trois tomes de cette histoire qui paroîtra bientôt en Latin, fort augmentée, éclaircie par des notes, & réduite à une Chronologie exacte.

DE STOKOLM.

Le Glossaire Suedois & Gothique, Sueo-Gothicum, de Mr. Benzell Archevêque d'Upsale paroît, c'est un *in* 4°. de 619 pages, la préface qui traite de l'origine des langues en general, & de la langue Suedoise en particulier, est fort goûtée des Sçavans.

On a imprimé *in* 4°. *une descripti[...] cabinet curieux de Mr. le Baron de T[...] Maréchal de la Cour & Surintendan[...] bâtimens du Roi.*

D'ALEMAGNE, DE LEMGOU[...]

Le livre de Mr. Kampffer, dont [...] me demandez le détail, est un re[...] curieux de relations de voyage & [...] servations de Physique, ce n'est [...] essai des grands ouvrages que cet h[...] Medecin offre aux Libraires, & qui [...] les fruits de ses longs voyages. Il pr[...] *l'état present du Japon*, *in folio*, *en* [...] *man*; *orné de plus de* 40 *figures*, il [...] plaisir aux gens de Lettres de toutes le[...] tions de l'Europe s'il donnoit cet ou[...] en Latin.

L'histoire des plantes particulieres à [...] *de au delà du Gange*, *Herbarii trans*[...] *getici specimen.* Il y aura plus de 5[...] gures.

La relation de ses voyages en tro[...] *mes in folio*, avec beaucoup de figu[...] Latin, en Aleman, ou en Flaman, [...] me il plaira au Libraire.

Le premier tome contiendra un[...] cription de la Moscovie & de la T[...] mie. Le second la description de l'A[...] deça du Gange, & le troisiéme la de[...] tion de l'Asie au delà du Gange.

L'Auteur partit de Stokolm l'an [...]

Juillet 1713.

avec l'Ambassadeur que le Roi de Suede envoyoit en Perse, Mr. Kampffer étoit Secretaire de l'Ambassade, il traversa la Finlande, la Livonie, la Russie, & séjourna quelque tems à Moscou ; delà il alla par Casan & les Tartares Nogais à la Mer Caspienne, il la passa, s'arrêta quelque tems à Schamachie dans la Medie, d'où il fit quelques excursions, il se rendit ensuite à Hispahan, & il y séjourna deux ans ; l'ambassade finie il s'engagea avec le Commandant d'une Flote Hollandoise : il parcourut ensuite l'Arabie, l'Empire du Mogol, la côte de Malabar, Ceylan, le détroit du Gange, Sumatre, Batavie, Siam, Cambore, la Chine méridionale & le Japon, il y resta deux ans, il en avoit employé dix à voir l'Asie. Ce qu'il nous donne est partagé en cinq relations.

La premiere, de la Cour de Perse ; la seconde, de la mer Caspienne, de la presqu'isle Okesra, & de quelques monumens antiques & modernes de Perse. La troisiéme relation contient seize observations curieuses sur des plantes, des animaux, des remedes extraordinaires, entre autres l'histoire du thé du Moxu, spécifique contre la goute, & de l'asa fœtida. L'histoire de la palme remplit seule la quatriéme relation, la cinquiéme offre les noms & les figures de plusieurs plantes du Japon.

Amœnitatum exoticarum politico-physico-medicarum fasciculi V. quibus continentur

variæ relationes, observationes, descriptiones rerum Persicarum & ulterioris Asiæ multâ attentione in peregrinationibus per universum orientem collecta, ab Auctore Engelberto Kæmpfero D. Lemgoviæ, typis & impensis Henrici Willelmi Meyeri, in 4°.

DE LIPSIC.

Gleditsch a donné une nouvelle édition *des Commentaires de Gaspar Sanctius sur Job*, les éditions précedentes étoient extrémement rares, & ce Jesuite Espagnol est regardé, même par les Protestans, comme un excellent Interprete de l'Ecriture. Pour ne pas fermer à cette nouvelle édition l'entrée des païs d'Inquisition, on marque qu'elle est faite à Anvers, on y a ajouté la vie de l'Auteur, qui fait la plus grande partie de la nouvelle préface.

DE MAYENCE.

Mr. le Baron Heüel vient de donner des preuves de sa capacité, de son éloquence & de sa pieté, dans une paraphrase des Pseaumes en vers, & dans une harangue sur le rapport de la Théologie & de la Jurisprudence.

Henrici S.R.J. libri Baronis Heüel, nobilis Domini de & in Dieffenau, Sac. Cæs. Majestatis Consiliarii Imperialis Aulici actualis, Psalmodia sacra parallelo-metrica,

cum monitis moralibus, & devotis ad Deum precibus, in tres partes divisa. Accessit ejusdem oratio panegyrica de consortio Theologia ac Jurisprudentia, cum privilegio Sac. Majestat. Moguntin. apud Joannem Mayerum & Carolum Josephum Bencard. 8°.

DE FRANCFORT.

On a imprimé ici une traduction Alemande *du Combat spirituel*, ce livre de dévotion si generalement approuvé, dont le Pere Achille Gagliardi Directeur de Saint Charles Borromé est le premier Auteur, que le Pere Dom Jean Castagniza Benedictin Espagnol traduisit sur le manuscrit du Pere Gagliardi, & que le Pere Lorenzo Scupoli Theatin a depuis augmenté de plusieurs chapitres édifians, mais hors d'œuvre, ce qui l'en a fait croire Auteur.

Mr. Maïus, Docteur Lutherien, a écrit pour justifier son orthodoxie contre les Journalistes de Trevoux: il avoüe dès le titre qu'ils ne lui ont rien imputé, que des Théologiens d'Alemagne ne lui imputent.

Vindicia Cordatorum aliquot virorum Orthodoxia & fama Dn. D. Joh. Henrici Maii, Theologi Giessensis Clarissimi, adversùs iniquam censuram Gallorum Trivultinorum, & Germanorum quorumdam Theologorum, 4. *Franco Furti ad Mœnum, apud Joh. Adolphum Stock.*

D'ITALIE, DE PALERME.

Le Pere Jean-Marie Amati fera bientôt paroître le Concile Provincial tenu à Palerme l'an 1388. par le Cardinal Loüis Bonito Archevêque de Palerme & Legat du St. Siege. Les Evêques qui y assisterent furent, Mathieu de Fiegardo Evêque de Gergenti, Francisco de Regno Evêque de Mazara, Loüis de Judice Grand-Vicaire de l'Evêque de Malte. Ce Concile a cela de fort particulier, que le Président, & tous ceux qui assisterent au Concile, étoient citoyens de Palerme & sortis des premieres maisons de cette grande ville, avantage qui est commun à l'Auteur avec eux.

Le Concile confirme six Canons d'un Concile précedent, & il en fait vingt-quatre nouveaux. L'Auteur éclaircira ces Canons par des notes historiques, théologiques & canoniques, la dissertation préliminaire fait connoître dix-sept Conciles de Sicile, & il traite divers points de l'histoire Ecclésiastique de Sicile; l'Auteur n'oublie pas les saints Papes Agathon & Sergius, citoyens de Palerme. Les actes du Concile qu'il donne sont revus sur trois manuscrits.

Le même Auteur acheve l'histoire des monnoyes de Sicile, il parle des monnoyes Siciliennes les plus antiques, des mon-

noyes Carthagenoises, Romaines, Byzantines, Sarrasines, qui ont eû cours en Sicile, de celles qu'on y a frapées sous les Rois Normands, sous les Rois de la maison de Suaube, sous les Rois de la maison d'Anjou, sous les Rois de la maison d'Arragon, sous les Rois de la maison d'Autriche, & sous Philippe V. On trouvera dans cette histoire plusieurs medailles inconnües à Paruta, aussi bien qu'à Leonardo Agostino & François de Seine, qui ont augmenté l'ouvrage de Paruta.

DE NAPLES.

L'impression *de l'histoire de ce Royaume, écrite en Latin par le P. Nicolas Parthenio Giannettassi Jesuite, est achevée.* L'Auteur, déja connu pour un des plus excellens Poëtes Latins de nôtre siécle, passera pour un excellent Historien. Son ouvrage est partagé en quatre volumes, dont chacun contient vingt livres. Le premier tome finit aux Vêpres Siciliennes, le second aux conquêtes de Ferdinand dans la Poüille en 462. le troisiéme à l'année 1582. Le reste du regne de Philippe second & la suite de l'histoire jusqu'à nôtre tems rempliront le quatriéme volume qui ne paroit pas encore. L'Auteur a mis au commencement du second tome une préface critique sur tous les Historiens Napolitains, ou étrangers, qui ont traité le même sujet.

DE PADOUE.

Le Docteur *Raphaël Rabbenio* a ré[p]du au faux *Octave Maranta*, c'est à d[ire] à *l'Abbé Garofalo* qu'il pousse rudem[ent]; il a publié en même tems une critiqu[e de] ce *que Mr. le Clerc* a écrit sur *la Poësie* [H]*braïque*. L'écrit de Mr. le Clerc qu[e le] Docteur refute étoit la source où l'A[bbé] Garofalo avoit puisé.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

La liberté de penser dont les Anglois [sont] si jaloux, & dont ils font un si dange[reux] usage, a été portée de nos jours à d'ét[ran]ges excès. La Reine a pressé le Parlem[ent] d'arrêter par des sages loix les libelles [im]pies & séditieux qui paroissent continü[elle]ment, tristes fruits de cette malheur[euse] liberté de penser. Mr. Samüel Pycr[oft a] tâché d'y apporter un remede plus do[ux] par un livre, où il prétend réduire l[a li]berté de penser sur les matieres de Relig[ion] à certaines regles.

A Brief enquiry in to free thinking [in] *matters of religion.* Courte recherche [sur] la liberté de penser en matiere de relig[ion]. *In* 8°. pages 150.

L'ouvrage est divisé en cinq chapit[res]. Dans le premier l'Auteur reconnoît la

cessité d'examiner la religion, & il marque les regles qu'on doit suivre dans cet examen. Il tâche de prouver dans le second, que ni les simboles & les professions de foi, ni l'obligation de les souscrire, ne dispensent point d'examiner la religion. Il s'efforce de montrer dans le troisiéme, que le respect qu'on a pour l'Ecriture ne doit pas empêcher cet examen. Dans les deux derniers chapitres il dispute sur l'autorité des Peres, & sur l'usage qu'on doit faire de leurs écrits, il peint leurs differens caractères, & à l'occasion de St. Ignace Martyr, il tombe sur Monsieur Vhiston.

Ce Mr. Vhiston est un Docteur que la liberté de penser à conduit à l'Arianisme, il a soutenu sans aucun ménagement cette ancienne heresie dans plusieurs libelles, & dans un ouvrage assez gros, qu'il a osé intituler, *Primitive Christianity revived*, le Christianisme renaissant. Il n'omet rien dans les trois tomes de cet ouvrage pour appuyer son erreur sur l'Ecriture, & sur l'autorité des Peres des trois premiers siécles. Mr. Bui a refuté par avance toutes ses chicanes, & pleinement justifié la foi des Peres des trois premiers siécles. Mr. Vhiston n'a pas négligé les autoritez les plus foibles & les plus suspectes, il veut rétablir en honneur les épitres supposées de St. Ignace, les constitutions Apostoliques & les recognitions de St. Clement,

ouvrages, ou supposez entierement, ou corrompus par les heretiques : on a écrit contre lui, mais l'assemblée du Clergé Anglican à laquelle on l'a déferé ne l'a pas encore condamné.

Il n'est pas le seul Arien que l'Eglise Anglicane porte dans son sein. Mr. Samüel Clark a pris un tour plus artificieux pour répandre la même heresie ; si on en croit le titre de son livre, il n'a eû en vûë que d'expliquer le Mystere de la Trinité par l'Ecriture, & par la confession de foi de l'Eglise Anglicane.

The Scripture doctrine of the Trinity, *le dogme de la Trinité expliqué par l'Ecriture & par la liturgie de l'Eglise Anglicane*, *in 8°. pages 491.*

L'Auteur est Chapelain de la Reine, & Docteur en Théologie. Son ouvrage commence par un discours sur l'autorité des symboles & des professions de foi. Ceux, dit-il, qui reconnoissent l'Ecriture pour la seule regle de leur foi, doivent examiner les professions de foi sur l'Ecriture ; c'est inutilement qu'on les fait souscrire, puisqu'on est toujours en droit de les rejetter s'ils ne sont pas conformes à l'Ecriture, mais d'un autre côté il ne faut jamais refuser de les souscrire, puisque la souscription n'ôte pas la liberté de les expliquer, & de les réduire aux termes de l'Ecriture. Après ce préambule on trouve tous les textes du Nouveau Testa-

ment qui ont rapport à la Trinité. La doctrine que l'Auteur en tire est partagée en cinquante cinq propositions, qui contiennent le pur Arianisme ; que l'Auteur tâche de trouver dans la liturgie de l'Eglise Anglicane. Selon lui, Dieu le Pere est seul le Dieu supreme, le Fils & le St. Esprit n'existent pas par eux mêmes, Dieu le Pere les a produits librement ; l'adoration du Fils n'est pas une adoration absoluë, on n'adore le Fils que par rapport au Pere ; le Saint Esprit ne doit pas être adoré.

Mr. Vhiston a triomphé de voir croitre sa secte ; il loüe fort Mr. Clarke, de s'être déclaré contre le sentiment commun ; mais il le blâme de s'être appliqué à concilier l'Ecriture avec la confession de foi & la liturgie Anglicane, ces explications forcées, dit Mr. Vhiston ne sont inventées que pour soûscrire aux confessions de foi sans les croire.

Dans le même tems que ces deux Ecrivains ont renouvellé les erreurs d'Arius, Mr. Varrenn a renouvellé celle des Antropomorphites. Ce visionnaire prétend que le Pere, le Fils & le Saint Esprit, ont chacun leur figure humaine, & qu'il faut prendre à la lettre les passages de l'Ecriture, qui attribuent à Dieu une tête, des yeux, des oreilles & des mains. Cette ressemblance de l'homme avec les trois personnes divines excita, si on en croit Mr. Varrenn, la jalousie des Anges, & c'est là leur peché.

Antidote a quinst crianisme, Préservatif contre l'Arianisme, ou brieve exposition de cette partie de symbole de St. Athanase qui enseigne le Mystere de la Trinité, où la doctrine de la Trinité vitale est établie, & où l'on fait voir que la Trinité modale est fausse & absurde, par Erasme Varrens Recteur de Verlington, in 8. pages 268.

La maniere dont cet Auteur explique la Trinité est aussi bizarre que l'idée qu'il a de Dieu, il nie fortement que les trois personnes soyent des manieres de subsister, ce sont, dit-il, des êtres vitaux, trois Esprits qui se produisent l'un & l'autre. Il tâche d'expliquer cette doctrine par la comparaison des trois ames que l'ancienne Philosophie distinguoit dans nous, & il prétend que le rapport des trois ames humaines aux trois personnes divines est parfaitement juste, & qu'il fait concevoir la Trinité si clairement qu'elle n'est plus un Mystere.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

C'est ici, non à Lille, ni à Tournai, que sont imprimez les deux livres dont je vais vous parler, & on attribuë l'un à feu Mr. Arnaud, & il en faut croire ses disciples qui l'impriment.

Eclaircissement sur l'autorité des Conciles generaux & des Papes, ou explica-

tion du vrai sens des trois decrets des sessions I V. & V. du Concile general de Constance, contre la dissertation de Mr. Schelstrate, ouvrage posthume de Mr. *** Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, in 8°.

L'autre est un recüeil de diverses pieces contre la dévotion envers la Sainte Vierge. La premiere est le traité de feu Mr. Baillet sur la dévotion à la Sainte Vierge condamné à Rome. La seconde est le fameux libelle intitulé, Avis salutaire aux dévots indiscrets de la Sainte Vierge, composé par un Protestant, qui sans un grand changement étoit devenu Jansenifte. Ce livre plein des erreurs & des préjugez des Protestans fut refuté par un grand nombre de Théologiens Catholiques, condamné par plusieurs Evêques & par le Pape; les autres pieces sont une lettre pastorale de Mr. de Choiseul Evêque de Tournai, qui s'engagea dans cette affaire pour soutenir les avis indiscrets dont il tâche d'interpreter benignement les erreurs, & dont il ne put empêcher la condamnation; une lettre écrite au nom du feu Electeur de Cologne à la Congregation du Saint Office, & qu'on prétend qu'il a désavoüée, & deux libelles faits pour la justification du même ouvrage. Mr. Dubois, qui demeure avec le P. Quesnel, a le soin de l'édition de tous ces livres. Le parti, en faisant réimprimer le dernier,

montre assez sa conformité avec
testans sur le culte de la mere de I
le mépris qu'il a pour les jugemen
siastiques.

Mr. Hesselius, Bibliothecaire
cademie d'Utrech, a tiré du miro
rial de Vincent de Beauvais une e
prose rimée à l'honneur de la Sai
ge, intitulée, *Crinale ac sertum*
Virginis Mariæ. Il l'a fait imprin
Moëster *in* 8. Il s'est flaté que la si
des sentimens & du stile de cette
teroit quelque ridicule sur la dév
vers la Sainte Vierge, & il réüss
être auprès des esprits superficiel

DE TOULOUZE.

On a imprimé le discours pro
Parlement par Mr. Mariotte Avo
présentation des Lettres patentes
verneur de la Province de Langu
cordées par le Roi à son Altesse
me, Monseigneur le Duc du M
sur la présentation des Lettres pa
Gouverneur en survivance de l
Province accordées par le Roi à
tesse Serenissime, Monseigneur l
de Dombes.

Mr. Mariotte dit modestemen
est heureux que la grandeur du su
la foiblesse de l'Orateur ; elle e
cachée, qu'il n'en paroît aucune t

que l'Orateur n'est en aucun endroit au-dessus de son sujet, soit qu'il peigne les présages d'un merite supérieur, que l'enfance même de Monseigneur le Duc du Maine a donnez, la part qu'il a eûë à nos victoires, la tendre confiance du Roi pour un fils si digne de lui, les beaux Arts florissans sous ses auspices, Seaux devenu le Parnasse François ; soit qu'il peigne le Prince aux pieds des Autels, plus respectable par ses vertus Chrétiennes, par sa religion pure, sincere & constante, par l'inviolable integrité de ses mœurs, que par ses autres grandes qualitez. Nous pourrions transcrire toute la harangue sans fatiguer le Lecteur, nous nous bornons à deux endroits.

Que je me plairois surtout à vous le montrer dans sa magnifique maison de Seaux, faisant des solides plaisirs de l'esprit ses amusemens ordinaires ! C'est là que rassemblant autour de sa personne, plus encore par son amour pour les Lettres, que par ses bienfaits, les plus rares génies, vous le verriez pesant au poids de la raison du goût les sublimes ouvrages qu'ils lui présentènt, & daignant quelquefois les éclairer de ses lumieres : c'est sous cet abri que fleurissent les Arts & les Sciences. Qu'il vous paroîtroit grand dans ce noble repos ! Que vous admireriez la superiorité de son génie, & la profondeur de ses connoissances ! Car, Mes-

ſieurs (eh ! qu'importe que l'av
jugé s'en offenſe) mépriſons ce
maximes , que la ſcience avili
deur ; qu'elle eſt chez les Gran
ou déplacée ; qu'occupez de
importans, le bonheur des pe
faire toute leur étude & tout leu
comme ſi pour être né grand il
ſerrer l'étenduë de ſon génie, r
dons de la nature , & retrancl
propres talens ; comme ſi c'étoi
inutile au bonheur des peuples
s'enrichir de toutes les connoiſſ
de profiter de toutes les erreurs.

Quel Prince a jamais mieux c
luſion de ces vaines maximes , c
Duc du Maine ? Qui ſçait mieux
tes temperamens orner la gran
ſcience, & annoblir la ſcience pa
deur ? Prévenu dès ſon enfance c
pénetrant & d'un goût délicat p
choſes , il n'a point crû indig
rang de cultiver ſes heureuſes diſ
il n'a pas craint que ce fût rabai
gnité, que d'exciter par ſes bie
mulation des grands Hommes
revivre les Heros , perſuadé au
que c'eſt ajouter à ſa gloire. Qu
en effet, Meſſieurs, que protege
& les Sciences ? C'eſt étendre l'e
la raiſon , embellir à nos yeux le
de la nature, diſpenſer l'immortal
ſurer à ſoi même.

Vaste & profond ouvrage, qui formé sous les auspices, diraije, sous la direction de Mr. le Duc du Maine, partez de la Capitale de sa Principauté, pour aller porter dans tous les païs l'intelligence de la Langue Françoise; Memoires critiques dressez sous son autorité, vous serez les monumens à jamais durables de cet amour pour les Sciences, & de ce goût éclairé qui se fait remarquer dans le Prince dont je fais l'éloge.

Mais, Messieurs, d'où vient que vous entretenant de la protection dont Mr. le Duc du Maine honore les beaux Arts, & du goût qu'il fait paroître pour toutes les Sciences, je ne vous ai point encore parlé de l'Auguste Princesse que le ciel a uni à sa destinée? Est-ce donc que j'ignore qu'elle partage avec lui ces nobles inclinations? Non, Messieurs, eh! comment l'ignorer? Toute la France voit avec étonnement cette Princesse, un des plus riches ornemens de la Cour, née d'un sang d'où sont sortis tant de Rois, parée des graces & de la vertu, rassembler encore en sa personne tous les talens de l'esprit. Elle a franchi les honteuses limites qu'un usage capricieux semble avoir prescrites aux personnes de son sexe, & n'a pas dédaigné d'acquerir les plus belles connoissances: on admire en elle tout ce que peut la brillante vivacité de l'esprit quand elle est aidée de l'érudition, & il lui échape quelquefois des productions d'un goût sçavant & délicat,

où se font sentir à la fois la
nouveauté des pensées, le cha
pression, & surtout ce tour ai
contraintes de l'art, rare prel
ture, que ne supplée point le
sçavoir.

Que cette heureuse conforn
& d'inclinations, qui se trouv
le Duc du Maine & la Prince
se, doit resserrer les liens sa
unissent! Et pouvons nous dou
s'étende jusque dans les Prin
Aussi, Messieurs, voit-on dans
de Dombes le même pench
Lettres, comme on y remarqu
des mêmes vertus : attentif à
il fait voir tous les jours qu'il
à profit les grands exemple
offerts : sous les yeux du pere
pent les vertus du fils, ainsi l
santes s'épanoüissent insensi
les rayons du soleil, & ouvr
leur sein pour laisser voir leur

Les Lettres patentes du Gouv
Guyenne accordées à Monseig
te d'Eu ont fourni une belle
c'est l'autre endroit que nous

Que cette journée est mémo
le prépare de surprise à nos ne
Gouverneurs du même sang so
deux des plus considerables
Royaume; la survivance de l'u
vernemens accordée du pere au
jour marqué dans nos Fastes pa

rinces du sang des Bourbons, quelle
iante nouveauté ! Que penseront nos
idans d'un évenement si remarqua-
me trompe, Mrs. il ne le regarderont
ec étonnement ; les mêmes Annales
leur apprendront, leur apprendront
uels ont été les Princes qui l'ont fait
s & si la politique cherche quelque
en pénetrer les causes, elle verra
t que l'interêt de l'Etat a seul décidé
choix importans : en effet, deux Pro-
voisines gouvernées dans le même
le fidelité n'assûrent-elles pas en quel-
te l'obéïssance & l'union de toutes les
ices du Royaume ? Qui ne voit d'ail-
que se hâter de faire entrer les gou-
nens des Provinces dans une famille
Princes naissent avec tous les talens
s à les gouverner, c'est hâter la feli-
s peuples ?

Le Comte d'Eu, heritier des vertus de
Duc du Maine, guidé par ses conseils,
par les grands exemples qu'il a de-
s yeux, fera bientôt sentir à la Guyenne
ceurs de son gouvernement ; & bien-
s peuples de cette Province qui en-
aujourd'hui avec ceux de Langue-
partage du même bonheur, feront
les mêmes mouvemens de recon-
ice.

DE LYON.

inquiéme tome de la Bibliotheque
édicateurs paroît ; les autres vont
te, l'édition des premiers tomes est

presque épuisée. Les sujets traitez dans le cinquiéme sont, la jeunesse, l'éducation des jeunes gens, l'ignorance, l'impureté, les Indulgences & le Jubilé, l'ingratitude, l'intemperance, l'intention, le jugement particulier, le jugement general, le jugement témeraire, le jurement, le larcin, le libertinage, les lectures, la loi de l'Evangile.

On pourra connoître par quelques citations de ce tome le prodigieux travail de l'Auteur, qui a cherché dans certains le seul endroit qui convenoit à son sujet.

DE PARIS.

La suite du Calendrier historique, dont nous avions déja parlé à l'occasion de la premiere partie ; paroit un ouvrage si utile ne pouvoit pas tomber ; on y trouve tous les évenemens de l'année précedente marquez au jour qu'ils sont arrivez, tous les édits, les déclarations, les arrêts les plus notables, le titre de tous les livres imprimez pendant l'année. Il se vend chez de Launai ruë Saint Jacques à la ville de Rome, & Rondet ruë de la Harpe à la longue allée.

Mr. l'Abbé de Maumonet vient de publier une Ode digne de lui. Il ne pouvoit mieux choisir sa matiere, Mr. l'Abbé Bignon en est le sujet. Mr. l'Abbé de Cordemoi l'a traduite en vers Latins.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1713.

ART. XCV. HIstoire Ecclésiastique, par Mr. l'Abbé Fleury, tome seiziéme. Page 1119

ART. XCVI. *Projet pour rendre la paix perpetuelle en Europe.* p. 1140

ART. XCVII. *De l'amour de Dieu, & des moyens qui conduisent à la perfection de cet amour; traité de St. Bonaventure traduit par Mr. Godeau.* p. 1146

ART. XCVIII. *Réponse aux questions d'un Provincial, tome 4ᵉ.* p. 1149

ART. XCIX. *Réponse aux questions d'un Provincial, tome 5ᵉ.* p. 1150.

ART. C. *Réponse à deux objections &c. par Jean de la Placette Pasteur de l'Eglise Françoise de Coppenhague.* p. 1151

ART. CI. *Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, l'origine du mal.* p. 1178

ART. CII. *Réponse de la lettre de Mr. de Barbeirac, imprimée dans les Memoires de Trevoux à la fin du mois d'Octobre 1712.* page 1199

ART. CIII. Petri Keuchenii annotata &c. *Observations de Pierre Keuchenius sur les quatre Evangelistes & les Actes des Apôtres.* p. 1211

TABLE.

Art. CIV. *Extrait d'une lettre de Mr. Masson à Mr. l'Evêque d'Adria &c.* page 1222

Art. CV. *Conjecture sur quelques difficultez qui se trouvent dans les premiers chapitres des Commentaires de Cesar.* p. 1230

Art. CVI. De morbis acutis infantum. *Des maladies aiguës des enfans, par Gautier Harris Docteur en Medecine de la Societé des Medecins de Londres.* page 1244

Art. CVII. *Observations faites sur les montagnes de la Sainte Baume, par ordre de Monseigneur le Comte de Pontchartrain, par le P. Laval Jesuite.* p. 1251

Art. CVIII. *Nouvelles Literaires.*

De Suede, d'Upsale. p. 1285

D'Alemagne, de Lemgau. p. 1286

De Lipsic. p. 1288

De Mayence ibid.

De Francfort. p. 1289

D'Italie, de Palerme. p. 1290

De Naples. p. 1291

De Padoüe. p. 1292

D'Angleterre, de Londres. ibid.

De Hollande, d'Amsterdam. p. 1296

De Toulouze. p. 1298

De Lyon. p. 1303

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1713.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation. 1713.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1713.

Article CIX.

REFLEXIONS SUR LES regles & sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise, les ouvrages des Peres, les actes des anciens Martyrs, les vies des Saints, & sur la méthode qu'un Ecrivain a donnée pour faire une version de la Bible plus exacte que tout ce qui a paru jusqu'à present, avec des notes historiques, chronologiques & critiques, par le R. P. Honoré de sainte Marie Carme Dechaussé. A Paris, Quay des Au-

gustins, chez Claude Jo
1713. *in* 4°. pages 670.

ON auroit tort de sou
ner le R. Pere Honc
n'estimer pas assez la
que, & d'avoir écri
le dessein de la décrier ; ce n'
non plus une démangeaison de
quer les Critiques mêmes, c
engagé dans les laborieuses r
ches dont il fait part au P
plein d'une juste reconnoi
pour les Ecrivains celebres,
plusieurs personnes regarde
jourd'hui comme les maîtres
grand Art, il a lû attentivement
ouvrages, dans la seule vûë d
fiter de leurs découvertes, &
former un goût sûr pour le
fondé sur des regles certaines
variables. Le succès n'a pas ré
à son attente ; il a bientôt re
que ces Critiques fameux n
voient aucune regle, il a été e
de leurs variations : ce sont c
riations qu'il expose au Publi
n'en sera pas moins effrayé que

teur, quand on verra Mrs. de Tillemont, Baillet, Dupin, Simon, les Peres Alexandre & Ruinart, opposez entre eux, quand on verra chacun de ces Critiques peu d'accord avec lui même : l'Auteur, trop modeste pour leur insulter, se contente d'en conclure, que la critique n'est pas encore arrivée à ce degré de justesse & d'exactitude où l'on se vante de l'avoir portée de nos jours, & qu'il y a encore à travailler pour en éclaircir les regles, & pour en rendre l'usage plus constant & plus uniforme. Il n'a, dit-il, osé se charger d'un si grand dessein, trop heureux si son livre peut donner quelque ouverture pour l'executer. Pour lui, il s'est borné à trois choses. 1°. A montrer combien la critique est défectueuse. 2°. A découvrir les sources de ses défauts. 3°. A indiquer les moyens generaux dont on peut se servir pour y remedier. Son ouvrage est partagé en sept dissertations.

Extrait de la premiere dissertation.

La premiere dissertation traite de la critique en general, l'Auteur y

donne d'abord une idée generale
la critique : c'est, dit-il, *l'art d*
ger des faits qui composent l'histoire ,
ouvrages d'esprit , des differentes le
qui s'y rencontrent , de leur stile e
leurs Auteurs , tout cela est du re
de la critique, & Mr. le Clerc
donné une idée imparfaite , quan
l'a définie , *l'art d'entrer dans le*
des anciens Auteurs , & de faire un
discernement de leurs veritables ou
ges. La définition du P. Honor
plus étenduë , elle indique m
les sujets sur lesquels s'exerce la c
que literaire.

Pour donner une juste idée
critique , il me semble qu'il
droit la définir simplement , *l'a*
juger : c'est sa veritable notion ,
que l'origine Grecque de son
fait connoître ; ainsi la critiqu
un art qui ne differe point de la
gique , ou qui n'en differe que c
me la partie du tout. Ce n'est pa
sez d'avoir défini la critique
en donner une parfaite connoi
ce , il faut la diviser dans ses esp
après avoir observé que la differ
de ses especes ne vient que de la

ference des sujets sur lesquels la critique prononce ; elle est comme la Logique un instrument commun à toutes les Sciences. On peut appeller *critique philosophique*, l'art de juger des opinions, *& critique theologique*, l'art de juger des dogmes, *critique morale*, l'art de juger des actions, des intentions, du merite des personnes, *critique politique*, l'art de juger des moyens de gouverner, d'acquerir, de conserver les Etats. Toutes ces diverses especes de critique ne sont pas plus propres de nôtre siécle que d'un autre, & ce n'est pas d'elles dont il s'agit ici, c'est de la *critique literaire.*

Qu'on ne s'imagine pas au reste qu'une seule espece de critique soit renfermée sous le nom *de critique literaire*, il convient à plusieurs especes de critique, qu'il faut distinguer soigneusement pour éviter la confusion : il convient à *l'art de juger des faits*, espece de critique fort étenduë, qui ne regarde pas seulement l'histoire, mais encore le discernement des veritables ouvrages d'un Auteur, du veritable Auteur d'un

ouvrage, de la veritable maniere d
lire un texte : ce ſont des faits, qu'u
tel Auteur ait écrit ou n'ait pas écr
un tel ouvrage, & qu'il ſe ſoit expr
mé de cette maniere ou d'une autr
& ces queſtions ſe décident par l
regles qui ſervent à juger des fait
On peut réduire à la même eſpec
de critique *l'art de découvrir la ſupp*
ſition des monumens antiques, des cha
tes, mais la critique literaire a d'au
tres parties qu'on ne ſçauroit rédu
re à l'art de juger des faits, comm
la critique des ouvrages d'eſprit, o
l'art de juger de leur excellence
la critique grammaticale, ou l'art d'ex
pliquer les livres anciens, *la critiq*
antiquaire, ou l'art de déchiffrer l
medailles.

On peut conclure de ces éclai
ciſſemens que je viens de donner ſu
la définition & les diviſions de
critique, que *le bon ſens perfectionn*
par la Logique en eſt la ſource ; qu
la Logique en fournit les regles g
nerales ; que les regles particulier
ſe tirent de la connoiſſance des ſu
jets auxquels on l'applique.

Le R. P. Honoré ne s'eſt pas pre

posé de traiter de toutes les especes de critique, il s'est borné à celle qui est propre des matieres Ecclésiastiques, il a déclaré fort nettement son dessein dès le titre de son livre, cependant il embrasse dans cette premiere dissertation la critique prise dans toute son étenduë; il en fait voir les avantages dans l'examen des manuscrits, il propose les regles qu'on doit suivre en les corrigeant, celles qui peuvent nous guider dans l'explication de l'Ecriture sainte, la lecture des Peres, des Historiens Ecclésiastiques, des actes des Martyrs, des vies des Saints. Il indique les Auteurs qui ont établi ces regles, il montre ensuite la necessité de la critique, par l'état où étoient des manuscrits du texte sacré, les actes des Martyrs, les Auteurs sacrez & profanes, quand on a commencé de la cultiver. Il passe aux fruits de la critique, les belles éditions de la Bible & des autres ouvrages anciens, les Journaux, l'histoire de l'Eglise débroüillée, le vies des Saints purgées de fables, la Théologie renduë plus claire & plus solide, les prati-

ques superstitieuses décriées
arts perfectionnez, les suppos
découvertes, les préjugez reje
le stile châtié, l'éloquence, la
sie, les beaux Arts florissans, les
demies, l'usage des medailles
inscriptions. L'Auteur descen
tous ces articles dans un détai
rieux & instructif, & il est e
faire connoître les sources o
puisé.

L'histoire de la critique entr
turellement dans cette premier
sertation. Aristote est, si on en
Denis d'Halicarnasse, le pr
inventeur de cet Art: Aristar
Denis d'Halicarnasse, Varro
Longin, se sont distinguez p
les Critiques profanes. Le Chi
nisme a eû dès les premiers s
de grands maîtres dans cet Ar
ce seroit mal connoître l'antiq
que d'avancer que la critique s
a été négligée jusqu'à ces der

phes n'a pû être fait sans le secours de cet Art. La critique tomba avec les autres Arts, elle se rétablit sous l'Empire de Charlemagne & de ses enfans; les soins des Religieux de Cîteaux pour corriger des manuscrits de la Bible montrent que les regles & l'usage de la critique n'étoient pas inconnus dans l'onziéme siécle. Les ouvrages de Jean de Salisbery, Eustathe, Tzetzes, prouvent qu'on la cultivoit dans le douziéme, les manuscrits de la Bible corrigez par les Dominicains de Paris & par les Docteurs de Sorbonne font voir que la critique a subsisté dans le treiziéme siécle; elle fut cultivée avec plus de soin dans les siécles suivans, & surtout dans le siécle passé; mais elle n'est pas encore parvenuë à sa perfection: c'est ce que l'Auteur s'est proposé de mettre dans un grand jour, par l'examen des variations de quelques fameux Critiques, Mrs. de Tillemont, Baillet, Dupin, Simon, les Péres Alexandre & Ruinart.

Extrait de la seconde dissertation.

La seconde dissertation commence l'examen de ces variations fâcheuses des Critiques, par des reflexions sur l'usage qu'ils ont fait du témoignage des Anciens : on doit respecter les saints Peres, & déferer à leur autorité, à moins qu'on n'ait des preuves claires & convaincantes qu'ils se sont ressentis de la foiblesse humaine, & qu'ils n'ont pas été assez instruits de ce qu'ils avançoient; aucun Critique ne conteste cette regle, mais dans la pratique ils ne se sont pas asservis à la garder scrupuleusement. M. de Tillemont reçoit avec respect les lettres de Jesus-Christ à Agbare, & celles de ce Prince à Jesus-Christ, sur la foi d'Eusebe; la narration d'Hegesippe sur le martyre de S. Jacques, & l'histoire même de la mort de Pan, qu'Eusebe a tirée de Plutarque : nous ne voulons point, dit-il, abandonner nôtre regle, de ne point rejetter ce qui est suffisamment autorisé dans l'antiquité, à moins que nous n'y soyons con-

traints par des raiſons tout à fait fortes. Mr. Dupin s'exprime avec plus de vivacité en répondant aux Proteſtans qui rejettent l'Epître de St. Policarpe. Connoiſſent-ils mieux, dit-il, le ſtile de Saint Policarpe que Saint Jerôme ſon diſciple ? Ont-ils plus de lumieres ſur ce ſujet qu'Euſebe, & Saint Jerôme, ou Photius ? Le P. Alexandre s'appuye ſur ce reſpect dû aux Peres, lorſqu'il ſoutient que les vers Sybillins & les lettres de Saint Paul à Seneque, & de Seneque à Saint Paul, ne ſont pas des ouvrages ſuppoſez : *Ut id afferam adducor auth[illegible]ate ſanctorum Doctorum Hyeronimi & Auguſtini, cui majorem opponet hac in parte nemo.*

Peu fermes dans le reſpect pour les Saints Peres, nos trois Critiques ne les comptent pour rien, quand ils ſont contraires à une opinion qui leur plaît. Saint Epiphane, Saint Chryſoſtome, Saint Jerôme, Théodoret, Saint Gregoire, pluſieurs autres Saints Docteurs, diſent que Saint Paul a prêché en Eſpagne. Mr. de Tillemont les abandonne, ſur deux raiſons que perſonne aſſuré-

ment ne jugera fortes, qu'ils
parlé de ce voyage que sur c
Saint Paul a dit qu'il avoit d
d'y aller; l'autre raison, que M
Tillemont croit plus forte qu
témoignage de tant de Peres,
une foible conjecture tirée
qu'on ne voit en Espagne aucu
tige de la prédication de St.
Mr. Dupin oublie de son côt
plus d'une occasion la défe
qu'il avoit promise aux saints P
par exemple, il soutient contre
torité de Saint Irenée, de T
lien, de St. Ambroise, de Sain
rôme, de Saint Augustin, de
Leon, que le symbole n'est pas
vrage des Apôtres. Le P. Al
dre n'est pas plus fidelle qu
deux Critiques dans la résol
de s'attacher aux Saints Pere
rejette hardiment l'Epître de
Barnabé, quoique plus autorisé
les Peres que les lettres de St.
à Seneque, qu'il a reçûës su
témoignage. Il est vrai que l
vant Dominicain a quelquefo
cours à des distinctions, pou
paroître pas rejetter durement

moignage des ſaints Docteurs ; le titre de l'Epître de Saint Barnabé a trompé Saint Jerôme, dit-il, ſa réponſe la plus ordinaire eſt, que les Peres qui ne ſont pas de ſon ſentiment n'avoient pas aſſez examiné le fait ; ſe contenteroit-il de ſemblables réponſes aux preuves qu'il tire de l'autorité des Peres, quand il penſe comme ces maîtres de l'Egliſe ? Mr. Dupin & Mr. de Tillemont l'employent pourtant, cette réponſe, & même contre le témoignage d'Auteurs contemporains.

Nos Critiques meſurent les loüanges qu'ils donnent aux Auteurs anciens par le beſoin qu'ils en ont : s'ils jugent à propos de les citer, ce n'eſt qu'avec des éloges, quelquefois exceſſifs ; ſi le témoignage du même Auteur qu'ils ont loüé ailleurs leur eſt contraire, & les incommode, ils l'abaiſſent autant qu'ils l'ont élevé. Euſebe a éprouvé plus qu'un autre ces revers de fortune dans les écrits de Meſſieurs de Tillemont & Dupin. Mr. de Tillement a marqué la même inconſtance à l'égard de St. Epiphane d'Eutyque, & le Pere

Alexandre à l'égard de Joſephe : ils ont porté, ces Critiques, l'inconſtance & la varieté de jugemens, juſqu'à s'appuyer quand ils ont beſoin de l'autorité des livres convaincus, ou juſtement ſuſpects de ſuppoſition, autorité qu'ils rejettent avec mépris quand elle leur eſt contraire.

On ne peut nier, remarque judicieuſement nôtre ſçavant Auteur, que d'habiles Proteſtans n'ayent beaucoup contribüé à perfectionner la critique, on peut & on doit profiter de leurs lumieres, tout ce que diſent les heretiques n'eſt pas heretique, dit Saint Cyrille dans ſa lettre à Euloge.

J'ai loüé Origene, dit Saint Jerôme, comme un habile Interprete à qui l'on doit beaucoup. Saint Auguſtin nous a propoſé ſept regles de Tichonius Donatiſte, comme la meilleure méthode d'expliquer l'Ecriture. Mais, continüe le P. Honoré, nos Critiques pouſſent trop loin cette eſtime pour les Ecrivains heretiques, quand ils oſent les mettre en balance avec les ſaints Peres, &

donner même la préference aux heretiques. Qui ne seroit scandalisé d'entendre Mr. Baillet dire, après Erasme & les Centuriateurs, que la vie de St. Paul premier Hermite n'est qu'un Roman, que Saint Jerôme a composé, seulement pour exercer son stile ? Est-on moins scandalisé qu'un Mr. Dupin copie les calomnies des heretiques contre le Pape Saint Etienne, contre Saint Epiphane & Saint Cyrille, quand il fait valoir leurs argumens contre les actes de Saint André ? Et Mr. l'Abbé de Commanville peut-il se justifier d'avoir, pour ne pas choquer les heretiques, supprimé tous les miracles rapportez dans les vies des Saints, sans en excepter ceux dont les Peres assûrent qu'ils ont été témoins oculaires ? Quelle raison ont eûë Messieurs de Tillemont & Baillet d'abandonner la tradition des Peres fondée sur l'Ecriture, qu'un bœuf & un âne étoient dans l'étable où naquit Nôtre-Seigneur ? L'autorité de Casaubon, à qui il a plû de le nier, est-elle préferable à celle des Peres ? Cette conduite de nos

Critiques est d'autant pl
nante, qu'ils la condam
mêmes quand ils sont du
des Peres ; Mr. de Tille
pelle une *malheureuse libert*
pin & Mr. Simon se la
mutüellement avec assez

Les Critiques ont po
loin leurs préventions po
nes opinions favorites, ils
partout, & les imputent
à d'anciens Auteurs qui e
éloignez. Le P. Morin fou
coup d'exemples de ce
peu exactes, mais l'infide
Baillet est encore plus m
accuse Metaphraste d'av
les regles pour inventer
res fabuleuses de Saints
tion est grieve ; l'accusa
vie de Sainte Marine, qu
pellons Sainte Marguerite
compareront l'original à
de Mr. Baillet ne conc
une opinion favorable de
té, ou de l'exactitude d
let. Il a cité avec la même
ce Baronius & Casaubon
toire des Mages. Il leu

que les traditions ſur le nombre, la dignité, le païs de ces Gentils adorateurs de JESUS-CHRIST enfant, ſont nées aſſez tard dans l'Egliſe. Caſaubon ne le dit pas, Baronius dit le contraire. Voici un autre trait qu'on ne peut excuſer d'infidelité. Garnier mande à Saint Ciran qu'il a fait décrire pour lui les actes des trois jumeaux Martyrs: Mr. Baillet fait dire à Garnier qu'il les a forgez. Nous paſſons quelques autres exemples de citations infidelles pris des écrits de Mr. de Launoi, & de l'hiſtoire des Flagellans, on en ſera ſurpris ſi on les compare avec les originaux; on ſera encore plus ſurpris des citations tronquées de Mr. de Tillemont contre l'Aſſomption de la Sainte Vierge. On ne voit pas quel tour on pourroit prendre pour juſtifier ſa bonne foi. Metaphraſte eſt fort décrié. Mr. Baillet le blâme ſurtout de ce qu'en paraphraſant les actes des Saints, il les altere. Le ſçavant Auteur entreprend l'apologie de Metaphraſte, & il montre que ſes accuſateurs, le P. Ruinart, Meſſieurs de Tillemont &

Baillet, ne peuvent le
sans se condamner eu
paralelle qu'il fait de
de Metaphraste & de
Baillet est réjoüissant
dent que Mr. Baillet,
gide des paraphrases d
te, prête beaucoup pl
ginaux que le sçavant
Les Critiques ont so
à l'autorité des manusc
fait des regles pour en
si peu sûres dans la pr
R. P. Honoré montre
nombre d'exemples q
conduisent souvent au
les Critiques mêmes q
sées, les abandonnent c
gênent.

Extrait de la troisiéme

La troisiéme differ
les regles que les Crit
faites pour donner d
la liberté de conject
aussi arbitraires & auss
vées, que celles qui
jet l'autorité des anc

ont a parlé dans la dissertation
lente.
silence des Auteurs contem-
is, ou peu éloignez du tems
fait s'est, dit-on, passé, où un
a paru, à ce qu'on l'assûre,
gument négatif est souvent
yé par les Critiques, quoi-
leur ait souvent remontré,
i l'on donne une entiere créan-
cette espece de preuves, des
ges reconnus pour anciens &
legitimes passeront pour sup-
Ce n'est pas assez pour rendre
t aux Critiques un argument
ertain, ils l'employent avec
ne confiance dans toutes les
ons où il favorise leurs senti-
, mais s'il leur est contraire,
rejettent sans façon. C'est ainsi
use Mr. de Tillemont, en par-
e l'Assomption de la Sainte
e. La narration de Juvenal ne
, selon lui, aucune créance;
que les Auteurs plus anciens
rien dit de semblable. On pour-
ui répondre ce que Mr. Baillet
il, quand on le presse par ce si-
des Auteurs : *Ils n'avoient pas*

entrepris de tout dire. Mais sans recourir à cette réponse, il ne faut qu'opposer Mr. de Tillemont à lui même, l'argument tiré du silence des Anciens lui paroît foible, quand on s'en sert pour combattre son opinion du séjour & de la mort de la Sainte Vierge à Ephese : Polycrate Evêque d'Ephese n'en a rien dit, dans une occasion où il lui étoit important de le dire. Voilà le cas précis où la preuve négative a quelque force : c'est dans ce cas que Mr. de Tillemont la rejette, lui qui s'en sert si souvent.

Le P. Alexandre, Messieurs Dupin & Baillet, ne sont pas plus constans que lui dans l'usage de cette preüve; ils se reprochent mutüellement de la faire trop valoir. L'argument qu'on tire des convenances, des possibilitez, est sans doute plus foible : on verra cependant dans nôtre Auteur Mr. de Tillemont, Mr. Baillet & Mr. Dupin, l'opposer aux témoignages précis de plusieurs Peres, & l'on sera indigné que ces Auteurs estimez ayent prétendu éluder des autoritez respectables par

ni si miserable subterfuge, & qu'un *entêtte*, un *apparemment*, leur suffisent pour donner le démenti aux maîtres de l'Eglise.

Il suffit, selon une autre de leurs regles, que la date d'un ouvrage soit fausse, où qu'il contienne quelque fable, pour le condamner sans appel comme supposé. La regle des possibilitez seroit ici bien appliquée, n'est-il pas possible qu'on ait mis dans la suite une date fausse à un ouvrage veritable? N'est-il pas possible qu'en le transcrivant on y ait inseré quelque addition? Il faut que nos Critiques l'avoüent, ou qu'ils rejettent des pieces qu'ils admettent, & dont la date est certainement alterée, & qui contiennent des fables plus grossieres que celles qui les ont fait douter de l'antiquité de plusieurs ouvrages.

Les conjectures fondées sur le stile, sur la diversité de doctrine dans un même Auteur, sont assez solides, & fournissent une regle de critique assez sûre. Après tout elle n'est pas infaillible: on juge souvent du stile par caprice, un Critique pré-

venu voit, ou croit voir, entre deux ouvrages des differences de stile imperceptibles à tout autre, le stile d'un Auteur peut avoir changé, le changement de doctrine & de sentimens n'est pas extraordinaire, & cette regle, la plus sûre de toutes pour juger du veritable Auteur, peut tromper quelquefois.

Les Critiques appuyent fort sur deux autres regles. 1°. Qu'un ouvrage n'est pas ancien, mais supposé, quand on y trouve des dogmes opposez à des heresies posterieures au siécle de l'Auteur prétendu de cet ouvrage. 2°. Qu'un ouvrage est ancien & legitime, quand on y trouve tous les passages que les Anciens en ont cité. Le P. Honoré remarque judicieusement que la premiere de ces deux regles affoibliroit la tradition, si elle étoit admise dans toute son étenduë : l'Eglise ne fait point de nouveaux articles de foi ; elle déclare seulement à l'occasion des troubles excitez par quelque novateur ce qu'elle a toujours crû, *quod ubique, quod semper creditum* ; voilà le veritable caractere des dog-

nes Catholiques, & l'on peut dire le toutes les herefies ce que St. Auguftin a dit du Pelagianifme, qu'elles ont été condamnées avant que le naître, *priùs damnatæ quam natæ.* Eft-il donc furprenant qu'on trouve dans les Ecrivains du fecond fiécle, par exemple, la doctrine de l'Eglife du quatriéme fiécle? Il feroit furprenant qu'on ne l'y trouvât pas. Les dogmes de la divinité du Fils de Dieu, le titre de mere de Dieu donné à Marie, ne prouveront jamais à ceux qui jugent fainement que des ouvrages foyent pofterieurs au tems d'Arius & de Neftorius; nous ne repetons pas que le fçavant Auteur met continüellement les Critiques en contradiction fur chacune de ces regles.

Plufieurs conjectures réünies auront fans doute plus de force que quand elles font féparées; mais leur réünion ne leur donne pas le privilege de l'infaillibilité : l'Auteur le montre par l'exemple de l'Epître de S. Juftin à Diogene. Selon les regles que nous venons d'expliquer, il faut la condamner, Mr. de Tille-

mont, le P. Alexandre, Mr. Cave la ſoutiennent, Mr. Dupin la croit au plus douteuſe.

La narration de ce qui ſe paſſa dans Rome entre S. Pierre & Simon le Magicien eſt ſuſpecte, ſi on l'examine ſur ces regles ; Mr. de Tillemont cependant ne peut ſe réſoudre à la rejetter.

Mr. Dupin ſoumet toutes les regles de la critique à un jugement de prudence & d'équité, qu'il appelle la ſouveraine regle de la critique : malheureuſement cette regle, ſi droite en elle même, ſe plie ſelon les eſprits qui l'employent, & ce n'eſt pas je ne ſçai quelle raiſon univerſelle & infaillible, qui juge ſelon la prudence & l'équité ; ce ſont des raiſons particulieres & très-faillibles, qui prennent pour prudence & pour équité ce qui leur paroît en avoir l'apparence ; & la ſouveraine regle de la critique plus ſujette à l'erreur qu'aucune autre abuſe de toutes les autres.

Extrait de la quatriéme dissertation.

La quatriéme dissertation n'est qu'une suite de la troisiéme. L'Auteur y examine en particulier les regles que les Critiques se sont faites pour juger des actes des Martyrs, & fait voir clairement que le P. Ruinart a omis dans son *recüeil d'actes sinceres* un grand nombre d'actes, dont on ne peut revoquer & dont personne ne revoque en doute l'antiquité. On feroit de ces actes omis un recüeil aussi gros, aussi beau & aussi édifiant que celui du P. Ruinart. Ce n'est pas le seul défaut qu'il trouve dans le recüeil du P. Ruinart, il faudroit en retrancher la plus grande partie, si on le reformoit sur les regles de Mr. Baillet, & sans pousser si loin la rigueur de l'examen, on y reconnoîtroit quelques pieces suspectes.

L'Auteur passe à l'examen des regles même que Mr. de Tillemont & Mr. Baillet imposent à ceux qui entreprennent de discerner le faux du vrai, le supposé du legitime,

dans les vies des Saints. Ils veulent, ces Critiques impérieux, qu'on préfere les actes les plus courts & les plus simples, qu'on se défie des actes qui racontent beaucoup de miracles, des tourmens extraordinaires, les discours des Martyrs aux Juges, les promesses qu'on leur a faites pour les engager dans l'idolatrie. Le sçavant Auteur n'a pas de peine à découvrir le foible de ces regles, plus propres à tromper, qu'à diriger. Il accable les Critiques d'exemples tirez d'actes qu'ils reçoivent; exemples qui détruisent leurs prétenduës regles : il traite ensuite de quelques autres regles moins generales, dont il découvre aussi la fausseté.

Extrait de la cinquiéme dissertation.

La cinquiéme dissertation n'attaque que Mr. Simon, & son projet d'une version de la Bible plus exacte que toutes les autres; les promesses magnifiques de Mr. Simon n'ont point ébloüi l'Auteur : il fait sentir l'impossibilité & le ridicule du pro-

jet de cet audacieux Critique, qui propose froidement de corriger d'abord les anciennes versions, de corriger ensuite le texte Hebreu sur les versions corrigées, & de faire enfin une nouvelle version sur le texte ainsi corrigé. L'entreprise est vaste, & Mr. Simon n'étoit gueres en état de l'executer, ses regles de critique sont fausses, sa capacité dans la langue Hebraïque étoit médiocre. On ruine ici tous les fondemens de sa nouvelle maniere de traduire, on releve cetre proposition si hardie, ou plutôt si insensée, que toute version faite sur l'original est authentique, on y juge fort sainement de sa version du Nouveau Testament. En un mot, le P. Honoré nous prétend montrer que Mr. Simon a été tel qu'il a paru à plusieurs Ecrivains Catholiques & Protestans qu'il cite, peu sçavant, fort temeraire, ni critique, ni orthodoxe.

Extrait de la sixiéme dissertation.

La sixiéme dissertation traite des abus de la critique. Le R. P. Hono-

ré remarque sans s'arrêter, que les impies & les heretiques ont abusé de la critique pour combattre la religion : il remarque encore en passant les puerilitez où sont tombez de fameux Critiques ; mais la seule espece d'abus dont il traite, c'est la confusion que les conjectures des Critiques ont jettée dans l'histoire Ecclésiastique, en suivant leur méthode, le même fait dans toutes les mêmes circonstances passe pour vrai & pour faux, pour croyable & pour improbable, pour attesté & pour fabuleux. L'Auteur en a déja donné plusieurs exemples, il en donne encore de nouveaux. Ce seroit mal servir le Public, que d'indiquer simplement les abus sans en apprendre le remede ; le sçavant Auteur finit sa sixiéme dissertation par des recherches critiques sur le tems où les Gaules ont reçu la foi, & sur les premiers Apôtres de cettte belle partie de l'Europe ; il y met en pratique la méthode qu'il croit la plus sûre, d'appliquer à un fait les regles de la critique, pour donner à ces regles toute l'infaillibilité qu'elles peuvent avoir.

Extrait de la ſeptiéme diſſertation.

La ſeptiéme diſſertation a pour but d'enſeigner les moyens qui peuvent perfectionner la critique. 1°. Il faut définir exactement tous les mots importans dans chaque diſpute ; les équivoques ſouvent affectées ſont la ſource la plus ordinaire de ces contradictions que l'Auteur a fait remarquer dans les plus fameux Critiques, contradictions qui rendent la critique ſi mépriſable : les idées *de livre apocryphe*, *de livre canonique*, *de verſion authentique*, *de tradition*, *d'erreur populaire*, bien éclaircies, feroient tomber bien de diſputes. 2°. Il faudroit déterminer le degré d'autorité qu'a le témoignage de chaque Auteur, quelles conjectures meritent d'être écoutées, de quel poids ſont l'autorité & la conjecture miſe en balance. 3°. L'autorité des Ecrivains anciens & les conjectures ne ſuffiſent pas, il faut leur joindre deux autres principes, qu'on peut réünir en un ſeul, la tradition & l'uſage ; c'eſt à dire, le ſentiment

de la plûpart des fidelles fondé sur une opinion venuë de pere en fils, ou marqué par quelque usage de l'Eglise.

Le sçavant Auteur propose sur chacun de ces principes les regles qu'il croit les plus propres pour en rendre l'application juste & uniforme. Ces regles sont sages, & celles que l'Auteur donne pour admettre ou rejetter les traditions, sont severes, & n'autoriseront pas les erreurs populaires, ni les fables pieuses.

Qui refuseroit de souscrire à la conclusion de ces regles, *que pour rejetter un fait crû communément par les fidelles, inseré dans le Martyrologe, ou dans le Breviaire, il ne suffit pas de dire froidement que ce sont des traditions populaires, de vieilles erreurs, que les admettre c'est ouvrir la porte aux fables, qu'il faut pour rejetter ces faits des témoignages positifs d'Ecrivains dignes de foi qui les détruisent, & qui en découvrent la supposition, ou des raisons de ne les pas croire si fortes & si convaincantes, qu'elles obligent tout homme sage à douter de ce fait, qu'il faut surtout n'être pas assez injuste pour étendre sur*

tout le Breviaire, tout le Martyrologe, le soupçon de fausseté qui ne tombe que sur quelques faits particuliers.

Disons en finissant, qu'on ne peut refuser au P. Honoré la gloire d'avoir manifesté les défauts de la critique, il l'a fait aux dépens de quelques Auteurs fameux, & son ouvrage apparemment ne demeurera pas sans réponse. Il est cependant très-difficile d'y bien répondre; tâcher de rendre suspectes les intentions de l'Auteur, lui imputer de vouloir mettre à couvert certaines traditions de son Ordre, se répandre en vaines déclamations sur l'utilité de la critique dont il convient, loüer les Auteurs qu'il attaque sans les justifier, parler de son livre avec mépris dans quelque préface, ce n'est pas lui répondre, c'est avoüer qu'il est impossible de le faire: ces artifices n'imposeront point aux Lecteurs intelligens.

Pour lui répondre, il est necessaire de faire voir clairement que les contradictions perpetuelles dont il accuse Messieurs de Tillemont, Baillet, Dupin, le P. Alexandre & le

P. Ruinart, ne ſont point dans leurs livres. Et comment le faire voir? Les citations du P. Honoré ſont fidelles; il ne reſte donc plus qu'un ſeul parti à prendre aux défenſeurs de la critique moderne, c'eſt celui de montrer que ces contradictions perpetuelles ne prouvent pas que la critique eſt défectueuſe, & que les fameux Ecrivains qui en ſont convaincus ne doivent rien perdre de leur reputation. Il faut une étrange ſubtilité pour réüſſir dans cette entrepriſe, & les Critiques offenſez feront mieux ſans doute de convenir que la critique eſt encore fort imparfaite, & que nôtre ſiécle, qu'on a flaté de l'avoir portée fort loin, ſeroit probablement accuſé par nos neveux de l'avoir corrompuë, ſi le livre du R. P. Honoré, & quelques autres, ne montroient que le bon ſens a conſervé ſes droits, malgré la prévention preſque generale, & que la fauſſe critique a été une mode dont tout le monde n'a pas été infecté.

ARTICLE CX.

DISSERTATION SUR LES verſets 15. & 16. du ch. 7. des Actes des Apôtres. Par le P. L. J.

V. 15. Jacob alla en Egypte, & il y mourut lui & nos peres. v. 16. De là on les porta à Sichem, on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans de Hemor fils de Sichem.

Deſcendit Jacob in Ægyptum & defunctus eſt ipſe & patres noſtri, & tranſlati ſunt in Sichem, & poſiti ſunt in ſepulchro quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem. *Act. c. 7. v. 15. & 16.*

CE paſſage a toujours paru difficile, *hic locus eſt difficilis*, dit Mariana, *multi multa dicunt, nullus ſatisfacit planè.* Ce qui fait la difficulté, c'eſt la contradiction apparente entre le récit de S. Etienne & divers endroits de l'ancien Teſtament.

Premierement, S. Etienne ſem-

ble dire que Jacob & les autres Patriarches ont été enterrez à Sichem, quoiqu'il soit constant par le ch. 49. & 50. de la Genese que Jacob, Isaac & Abraham furent enterrez à Hebron, proche Mambré, dans le champ qu'Abraham avoit acheté d'Ephron le Hetéen. Or ce champ étoit dans la Judée, fort éloigné de Sichem ville de Samarie.

Cette premiere difficulté est peu considerable. Abraham, Isaac & Jacob, furent en effet enterrez à Hebron. Ces paroles de S. Etienne, *translati sunt in Sichem*, ne tombent que sur *patres nostri*, c'est à dire, sur les enfans de Jacob qui étoient allez avec lui en Egypte. L'Ecriture assûre de Joseph en particulier, que son corps fut apporté & enterré à Sichem: *Ossa quoque Joseph quæ tulerant filii Israël de Ægypto, sepelierunt in Sichem, in parte agri quam emerat Jacob à filiis Hemor patris Sichem, centum novellis ovibus.* Josüé c. 24. v. 32. Doit-on douter que les corps des freres de Joseph, qui furent aussi apportez d'Egypte avec celui de Joseph, n'ayent été pareillement

enterrez à Sichem, puisque S. Etienne le dit positivement, & que l'Ecriture ne dit rien ailleurs de contraire ? Saint Jerôme même nous apprend qu'on voyoit encore de son tems à Sichem les tombeaux des douze Patriarches. Il n'est donc nullement necessaire de supposer que les corps des Patriarches ayent été d'abord portez à Sichem, & de là transportez à Hebron. L'autorité de l'Historien Josephe, qui écrit qu'ils furent enterrez à Hebron, n'est d'aucun poids contre le témoignage de S. Etienne. *Major habenda est Stephano fides quam Josepho*, remarque judicieusement Gagneus.

La seconde & la plus considerable difficulté consiste dans ces paroles : *Quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.* Il est dit dans la Genese c. 23. qu'*Abraham acheta un champ d'Ephron fils de Seor pour la somme de 400 sicles, & qu'il enterra sa femme Sara dans la caverne double qui regarde Mambré, ou Hebron.* D'un autre côté il est raconté dans la Genese c. 33. que *Jacob après son retour de Mesopotamie vint à Salem ville des*

Sichimites dans la terre de Chanaan, qu'il demeura près de cette ville, & qu'il acheta une partie du champ, où il avoit dressé ses tentes, & en paya cent agneaux aux enfans de Hemor pere de Sichem. La même chose se lit au v. 32. du ch. 23. de Josüé. C'est la comparaison de ces differens passages qui fait la difficulté. Si S. Etienne a voulu parler du champ acheté par Abraham, il s'est trompé,, en mettant *Hemor fils de Sichem* au lieu d'*Ephron fils de Seor*, & en confondant Sichem avec Hebron. S'il a voulu parler du champ acheté par Jacob, c'est une méprise d'avoir nommé Abraham à la place de Jacob.

Sans nous arrêter ici à rapporter les differentes explications des Interpretes, nous nous contenterons de faire sur ces passages quelques reflexions qui nous conduiront peut-être plus sûrement à la verité.

En premier lieu, le champ qu'acheta Abraham, Gen. 23. étoit situé auprès de Hebron & de la vallée de Mambré dans la Judée ; le sepulchre dont parle Saint Etienne étoit à Sichem dans la Samarie. D'ailleurs,

nons avons fait voir que Joseph & ses freres ne furent point enterrez à Hebron, mais à Sichem. Ainsi c'est une méchante évasion que de dire, qu'Hemor & Seor sont deux noms differens d'une même personne. Quand on accorderoit cela, il seroit encore démontré que le texte des Actes ne sçauroit quadrer avec celui du l. 23. de la Genese. Nous supposons donc comme une chose constante, que le sepulcre dont parle Saint Etienne n'est point celui où Abraham enterra Sara, & qu'il acheta d'Ephron fils de Seor. Il faut donc mettre à part le chap.23. de la Genese & n'y plus revenir.

Secondement, la partie du champ qu'acheta Jacob Gen. c.33. il l'acheta cent agneaux, *centum novellis ovibus*, le sepulcre dont parle Saint Etienne fut acheté par Abraham à prix d'argent, *pretio argenti.* Ce fut avec les enfans de Hemor pere de Sichem que Jacob contracta, & ce fut avec les enfans de Hemor fils de Sichem que contracta Abraham, selon Saint Etienne. Les enfans de Hemor pere de Sichem avec lesquels

Jacob contracta ne vécurent que près de six vingts ans après les enfans de Hemor fils de Sichem, avec lesquels Saint Etienne dit que contracta Abraham. L'achat du tombeau dont parle Saint Etienne ne sçauroit donc être l'achat dont il est parlé dans la Genese c. 33. Prétendre donc, ou que le texte des Actes est corrompu, ou que Saint Etienne s'est trompé en mettant le nom d'Abraham au lieu de celui de Jacob, c'est une réponse, non seulement temeraire, mais inutile, puisqu'il faudroit encore reconnoître deux autres méprises dans le texte; le *prix d'argent* au lieu de cent agneaux; Hemor fils de Sichem, au lieu de Hemor pere de Sichem. Ce n'est pas non plus soudre la difficulté, que de prétendre que dans les Actes *Abraham* est au datif, τῷ *Abraham*, & qu'il y est parlé du champ que Jacob acheta *pour Abraham*. Car on ne peut dire en quel sens ce champ auroit été acheté pour Abraham, étant certain que ce Patriache n'y fut point enterré, & que Jacob lui même voulut être enterré avec son pere & son ayeul à Hebron.

Il faut donc chercher ailleurs le ſepulcre dont Saint Etienne nous apprend qu'Abraham fit l'achat ; mais où le trouverons nous ?

Remarquons d'abord que toutes les fois que l'Ecriture parle de l'achat que fit Jacob à Sichem, elle ne dit point qu'il ait acheté un champ tout entier, mais ſeulement une partie d'un champ: *Emit partem agri*, Gen. 33 20. *In parte agri quem emerat Jacob*; Joſüé 24 32.

Remarquons enſuite qu'Abraham avoit auſſi acheté long-tems auparavant un ſepulcre à Sichem. C'eſt Saint Etienne qui nous l'apprend, & on doit prendre à la lettre ſes paroles, à moins qu'il n'y ait quelque raiſon évidente qui nous oblige de les expliquer autrement. Or toutes les raiſons qu'ont eû les Interpretes de leur donner un ſens détourné, ne ſont fondées que ſur ce qu'ils ont crû fauſſement, ainſi que nous l'avons montré, que Saint Etienne avoit voulu parler, ou de l'achat fait par Abraham à Hebron, Gen. c.23. ou de l'achat fait à Sichem par Jacob, Gen. c. 33.

Je dis donc que l'emplacement

qu'acheta Abraham, & dans le quel étoit le sepulcre dont parle Saint Etienne, faisoit partie du champ donc Jacob acquit dans la suite l'autre moitié; & ceci ne doit pas être regardé comme une supposition purement arbitraire. La partie du champ qu'acheta Jacob étoit sans doute contiguë à l'acquisition qu'avoit faite son ayeul dans ce même lieu; il n'en acheta qu'une partie, parceque l'autre moitié étoit déja à lui. Il l'acheta afin d'y dresser ses tentes & d'y élever un Autel: *Emit partem agri in qua fixerat tabernacula à filiis Hemor patris Sichem, & erecto ibi altari invocavit super illud fortissimum Deum Israël.* Or Abraham avoit aussi campé dans le même endroit, il y avoit aussi élevé un autel au Seigneur: *Pertransiit Abram usque ad locum Sichem usque ad convallem illustrem... ædificavit ibi altare Domino.* Gen. 12. 6. 7. Si Jacob achete la partie du champ où il éleve un autel, ne doit-on pas présumer qu'Abraham acheta pareillement l'endroit où il éleva aussi un autel? Si David, tout Roi qu'il étoit, se crut obligé

de payer un emplacement où il vouloit faire construire un autel : *Cum veniret David ad Ornan . . . Dixit ei, da mihi locum areæ tuæ ut ædificem in ea altare Domino, ita ut quantùm valet argenti accipias.* 1. Paralip. 21. 22. Croirons nous qu'Abraham ait agi autrement ? Il faudroit supposer pour cela, ou que le païs n'étoit pas habité, ce qui est opposé à ce que l'Ecriture a voulu marquer expressément, *Chananæus autem tunc erat in terrâ*, ou qu'Abraham se crut déja maître d'un païs que Dieu avoit promis à sa posterité, ce qui est encore contraire à ce que dit S. Etienne, que quoique Dieu eût fait cette promesse à Abraham, il ne le mit cependant en possession de rien; & que le peu qu'il posseda, lui & sa posterité, jusqu'à la sortie d'Egypte, ne consistoit que dans quelques morceaux de terre qu'ils avoient été obligez d'acheter bien cher.

On demandera peut être à quel dessein Abraham put faire un tombeau à Sichem, lui qui fut enterré à Hebron, aussi bien que son fils & son petit fils ? A cela je réponds pre-

fans d'un Hemor fils de Sichem, & Jacob acheta des enfans d'un Hemor pere de Sichem. Le premier Hemor pouvoit être l'ayeul du second, de même qu'Abraham étoit l'ayeul de Jacob. Dans les familles considerables, telle qu'étoit celle de Hemor, il est assez ordinaire que les mêmes noms se conservent, & que celui des peres se transmette aux petits-fils, ou aux autres descendans; on en pourroit donner plusieurs exemples tirez de l'Ecriture.

ARTICLE CXI.

COMMERCIUM EPISTOLICUM D. Johannis Collins & aliorum de analysi promota, jussu Societatis Regiæ in lucem editum. C'est à dire, *Commerce de lettres entre Mr. Collins & d'autres touchant le progrès de l'Analyse, mis au jour par ordre de la Societé Royale.* A Londres, de l'Imprimerie de Pearson, 1712. *in 4°. pages* 122.

LA méthode des infiniment petits, si vantée, & si usitée de-

puis quelques années par les Géometres, ne consiste pas précisément à considerer les grandeurs, selon leur generation, ou entant qu'elles se forment par le mouvement, ou des points, ou des lignes, ou des surfaces. Cette maniere de traiter la Géometrie étoit connuë avant Messieurs Leibnitz & Newton; mais ils l'ont réduite en analyse, & en ont fait veritablement une méthode nouvelle, que Mr. Newton a répanduë en Angleterre, & Mr. de Leibnitz partout ailleurs.

La gloire de l'invention est grande, & il s'agit de sçavoir auquel de ces deux illustres Géometres elle est dûë. Car quoi qu'ils se servent d'expressions differentes, ils conviennent néanmoins dans l'essentiel d'une même méthode. Ce que Mr. Newton nomme *fluxiones*, *momenta*, avancemens, ou momens, pour signifier deux parties d'une quantité infiniment approchées, Mr. de Leibnitz l'appelle differences: ils different encore dans les notes dont ils se servent, & comme dans l'alphabet; & ensuite ils procedent

row, Sluse, Gregory, Tschirnhaus, Wallis, & de quelques autres sçavans Géometres : le plus grand nombre est entre Messieurs de Leibnitz & Oldemburgh depuis 1673. jusqu'en 1677. qu'arriva la mort de Mr. Oldenburgh, qui étant de Breme s'étoit établi en Angleterre. Enfin il y en a de Mr. Newton, où il donne des échantillons de sa méthode. Au bas des marges on voit de courtes remarques toutes désavantageuses à Mr. de Leibnitz.

On se condamneroit soi-même de temerité, si l'on prenoit parti dans cette querelle entre des personnes si dignes d'estime ; mais quand on voit Mr. de Leibnitz s'en rapporter au jugement de ceux qu'il devoit naturellement regarder comme ses parties, on ne sçauroit s'empêcher de croire qu'il ne soit fondé en bonnes raisons, qu'apparemment il déclarera.

Par ces lettres on voit que l'occasion qui conduisit Mr. Newton à l'analyse des infinis, fut un traité de Mr. Marchand, né dans le Holstein & habitué en Angleterre, sur l'art

des Logarithmes, *Logarithmotechnia*, où cet Auteur avoit employé des ſuites infinies, dont il s'étoit ſervi pour la quadrature de l'hyperbole. Mr. Barow donna avis des nouvelles découvertes à Mr. Collins, & celui-ci à Meſſieurs Sluſe & Gregory dès l'année 1669.

ARTICLE CXII.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très-puiſſant & excellent Prince, Monſeigneur Loüis Dauphin, & de très-haute, très-puiſſante & excellente Princeſſe, Madame Marie Adelaïde de Savoye ſon épouſe, prononcée aux Etats de Languedoc dans l'Egliſe de Nôtre-Dame à Montpellier le* 19. *Janvier* 1713. *Par Meſſire Jean-Ceſar Rouſſeau de la Pariſiere Evêque de Niſmes.* A Paris, chez Jacques Eſtienne, ruë St. Jacques, 1713. *in* 4°. *pages* 48.

APrès tant d'illuſtres Orateurs, qui ont fait l'éloge funebre de Monſeigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, il ne falloit pas

moins que le digne successeur de Monsieur Flechier, pour répandre de nouvelles graces sur un sujet si souvent & si dignement traité. Il s'attache dans cette harangue à persuader, » Que la grandeur de nôtre perte doit exciter nôtre confiance en » Dieu, & que nôtre confiance en » Dieu ne doit point nous faire ou- » blier nôtre perte.

Deux reflexions servent de preuves à la premiere partie. » Si la per- » te du bien le plus précieux recla- » me plus sûrement la puissance de » Dieu, si la plus amere douleur sol- » licite plus efficacement sa bonté, » quels regrets autoriserent jamais » mieux nôtre confiance ? Mais avec quels sentimens de religion, quels traits d'éloquence, quelle varieté de tours & quelle abondance de pensées, ne traite - t'on pas l'une & l'autre reflexion ? On représente d'un côté la grandeur de nôtre perte, par le caractere noble, vrai, naturel, du Prince & de la Princesse que le ciel nous a enlevez : de l'autre côté on exprime la vivacité de nôtre douleur, par le récit tou-

chant & pathetique qu'on nous fait de la consternation & des inquietudes que leur mort nous a causées. Cependant tout se rapporte au même but, & nous apprend que Dieu sera nôtre appui, après avoir été l'auteur de nos disgraces. Il nous a ravi nos plus douces esperances, & dès lors nous devons attendre le secours de sa puissance; il nous a fait sentir toute l'amertume de nos malheurs, & déja nous goûtons les effets de sa misericorde. Entre les beaux endroits le choix d'un qui soit plus de nôtre goût est difficile; celui-ci fera juger de l'excellence des autres.

» Ah! Seigneur, si vous nous aviez » ravi ce Prince avant qu'il eût com- » mencé à travailler à nôtre bon- » heur, sans pénetrer trop curieu- » sement dans l'avenir, nous aurions » pû douter de ce que nous ne » voyions pas encore. Nous aurions » pû nous dire pour consoler nô- » tre cœur, que près de la pre- » miere place il auroit peutêtre ou- » blié les vûës de paix & de mode- » ration qu'il avoit conçûës dans un

» degré plus éloigné du Trône ; que
» trop de condescendance pour une
» épouse, insensible peutêtre aux
» malheurs publics, auroit tari la
» source de ses bienfaits ; que sa
» sagesse prématurée pouvoit un jour
» dégenerer, & démentir nôtre plus
» flateuse attente ; ou si enfin une
» heureuse possession nous rassûre,
» nous n'aurions pas craint peutêtre,
» mais nous aurions moins esperé.

» Aujourd'hui, que nous avons
» vû tout ce que ce Prince ima-
» ginoit pour nous ; que ses con-
» seils si goûtez par son Ayeul n'ont
» été que des conseils de paix ; au-
» jourd'hui, qu'incapable d'être ar-
» rêté par les plus dangereux obs-
» tacles qui auroient pû traverser ses
» vûës, il n'a rien trouvé près de
» lui qui ne les ait cherement &
» reverées & suivies ; aujourd'hui,
» que chaque année nous a décou-
» vert de nouveaux traits de sages-
» se, que chaque mouvement nous
» fait connoître son cœur & lui a
» attaché le nôtre ; aujourd'hui, que
» nous l'avons vû livrer sa confian-
» ce aux sages, autoriser la verité,

» respecter l'Eglise, ménager des
» secours aux miserables ; sacrifier
» aux indigens sa commodité, sa
» frugale opulence ; & au bien de
» l'Etat, ses soins, ses richesses, ses
» goûts les plus legitimes, sa magni-
» ficence, ses établissemens, & pres-
» que tous les appanages de son rang;
» ou plûtôt, se montrer par ces sa-
» crifices digne de regner sur le
» monde entier ; aujourd'hui enfin
» qu'il ne nous laisse plus rien crain-
» dre que de le perdre, vous nous
» l'enlevez, Seigneur, vous nous ra-
» vissez son épouse avec lui ; son fils
» expire dans le même instant ; nous
» tremblons pour les jours de l'au-
» tre.... Ah! Seigneur, sauvez le
» Roi ; sauvez ce tendre enfant, ar-
» rêtez le bras vengeur que vous
» avez armé contre nous : *Dic Ange-*
» *lo percutienti, cesset jam manus tua,*
» *ut non desoletur terra ; & ne perdas*
» *omnem animam vivam.* Ordonnez à
» vôtre Ange exterminateur qu'il
» épargne un sang qui vous fut tou-
» jours si fidelle ; qu'il cesse de dé-
» soler la terre ; un sang si précieux
» décide de son bonheur.

La ſeconde partie, peutêtre encore plus éloquente que la premiere, eſt diviſée en trois reflexions. „ Le ſouvenir du bien que nous avons perdu, eſt dans les deſſeins de la miſericorde de Dieu un ſecours efficace pour gémir ſur nos pechez, qui nous ont attiré une ſi douloureuſe perte, pour confondre nos vûës par l'exemple des plus pures vertus ; pour reformer nos principes ſur les vûës d'une ſageſſe que nous ne ſçaurions aſſez reverer. La brieveté d'un extrait nous empêche de nous étendre ſur l'art, ſur l'élevation & ſur la ſolidité qui regnent dans chacune de ces trois reflexions. Il ſuffit de dire que chaque trait eſt en même tems une loüange délicate du Prince & de la Princeſſe, & une inſtruction ſalutaire pour nous. Tel eſt le morceau, où après avoir dit que ſur l'équité, la generoſité, l'amour des peuples, ces deux époux ne ſe devoient rien l'un à l'autre ; que chacun portoit ſéparément les principes de ces vertus dans ſon cœur ; qu'Adelaïde, comme Loüis, déteſtoit les préva-

ricateurs ... que plus autorisée qu'Esther, elle ne feroit jamais servir sa faveur que pour couvrir l'iniquité de honte & combler d'honneur la vertu, l'Orateur ajoute : „ Sur des „ vûës aussi sages, aussi justes, aussi „ concertées, s'éternisoit le bon„heur de la France, & se perpe„tuoit un modele de gouvernement, „ sur lequel les peuples & les Rois „ avenir doivent former leurs prin„cipes.

„ La vertu depuis longtems neces„saire à la fortune s'affermissoit dans „ une si heureuse possession, & la „ croyoit inébranlable ; l'hipocri„sie, qui ne peut se déguiser pour „ toûjours, & qui n'arrête les pas„sions que comme une digue que „ la violence des torrens rompt tôt „ ou tard, désesperoit de se contre„faire, & se feroit, ou démasquée, „ ou confondüe ; la fraude, pros„crite de la Cour par l'horreur „ qu'en avoit le Souverain, ne se „ feroit pas flatée d'y pouvoir ren„trer ; & nos neveux, élevez par „ des Peres qui affectent peutêtre „ la simplicité, auroient été veri-

,, tablement ſimples ; l'erreur tant
,, de fois foudroyée , & qui peut-
,, être attend, pour lever la tête , un
,, regne moins redoutable pour elle
,, que celui-ci, n'auroit jamais eſ-
,, peré de revivre ſous un Prince ſi
,, habile à la démêler, & ſi ardent à
,, la pourſuivre. Les méchans auroient
,, toûjours été regardez avec mé-
,, pris, & les pecheurs comme des
,, prévaricateurs aux loix de l'Etat.
,, Le pauvre n'auroit point craint
,, l'oppreſſion du riche, ni l'innocen-
,, ce les trames ſourdes du calom-
,, niateur. Le merite abſent eut été
,, à couvert de toute ſurpriſe , &
,, auroit trouvé un azyle plus ſûr
,, dans les lumieres & dans le cœur
,, du Prince , que dans ſa propre
,, défenſe. La ſocieté auroit été fon-
,, dée ſur la probité, la juſtice, la cor-
,, dialité. Chacun allant au même
,, but n'auroit point eû differentes
,, routes à prendre. On n'auroit été
,, traverſé, ni par la paſſion, ni par
,, l'interêt d'autrui. L'artifice pour
,, s'avancer eut été un moyen ſûr
,, pour ſe perdre ; l'interêt auroit ra-
,, mené les cœurs corrompus, tous

» les vices auroient été corrigez par
» l'ambition de plaire au maître. Le
» plus parfait bonheur pour les su-
» jets étoit dans son cœur & dans ses
» mains.

ARTICLE CXIII.

REGIÆ VILLÆ POETICE descriptæ, & Regiæ Celsitudinis Victoris Amedei II. Sabaudiæ Ducis, Pedemontii Principis, Regis Cypri dicatæ &c. C'est à dire, *Description poëtique des Maisons Royales, & dédiée à son Altesse Royale, Victor Amedée II. Duc de Savoye, Prince de Piémont, Roi de Cypre, avec quelques autres poëmes & un livre d'épigrammes. Par le Pere Camille-Marie Audibert de la Compagnie de Jesus.* A Turin, de l'imprimerie de Paul-Marie Dutti & de Jean-Jacques Ghringhelli, 1711. *In 4°. pages* 222.

TOut est veritablement poëtique dans les belles descriptions que donne le P. Audibert, des maisons magnifiques de son Altesse

Royale le Duc de Savoye ; un tour ingénieux, des penſées neuves, l'expreſſion vive. Quelque grand & orné que ſoit ſon ſujet de ſoi-même, il le releve encore & l'embellit par cent traits qu'il inſere avec art à la gloire de ſes Princes. Il s'eſt, dit-il dans l'avertiſſement au Lecteur, propoſé d'imiter les Georgiques de Virgile ; mais on ne lui trouve pas le naturel & la douceur du vers de ſon original. Ce qui lui manque de ce côté là ſemble en quelque ſorte être recompenſé par la varieté. Enfin il ſe fait lire avec plaiſir.

Le Valentin eſt la premiere maiſon qu'il décrit, & voici l'exorde :

Delicias Regum, generoſa in rure ſuperbo
Otia, natura inſignes atque arte labores
Ordior : Alpinis quibus ingens additus oris
Eſt honor, & magno Eridano. Primamque vocaris
In laudem, auguſta quæ prima occurris ab urbe

Magna Valentina, sed justa superbia villa.

Il dit d'une allée plantée d'ormeaux qui conduit depuis la ville jusqu'au Valentin :

Custodes umbrarum ulmi, quando æstifer urit
Sirius; hinc totis proscripto sole diebus,
Frondea tecta subire & opaci frigora cœli
Carpere, Regis amor : famulans ubi silva fluentes
Curvat in obsequium Dominis subeuntibus umbras.
Carcere in hoc viridi servata fidelibus auris
Custoditur hyems, spirantque æstate novembres.
Hac per delicias, oculumque tenentia multa,
Perque avium dulces alterno murmure pugnas,
Tantum deliciis iter est : sperantque fruendo
Lumina, suspensum præsentia gaudia gressum,
Sed celerem sperata volunt. Tandem ostia silvæ

Restituere diem : pigeatque exire beato
Carcere, ni cupidos scena occupet altera visus.

Cette nouvelle scéne est le Valentin, où il faut être arrivé pour le voir. Il prend occasion d'une grande place qui est au devant, de décrire differens jeux & differens spectacles qui s'y donnent. Parlant d'une galerie formée par des colonnes & ornée de statuës, il s'exprime ainsi :

Nobile perpetua ducunt diadema columna :
Desuper hinc inde elata capita amula molis
Incubuere, pari seque admirantur utrinque
Invidiâ cœlo aquali testudine fulgent,
Unde lares dominâ despectent fronte minores :....
Clara ubi calato surgentem in corpora saxo
Ars populum posuit : variis qua viva figuris
Spectatrix aterna sui stat turba theatri.

Viennent ensuite les jardins, le

parc, la magnificence du palais en ſon architecture & ſes riches ornemens, dont il dit :

Neſcit, quid velit aſpectus : dum ſiſtit in uno,
Plura vocant : dum viſa tenent, non viſa queruntur.
Angeris ubertate boni : nimiùmque fruendo,
Non frueris.

Sur ce que le bâtiment n'eſt pas fini, il dit :

Pars maxima molis
Corpus habet, pars pendet adhuc, ars territa fugit,
Et deſperato perfregit ſcalpra labore.

La ſeconde maiſon eſt Poncalier. Comme ſur le chemin de Turin à Poncalier il y a pluſieurs maiſons de particuliers, du Comte de Verüe, du Marquis de St. Germain, du Marquis Palavicin, & d'autres, le P. Audibert les fait conſiderer en paſſant.

Nec tota voluptas,
Meta voluptatis. Patriis quæ mœnibus istuc
Scena via! Quæ vestra, oculi, spectacula! Collis
Se se passim aperit, semper diversus eunti.
Quæ juga dum lustras, laribus splendentia celsis,
Lassa indefesso reficis vestigia visu:
Nec venisse minùs, quàm pervenisse beatum est.

Il exerce principalement son stile poëtique sur les terrasses de la maison du Marquis de Saint Germain, & sur les eaux de celle du Marquis Palavicin.

On ne s'arrêtera pas à la description de Poncalier, mais voici des vers plus coulans que ceux qu'on a vûs.

Fons de nativi descendens vertice clivi,
Ductus amore loci, vitam poscentibus hortis
Sparsit ubi liquidis argentea munera venis.
Luce palam: non sponte diem cœlumque repentè

Deserit. In præceps adeò ruit, inque profunda
Mersus opaca via, noctemque meabilis antri:
Ut Lare transmisso, spatia inferiora secutus,
Prorumpat procul, & generosior astra revisat.
Quòque vias humiles dejectior unda cucurrit,
Celsior exurgens, volucri rapit æthera fluctu.
Regia quin etiam qui primum in rura modestus
Venerat, ingentes animos edoctus in aula
Cum sonitu petit alta latex, cumque ædibus ipsis
Flumine contendens, se jam sublimibus aulis
Obstupet ascendisse parem.

Il décrit agréablement le Pô qui coule au pied de Poncalier, & puis prenant le ton plus haut, il raconte deux accidens arrivez au Duc Charles-Emmanüel II. qui s'étant jetté dans cette riviere après un cerf, ne s'en sauva qu'à la nage ; & qui étant

jeune tomba dans un goufre avec le cheval qu'il manioit, d'où il fut emporté par un canal souterrain de la Doire dans le Pô.

La troisiéme maison porte le nom de Madame Loüise, petite fille de Henri IV. & qui fut mariée au Prince Maurice. Les autres sont Raconis, Rivole, Millefleurs, la Venerie. Tout ce qui fait la magnificence & l'ornement d'une maison Royale, structure, statuës, peintures, meubles, jardins, parterres, fleurs, fruits, parcs, avenuës, & allées d'arbres; terrasses, eaux, viviers, donnent une abondante & riche matiere au P. Audibert pour exercer son génie poëtique. La chasse, la pêche, les exercices du corps, la course de l'anneau, les jeux du maille & du ballon, lui fournissent des épisodes agréables : il en mêle d'autres plus relevez à l'honneur des Ducs de Savoye, des Princes & des Princesses de leur sang.

Il dit qu'à Rivole il y a peu de tapisseries, & que les murs sont ornez de peintures qui représentent la suite & les grandes actions des Ducs;

& ayant ajouté que le Duc défunt se faisoit un plaisir de les faire considerer, & de les expliquer à son fils, le Duc d'aujourd'hui, il finit par ces vers :

Regius hæc infans intentis auribus altè
Arripiens, omnes animo relegebat, & omnes
Concipiebat Avos : seque admiratus in illis,
Aptabat teneras ad facta simillima vires.

Il n'oublie pas que son Altesse Royale fait la grace aux Pensionnaires de Turin de leur prêter Rivole pour le tems des vacances, & de leur y permettre la chasse & la pêche. Un des divertissemens, dit-il, de cette noble jeunesse sur le soir, est un Echo, qu'il décrit ainsi.

Quidquid mens suggerat, oraque dictent,
Edidicit sine mente lapis, sine gutture reddit.
Garrula simplicitas stupuit, gavisaque falli
Fallitur & plaudit. Se vox stupet ipsa loquentem,

Seque reversuram expectans, è marmore ad aurem
Verba retorta legit.

On ne peut passer un Hydrometre qui annonce le beau tems.

Nubila sint quamvis, pendenti turbine nullas
Horret arator aquas, solem tranquillus apertum
Expectat, truncoque magis quam credit olympo.

Après ces maisons Royales il en met une, destinée aux Pensionnaires pour les jours de congé, où ils se divertissent aux jeux du maille, de la boule, de la paume, du billard, des échecs. Il leur addresse ainsi la parole.

Oh! lecti juvenes, quos semper acerba
Tristior ætati virtus, nutricis ab ulnâ
Eripuit, rigidamque dedit pro matre Minervam.

Ensuite il décrit ces differens jeux: & de celui du billard il dit:

Generosum in mutua bella
Vix ubi fervet ebur, nimis arcta furentibus exit
Mensula : se tota fugiunt, quæruntque palæstra.
Hortator quibus à tergo irarumque magister
Osseus insistit plagarum inflictor, & artes
Edocet, ac feriens feriendi inspirat amorem.

Ce volume contient encore trois pieces, deux sérieuses, sur le saint Süaire gardé à Turin, & sur le massacre des Innocens; une badine, sur un rat qui avoit fait du dégât dans une représentation de la Creche.

Le P. Audibert s'est choisi de grands sujets pour ses épigrammes, Loüis le Grand, la Reine d'Espagne, le Duc de Savoye, le Prince de Condé, le Duc de Baviere, le défunt Duc de Lorraine, le Prince de Bade, le Prince Eugene, & d'autres personnes illustres, quelques histoires saintes & quelques Saints.

On ſe contentera d'en rapporter une qui nous touche davantage, & qui paroit être la plus belle, comme elle eſt la plus vraye, ſur l'état où étoient les affaires de l'Europe, quand le Roi accorda la paix de Riſwik, il s'addreſſe ainſi au Roi :

Obſtat adhuc, Lodoïce, orbis, victuſque minatur.
Nec mala fert belli, nec bona pacis amat.
Aggerat acceptas, cupiens ſarcire ruinas :
Et redit ad clades per nova bella novas.
Te tamen aſſidui mœſtum fecere triumphi ;
Nec fas placatam Gentibus eſſe manum.
En Treviri, en montes, Friburgum, Ardenna, Namurcum,
Barcino, & Italidum janua Secuſium,
Et celebres centum junctorum in fœdera Regum
Cum populis urbes, quæ cecidere, ſuis.
Hoc te, magne, decet : ſpolia exue, divide victis.

Août 1713.

Da pacem terris, quam sibi terra negat.
ompofito dicent, cum federis arbiter, orbe;
Et capere, o Lodoix, & dare regna, tuum est.

Il y en a quelques-unes dont on pourroit pas approuver la pene.

ARTICLE CXIV.

ITIRAMBO DI ALESSANDRO Pegolotti fra gli Arcadi Orialo Minejano con alcuni fonnetti del medefimo. C'eft à dire, *Ditirambe du Seigneur Alexandre Pegolotti appellé dans la Societé des Arcaliens Orialo Minejano, avec quelques fonnets du même Auteur.* A Mantouë, chez Albert Pazzoni, 1711. *In* 4°. *pages* 112.

LA Poëfie Ditirambique doit fa naiffance à la Grece & aux tranfrts du vin. Elle fe reffent de fon ine, & n'a pour regle que les fa d'une imagination échauffée.

L'art néanmoins n'en est pas banni ; employé finement, il retient, il conduit l'impétuosité ditirambique, & il ne lui permet que les efforts qui plaisent. En un mot, ce qu'un de nos Poëtes a dit de l'ode est plus vrai du ditirambe que de l'ode, que *son désordre est un effet de l'art.*

Le fameux Redi, aussi excellent Poëte qu'habile Physicien, a renouvellé parmi les Italiens cette espece de poësie. Son ditirambe seroit sans égal, si celui dont nous parlons n'avoit paru. Mr. Pegolotti y fait ingénieusement entrer l'éloge & le vrai caractere des beaux esprits qui ornent aujourd'hui l'Italie. Les sonnets qui suivent le ditirambe, espece de poësie asservie à des loix rigoureuses & gênantes, ont toute la perfection qui leur convient, & prouvent que Monsieur Pegolotti est maître de son imagination, & qu'il sçait l'assujettir aux regles quand il veut.

ARTICLE CXV.

A CRUISING VOYAGE round the World, C'eſt-à-dire, *Voyage de deux Corſaires autour du monde, d'abord à la mer du ſud, enſuite aux Indes orientales, & de là en Europe par le Cap de Bonne Eſperance, commencé en 1708. & achevé en 1711. &c. Par le Capitaine Woodes Rogers Commandant en chef les vaiſſeaux le Duc & la Ducheſſe de Briſtol. Deux tomes in 8o. Premier tome pages 428, ſans la préface & l'appendix.* A Londres, chez A. Bell & B. Lintot 1712.

LE voyage dont nous donnons ici l'extrait a été un des plus hardis & des plus heureux qu'on ait entrepris ſur mer depuis un ſiécle. Quelques particuliers de Briſtol ayant réſolu d'envoyer des Armateurs à la mer du Sud firent équiper deux fregates, l'une nommée le Duc, de 320 tonneaux de cargaiſon, montée de 30 canons & de 183 hommes d'é-

quipage ; l'autre nommée la Ducheſſe, de 260 tonneaux de cargaiſon, montée de 26 canons & de 151. hommes d'équipage, Mr. Rogers commandoit le Duc, & le Sieur Courteney étoit Capitaine de la Ducheſſe.

Ces vaiſſeaux ayant relâché à Cork en Irlande remirent à la voile le 2. Septembre 1708. avec quelques autres navires Anglois, allant les uns à Madere, & les autres aux Iſles de l'Amerique.

Le 5. les Officiers des deux fregates déclarerent aux équipages le deſſein qu'ils avoient d'aller à la mer du ſud ; les matelots & les ſoldats, à la reſerve d'un ſeul, en parurent très-contens.

Le 10. on apperçut un vaiſſeau que l'on chaſſa tout le jour ; mais on ne put l'aborder que l'onze. C'étoit un Suedois de 22 canons ; on le foüilla pour des marchandiſes de contrebande, & enſuite on lui permit de continüer ſa route.

Le 18. au matin on apperçut à la hauteur des Canaries une petite bar-

que Espagnole ; on lui donna la chasse, & peu de tems après on s'en rendit maître. Il y avoit dessus 45 passagers, dont il n'y eut qu'un seul qu'on pût obliger de boire à la santé du Roi Charles ; tous les autres, quelques menaces qu'on leur fît, se déclarerent toujours hautement pour le Roi Philippe. On eut bien de la peine à engager les Espagnols à rançonner la barque, mais à la fin ils furent obligez de payer aux Anglois une somme assez considerable pour le corps du bâtiment, & pour quelques marchandises dont on ne voulut pas se charger.

Le 23. on découvrit le Pic de Teneriff, & le 25. on passa le Tropique. Le 30. on relâcha à l'Isle de Saint Antoine. Cette Isle est peu habitée, & pleine de montagnes désertes. Il y avoit autrefois un Gouverneur, mais à present l'Isle n'est peuplée que dans la saison que l'on prend les tortües.

Depuis ce jour jusqu'au 21. Novembre, que l'on entra dans la Baye *d'Angra los Reys*, située dans l'Isle

Grande ſur la côte méridionale du Breſil, il n'arriva rien de remarquable : Angra eſt un petit village à trois lieües de la Baye, d'environ 60 maiſons, il y a un Gouverneur Portugais, & un Couvent de Religieux. Les Anglois y furent parfaitement bien reçus ; ils aſſiſterent à la proceſſion qui s'y fit le jour de la Conception de la Vierge, & après avoir été regalez par le Gouverneur, & les Religieux, ils en partirent, les deux vaiſſeaux ayant été chargez de toutes les proviſions que le païs pouvoit fournir.

Durant le ſéjour que l'on fit à l'Iſle *Grande* Mr. Rogers eut le tems de s'informer de la qualité & de la ſituation du Breſil. Il trouva que la relation que Newhoff en a faite eſt très-exacte. Le païs fut découvert en 1500. par Americ Veſpuce, qui le nomma *Santa Cruz* ; mais les Portugais lui ont depuis donné le nom de Breſil. Tout le païs qui leur eſt ſujet eſt diviſé en quatorze Provinces, ou Capitaineries, dont ſix furent envahies par les Hollandois vers 1637. Les Por-

tugais qui ſupportoient avec impatience la domination Hollandoiſe la ſecouërent en 1660. Newhoff aſſûre, que les Hollandois furent obligez d'abandonner cette nouvelle conquête. 1o. Parcequ'ils n'eurent pas ſoin d'entretenir au Breſil des Colonies & des garniſons capables de s'oppoſer aux entrepriſes des Portugais. 2o. Parcequ'ils laiſſerent entre les mains de ces derniers les moulins à ſucre & les terres qui en dépendoient, ce qui empêcha les Hollandois de s'établir & de s'étendre dans le païs. 3°. Enfin, parce qu'uniquement occupez du commerce des Indes orientales, ils négligerent le Breſil comme un païs qui leur étoit à charge. Le Prince Maurice, qui en étoit Gouverneur, repréſenta pluſieurs fois aux Etats, qu'il étoit d'une extreme conſéquence de conſerver un païs d'où le Portugal tiroit tous les ans des ſommes immenſes ; mais les Hollandois, qui étoient réſolus de pourſuivre leurs conquêtes dans les Indes orientales, n'eurent aucun égard

aux remontrances du Prince,& ils cederent enfin aux Portugais les provinces qu'ils poſſedoient au Breſil, à condition que le Roi de Portugal payeroit aux Etats la ſomme de huit cent mille livres, & qu'il permettroit aux Hollandois de commercer librement dans tous les païs dépendans de la couronne de Portugal.

Au nord du Breſil on trouve la fameuſe riviere des Amazonnes, ou du Maranhon. Texeira aſſûre qu'elle prend ſa ſource dans le Perou à huit lieuës à l'orient de Quito; ſon cours eſt de plus de 1800. lieües de l'oüeſt à l'eſt. Elle eſt large de près de deux lieües avant même que le Maranhon y tombe, l'air du païs le long de cette riviere eſt fort temperé, & on aſſûre qu'il n'y manque rien aux habitans pour les délices de la vie, Guillaume Davis, qui a vécu aſſez long tems dans ce païs, en marque pluſieurs particularitez que les Lecteurs pourront voir dans ſa relation.

L'hiſtoire de Gonſalve de Pizzaro nous apprend de quelle maniere cette riviere fut dabord découverte par Orellana en 1540. Ce Capitaine

n'eut pas dans ſon expedition tout le ſuccès qu'il s'en étoit promis.

Loüis de Melo Portugais entreprit quelque tems après la découverte du Maranhon, il avoit une commiſſion ſignée du Roi Jean III. qui avoit donné à Melo dix vaiſſeaux & huit cens hommes, mais le gros tems ayant briſé la plûpart de ſes navires, ſon deſſein avorta.

En 1560. le Viceroi du Perou y envoya D. Pedro d'Orſua avec ſept cens Eſpagnols & deux mille Indiens. Ils deſcendirent la riviere juſqu'au plat païs, où d'Orſua réſolut de bâtir une fortereſſe, & de prendre poſſeſſion du païs au nom du Roi d'Eſpagne, mais la diviſion s'étant miſe parmi ſes gens, d'Orſua fut tüé par un certain Ferdinand de Guzman, qui ſe retira enſuite à l'Iſle Marguerite, y poignarda le Gouverneur, & s'y fit proclamer Roi des Indes. Le Gouverneur de la nouvelle Grenade en étant averti, ſe ſaiſit de Guzman, & le fit pendre.

En 1566. les habitans de Cuſco tenterent inutilement la découverte

du païs qui borde la riviere des Amazonnes. Peu de tems après le Roi d'Eſpagne donna ordre à quelques Officiers de découvrir cette même riviere, mais ils trouverent tant de difficultez, que leur entrepriſe échoüa.

En 1606. deux Jeſuites partirent de Quito, dans le deſſein de prêcher l'Evangile aux barbares qui habitent les bords du Maranhon; mais un d'eux ayant été maſſacré, l'autre fut obligé de s'en retourner.

Quelque tems après, c'eſt à dire, en 1635. le Capitaine Jean de Palacios, accompagné de quelques ſoldats & de trois ou quatre Miſſionnaires, deſcendit la riviere juſqu'à *Annette*, où il fut tüé en 1636. Six ſoldats & deux Religieux s'étant ſauvez, s'embarquerent ſur la riviere, ils eurent le bonheur d'arriver à Pora, où ils informerent Texeira Gouverneur Portugais de leur découverte; celui-ci crut qu'il étoit du ſervice du Roi de faire monter la riviere à quarante canots, où il fit mettre ſeptante Eſpagnols bien

armez, & douze cens Indiens, sous la conduite d'un habile marinier, nommé aussi Texeira, qui arriva enfin à *Junta de los Rios*, & partit de là pour aller à Quito, d'où il informa le Viceroi du Perou de tout ce qu'il avoit vû. Le Comte de Chinchon, qui étoit alors à Lima, donna ordre que l'on fournît à Texeira tout ce qui étoit necessaire pour retourner à Para, & fit partir avec lui le Pere d'Acunna Recteur du College des Jesuites de Cuenca : ils s'embarquerent sur la riviere au mois de Février 1639. & arriverent à Para au mois de Decembre de la même année, d'où le P. d'Acunna partit pour l'Espagne, & y publia la relation de son voyage en 1640.

Les Jesuites de Quito ont fait depuis quelques années une carte fort ample & fort exacte du cours de cette riviere, depuis sa source au lac *Lauricocha* jusqu'à son embouchure dans la mer du nord. Nous ne dirons rien ici de ces dernieres découvertes, parceque nous aurons l'occasion d'en parler plus au long dans la suite de ces Memoires.

Quelques Auteurs assûrent qu'il y a plus de cent cinquante differentes nations qui habitent sur les bords de cette riviere. Les *Homagues*, qui demeurent vers le lac Lauricocha, sont renommez par leurs belles manufactures de coton. Les *Carosipares* font de la poterie de terre, qui est très fine & très-estimée. Les *Surines*, qui vivent entre le 5. & le 10. degré de latitude, & entre le 314. & le 316. de longitude, sont connus par les ouvrages de menuiserie. Les *Topinambes*, sont un peuple belliqueux, qui habitent dans une grande Isle que forme la riviere vers le 4. degré de latitude & le 320. de longitude.

Tous ces peuples se servent pour armes de dards, de javelines, de fleches, de boucliers faits pour l'ordinaire de cannes, ou de peaux de poisson. Ils se font souvent la guerre les uns aux autres, mais quelque barbares qu'ils soyent, ils traitent assez humainement leurs prisonniers.

Les principales rivieres qui tombent dans celle des Amazones, sont,

du côté du nord, le *Napo*, *l'Agaric*, la *Putomaye*, la *Jenupape* & le *Corapatube*; du côté du sud, le *Maranhon*, *l'Amarumaye*, le *Tapy*, la *Catua*, la *Cusignate*, la *Cayane* &c. Avant que cette riviere se décharge dans la mer elle forme une espece de bosphore, ou de détroit large d'une lieüe, & où la marée monte: les Portugais qui possedent Para du côté du Bresil, *Corupa* & *Estero* du côté de la *Guana*, peuvent facilement se rendre maîtres de tout le commerce de cette riviere.

Monsieur Rogers décrit ensuite la riviere de la Plata, elle fut découverte par Jean Diaz de Solis vers l'an 1515. Peu de tems après Sebastien Cabot y fit un voyage, & à son retour l'Empereur Charles V. y envoya Pierre Mendoze avec 2200 hommes, celui-ci ayant monté la riviere bâtit un fort, qu'il *nomma Buenos Ayres*, à 50 lieuës de la mer, mais cet établissement ayant donné de la jalousie aux naturels du païs, ils attaquerent les Espagnols, & en tüerent près de 250. Mendoze fut lui même obligé de retourner en Euro-

pe. Irala, qu'il avoit laissé à *Buenos Ayres*, ayant gagné la plûpart des habitans du païs, fit bâtir la ville de l'Assomption en 1538. Elle est aujourd'hui la Capitale du Paraquey. Le P. Seppe en fait la description, que les Lecteurs pourront voir dans sa relation.

Les deux vaisseaux Anglois partirent de l'Isle Grande le trentiéme Novembre, il ne leur arriva rien de remarquable, jusqu'à ce qu'ils eussent doublé le Cap de Horne, & qu'ils fûssent entrez dans la mer du Sud. Nôtre Auteur donne une description bien détaillée du détroit & de la terre Magellanique. Le premier, dit-il, qui découvrit la mer du Sud, fut Vasco Nunnez de Balbao en 1513. mais il ne passa pas le détroit, il se contenta de marcher par terre de la mer du Nord à celle du Sud.

En 1519. Ferdinand Magaillans ayant commission de l'Empereur Charles V. passa de la mer du Nord à celle du Sud. Pigafetta décrit au long ce voyage; mais il semble que Mr. Rogers n'ajoute pas grande foi

à sa relation. Quoiqu'il en soit, Magaillans ayant relâché aux Isles des Larrons, y fut massacré.

Alfonse de Camargo passa le même détroit en 1536. & arriva au port d'Arequipa la même année, mais peu de tems après il fut contraint de retourner en Espagne.

En 1577. le fameux Chevalier Drake partit de Plymouth au mois de Novembre, & passa le détroit de Magaillans le 21. Août de l'année suivante. Le 6. Septembre il entra dans la mer du Sud, en visita les côtes, & après avoir fait le tour du monde, arriva heureusement en Angleterre le 25. Juillet 1580.

En 1586. le Chevalier Candish passa aussi par le détroit de Magaillans. La relation qu'il a laissée de ce voyage est fort curieuse. Nous ne parlerons pas ici du Chevalier Richard Hawkins, de Messieurs Chidley, Wood, Davis, Narbosough &c. qui sont tous entrez dans la mer du Sud par le détroit de Magaillans, Mr. Roger assûre que le dernier qui y ait passé est Mr. de Beauchesne Goüin en 1699. mais il soutient que

le chemin le plus sûr est par le Cap de Horne.

Le 31. Janvier on se trouva à la hauteur de l'Isle *Juan Fernandez*. Le 1. Février on mit en mer la chaloupe du Duc, avec ordre de visiter la côte de l'Isle, mais la chaloupe ayant apperçu sur le soir un grand feu, retourna joindre les vaisseaux, ne doutant pas que quelques navires François ne fussent sur les côtes. Le lendemain à midi on renvoya à la découverte une petite barque bien armée sous les ordres de Messieurs Dover & Frye, qui retournerent avec une bonne provision de poisson & un homme habillé de peaux de chevre : c'étoit un Ecossois nommé Alexandre Selkirk, qui avoit été autrefois sur le vaisseau *les cinq ports*, qui périt dans ces mers. Cet homme avoit demeuré seul dans l'Isle l'espace de quatre ans quatre mois, c'est lui qui le jour auparavant voyant des vaisseaux à quelques lieües en mer avoit fait du feu.

Les Lecteurs attendront sans doute un recit bien circonstancié de ses avantures. Voici ce que Mr. Rogers

nous en apprend. Il étoit né à Largo dans la Province de Tyf, ses parens le destinerent dès sa jeunesse à servir sur mer ; ce jeune homme ayant fait plusieurs voyages en Europe, se mit sur les *cinqs ports*, dont Mr. Stradling étoit Commandant : étant à la hauteur de l'Isle *Juan Fernandez* il eut quelque differend avec son Capitaine, qui le laissa sur cette Isle déserte. Il avoit emporté du vaisseau ses habits, son lit, un fusil, un peu de poudre, du plomb, une hache, un couteau, un chaudron, la Bible, & quelques instrumens de Mathematique. La melancolie le saisit si violemment pendant les premiers mois, qu'il en pensa mourir ; mais il s'accoûtuma peu à peu à la solitude, & éleva d'abord deux petites hutes, dont l'une lui servoit de cuisine, & l'autre de chambre. Les chevres sauvages, dont l'Isle *Juan Fernandez* abonde, lui fournissoient de quoi vivre, mais le pain & le sel lui manquoient, il trouva néanmoins dans l'Isle même de quoi y suppléer. Les Flibustiers qui ont coûtume d'y relâcher

avoient semé plusieurs champs de navets, qui lui furent d'un grand usage ; d'ailleurs l'Isle produit une espece de poivre noir, que l'on appelle *Malagita*, dont il se servoit au lieu de sel.

Quand sa poudre fut dépensée il se trouva obligé de poursuivre les chevres, & de les prendre à la course. Mr. Rogers assûre qu'il couroit avec tant de vîtesse, qu'il dévançoit les meilleurs chiens. Tous ses habits étant déchirez, il s'en fit de peaux de chevres, un clou lui servoit d'aiguille, & l'écorce de *Piemento* lui tenoit lieu de fil.

Les vaisseaux qui ont fait naufrage sur les côtes de cette Isle l'ont tellement peuplée de chats & de rats, que Mr. Selkirk eut d'abord bien de la peine à s'en garantir, ses deux cabanes en étoient tellement remplies, que quelque précaution qu'il prît, il en fut longtems incommodé, mais il trouva enfin le moyen de se délivrer de ces hôtes incommodes.

Pendant le séjour qu'il fit dans cette Isle il vit plusieurs vaisseaux,

:raignant que ce ne fûssent des
nols, il n'osa jamais faire des
x , préferant sa liberté à une
& barbare captivité. Comme
t alors à la fleur son âge , &
l'ailleurs il étoit très-habile
ier, Mr. Rogers le fit Contre-
: du Duc, où il rendit des ser-
très-considerables.
2.. Février on débarqua la plû-
les malades, on fit bonne pro-
d'eau & de bois , & le qua-
les deux vaisseaux remirent à
:e.
16. on apperçut un petit bâ-
t que la Duchesse prit, c'étoit
ırque de 16 tonneaux allant de
à *Cheripe* pour y acheter de la
. Le 17. on arriva à l'Isle de
, & sur le champ on travailla
er la petite prise, afin qu'elle
roiser avec la Duchesse pen-
qu'on nettoyeroit le Duc.
26. au matin la Duchesse re-
ı à *Lobos* avec une prise partie
ıiaquil & allant à Fruxillo, la
: en étoit fort peu considera-
n se servit encore de ce petit
ıu pour croiser.

Les Isles de Lobos sont désertes, on n'y trouve, ni eau, ni legumes, il y a grand nombre d'oiseaux, dont la chair est püante & coriasse. On y trouve sur les côtes une infinité de veaux marins, dont l'odeur est si insupportable, que les vaisseaux en sont incommodez à quelques lieües en mer. Mr. Rogers apprit ici des prisonniers qu'il y auroit dans peu des vaisseaux richement chargez qui iroient à Acapulco, à Lima &c.

En effet, on apperçut le 2. d'Avril un bâtiment à deux lieuës en mer: les ordres furent aussitôt donnez pour l'attaquer, & vers les huit heures du matin on s'en rendit maître. C'étoit un assez gros vaisseau, nommé l'*Ascension*, de quatre à cinq cens tonneaux, bâti en forme de gallion, ayant les bords fort hauts, avec des galleries tout autour. Il étoit chargé de bois, & d'autres marchandises, pour Panama & Lima. Les prisonniers furent dispersez sur les autres bâtimens, & Mr. Trye ayant été nommé Capitaine de cette prise, eut ordre de partir le 7. pour aller croiser avec les deux

petites barques à ſept lieües des côtes.

Le 12. tous les Officiers étant aſſemblez on réſolut d'attaquer Guiaquil. Le 15. on découvrit un aſſez gros vaiſſeau que l'on ne put aborder que le 16. Peu d'heures après une des petites priſes amena une barque de Peyta chargée de ſavon, de caffe, de cuir &c.

Le 18. toutes choſes étant prêtes pour l'attaque de Guiaquil, on doubla l'Iſle de Sainte Claire, & le 20. on ſurprit la ville, ou plutôt, le village de Punna. Le 22. Avril les troupes de débarquement, au nombre de cent ſoixante hommes, ayant été diſtribuées dans les chaloupes, monterent la riviere de Guiaquil, & comme elles furent en vûë de la ville, les Officiers apperçurent un grand nombre de lumieres, ce qui leur fit craindre qu'on n'y eût donné l'allarme. On tâcha d'abord d'engager le Gouverneur & le Corregidor à rançonner la ville, mais après pluſieurs pourparlers fort inutiles, on réſolut enfin d'y faire une deſcente, ce qui fut executé ſans

grande résistance le 24. La plûpart des habitans s'étoient retirez dans les bois avec leurs meilleurs effets, & on ne trouva que peu de choses de quelque valeur dans la ville; mais il est certain que si on avoit pû la surprendre, on y auroit trouvé des richesses immenses, & plus de deux cens mille pieces de huit en or & en argent. Les Officiers se contenterent enfin d'une rançon de trente mille pieces de huit, qui furent presque toutes payées avant le neuviéme de Mai.

La ville de Guiaquil est la Capitale de la Province, elle est gouvernée par un Présídent, & cinq ou six Auditeurs, qui sont une *Audiance* Royale,& dont il n'y a point d'appel, quant aux affaires militaires, qu'au Viceroi du Perou. Ces Présidens, ou Gouverneurs, n'ont leurs commissions du Roi d'Espagne que pour cinq ans; mais il arrive souvent que le Viceroi en cas de mort, ou de crimes, nomme lui-même des Présidens, ou Gouverneurs, qui lui payent sous main des sommes immenses. Mr. Rogers assûre, que le

dernier Viceroi mourut riche de plus de huit millions de pieces de huit. Le Comte de la Monelo ſon fils eſt actuellement revêtu de cette dignité. Nôtre Auteur ſouhaiteroit qu'un autre fût à ſa place, parce, dit-il, qu'il eſt trop attaché aux interêts de la France.

Les Corregidors & Gouverneurs trouvent auſſi le moyen d'amaſſer en peu de tems de grands biens. Le dernier Corregidor qui mourut à Guiaquil laiſſa à ſes heritiers plus de trois cens mille pieces de huit. Les Lecteurs ne ſeront pas étonnez de ce vaſte gain, lorſqu'ils ſçauront que les Vicerois leur permettent ſous main de trafiquer, & de tranſporter du vif argent du Mexique au Perou.

La riviere de Guiaquil eſt ſi large à deux lieües au deſſous de Puna, qu'on a de la peine à voir d'un bord juſqu'à l'autre, Mr. Rogers aſſûre qu'il faut un bon Pilote pour monter juſqu'à la ville. Il ajouta que la riviere eſt navigable à quatorze lieuës au delà ; mais que les canots & les petites barques montent bien plus haut.

Le principal produit de cette Province consiste en *cacao*, dont on en transporte tous les ans une très-grande quantité, il y a aussi beaucoup de sel & de poisson salé que l'on vend à Quito. La Province de Guiaquil fournit Truxillo, Chancay & Lima, de bois, de ris, de coton &c. qui est un commerce très-lucratif. On ne trouve pas dans cette Province des mines, ni d'or, ni d'argent : mais elle abonde en bestiaux. Le païs ne produit point de froment, toute la farine que l'on y employe vient de Truxillo & de Cheripe. Les draps de laine viennent de Quito. *Pisco* & la *Nasca* fournissent cette Province de vin, d'eau de vie, d'huile d'olives, de sucre &c. Les marchandises d'Europe lui viennent par terre de Panama par Portobello. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait pour le moins plus de 40 vaisseaux qui arrivent tous les ans à Guiaquil, ce qui fait voir que le trafic de cette ville est très-considerable.

Pour ce qui est de la justice, elle se rend dans ce païs à peu près comme en Espagne. Le Corregidor

 en

en eſt le Chef, il a ſous lui pluſieurs Conſeillers & Avocats, qui pour la plûpart ſont fort riches ; on ne peut appeller de la ſentence de ces Juges qu'à la Cour ſouveraine de Lima.

Il y a dans la Province près de 1100 hommes capables de porter les armes. D. Jerôme Boſo en eſt General, il a ſous lui un Meſtre de Camp, un Sergent Major, & un Commiſſaire de Cavalerie.

Mr. Rogers remarque, que les relations de ce païs que les Flibuſtiers François ont fait imprimer depuis quelques années, ſont très-défectueuſes.

Le 17. Mai on reconnut les Iſles *Gualapagos* ; mais n'y trouvant pas d'eau, on fut obligé de continüer ſa route. Tous les équipages étoient en fort mauvais état, ce que l'on attribuoit au mauvais air qu'ils avoient contracté à Guiaquil. Mr. Rogers dit, qu'on ne doit pas compter ſur les relations que les Flibuſtiers ont laiſſées de ces Iſles.

Au commencement de Juin on prit deux autres vaiſſeaux allant à Guiaquil, les priſonniers aſſûrerent

qu'on ne sçavoit pas dans le païs qu'il y eût des Corsaires Anglois dans ces mers.

Comme Mr. Rogers se trouvoit indisposé, on assembla le Conseil au bord la Duchesse, où il fut résolu d'attaquer les mines de Barbacore, ou de *Saint Juan*; mais ce dessein parut à la fin impraticable, de sorte que l'on fut obligé de relâcher à l'Isle *Gorgona*, où on arma en guerre une des prises nommée le Havre de Grace, dans le dessein de l'amener en Europe. Ce vaisseau avoit été bâti en France, & étoit assez bon voilier, étant nettoyé & espalmé on lui donna le nom de *Marquis*.

Comme les prisonniers devenoient fort à charge, on résolut de les mettre à terre; mais auparavant on traita avec eux de la rançon des vaisseaux, & des marchandises, qu'on ne pouvoit pas transporter en Europe. Mr. Rogers assûre, que les Espagnöls eurent tout sujet de se loüer du bon traitement qu'ils reçurent des Anglois. On leur permit d'entendre tous les jours la Messe, & d'assister à l'office divin, avec au-

tant de liberté que s'ils avoient été au fond de l'Espagne.

L'Isle Gorgona a environ trois lieües de long, mais elle est fort étroite : elle est à six lieües du continent, toute couverte de grands arbres, il y a un assez bon ancrage du côté du nord-est. On trouve dans cette Isle un prodigieux nombre de singes, dont la chair est bonne à manger.

Le 25. d'Août on moüilla dans la Baye de *Tecames*, où on trafiqua quelques Negres & quelques marchandises avec les habitans pour des provisions.

Le 1. Octobre on découvrit les terres du Mexique, & le 8. on fit voile vers les *Tres Marias*, situées au n. o. pour y faire de l'eau & pour nettoyer les vaisseaux ; on y fit bonne provision de tortuës & de gibier.

Le 1. Nov. étant à la hauteur de la Californie on relâcha au port *Seguro*, où on résolut d'attendre le vaisseau allant de Manille à Acapulco: Les Indiens qui habitent sur les côtes sont si pauvres, qu'ils ne

pûrent fournir aux équipages que quelques poissons.

Le 21. Decembre on découvrit une voile à 7 lieües de l'oüest, & aussitôt les trois vaisseaux appareillerent, le 22. à huit heures du matin on commença à l'attaquer ; le combat fut assez rude, mais au bout de quelque tems les Anglois s'en rendirent maîtres. Ce vaisseau étoit monté de vingt canons & d'autant de pierriers, & avoit 191 hommes d'équipage. Il s'appelloit *nuestra Seniora de la Incarnacion*. Il étoit très-richement chargé, & avoit pour Commandant un François, nommé le Chevalier Pichberty. On apprit des prisonniers qu'il y avoit un autre navire parti en même tems de Manille, mais ils ajouterent qu'ils le croyoient déja arrivé à Acapulco ; sur cet avis la *Duchesse* & le *Marquis* eurent ordre d'aller croiser, tandis que le *Duc* & la prise resteroient au port Seguro.

Le 26. on apperçut un bâtiment, & aussitôt on fit des signaux au Duc pour aller joindre les deux autres vaisseaux, ce qu'il fit, après avoir

mis les prisonniers en sûreté. L'après midi on attaqua vivement le navire, qui se défendit avec tant de vigueur, qu'à la fin on fut contraint de l'abandonner, ce vaisseau s'appelloit *Bigonica*, il étoit Admiral de Manille, percé pour soixante canons & monté de 40, avec des pierriers à proportion ; son équipage consistoit en quatre cens cinquante hommes, dont cent cinquante étoient Européans, tous gens résolus de se défendre jusqu'à l'extremité.

Mr. Rogers décrit ensuite la Californie, le Mexique, le Perou & le Chili ; ce qu'il en dit est tiré des meilleurs Auteurs, d'Oval, du P. Seppe, & principalement de Gemelli, qui est un des derniers qui en ait écrit.

L'onziéme Janvier 1710. après avoir distribué sur les autres navires une partie des marchandises que l'on avoit trouvées sur le vaisseau d'Acapulco, la petite Escadre composée de quatre voiles partit de Seguro, & elle arriva l'onziéme Mars à l'Isle de Guam. Les Officiers écri-

virent au Gouverneur pour lui demander la permiſſion d'y acheter des proviſions & de faire de l'eau, ce qui leur fut accordé. L'Iſle de Guam a environ 40 lieües de tour. Le Roi d'Eſpagne y entretient un Gouverneur, & quelques troupes, pour la ſûreté du commerce. Les naturels du païs ſont preſque tous Chrétiens.

Le 21. Mars on quitta *Guam*, & le 29. Mai on fut à la hauteur de l'Iſle de Bouton, qui eſt longue d'environ 30 lieües, on aſſûre que le païs eſt ſi peuplé, que le Roi peut mettre ſur pied en fort peu de tems plus de cinquante mille hommes, mais Mr. Rogers eſt perſuadé que la ſûreté de ce Prince conſiſte dans la pauvreté des habitans, qui ne font envie à perſonne.

Le 9. Juin on partit de l'Iſle de Bouton, & le 20. du même mois on entra dans la rade de Batavia, où l'on demeura juſqu'au 12. d'Octobre. Les Officiers trouvant qu'ils auroient de la peine à conduire le *Marquis* en Europe, le vendirent à Mr. Opey, Capitaine d'une fregate Angloiſe.

Nous ne parlerons pas dans cet extrait de la qualité de ces païs, nous aurons l'occasion de le faire plus au long dans celui du second tome de ce voyage.

Le 29. Decembre les trois vaisseaux moüillerent dans la rade du Cap de bonne Esperance. Le 6. Avril on appareilla au nombre de 26 vaisseaux, dont 16 étoient Hollandois & 9 Anglois, tous richement chargez. Le 23. de Juillet toute la flotte arriva au Texel, & le 14. Octobre Mr. Rogers moüilla avec les trois vaisseaux qu'il commandoit à la rade de Bristol.

ARTICLE CXVI.

L'IMITATION DE JESUS-CHRIST, traduction nouvelle, avec une pratique & une priere à la fin de chaque Chapitre. Par le R. P. *de Gonnelieu de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Pierre Augustin Mercier ruë St. Jacques 1712. *In* 8°. *pag.* 527.

NOûs avons parlé dans les nouvelles Litteraires du mois de

Juillet 1706. de 11 traductions Françoises de l'excellent livre de l'Imitation de Jesus-Christ ; le P. de Gonnelieu nous en donne une douziéme ; il n'auroit pas songé, dit il, à la mettre entre les mains des Fidelles, s'il n'avoit eû qu'une simple traduction à leur offrir, mais il a crû, & a eû raison de croire, qu'on la recevroit favorablement, & qu'on lui sçauroit gré de son travail, si sans rien changer à un ouvrage dont l'utilité est si generalement reconnuë, il y ajoutoit quelques secours capables d'augmenter les fruits qu'il produit en tout païs & en toute langue.

Dans cette vûë il a joint à chaque chapitre une pratique & une priere ; l'Approbateur assûre qu'elles sont pleines de lumiere & d'onction ; tous les Lecteurs souscriront à ce jugement, dont le nom du P. de Gonnelieu étoit un préjugé infaillible.

ARTICLE CXVII.

L'IMITATION DE LA VIERGE mere de Dieu, par Messire Loüis Bastide Prieur de Sainte Croix de Broquiers, Prédicateur du Roi & Professeur des Droits à Paris. A Paris, de l'Imprimerie de Gilles Paulus du Mesnil 1713. *in* 12. *pages* 360.

APrès l'Imitation de JESUS-CHRIST il n'en est point de plus utile, ni de plus efficace, que celle de la Sainte Vierge. Mr. Bastide, connu par d'autres ouvrages où il a sçavamment défendu la Religion, nous donne ce fruit de sa dévotion, après nous avoir donné le fruit de ses études. Comme la sainte Vierge n'a point instruit l'Eglise par des discours, il n'a pû suivre la méthode de l'Auteur du livre incomparable de l'Imitation de JESUS-CHRIST; il n'a pû proposer que les exemples de la mere, pour faire pratiquer les maximes du fils; mais il n'a pas proposé ces beaux exemples sechement, les instruc-

tions qu'il y a jointes avec beaucoup d'art, d'élegance & d'onction, forment un excellent abregé de la morale Chrétienne. Le P. Arias Jesuite a travaillé en Espagnol sur le même dessein, son ouvrage n'a point servi à Monsieur Bastide, qui paroît même ne l'avoir pas connu.

Article CXVIII.

NEL SOLEMNIZARSI LA Canonizzazione di santa Catarina da Bologna nella Chiesa dalle reverende Suore di santa Chiara discorso. C'est à dire, *Panegyrique de Sainte Catherine de Boulogne, prononcé à Boulogne le jour de la solemnité de sa canonisation dans l'Eglise des Religieuses de sainte Claire appellée* Corpus Domini, *par le R. P. César Calino de la Compagnie de Jesus.* A Boulogne, chez Ferdinand Pisarri 1712. *In* 12. *pages* 35.

LE P. Calino, un des plus fameux Prédicateurs d'Italie, dont nos Memoires ont déja parlé, &

dont nous parlerons encore à l'occasion de ses homelies sur les quatre livres des Rois, le Pere Calino prêchant dans l'Eglise où le corps de sainte Catherine entier depuis tant d'années, & presque vivant, inspire de l'étonnement & de la dévotion à tous ceux qui le voyent, a pris dans ce miracle l'idée de son discours. L'Apôtre lui a fourni un texte très-heureux : *Sive in corpore, sive extrà corpus nescio.* La vie de sainte Catherine, toute spirituelle, toute celeste, peut faire douter si elle avoit un corps ; son corps incorruptible, & presque vivant, peut faire douter si l'ame l'a quitté. *La sainte ame de Catherine a paru séparée de son corps pendant sa vie, elle y paroit unie après sa mort*, voilà la division. Le celebre Orateur l'a remplie, non de conceptifs & de pensées plus brillantes que vrayes, mais de reflexions solides, tirées des actions de la Sainte & des miracles qu'elle opere, soutenües par des tours éloquens, & par une expression toûjours ingénieuse, mais toûjours claire & sensée. Il dépeint d'une

maniere naturelle & touchante la ſervitude où ſont nos ames captives de nos corps : il fait paroître ſainte Catherine exemte des dures loix de cette ſervitude, au deſſus des foibleſſes de l'âge, des impreſſions des ſens, des infirmitez, & de la mort même. Sa ſainte ame, ſans être retenuë dans la priſon du corps, a été preſente en differens lieux, elle étoit preſque continuellement dans le ciel, converſant familierement avec la Cour celeſte, éclairée des plus pures lumieres, enflammée du plus ardent amour.

La ſeconde partie n'a pas beſoin de preuves étudiées, dit le Pere Calino, un regard ſuffit pour ſe convaincre qu'on peut douter ſi l'ame de la Sainte a quitté ſon corps. Il y a deux cens cinquante ans que ce corps n'a point changé ; le tems l'a reſpecté, & divers prodiges pourroient perſuader que ce corps dans quelques occaſions a ſenti, a agi, comme vivant.

Un diſcours ſi propre du ſujet a eû l'applaudiſſement de toute l'Italie.

ARTICLE CXIX.

LETTRE ECRITE PAR MONSIEUR Biet, premier Apoticaire du Roi, à Mr. Levrat Maître Apoticaire à Lion, le 19e. Avril 1713. où il explique le secret de la composition des veritables gouttes d'Angleterre.

IL y a longtems, Monsieur, que je vous aurois donné la satisfaction que vous souhaitez de moi, touchant la composition des veritables gouttes d'Angleterre, si vous me l'aviez demandée plûtôt; car vous sçavez bien que je n'ai jamais approuvé la conduite de certaines personnes de nôtre profession, qui font souvent mystere de peu de chose: un tel procedé sent trop le Charlatan, & me paroît trop contraire à la charité qu'on doit à son prochain. Ce fut aussi ce qui m'obligea dans un cours de Chymie public, que je fis il y a quelques années dans le Laboratoire des Maîtres Apoticaires de Paris, de faire voir & connoître, non seulement de quoi étoient com-

posées ce qu'on appelle les vrayes gouttes volatiles d'Angleterre, mais encore une infinité d'autres remedes particuliers, dont quelques personnes se flatent de posseder seules le secret. Toute l'assemblée, qui étoit composée d'un assez grand nombre de fort habiles gens, parut fort contente d'un procedé si sincere, mais je cherchois en cela moins leurs applaudissemens, que la satisfaction que j'avois de rendre publics des remedes, que quelques personnes prennent grand soin de cacher comme de rares spécifiques. De plus, je me flatois que mon exemple pourroit engager ceux qui en sçavent plus que moi d'en faire de même; car il ne faut pas douter que nous ne soyons dans l'obligation de communiquer gratuitement au public tout ce qui peut lui être utile, & contribuer à sa santé.

Il y a plusieurs sortes de liqueurs, ou teintures, auxquelles on donne mal à propos le nom de gouttes d'Angleterre, comme je vous l'expliquerai une autre fois; on les confond souvent au grand préjudice des

malades ; je ne vous envoye à present que la composition de celles qui doivent être regardées comme veritables & bien éprouvées en plusieurs occasions, & qui sont (par l'experience) préferables à celles qu'on tire de la soye, des araignées, & d'autres matieres.

Vous souhaitez aussi de sçavoir qui est l'inventeur des gouttes volatiles d'Angleterre, je vous dirai que c'est un nommé Mr. Godoald, Medecin de Londres, où il exerçoit la Medecine avec reputation. La maladie dangereuse d'une personne de consideration, pour laquelle le Roi d'Angleterre Charles II. s'interessoit, s'augmenta beaucoup. Ce Prince, sçachant qu'elle étoit abandonnée de tous les Medecins qui la voyoient, ordonna à Mr. Godoald, dont on lui avoit souvent parlé, de l'aller voir, & de lui donner de son remede, s'il le trouvoit à propos ; ce qui fut executé, & l'effet en fut si surprenant, que cette guerison fut regardée de tout le monde comme une espece de resurrection. Ce Prince résolut dès

lors d'avoir à quelque prix que ce fût la composition de ce remede, qui lui paroissoit si précieux, il fit offrir pour cela jusqu'à vingt cinq mille écus à Mr. Godoald. Un des neveux de ce Docteur, que j'ai vû à Paris il y a quelques années, & duquel je sçai ces particularitez, me dit que son oncle étoit d'une humeur si bizarre, qu'il eut toutes les peines du monde à se résoudre de donner son remede au Roi d'Angleterre, malgré la somme considerable qu'il lui offroit pour cela. En effet, il falloit que ce Docteur fût un misantrope bien extraordinaire, pour n'être pas touché d'une si belle offre, ou peutêtre il étoit d'une de ces especes de sectes qui regnent en Angleterre, & qui méprisent les richesses, car il crut faire une grace à son Prince de lui faire part de son secret pour la somme qu'il lui donnoit, & encore ce fut à condition de ne le communiquer à personne, tant que l'Auteur vivroit. Ce Prince lui tint parole, & pour empêcher que personne n'en eût connoissance, il se donnoit la peine lui

même de le préparer, car vous ſçavez peut-être qu'il aimoit fort la Chymie, & qu'il avoit un très-beau Laboratoire, où il raſſembloit ſouvent pluſieurs curieux, & même un François nommé le Fevre, fort bon Artiſte, qui nous a laiſſé un cours de Chymie curieux & utile, & qui a travaillé longtems dans ce même Laboratoire, gratifié d'une penſion par ce Prince.

Compoſition des gouttes volatiles d'Angleterre.

Il faut prendre cinq livres de crane humain d'un homme pendu, ou mort d'une mort violente,

Deux livres de viperes ſeches.

Deux livres de corne de cerf, & deux livres d'yvoire.

Coupez le tout par petits morceaux, & les mettez dans deux ou trois cornües pour diſtiller le tout dans un fourneau de reverbere, avec les mêmes précautions qu'on diſtille ordinairement la corne de cerf & les viperes pour en tirer le ſel volatil. Les vaiſſeaux, ou récipiens,

étant refroidis, vous les delutterez & les agiterez bien, afin de détacher le ſel volatil des parois des vaiſſeaux; vous verſerez le tout dans une grande cucurbite de verre, pour filtrer enſuite la liqueur par le papier gris, afin d'en ſéparer l'huile, qui eſt inutile. Il faut mettre la liqueur qui ſera filtrée dans une cornuë de verre poſée au feu de ſable, à laquelle on adaptera une autre cornuë de verre pour lui ſervir de récipient, il faut avoir ſoin qu'elle ſoit bien luttée, & faire cohober les dites matieres par trois fois: il ne faut pas oublier d'y ajouter auparavant tout le ſel qu'on aura pû ſéparer des balons, ou récipiens, & après leſdites trois cohobations vous deluttezerez vos cornuës, & vous verſerez le tout dans un matras à long col, auquel vous adapterez un chapiteau convenable & un petit récipient. Vous lutterez bien toutes les jointures de part & d'autre avec la veſſie de cochon moüillée, & poſerez vôtre vaiſſeau au feu de ſable avec un très-petit feu. Le ſel volatil ſe ſublimera & s'attachera au chapiteau, &

la partie ſuperieure du matras, ontinüez le feu, afin qu'il monte ſſez d'eſprit, ou d'humidité, pour ondre ou diſſoudre le ſel qui a monté le premier, & auſſi-tôt vous ôteez tout le feu de vôtre fourneau, fin qu'il ne diſtille rien de plus : 'eſt une circonſtance très eſſentiele à obſerver, pour que ce remede pere avec toute la force & toute la igueur dont il eſt capable, car ſans ette précaution il ſe trouveroit afoibli par trop de flegme. Je crois u'il eſt inutile, Monſieur, de vous lonner aucun avis ſur cela, étant uſſi bon & habile Artiſte que vous tes ; je crois auſſi qu'il n'eſt pas noins inutile de vous parler de la loſe de ce remede, car vous ſçavez u'on commence ordinairement à n donner ſept ou huit gouttes, & qu'on augmente juſqu'à quarante & cinquante dans les cas preſſans, omme apoplexie, lethargie, aſſouiſſement, foibleſſe ; en un mot, cela roule ſur la prudence du Medecin, ou de celui qui le donne, car ce même remede eſt encore trèsexcellent dans toutes les fievres ma-

deux medaillons d'Annie ...
dont on a parlé dans les ...
précedens.

IL y a près de deux ans qu
vant Prélat d'Italie qui
comme les vrais Sçavans,
importance font les medail
rectifier l'histoire, écrivit
tre à un de ses amis sur un
lon d'Annie Faustine, qui
Mr. Thiepolo Senateur de
& dans cette lettre il en cite
du cabinet du P. Chamillar
avoit vûë dans le Journal
voux au mois d'Octobre 17
de ces deux medaillons do
ici ma pensée.

de l'Empereur Antonin, qu'on nomme Elagabale, étoit petite fille de Marc-Aurele ; qu'Herodien dit qu'elle étoit de la race de Commode, ce qui signifie qu'elle étoit du moins arriere-petite fille de Marc-Aurele, & les Sçavans modernes ont conclu de là, qu'il falloit que ce fût cette Princesse qui est appellée sur les medailles, ANNIA FAVSTINA AVG. ou ANNIA AVRELIA FAVSTINA AVG. parceque tous ces noms marquent en effet qu'elle descend de Marc-Aurele.

On a découvert ensuite que ce medaillon de Mr. Thiepolo étoit retouché & falsifié. En voici la legende entiere comme elle est gravée dans le Journal de Venise. ΔΑΜΑϹΚΗΝΩΝ ЄΛΦ. ΔΟΓΜΑΤΙ ϹΥΝΚΛΗΤΟΥ. ΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟϹ. ΛΑΟΔΙΚЄΩΝ ΝЄΩΚΟΡΩΝ. On a remarqué, dis-je, que ces premiers mots, ΔΑΜΑϹΚΗΝΩΝ ЄΛΦ. ont été formez en partie de quelques lettres qui étoient assez nettes, & en partie de celles qui étoient frustes, ou effacées en cet endroit. On a vû sur le

te, ou ſans le tître de Colonie. Mr. Vaillant en cite néanmoins trois d'une ſeule de ces deux Laodicées de Syrie, ſous Antonin, qu'on nomme Elagabale, qui n'ont pour legende que le ſeul mot, LAVDICЄON, ou LAODICЄON. Δ. Є· c'eſt à dire, comme je l'explique, Δήμου ἐυχῆ, *voto publico*. Ces trois medailles ſeroient donc de la Laodicée d'Aſie, ce qui n'eſt pas; la Laodicée d'Aſie n'écriroit jamais ainſi en caracteres Latins.

Il dit en ſecond lieu, que ni les deux Laodicées, ni aucune ville de Syrie, ne porte ſur ſes medailles le tître de Neocore; mais qu'il eſt fort ordinaire ſur les medailles des villes d'Aſie. Le beau medaillon de l'Empereur Severe Antonin, (car c'eſt ainſi que l'on appelle ſur une belle medaille Grecque Antonin fils de Severe) le beau medaillon, dis-je, de ce Prince, qui eſt cité dans le cabinet de la Reine de Suede pag. 117. & rapporté par Mr. Vaillant pag. 103. ſur ce pied là ſeroit faux; car ſa legende eſt telle: ΙΟΥΛΙЄΩΝ ΛΑΟΔΙΚЄΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΠΡ. (c'eſt

à dire, πρώτων) CYPIAC. OMONOIA. Il est néanmoins incontestable & d'une grande beauté.

M. Masson ajoute, qu'on ne voit pas de jeux marquez sur les medailles qui appartiennent certainement à une des Laodicées de Syrie. Selon cette regle, la medaille de Laodicée, que Mr. Vaillant rapporte d'après Mr. Patin, pag. 121. de ses Colonies, & qu'ils attribüent tous deux avec raison à une Laodicée de Syrie, appartiendroit à la Laodicée de Phrygie. Néanmoins le seul mot de LAVDICEON écrit en lettres Latines est une preuve démonstrative du contraire; & l'on voit pourtant sur cette medaille deux athletes qui luttent : *Duo athletæ nudi luctantes*, dit Mr. Vaillant, *certamina Laodiceæ celebrata indicant*.

Il ajoute enfin, que Laodicée qui est voisine de la mer mediterranée, étoit alors Colonie; qu'elle portoit auparavant le titre de Julie, IOYΛΙΕΩΝ; & que l'autre Laodicée voisine de Damas est toûjours appellée sur les medailles Laodicée près du Liban, pour la distinguer

de l'autre. Il n'eſt pas le
qui ait dit cela ; mais on l
fondement. Laodicée ſu
fut jamais ſur les medaille
Ionie, ni Metropole : elle
jamais diſtinguée que par
de *Laodicée ſur mer*, comm
ſons Boulogne ſur mer : ΛΑ
ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΘΑΛΑΣΣΑΝ.
le n'a frapé de medailles
neur des Empereurs ; ſo
qu'étant une ville libre, l
bera, dit Pline, elle ait été
ſa liberté, ſans vouloir do
Romains cette marque de
ration, non plus que ceu
pendant un fort longtem
Atheniens dans la Grece
Sciotes dans l'Archipel,
ques autres ; ſoit par quel
raiſon qui nous eſt inconn
vient que de toutes les au
dailles qui ont le nom de l
hors celle que je viens de
ter, laquelle eſt du tems
de Syrie, pas une n'a la
marque que ſa ſituation ſ
mer : elles ne portent to
les caracteres d'une ville
bien avant dans les terres

que celle que nous avons de Laodicée sur mer, outre son inscription, ΠΡΟΣ ΘΑΛΑΣΣΑΝ, représente encore un Dauphin, pour marquer sa situation. Cette medaille est chez le Roi.

Il est constant que la Laodicée qui est devenuë Colonie & Metropole sous l'Empereur Severe, est la même qui avoit aussi le nom de Julie sur ses medailles avant ce tems-là : ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ, Or la Laodicée qui fut Colonie est celle de la Cœlesyrie ; c'est à dire, de la province, qui, selon Pline & tous les plus anciens Geographes, est renfermée entre le Mont-Liban & l'Anti-Liban. Le passage d'Ulpien que j'avois cité pour ce sentiment là, en est une preuve démonstrative : si on le lit entier, & si on y fait attention, Ulpien fait le dénombrement de certaines Colonies privilegiées de Syrie : il commence par la ville de Tyr, qui est le lieu de sa naissance ; de là il monte vers le nord à Beryte : de Beryte il entre dans les terres vers l'orient ; il y trouve Heliopolis dans la Cœlesyrie : il parle ensuite

de Laodicée, qui eſt à l'extremité de cette Cœleſyrie même vers l'orient : *Laodicea Colonia in Syria Cœle.* De là il revient à Ptolemaïs dans la Phénicie, & il ne cite aucune ville de tout ce païs là qui ſoit plus ſeptentrionale que Beryte, d'où Laodicée ſur mer eſt éloignée vers le ſeptentrion de plus de 50 lieües : outre cela, s'il eût parlé de cette Laodicée, il n'eut pas manqué de parler en même tems d'Antioche, qui étoit auſſi dès lors Colonie ; cela eſt évident. Il s'eſt néanmoins trouvé deux Auteurs qui ont voulu ſoutenir le contraire, & qui ont tâché de répondre il y a plus de 20 ans à ce paſſage d'Ulpien qui les incommodoit fort, parceque ce Juriſconſulte, ſelon tous les Auteurs qui en parlent, étoit contemporain de cette Annie Fauſtine dont nous examinons ici les medailles. Ils ont donc imaginé que la Cœleſyrie s'étendoit en certain tems juſqu'à Laodicée ſur mer ; cela eſt pitoyable. C'eſt comme ſi je diſois qu'en un certain ſiécle l'Iſle de France s'étendoit juſqu'à Calais, ou Dunkerque. Mais quand cela ſeroit, du moins ne peut-on citer pour ce ſentiment bizarre aucun

Auteur qui soit aussi ancien qu'Ulpien, ou qui comme lui ait écrit du tems que les medailles font mention de la Colonie de Laodicée ; c'est à dire, depuis l'Empereur Severe, jusqu'à Trajan Dece. Or c'est de ce tems-là seulement dont il est question, & des Laodicées, qui sont marquées Colonies sur tout ce que nous avons de medailles.

J'ai donc dit, & il est encore vrai, que sous les Empereurs, les medailles ne nous représentent qu'une des deux Laodicées qui sont en Syrie, sçavoir, celle qui est près du Mont-Liban, à l'Orient ; on n'a pas fait attention que cette ville étoit partagée en deux, la vieille ville & la nouvelle ville. Celle-ci fut bâtie du tems de Jules-César, & elle en prit le nom. C'est celle-là seule qui est Metropole sur quelques medailles, ou Metropole & Colonie sur d'autres ; & elle marque souvent pour cela son époque depuis sa fondation sous Jules, au lieu que la vielle ville, quand elle frapoit ses medailles à part, sans la participation de la nouvelle ville, ne prenoit que son ancien nom de

Laodicée du Mont-Liban ; & elle marquoit son époque par l'ére des Grecs, pour montrer qu'elle avoit ses loix, & qu'elle n'étoit que confederée, nullement sujette aux Romains ; au lieu que la nouvelle ville étoit sujette à l'Empire : ce qui est marqué par l'aigle, qu'on voit sur ses medailles du tems d'Antonin fils de Severe. C'est le beau medaillon dont j'ai déja parlé, & qui étoit autrefois dans le cabinet de la Reine de Suede, aujourd'hui dans celui du Prince Dom Levio, & qui a été frapé du tems de ce même Empereur ; c'est ce medaillon, dis-je, qui nous apprend tout ce que je viens de dire, quand on le considere de près. Voici l'inscription : ΙΟΥ. ΛΙΕΩΝ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΠΡ. CΥΡΙΑC ΟΜΟΝΟΙΑ. C'est à dire, *medaille des deux villes, de Julia, & de Laodicée, qui d'un commun consentement font des jeux & des sacrifices*, à l'honneur de l'Empereur, *les premieres de la Syrie*. Ce qui est dépeint dans le champ de la medaille répond à l'inscription. C'est une Déesse couronnée de tours & en même tems voilée,

qui repréſente la province de Cœle-ſyrie. Elle eſt aſſiſe entre deux autres plus petites Déeſſes, qui ſont debout, & qui tiennent chacune une corne d'abondance & des épis, pour marquer les deux villes dont j'ai parlé, & la fertilité du païs.

Les medailles de Tyr nous ſervent de preuve, que celles de Laodicée qui ſont frapées du tems de Trajan, avec l'inſcription ordinaire, ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ſont de Laodicée du mont Liban, parceque c'eſt cette Laodicée qui ſe rencontroit ſur la route de Trajan, lorſqu'il alla faire la guerre aux Parthes. Il aborda à Tyr, & les habitans de cette ville fiere, qui n'avoit jamais fait fraper de medailles, ni pour lui, ni pour aucun de ſes prédeceſſeurs, en firent à la premiere nouvelle de cette expedition, ſçachant qu'il devoit paſſer chez eux, encore n'y mirent-ils pas leur nom : il n'y a que l'image d'Hercule, ou ſa maſſüe ſeule, qui y faſſe reconnoître Tyr. Mais cette expedition finie, les medailles de Tyr ſont infiniment rares, juſqu'à

ce que la ville ayant été ruinée par les Parthes, pour avoir favorisé la marche de Trajan contre eux, on y mit une Colonie Romaine sous l'Empereur Severe. Laodicée frapa en même tems que Tyr des medailles à l'honneur de Trajan, & elle fut la premiere qui lui donna en ce païs là le surnom de Parthique. C'est donc Laodicée du mont Liban, parceque c'est celle que l'on trouve en partant de Tyr, pour aller directement vers l'Orient chercher les Parthes. Si c'étoit Laodicée sur mer, Antioche par où il falloit passer en ce cas là en auroit alors frapé de même, & certainement il n'y en a pas.

Le medaillon dont il s'agit ici n'est d'aucune de ces deux Laodicées : il est d'une ville de même nom dans la petite Asie. On en voit un presque semblable au cabinet du Roi, sous Antonin fils de Severe, avec cette inscription : ΚΟΜΟΔΟΥ ΚΑΙ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. ΔΟΓΜΑΤΙ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ. Jupiter y est dépeint, qui est la Divinité ordinaire sur la plûpart des

nedailles de cette Laodicée de
'hrygie. On lit sur celle d'Annie
'austine du cabinet de Mr. Thiepolo
:s mêmes mots : Δόγματι Συγκλή-
ͅ, *Senatus-Consulto*. On lit, εικουμενικὸς,
n sousentendant ἀγὼν , *certamen*,
ju'on n'exprime que fort rarement
ur les medailles. Cela veut dire, que
.e tout l'Empire on étoit reçu à
ombattre dans ces fortes de jeux.
Ce mot se trouve ainsi sur les me-
ailles de Side en Pamphylie, &
e Tarse en Cilicie ; mais ce qu'il
tut suppléer dans le medaillon
'Annie Faustine, au lieu de ces mots
ıpposez , ΛΑΜΑCΚΗΝΩΝ ΕΛΦ,
ıontre évidemment que c'est ici la
.aodicée d'Asie. Car on sçait que
Ar. Vignoli n'y a vû d'abord que
es lettres,

..ΩΝ ΑCΙ...
.....ΩΝΕ.....

)ù on lit à present,

ΛΑΜΑCΚ
ΗΝΩΝ ΕΛΦ.

e crois donc qu'il faut suppléer ainsi:

ΤΩΝ ΑCΙΑC
ΗΡΩΤΩΝ ΕΖΑ

En ſorte que la legende entiere ſoit: Τῆς Ἀσίας πρώτων ἑξάκις Λαοδικέων Νεωκόρων, Δόγματι Συνκλήτου, Οἰκουμενικός, c'eſt à dire, *Jeux où tous les ſujets de l'Empire ſont reçus à combattre par l'ordre du Senat, à Laodicée, qui eſt la premiere des villes d'Aſie qui faſſe des jeux & des ſacrifices publics pour la ſixiéme fois.* Cette formule, ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC Β ou Γ, ou Δ, eſt ordinaire ſur les medailles de Smyrne, & autres de l'Aſie mineure; mais on ne la voit que là. Les deux dernieres lettres Ξ Α, étoient où ſont les deux ſuppoſées, Α Φ. Voilà, ce me ſemble, à peu prés l'éclairciſſement qu'on peut ſouhaiter ſur ce premier medaillon, & ce que j'en ai dit ne doit pas paroître inutile par rapport à l'hiſtoire & à la Géographie.

Le ſecond medaillon d'Annie Fauſtine eſt celui qui eſt dans le cabinet du P. Chamillard, & qu'il a expliqué lui-même dans une diſſertation fort juſte & fort exacte, qui eſt dans le Journal du mois d'Octobre 1706. Le P. Valſechi, Religieux de la Congregation du mont Caſſin, s'inſcrit en faux contre ce medail-

lon, parcéque l'époque qui y est marquée renverse son systeme. Sa dissertation est de 120 grandes pages, sur les medailles d'Antonin, qu'on surnomme Elagabale. Ces medailles embarrassent fort les Historiens modernes, Chronologistes & Antiquaires, parce qu'elles donnent à cet Antonin cinq années de regne, dont la cinquiéme ne peut avoir eû moins de sept ou huit mois, au lieu que dans l'histoire ce Prince n'a que trois ans & neuf mois de regne. Le P. Valsechi employe la plus grande partie de son ouvrage à refuter ce qu'en disent le P. Petau, le P. Pagi, Messieurs le Comte de Mezzabarba, de Tillemont, Toinard, & Vaillant. Les anciens Ecrivains, dit-il, ne sont point d'accord entre eux: les inscriptions même se contredisent, mais les medailles Grecques & Latines ne se contredisent pas. Le P. Valsechi, pour sortir d'embarras, se figure qu'Antonin ayant fait effacer le nom de Macrin son prédecesseur sur toutes les inscriptions où il se pourroit trouver, s'étoit fait adjuger par tous les Mone-

taires de l'Empire, Grecs & Latins, l'année que Macrin avoit regné: ensorte que sa premiere année s'appellât sa seconde sur ses medailles, & ainsi consécutivement des autres, quoique du vivant de ce prédecesseur il ne l'eût jamais regardé comme un competiteur injuste. Cela ne paroît pas fort vraisemblable.

Mais parceque l'époque marquée sur le medaillon qui est chez le P. Chamillard va plus loin, & que ce medaillon d'Annie Faustine ne peut avoir été frapé que huit ou neuf mois pour le plûtôt après la mort de son mari, si elle est femme d'Antonin, comme le P. Valsechi le prétend, il s'inscrit en faux, comme j'ai dit, contre ce medaillon. Sa preuve principale est un petit conte qu'on lui a fait, qu'il rapporte avec soin, & que je traduis ici mot pour mot. *Depuis peu d'années*, dit-il, *un Curieux, purement pour se divertir, à ce que j'ai oüi dire, a gravé une medaille à sa fantaisie. Il a pris pour modele de la tête un medaillon d'Annie Faustine avec son nom, tel qu'il est aussi sur ses autres medailles. Mais s'étant ensuite*

erçu qu'il avoit laissé trop d'espace en-
*le mot d'*ANNIA *& celui de*
rCTЄINA, *& ayant appris de Xi-*
in, que cette Annia étoit petite fille
Marc-Aurele Antonin, il ajouta le
d'Aurelia pour remplir ce vuide.
r le revers, il a pris les figures qui
sur une certaine medaille de grand
ıze d'Antonin le Pieux, frapée par
habitans d'Ephese & de Cyzique,
je represente ici pour faire mieux
ir la verité du fait. (Il a eû soin en
t de la faire graver.) *Pour ce qui*
le l'inscription, ЄΠΙCΤΡ. ΚΥΡΙΝΟΥ,
a prise d'une medaille de Smyrne,
ée sous Elagabale, selon Mr. Vail-
: le mot de ΡΑΦΑΝЄΩΤΩΝ,
e autre medaille du même Empe-
: & l'époque enfin AOC, *il l'a*
d'une medaille des habitans de Bo-
, sous le même Empereur, & chez
même Auteur : on y lit OC *: & le*
icateur de cette medaille par pur ca-
e, sans penser à tromper, y a ajouté
. Cette medaille a passé d'ici avec
sieurs autres dans les mains d'un Ul-
montain de consideration. Enfin j'ai
MOI MESME *les* MOULES
PLOMB, plumbeos typos,
ont servi à faire ce medaillon....

ΠΑΤΛΑ, y a ajoûté ΚΟΡΝΗΛΙΑ pour le remplir, parceque les medailles Latines n'ont jamais ce nom là ; & qu'il y en a de Grecques qui ne l'ont pas ? Il ne sçait pas que les Grecs ont été plus soigneux que les Latins, de mettre sur les medailles tous les noms des personnes de la maison Imperiale, sur tout si le volume de la medaille le permettoit, parceque ces noms marquoient leur origine & leurs alliances.

Mais où a-t'il vû un medaillon d'Annie Faustine où le titre d'*Auguste* ne soit point ? Sur celui de Mr. Thiepolo il y a ΑΥΓΟ. pour Αὔγουστα. Si c'est là son original, pourquoi n'a-t'il pas mis ce mot ΑΥΓΟ sur celui du P. Chamillard, dont il se dit le fabricateur ? Sur quelques-unes même des medailles de cette Faustine, qui ne sont que de moyen bronze, il y a ΣΕΒ. Et qui plus est, sur le medaillon qui est en question, il y a un C presque aussi visible que les autres letres, pour Σεβαστή. Pourquoi le faussaire n'en parle-t'il pas ? C'est qu'elle n'est pas sur la gravure qu'il en a vûë dans le Journal, le Graveur l'y ayant oubliée par mégarde, quoiqu'il y ait laissé l'espace vuide où ce C devoit être. Si le P. Valsechi a bien examiné les moules de plomb, qui ont servi, selon lui, à fabriquer ce medaillon, le C y doit être ; & s'il n'y est pas, comme le faussaire paroit en convenir, les moules

qu'il a vûs n'ont pû servir à mouler un medaillon tel que celui dont il s'agit.

Après cela d'où a-t'il pris la medaille d'Antonin le Pieux, qui est si semblable au revers du medaillon d'Annie Faustine? Il n'ose nommer le cabinet, ni l'Auteur, d'où il la prise. Mais je l'ai découvert. Ayant vû une Diane sur ce medaillon, telle qu'elle est sur plusieurs medailles d'Ephese, il a eû recours à un certain livre, qui a ramassé quelques medailles des Ephesiens, pour y trouver Diane jointe à quelque autre Divinité semblable. Il y a lû ces mots, à la page 162. ΕΦЄCΙΩΝ ΝЄΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. *Antonini Pii, cum Diana, ac fortè Proserpina effigie.* C'est justement ce qu'il a suivi, tout fautif qu'il est, pour dessiner sur le papier cette medaille d'Antonin, qui ne fut jamais ainsi. C'est ce qui lui a fait mettre ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ dans l'exergue; ce qui est contre toutes les regles, & contre l'usage. Car le mot ΟΜΟΝΟΙΑ doit toujours être sur le bronze, ou le premier, ou le dernier: il ne l'est pas ici, à moins de commencer la legende par l'exergue, c'est à dire, par où elle doit finir.

Le faussaire, qui se vante d'avoir suivi dans le reste le livre de Mr. Vaillant, y eut pû prendre à la page 42, la medaille du même Antonin, où les mots sont bien mieux rangez: ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟ-

chus couronné de lierre, qui tie
que, & qui porte une peau de ti
me le P. Chamillard l'a marqu
dissertation ; & ces deux Divin
trouvent ainsi jointes que sur c
lon.

La Divinité prétenduë tutelai
zique étoit sans doute Hercule
étoit leur fondateur comme ils
rent eux mêmes sur une medail
mitien ; où Hercule est au rev
cette inscription : ΤΟΝ ΚΤ
ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. Mais Bacchu
Divinité tutelaire de Raphane
le païs circonvoisin. Cette vill
proche de Nysa, selon Pline, &
chus, ou comme il l'appelle là,
ter, qui a donné à Nysa le nom d
rice, qu'il y avoit enterrée. Ai

sont leurs voisins, sous la conduite de Cyrinus qui est leur Commandant : ἐπὶ στρατηγοῦ Κυρίνου. Car c'est ce que signifie la pique que Bacchus porte au lieu de thyrse. Le faussaire, qui n'a jamais vû ce medaillon que sur l'image qu'en a fait le Graveur, mais qui n'est pas exacte, coëffe Bacchus, on ne sçait comment, & lui donne je ne sçai quel haillon sur l'épaule, au lieu d'une peau de tigre.

Il eut encore pû citer du livre de Mr. Vaillant à la page suivante un medaillon du cabinet du Grand Duc de Toscane, avec cette inscription presque semblable à la premiere : ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ЄΦЄCIΩΝ ΝЄΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Mais si les symboles ne l'accommodoient pas, parceque la Divinité qui est vis à vis de Diane n'est qu'à demie nüe, suivant le rapport de Mr. Vaillant, c'est à dire, fort vraisemblablement, que c'est un Jupiter qui porte un manteau qui lui couvre une partie de la poitrine & du bras, comme il est sur la medaille de grand bronze du même Empereur, laquelle est chez Monsieur Foucault, avec l'inscription : ЄΦЄCOC. ΚΥΖΙΚOC : & dans l'exergue, ΟΜΟΝΟΙΑ. Au lieu que pour persuader que le revers du medaillon de cette Faustine est pris sur un autre, il falloit trouver quelque part les mêmes Divinitez parfaitement semblables ; mais c'est ce que le faussaire n'a pû trouver. C'est le re-

vers même de ce medaillon d'Annie Fauſtine, qu'il a tranſporté ſur cette prétenduë medaille de grand bronze d'Antonin le Pieux, qui n'exiſte que ſur le papier & de ſa façon. C'eſt au P. Valſechi, qui a fait graver cette medaille ſur le ſimple rapport d'un homme, qui veut bien qu'on croye qu'il a été une fois fauſſaire ; c'eſt à lui, dis-je, de le ſommer de lui marquer le cabinet d'où il a pris cette medaille d'Antonin, & d'en publier de bonnes atteſtations, s'il veut ne pas paroître avoir été la dupe d'un fourbe.

Le livre de Mr. Vaillant, à ce que dit enſuite le fauſſaire, eſt la ſource où il a pris tous les mots de la legende, qui ſe lit ſur le medaillon d'Annie Fauſtine, pour la fabriquer ; mais il ne dit pas que c'eſt la diſſertation même du P. Chamillard, qui lui a indiqué ce livre, & preſque tout ce qu'il en rapporte ici. D'abord ΕΠΙ CTP ΚΥΡΙΝΟΥ, dit-il, *eſt pris d'une medaille de Smyrne, ſous Antonin, qu'on ſurnomme Elagabale, chez Monſieur Vaillant. Le mot* ΡΑΦΑΝΕΩΤΩΝ *eſt pris d'une autre, là même, & ſous le même Prince, & l'époque enfin* ΑΟC *eſt priſe d'une autre dans le même livre & ſous le même Empereur, où il n'y a que* OC, *à quoi le fauſſaire a ajouté un* Α *ſans malice.* On voit bien que ce prétendu fabricateur du medaillon d'Annie Fauſtine n'a vû que la ſeconde édition du livre de Mr. Vail-

lant ; car s'il avoit vû la premiere, où il y a à la page 152. ΔOC, il eût bien plutôt dit qu'il n'avoit fait que changer le Δ en A, ce qui est fort aisé.

Avant que de parler du reste de ce qu'il avance ici, j'avoüe que je ne puis assez admirer la crédulité du P. Valsechi, qui a même osé assûrer, qu'il a vû les moules de plomb qui ont servi à fabriquer ce medaillon. On voit bien que ce Pere n'entend rien à l'art de faire de fausses medailles ; car ces prétendus moules ne peuvent servir qu'à verifier que le medaillon qui est en question est inconrestable ; puisqu'un moule de plomb ne se peut faire que sur la vraye medaille, qui a dû servir à faire le moule, & qu'on ne sçauroit alleguer un autre medaillon semblable, sur lequel ces moules ayent été formez. Un medaillon frapé au coin, comme celui dont il s'agit l'est inconrestablement, n'est pas un medaillon moulé ; & si le P. Valsechi ne sçait pas la difference qu'il y a entre une medaille frapée & une moulée, il est à plaindre de s'être laissé tromper par un fourbe. Il a fallu un coin pour fraper ce medaillon. Ce coin où est-il ? Si on l'a encore, pourquoi faire des moules de plomb ? Si on ne l'a pas, qu'est-il devenu ?

Le P. Valsechi n'est pas le seul qui ait donné dans le panneau. Mr. Masson, Protestant François refugié en Angleterre,

non pas moulé, comme on le di
lie, (car cela saute aux yeux
se pas néanmoins, comme s'il
que engagement à soutenir ce
dit que sur de fausses preuves,
core, *qu'il est persuadé que ce*
faux; que les lettres lui paroisse
ves; que le vernis a un cert
que le vernis naturel n'a point,
peut ôter entierement au verni
D'ailleurs; *on ne voit*, dit-il,
medaille des villes de Syrie le
gistrat municipal: il lui paro
l'affectation au nom de Cyrinus.
clut enfin que *ces reflexions l'en*
à croire ce qu'on dit en Italie,
me d'esprit a fabriqué cette m
se divertir, & pour connoître p
experience jusqu'où va l'habi
vriers qui en contrefont en l

chi. Ce Pere ne donne d'esprit au faussaire, que pour faire des moules de plomb. Mr. Masson lui en donne assez pour faire un parfaitement beau coin. Cela n'est pourtant pas aisé ; mais est-il assez bon pour croire qu'en Italie, ou ailleurs, on voulût donner à un ouvrier 20 ou 25 pistoles que coûteroit un coin, pour n'en faire qu'une medaille, & sans autre dessein que de tromper un Ultramontain? Car ce medaillon passe pour être unique de cette espece jusqu'ici. En Italie, ou ailleurs, oublie-t'on ainsi ses interêts pour se divertir?

Je n'ai rien à dire sur la difference qu'il met entre le vernis artificiel & le naturel, si non qu'apparemment il a voulu dire tout le contraire de ce qu'il en dit ; du moins il l'a dû dire. Quoi qu'il en soit, les marques du vernis antique sont visibles sur ce medaillon-ci, & il n'est pas possible de voir une medaille Greeque fausse, dont les caracteres approchent de la beauté de celles qui sont sur celle-ci, bien moins pourroit-on attraper la beauté naturelle des figures qui y sont de part & d'autre.

On ne voit, dit Mr. Masson, *sur aucune medaille des villes de Syrie le nom du Magistrat municipal*. Le faussaire qui a fabriqué la medaille n'est donc pas un homme d'esprit, tel que Mr. Masson le prône : c'est un faussaire des plus grossiers, d'a-

voir mis ſur la medaille ce qui devoit la faire viſiblement paſſer pour fauſſe, parce-que cela eſt contre la coûtume de toutes les villes de Syrie, dont nous avons une infinité de medailles. Mais une medaille, pour avoir quelque choſe de ſingulier, eſt elle pour cela ſuſpecte? Le beau medaillon de Laodicée dont j'ai parlé, pour être la ſeule medaille de *Syrie* qui donne à ſa ville le titre de Neocore, eſt-il ſuſpect pour cela? D'ailleurs, d'où a-t'il pû venir dans l'eſprit à ce fauſſaire de chercher un nom de Magiſtrat pour le mettre ſur la medaille de Raphane, lui qui avoit pris, dit-on, le nom de ΡΑΦΑ-ΝΕΩΤΩΝ d'une medaille qui devoit lui lui ſervir de modele & qui n'avoit point de nom de Magiſtrat, & par conſéquent qui l'avertiſſoit de n'en point mettre auſſi ſur la ſienne?

Pour moi, je ſuis perſuadé que ce mot même, ЄΠΙ CΤΡ. ἐπιστρατηγοῦ, tout extraordinaire qu'il eſt ſur les medailles de ce païs-là, ſerviroit merveilleuſement à juſtifier celle-ci, quand même il y ſignifieroit un Magiſtrat municipal, comme ſur celles d'Aſie. Car que l'on ne voye pas ſur les medailles des autres villes de Syrie ces mots avec le nom du Magiſtrat, cela vient de ce que ces villes n'étoient pas villes Imperiales, hors les Colonies: c'étoient villes ſimplement confederées, alliées, amies de l'Empire, qui

ne mettoient jamais le nom de leurs Magiſtrats, & dont les époques differentes marquoient les tems differens de leur confederation. Il eſt certain que cette formule ЄΠΙ CTP. ſur les medailles de l'Aſie mineure marque un Magiſtrat que le Senat, ou l'Empereur, nommoit. Mais Raphane, qui du tems de Pline étoit la troiſiéme des dix villes qui compoſoient la Decapole, & qui étoit devenuë du tems de Severe Alexandre, & bien devant, la ſeconde après Damas, (car Philadelphie, que Pline met la ſeconde, ne ſubſiſtoit plus; après le tems de Marc-Aurele on n'en voit plus de medailles, les Parthes l'avoient ruinée) Raphane, dis-je, étoit du moins du tems d'Antonin, qu'on ſurnomme Elagabale, ville Impériale ſujette à l'Empereur. La preuve en eſt dans une autre medaille de la même ville, que Mr. Vaillant dit être à Padouë chez Mr. le Comte Lazara, celle-là même que le fauſſaire prétendu du medaillon d'Annie Fauſtine dit avoir lûë dans le livre de Mr. Vaillant, pag. 129. Sur cette medaille eſt non ſeulement une aigle, qui eſt une marque eſſentielle des villes Imperiales; mais (ce qui eſt fort remarquable) il y en a deux; ce qui marque d'une maniere ingénieuſe deux Princes regnans, & par conſéquent, que cette medaille a été frapée, lorſque Severe Alexandre, comme étant Céſar, fut aſ-

focié par son Cousin l'Empe
rin, qu'on nomme Elagabale
Senat le lui associa au gouve
l'Empire. C'est ainsi que sur u
daille frapée à Damas dans la
vince, lorsqu'elle étoit Colo
tant ville de l'Empire, on
gles, qui marquent Trebon
sien qui regnoient ensemble
outre les medailles Latines,
une chez le Roi où Severe
n'est que César, Mr. de Boz
re perpetuel de l'Academie
Inscriptions & medailles, m'a
beau medaillon venu d'orien
Amasée, avec cette époque :
qui signifie l'an 228. Cette
mence en Septembre de l'an 22
CHRIST; & finit au même m
& sur cette medaille Severe A
Αὐτοκράτωρ, c'est à dire, E
Orient, avant que d'être Σε
guste.

" Raphane reçut donc alors,
son Magistrat, tel que Rom
gna, quoique pour gagner les
y mit un homme du pays. M
στρατηγὸς n'est pas ici un M
ville, comme sur les medai
c'est un Commandant des tr
frontiere des Romains & des
pique que tient Bacchus le di
jour est symbolique sur le rev

lailles. D'ailleurs, l'époque de cette vile, qui y est marquée, sçavoir l'an 271. est à compter depuis sa confederation avec les Romains du tems de Jules, à commencer en Septembre, l'an 705. de Rome. Ce qui marque qu'elle n'a pas changé d'état depuis ce tems-là, quoiqu'elle fût en cette année 271. plus particulierement sous la protection des Romains. Le faussaire prétendu de ce medaillon a-t'il prévu tout cela, pour y mettre si à propos ce qui y convient ? Sur celle qui est à Padouë le nom du Magistrat n'y est pas : c'est qu'elle étoit d'un trop petit volume au jugement du Monnoyeur pour l'y mettre, n'étant que de moyen bronze ; au lieu que sur un medaillon l'espace est grand & libre. Il faudroit n'avoir jamais vû de medailles Grecques de l'Asie mineure, pour ignorer qu'il y a cent exemples de cela, sçavoir, que le nom du Magistrat n'est pas sur les medailles de petit volume, quoiqu'il soit sur les grandes. Car pour la medaille, ЄΠΙ CΤΡ. ΚΥΡΙΝΟΥ. CΜΥΡΝΑΙΩΝ, c'est une medaille forgée visiblement sur celle-ci, en quelque tems & par qui que ce puisse être : peut-être afin qu'il y en eut du moins une de Smyrne pour cet Antonin, puisque cette ville en fournit tant aux autres Empereurs, car celle-ci est la seule qu'on lui donne. Quoiqu'il en soit, cette medaille n'a jamais été que sur le papier, & comme on

l'a déja dit, *quelque perquisition qu'on en ait faite, on n'a pû la découvrir, quoiqu'on se soit addressé au Curieux de qui on la cite, & qui est encore vivant.* C'est du medaillon d'Annie Faustine qu'on aura vû en Italie, & de la legende qu'on n'aura retenu qu'à demi, qu'on a fait passer Cyrinus à Smyrne; & pour le prétendu fabricateur de ce medaillon, il n'est allé chercher cette medaille de Smyrne, que sur l'indication que lui en a donnée la dissertation du P. Chamillard.

Quand Mr. Masson dit qu'il *trouve de l'affectation dans le nom de* KYPINOY, j'avoüe que je ne l'entends pas; cela me paroît un mot en l'air qui ne signifie rien. Veut-il dire que le faussaire a affecté de mettre ici le nom de KYPINOY plûtôt que tout autre? Parce qu'on concluroit de là 1. Que Cyrinus est un nom Grec, & qu'il doit être écrit ainsi. 2. Que Cyrinus Président de Syrie, dont parle Saint Luc, étoit donc aussi un homme Grec du pays où ce nom étoit en usage. 3. Que Raphane étoit une des principales villes de la Decapole, [illegible] Syrie, dont Saint Luc dit que Cyrinus étoit Président, n'est pas la haute Syrie où est Antioche; ville éloignée de Jerusalem de cent lieües; mais la Decapole, dont la ville principale étoit Damas, sur les confins de la Terre sainte, & qui pour cela est appellée dans Isaïe, *Caput Syriæ Damascus.* 4. Qu'il ne faut [illegible] [illegible]

enfin chercher le Préſident de Syrie Cyrinus parmi les Préſidens, ou autres Officiers de l'Empire, dont les noms ſont ſur les medailles d'Antioche, tant à cauſe de la diſtance qu'il y a d'Antioche à Jeruſalem, & qu'on ne donne point de commiſſion à executer dans une Province à un Intendant qui en eſt à cent lieües, que parceque les noms des Préſidens de la haute Syrie ſont tous noms Romains, comme Varus, Saturninus, Voluſianus, Silanus, Flaccus, Petronius, Caſſius, Quadratus, Ceſtius, Mucianus, Trajanus; au lieu que Cyrinus eſt un nom Grec; ſi, dis-je, ce prétendu fauſſaire a *affecté* de mettre ſur ce medaillon le nom de Cyrinus préferablement à tout autre, dans ces vûës là, il faut qu'il ſoit devin; mais il ne l'eſt pas. Il n'y a que la diſſertation du P. Chamillard, où ſont inſinuées toutes ces conſéquences fort inſtructives qu'on tire de ſon medaillon, qui ait pû faire naître ces penſées à qui que ce ſoit avant lui. C'eſt elle auſſi qui a donné occaſion au fauſſaire de ſe glorifier d'être le fabricateur de ce medaillon, cinq ans après que cette diſſertation a paru.

Mais il eut bien plus impoſé aux Sçavans, s'il avoit frapé une medaille d'Antioche, avec ЄΠΙ ΚΥΡΙΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ, comme on lit ΕΠΙ ΟΥ . ΡΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Car c'eſt dans cette haute

Syrie, qu'ils cherchent tous, quoi qu'inutilement, le Présidont dont parle Saint Luc. Le plus docte faussaire ne se seroit jamais avisé de s'écarter du sentiment commun des Sçavans & des Antiquaires, pour mettre ailleurs que dans la haute Syrie, c'est à dire, que sur les medailles d'Antioche, ou de Seleucie, le nom du Président Cyrinus dont parle Saint Luc; vû principalement, que dans l'année où N. Seigneur Jesus-Christ est né, ni aux environs, on ne trouve point de medaille, où soit quelque autre nom de Président de Syrie qui puisse inquieter, ou embarrasser un faussaire qui l'y voudroit mettre. En quoi donc celui-ci marque-t'il de l'affectation?

En voilà, ce me semble, assez pour faire voir que l'histoire de ce prétendu faussaire est un petit conte fait à plaisir, que le dépit a forgé. J'ai montré ce medaillon, & j'ai raconté les soupçons de Mr. Masson à quelques-uns des plus experts & des meilleurs Connoisseurs que nous ayons à Paris. Tous unanimement conviennent que c'est un des plus beaux & des plus rares medaillons que l'on puisse avoir de ce siécle là; que de quelque côté qu'on le considere, il est sans défaut; qu'il a toutes les marques qu'on peut souhaiter d'antiquité & d'authenticité; & qu'enfin toutes les medailles que nous avons sont fausses, si celle-ci l'est. Mr.

Masson peut s'en informer des plus habiles Connoisseurs de l'Europe qui sont ici ; je veux dire, parmi les Messieurs de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles, de Mr. de Boze, qui en est le Secretaire perpetüel, de Mr. l'Abbé Fraguier, de Mr. l'Abbé Pinart, de Mr. Henrion, de Mr. Baudelot, de Mr. Galland ; chez les Religieux qui sont à l'Abbaye de S. Germain des Prez, du R. Pere Dom Bernard de Montfaucon, du R. Pere Dom Anselme Bandouri ; & entre les étrangers même, il peut demander à M. le Chevalier Fontaine, Anglois, l'estime qu'il en a faite en presence de Mr. l'Abbé de Camps, qui ne l'estime pas moins que lui. Je ne nomme ici que ceux à qui j'ai pû montrer cette medaille par occasion, depuis que j'ai sçû les doutes de Mr. Masson ; mais il n'y en a pas un, dont l'habileté, l'experience, & l'équité, ne soit universellement reconnuë, pas un, qui ne se soit servi pour justifier ce medaillon, de quelqu'une des expressions que j'ai rapportées.

ARTICLE CXXI.

SUITE DES OBSERVATIONS faites sur les montagnes de la Sainte Baume, par le P. Laval Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille.

ARTICLE TROISIÉME.

Observations Geometriques pour connoître la distance de divers points importans pour la Géographie.

LE 30ᵉ. Juin au matin nous étant transportez à la plaine qui est au dessous de la Sainte Baume, qu'on appelle le plan d'Aups, nous prîmes avec le quart de cercle de trois pieds de rayon les angles necessaires pour déterminer la hauteur du St. Pilon & de la pointe des Beguines, & la distance de ces deux points qui devoit nous servir à mesurer d'autres triangles, nous avions remarqué que la lunette fixe de l'allidade n'étoit pas parfaitement parallele à la lunette fixe du quart de cercle, mais qu'elle augmentoit l'angle d'une minute & trente secondes, car ayant pointé les deux lunettes à la tour de N. D. de la Garde de Toulon, la lunette de l'allidade donnant précisément le même point de l'objet que la lunette fixe, le cheveu n'étoit point précisément à zero degré, mais

donnoit un angle d'1'. 30". que nous avons ôté de toutes les observations qu'on rapportera dans la suite.

Nous avions eû soin de mettre un signal à 3 toises du milieu de la Chapelle que nous pouvions facilement reconnoître dans la plaine, où nous mesurâmes une base de 155 toises qui nous parut suffisante pour des hauteurs qui n'étoient pas considerables, & les angles furent trouvez comme s'ensuit.

Premiere station.

Etant à la gauche de la base près de la Cense des RR. PP. Dominicains des Beguines au signal du St. Pilon.

Angle d'intervalle.	44°. 34'. 0".
Des Beguines à l'autre extremité de la base.	110. 36. 0.
Du signal du St. Pilon à la même extremité de la base.	66. 0. 0.

Ayant ôté l'allidade du quart de cercle, & mis le porte-cheveu au centre avec le plomb,

L'angle de hauteur des Beguines s'est trouvé de	12°. 34'. 0".
L'angle de hauteur du rocher du St. Pilon au signal qui paroissoit un peu par dessous le parapet.	16. 21. 0.

Etant à la droite de la base près du bois de la Sainte

Baume à 155 toises de la pre
tion.

Seconde Station.

L'angle de hauteur des
Beguines s'est trouvé de
L'angle de hauteur du St.
Pilon de 27
Ayant ôté le porte-che-
veu & le plomb, & remis
l'allilade, l'angle de l'extre-
mité à gauche de la base aux
Beguines. 62
De la même extremité de
la base au St. Pilon. 10
Par tous ces angles obtenus &
mesurée, nous avons eû la
Sr. Pilon & des Beguines, &
des Beguines au Sr. Pilon,
s'ensuit.

Analyse des triangles pour le S

Triangle obliquangl

Angle obtus à la droite de
la base.
Angle aigu à la gauche de
la base.
Donc angle au sommet.
Base 155 toises.

Aout 1713.

Analogie pour le petit côté.

Sin. 13°. 44'. | Sin. 66°. || 155 t. 596. t. pet. côté.

66°. 0'. l.	9. 9607302.
155 t. l.	2. 1903317.
	12. 1510619.
13°. 44'. l.	9. 3754868.
596. l.	2. 7755751.

qui est le logarithme de 596. pour le petit côté de ce triangle.

Le grand côté qui n'est pas necessaire est de 642. toises, on n'en donne pas l'analyse.

Triangle rectangle.

Hypotenuse trouvée par l'analyse du triangle obliquangle. 596. toises.

Angle de hauteur. 17°. 45'.

Analogie pour la hauteur du St. Pilon.

Sin. tot. | Sin. 17°. 45. || 596 t. | 181 t.

17°. 45'. l.	9. 4841066.
596 t. l.	2. 7755751.
181 t.	2. 2596817.

Le sinus total étant retranché, on a le logarithme de la hauteur du S. Pilon par dessus le plan d'Aups qui est de 181. toises, ce qu'il falloit premierement trouver.

Analyse des triangles pour la haut des Beguines.

Triangle obliquangle.

Angle obtus à la gauche de la base. 110°.
Angle aigu à la droite de la base. 62.
Donc angle au sommet. 6
Base 155 toises.

Analogie pour le petit côté

Sin. 6°. 31'. | Sin. 62°. 53'. || 155 t. 12
62°. 53'. l. 9. 9494292.
155 t. l. 2. 1903317.

12. 1397609.
6°. 31'. l. 9. 0549661.

1215 t. l. 9. 0846948. qui logarithme de 1215 t. pour le petit de ce triangle.

Analogie pour le grand côté.

Sin. 6°. 31'. | 69°. 24'. || 155 t. | 12
69°. 24'. l. 9. 9713035.
155 t. l. 2. 1903317.

12. 1616352.

Août 1713.

t' l. 9. 0549661.

l. 3. 1066691. qui est le
thme de 1279 toises pour le grand
e ce triangle.

Triangle rectangle.

potenuse trouvée par
yse du triangle obli-
le. 1215 toises.
gle de hauteur. 12°. 34'.

logie pour la hauteur des Beguines.

ot. | Sin. 12°. 34'. || 1215 t. | 264 t.
34'. l. 9. 3376099.
t. l. 3. 0847948.

l. 12. 4224047. dont ayant
ranché le logarithme du sinus total,
le logarithme de 264 toises pour la
ur des Beguines.
uteur des Beguines. 264 toises.
uteur du St. Pilon. 181.

uteur des Beguines
ssus le St. Pilon. 83.

uteur du St. Pilon. 181.
uteur du rocher jus-
ucher des RR. PP.
nicains mesurée ac-
de 1713.

tuellement. | 63.

Hauteur de la Sainte Baume au dessus du plan d'Aups. | 118.

La hauteur des Beguines pardessus le St. Pilon a été trouvée par le barometre de 86 toises $\frac{2}{3}$; mais par la mesure qu'on vient d'en donner elle est de 83 toises, ainsi il n'y auroit que 3 toises $\frac{2}{3}$ de différence.

La hauteur de la Sainte Baume pardessus le plan d'Aups a été trouvée par le barometre de 126 toises par la mesure qu'on vient de donner, à laquelle il faut ajouter au moins 6 toises, à cause que le bucher est plus bas; ou à 124 toises, ce qui s'accorde à 2 toises près.

Par le barometre la hauteur du St. Pilon au dessus du plan d'Aups est de	193. toises.
Par les mesures qu'on vient de donner elle est de	181.
La différence est plus considerable, sçavoir de	12.
Par le barometre la hauteur des Beguines au dessus du plan d'Aups est de	279 toises.
Par les mesures qu'on vient de donner elle a été trouvée de	264.
La difference est de	15.

Ce qui fait voir que pour avoir par le barometre les hauteurs des montagnes avec plus de précision, on peut toujours retrancher une ligne de mercure, comme on l'a dit dans l'article premier.

La distance du St. Pilon à la pointe des Beguines nous étoit necessaire, pour la distance des Beguines au Pilon du Roi & à Marseille, & de Marseille au Pilon du Roi; c'est pourquoi nous avons cette distance en cette maniére.

Analyse du triangle pour la distance du St. Pilon aux Beguines.

Angle d'intervalle du St. Pilon aux Beguines.	44°. 34'.
Grand côté du triangle du St. Pilon.	642. t.
Petit côté du triangle des Beguines.	1215.

Pour trouver les angles faits aux Beguines & au St. Pilon analogie.

1857. t. somme des côtez | 573. t. difference des côtez || tangente de la moitié des angles inconnus de 67°. 43'. | tang. de 16°. 59'. moitié de difference

Sin. 573. t.	l. 2.	7581546.
67°. 43'.	l. 10.	3874385.
	l. 13.	1455931.

2857. l. 3. 2688119.

36°. 59'. l. 9. 8767812. tange

Somme de la moitié des angles inconnus. 67°.

Moitié de la difference additive. 36.

Plus grand angle. 104

Moitié des angles inconnus. 67°

Moitié de la difference soustractive. 36.

Petit angle du triangle. 30.

Pour connoître cette distance par analogie par le grand côté.

Sin. 104°. 42'. | Sin. 44°. 34'
1215 t. | 882. toises.
44°. 34'. l. 9. 8461754.
1215 t. l. 3. 0847948.

12. 9309702.
75°. 18'. l. 9. 9855467.

882 t. l. 2. 9454235. logarithme de cette distance.

Deuxiéme analogie par le petit côté.

Sin. 3°. 44'. | Sin. 44°. 34'. || 642 t. | 882 t. ½.

44°. 34'.	l.	9.	8461754.
642.	l.	2.	8078351.
		12.	6540105.
3°. 44'.	l.	9.	7084575.
882 t. ½.		2.	9455530. logarithme de cette distance.

Donc par ces deux calculs qui s'accordent à une demie toise près, on a la distance du St. Pilon aux Beguines de 882. toises.

Ce qu'il falloit trouver pour l'analyse des triangles suivans.

Le 28. & le 29. Juin nous prîmes au St. Pilon & aux Beguines plusieurs angles que nous rapporterons dans la suite. Voici ceux qui sont necessaires maintenant. Etant au St. Pilon, en pointant au Pilon du Roi & aux Beguines, l'angle étoit 140°. 15'.

Etant aux Beguines, & pointant au St. Pilon & au Pilon du Roi, l'angle. 37. 45.

Donc l'angle formé au Pilon du Roi étoit de 2. 40.

Analyse du triangle pour la distance du Saint Pilon au Pilon du Roi, & des Beguines au Pilon du Roi.

Analogie pour la distance des Beguine au Pilon du Roi.

Sin. 2°. 0'. | sin. | sin. 39d. 45'. || 882 toise 16160 toises.

39d. 45'.	l. 9.	8057991.
882 t.	l. 2.	9454686.
	l. 12.	7512677.
2d. 0'.	l. 8.	5428292.

16160 t. 4. 2084485. Logarithme de la distance des Beguines au Pilon d Roi de 16160 toises, ce qu'il falloit trouver.

Analogie pour la distance du St. Pilot au Pilon du Roi.

Sin. 2°. 0'. | 37°. 45'. || 882. T. | 15472 toises.

37°. 45'.	l. 9.	7869056.
882 t.	l. 2.	9454686.
	12.	7323742.
2d. 0'.	l. 8.	5428192.

15472 t. l. 4. 1895550. Logarithme de la distance du St. Pilon au Pilo du Roi de 15472 toises. Ce qu'il fallo trouver.

Août 1713.

Le 29. Juin étant aux Beguines & poin-
it au Pilon du Roi, & à l'Observatoire de
ırseille, l'angle fut trouvé de 24°. 0'.
Il y a trois ans qu'étant à l'Observatoire
:mi plusieurs angles que je pris, qui
uvoient m'être necessaires, & qui sont
ıportez dans le recüeil d'observations
:ronomiques que j'y ai faites, l'angle
mé à l'Observatoire pointant au Pilon
Roi aux Beguines, fut trouvé

48°. 10'.

ɪnme de ces deux angles. 72. 10.
ɔnc l'angle formé au Pilon du Roi poin-
ıt à l'Observatoire & aux Beguines sera
107°. 50'.

La distance des Beguines au Pilon du
ɪi qui sert de base à ce triangle, vient
tre trouvée par l'analyse du triangle pré-
lent de 16160 toises.
ces élemens on résoudra le triangle sui-
ıt.

*alyse du triangle pour la distance de Mar-
seille au Pilon du Roi, & de Marseille
aux Beguines.*

Analogie pour la distance du Pilon du
i à l'Observatoire de Marseille.
ı. 48°. 10'. | Sin. 24°. || 16160 toises |
22 toises.

ɪ°. 0'.	l.	9. 6093133.
:60 t.	l.	4. 2084485.

13. 8177618.
48°. 10'. l. 9. 8722076.

8822 t. | l. 3. 9455542. qui est le logarithme de la distance du Pilon du Roi à l'Observatoire de Marseille, qu'il falloit trouver, sçavoir, 8822 toises.

Analogie pour la distance de l'Observatoire de Marseille au Beguines.

Sin. 48°. 10'. | Sin. 72°. 10'. || 16160 t. | 20650 toises.
72°. 10'. l. 9. 9786148.
16160 t. l. 4. 2084485.

14. 1870633.
48°. 10' l. 9. 8722076.

20650 t. l. 4. 3148557. Qui est le logarithme de la distance de l'Observatoire de Marseille aux Beguines, de 20650 toises qu'il falloit encore trouver.

Le broüillard & la pluye qui survinrent tandis que nous étions aux Beguines, nous empêcherent de continuer à prendre les angles formez aux Beguines avec les mêmes points que nous avions observez du St. Pilon. C'est pourquoi n'ayant pas l'angle formé aux Beguines par N. D. de la Garde de Toulon & le St. Pilon, nous ne pourons déterminer la distance de N. D. de la Garde au St. Pilon, & de Condon au St. Pilon, ce qui se pourra faire en quelqu'autre occasion; comme aussi allant au Pilon du

Roi, où nous avons formé bien des angles, on déterminera la distance du mont Ventoux, & de divers autres points importans pour la Geographie, qui pourront être liez avec ceux que Mr. Cassini a déterminé dans la prolongation de la méridienne, depuis Paris jusqu'à la mer, & contribuer beaucoup à la perfection de la Carte de France. C'est dans cette vûë que nous donnerons ci-après tous les angles que nous avons observez.

Recherche de la distance de l'horizon apparent vû du St. Pilon à la mer.

Dans un mémoire que Mr. Cassini m'a envoyé, il marque que *la mesure moyenne d'un degré de la circonference de la terre est de* 57100 *toises, laquelle a été établie par les observations faites le long de la méridienne de Paris, depuis l'Observatoire jusqu'à la montagne de Canigou dans les Pyrenées.* Sur cette mesure nous allons déterminer à quelle distance est l'horizon apparent de la mer vûë du St. Pilon; ou, ce qui est le même, combien on voit loin de dessus cette montagne.

Plus grande bassesse de la mer	57′. 45″.
Plus petite bassesse.	56. 0.
Difference.	1. 45.
Moitié de cette difference.	0. 57.½.
Donc moyenne bassesse.	56. 57.½.

Nous n'aurons pas égard à ces 30″.

Premiere analogie par la moyenne bassesse.

60′=3600″.|56′.57″.=3417″.||.57100 t.|
54200 t. qui est la distance à laquelle on voit du St. Pilon à la mer, selon cette mesure.

Deuxiéme analogie par la plus grande bassesse.

60′=3600″.|57′.45 .=3465″.||57100 t.
54960 toises, qui est la plus grande distance à laquelle on voit du St. Pilon, selon cette mesure.

Troisiéme analogie par la plus petite bassesse.

60′=3600″.|56′.0″.=3360″.||57100 t.|
53290 toises, qui est la plus petite distance à laquelle on voit du St. Pilon, selon cette mesure.

On voit par là que toutes choses étant égales d'ailleurs, lorsque la refraction est plus grande, on doit voir de la mer un objet élevé autant que le Saint Pilon de 1670 toises plus loin que lorsque la refraction est de 1′.45″. de moins; car autant que la refraction abaisse la mer vûë d'en haut, autant éleve-t'elle une montagne vûë d'en bas; que la difference entre la plus grande bassesse & la moyenne ne donne pas tout à fait la moitié de la difference en éloignement, puisqu'elle n'est que de 760 toises, & que la difference entre la moyenne & la plus petite bassesse donne 910 toises, & qu'ainsi plus un objet sera élevé,

moins il y aura de variation dans la refraction. Ce qui avoit déja été confirmé par la comparaison des bassesses de l'horizon de l'Observatoire de Marseille & de l'horizon du Saint Pilon.

On voit encore combien il est difficile de determiner par la tangente à l'horizon de la mer dans des hauteurs médiocres, le diametre de la terre, puisque la difference d'une minute 45". qui vient de la refraction, donne une difference de 1670 toises à cette tangente, car à cause de la petitesse de l'arc, on peut prendre la courbe pour la tangente même. Or si la refraction seule peut introduire une difference dans la tangente, qui est plus d'une trente deuxiéme partie de la tangente même, quelles seront les autres erreurs qui pourront être introduites par la difficulté de cette sorte d'observations si délicates par plusieurs autres endroits? Et ainsi on a lieu de se défier des observations qui ont été faites ci-devant, sans toutes ces précautions: ce qui introduit beaucoup de variation & d'incertitude dans toutes les autres recherches, dans lesquelles on employe la connoissance du diametre de la terre. Toutes ces reflexions feront agir avec plus de précautions ceux qui s'attacheront à ces recherches, d'ailleurs si necessaires.

Recherche de la hauteur de la montagne du Saint Pilon par dessus la surface de la mer.

Monsieur Cassini donnant à 57100 toises, comme on vient il s'ensuit que la circonference cercle de la terre sera de 20556 en faisant l'analogie ordinaire 7 20556000 | 6543177. 7/11 toises diametre de la terre, & prena d'inclinaison moyenne que m trouvée être de 56'. 57". on par la secante de cet angle la h Saint Pilon par cette analogie secante de 56'.57". || 3271588. toises de la secante, qui excede diametre de la terre de 449 toise seront la hauteur du Saint Pilon sur la surface de la mer, qui est teur moins grande que ne nou la hauteur du mercure dans le de 120 toises, puisqu'elle a é de 569 toises dans l'article prem

Et si au lieu de la secante de on employe celle de 57'. 30" cette analogie : sin. tot. secan 30". || 3271588. | 3272045 to secante qui excede le demi-di la terre de 457 toises, ainsi l'a tion de 33". dans la secante n'a la hauteur de la montagne que

Août 1713.

& nous laisse la montagne plus basse de 112 toises que nous ne l'avons trouvée par le barometre. Comme nous sommes fort sûrs de la bassesse de l'horizon de la mer, que nous avons souvent observée avec soin, & que d'ailleurs on voit que l'augmentation de plus d'une demie minute n'introduit qu'une petite difference dans la hauteur de la montagne, il y a lieu de croire que le demi-diametre de la terre, qui est de 3271588 toises, selon la mesure d'un degré qu'en donne Mr. Cassini, pourroit être augmenté : car puisque par les observations de Mr. Maraldi & par les nôtres, il se trouve assez d'uniformité entre les mesures des hauteurs trouvées par le barometre, & celles qui sont trouvées géometriquement, il y a lieu d'être assûré que la hauteur du Saint Pilon par dessus la mer va jusqu'à 540 toises, c'est à dire, 90 toises plus que nous ne la trouvons par ce calcul.

Mais on ne peut s'assûrer parfaitement de ceci qu'en prenant vers les Isles des Ambiez une grande base, aux extremitez de laquelle on prenne les angles de hauteur & d'intervalle, comme nous avons fait à la plaine d'Aups, ce qui ne paroît pas facile, le terrein qui est au bord de la mer étant couvert par des montagnes de moyenne hauteur, qui dérobent la vûë du Saint Pilon, on seroit donc réduit à

mesurer premierement ces moyennes hauteurs, & de là la hauteur du St. Pilon.

ARTICLE QUATRIE'ME.

Observations Geographiques faites au Saint Pilon & aux Beguines.

Etant au St. Pilon le 21. Juin au matin, nous relevâmes divers points remarquables avec une boussole de six pouces dont la variation de 10^{d}. au nord oüest nous étoit connuë; nous l'avons corrigée dans les observations suivantes.

La pointe la plus à l'est de l'Isle de levant la plus orientale des Isles d'Hyeres est restée à. e. s. e. 5°. au sud.

On ne voit pas du St. Pilon les autres Isles couvertes par la montagne de Toulon.

La pointe la plus haute de Coudon.	s. e. 4. au sud.
Nôtre Dame de la Garde près de Toulon.	s. 9. à l'est.
Milieu de la montagne de Toulon.	s. e. $\frac{1}{4}$. s.
La plus occidentales des Isles des Ambiez.	s. 2. à l'oüest.

Pointe à l'est du golphe de la Ciotat.	f. f.	o.
Cap de l'aigle à l'oüest de la ville de la Ciotat.	f.	o. 6d. au sud.
Cap Canaille près de Cassis.	f.	o. 10°. à l'oüest.
Cap de la Couronne.		o.

Tous ces points ont été relevez près la porte de la Chapelle du Saint Pilon.

Le 25. Juin 1708. à 5h. du soir, le vent étant n. o. médiocre, nous avons vû les tignes & l'embouchure du Rhône qui couroit nord & sud, dans un assez grand intervalle de terrein bas. Nous avons aussi vû les tours du Tampan, que nous n'avons pas pû assez distinguer à cause de la brume, & trois étangs qui sont à l'o. du Rhône, la pointe la plus sud des tignes nous est restée à o. 2°. au nord, par la pointe la plus sud du Cap Couronne, avec laquelle elle couroit dans la même ligne.

Observations de divers angles formez au Saint Pilon par divers points remarquables pris avec le quart de cercle de trois pieds de rayon.

Nous avons rapporté dans l'article second la méthode que nous avons employée pour déterminer un point éloigné

dans la méridienne du St. Pilon, tournant toûjours à droit. Voici les angles que nous avons déterminé.

De l'écüeil où passe la méridienne du Saint Pilon au Pilon du Roi l'angle a été trouvé. 111°. 10'. 0".

Du Pilon du Roi à un pouce qui est le plus haut de la montagne de Sainte Victoire du côté de l'est l'angle étoit de 48. 0. 0.

De ce pouce de Sainte Victoire au pousse nommé Saint Cassien à environ mille toises du Saint Pilon l'angle étoit de 89. 44. 0.

Du pouce de St. Cassien à Coudon près de Toulon. 65. 53. 45.

De Coudon au point ci-dessus de la méridienne 45. 12. 15.

360. 0. 0.

Tous ces angles qui font le tour de l'horizon étant ajoutez ensemble font précisément 360 degrez comme il étoit necessaire, les angles étant pris exactement ; & ayant eû égard à la correction d'1'. 30". par chaque angle que l'allidade donnoit de trop, comme on l'a dit dans l'article 2^e^.

Autres observations de divers angles pris du Saint Pilon.

Du point de la méridienne à N.Dame de la Garde près de Toulon. 10°. 51'. 30".

De N. D. de la Garde à la pointe la plus est d es Isles d'Hyeres. 50°. 58'. 30".

De N. D. de la Garde à des montagnes qui ont paru à l'e. f. e. dans l'horizon de la mer, & que nous croyons être des montagnes de Corse. 55. 17. 15.

Nous n'avons pas pû, à cause de la brume qui étoit à l'horizon, distinguer assez ces montagnes, pour les relever toutes séparément, & les reconnoître par leurs noms; mais nous sommes bien sûrs que ce n'étoient pas des montagnes de la côte.

Prenant pour point fixe le Pilon du Roi.

A gauche.

Du Pilon du Roi au Cap Couronne. 19°. 41'. 15".

Du Pilon du Roi à l'embouchûre du Rhône. 19. 38. 30.

Du Pilon du Roi à l'enfoncement du Golfe de Sainte Marie. 11. 13. 30.

Du Pilon du Roi à un pouce qui nous parut être des montagnes de Carcanonne & fort éloignées. 1. 17. 45.

A droit.

Du Pilon du Roi à une montagne que nous croyons être la montagne noire, l'angle étoit. 0 24. 30.

Du Pilon du Roi à un pouce vers Salon, & une autre montagne fort éloignée en Languedoc, & qui nous ont paru l'une par l'autre. 9°. 28. 30.

sçauront bon gré de leur avoir donné occasion de les corriger. Je n'entrerai point maintenant dans le détail de ces corrections, il me suffit que Messieurs de l'Academie Royale des Sciences, & les Auteurs des Cartes, ayent lieu d'y faire attention quand il leur plaira. C'est tout ce que je me suis proposé dans ce travail, que j'ai entrepris par ordre de Monseigneur le Comte de Pontchartrain, Ministre très-éclairé, & qui ne s'applique pas moins à l'avancement des Sciences qui sont sous sa protection, qu'aux affaires de l'Etat dont il est chargé.

ARTICLE CXXII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LEMGOU.

LE *trésor des Antiquitez Saxones & Françoises*, que Mr. Meinders offre au Public, merite que vous en parliez avec assez de détail pour le faire connoître. Ce sçavant Homme a crû que les antiquitez de la Vestphalie sa patrie, qui peuvent donner un grand jour à l'histoire Saxonne & à l'histoire Françoise, n'étoient gueres moins dignes de l'attention des personnes de Lettres, sur tout en Alemagne, en France, en Angleterre, que les antiquitez Grecques & Romaines. Dans cette vûë il a re-

cüeilli, il a éclairci avec un travail incroyable les monumens anciens qui pouvoient servir à son dessein, il l'a partagé en douze volumes.

Le premier & le second traitent de la religion, ou plutôt, des religions anciennes des Saxons & des François. Le premier est un commentaire sur deux capitulaires de Charlemagne, intitulez, *de partibus Saxoniæ*, & contient quatre dissertations, la premiere, du paganisme des anciens Saxons & des anciens François; la seconde, du Christianisme des Saxons & des François sous Charlemagne & Loüis le Debonnaire. Mr. Meinders examine dans la troisiéme quelques chartres de Charlemagne en faveur des Evêchez & des Monasteres de Vestphalie, & à cette occasion il traite de la conversion des Saxons, de la fondation des Evêchez, de l'origine des dixmes. L'Auteur examine dans la quatriéme dissertation la fondation des Chapitres & des Monasteres de Vestphalie; il parle de l'ancienne forme de leurs Eglises, de leurs Couvens & de leurs Cloitres: il y traite à fond la question fort agitée, surtout en Alemagne, si les Monasteres & les Chapitres ont été dans leur institution des Ecoles de science pour la jeunesse, & il prouve l'affirmative par des raisons & des autoritez non suspectes. L'Auteur est Protestant zelé, & ces deux dissertations doivent être lûës avec beaucoup de précaution.

Le ſecond tome ne contient qu'une diſſertation ſur le progrès du Chriſtianiſme dans la Veſtphalie, diſſertation auſſi ſuſpecte de partialité que les deux précedentes.

L'Auteur à l'occaſion du chant Romain, introduit par Charlemagne dans les Egliſes de Veſtphalie, traite de la Muſique ancienne des François & des Saxons, & de l'origine des orgues.

Le troiſiéme tome explique le gouvernement ancien des François & des Saxons; il commence par un paralelle de l'état où étoit alors le corps Germanique, & de l'état où il eſt aujourd'hui, paralelle qui découvre combien il a perdu de ſa liberté. Mr. Meinders remonte à l'origine de la ſocieté Germanique, composée de pluſieurs Republiques réünies au tems de Charlemagne. Le gouvernement des Republiques, ſelon nôtre Auteur, étoit une ariſtocratie temperée par un peu de democratie, tel qu'il ſubſiſte dans quelques villes libres de l'Empire. Tout ce qui regarde les Dietes generales & particulieres, l'élection des Princes & des Magiſtrats, des differens ordre de l'Etat François & Saxon, des Prêtres Gentils & Chrétiens, l'étenduë du pouvoir ſouverain, le tréſor & les tributs, le domaine & l'origine des regales, eſt éclairci dans ce tome, qui finit par la queſtion fameuſe, ſi Charlemagne réduiſit tous les Saxons en ſervitude, ou s'il leur laiſſa quelque liberté?

Le quatriéme tome apprend quelle étoit la milice Françoise & Saxone dans ces tems reculez. L'Auteur remonte jusqu'à l'origine des guerres & de l'art militaire, il parle de la milice des anciens Germains, il discute la question renouvellée par les Anabaptistes, s'il est permis aux Chrétiens de faire la guerre? Il décide d'autres questions moins importantes, mais curieuses; par exemple, si l'ancienne maniere de faire la guerre est préferable à la moderne? Il n'a rien omis de ce qui concerne la levée des troupes; le ban & l'arriere-ban. Il examine là, si les troupes soudoyées servent mieux un Etat que les milices? Il examine encore, si les François avoient alors plus d'infanterie que de cavalerie? Il n'oublie pas les peines militaires qui étoient en usage parmi eux, & fait des recherches particulieres sur *l'harnischara & l'hereschita*. Les armes, les machines, les fortifications, les campemens, la maniere d'attaquer & de défendre les places; les düels, les brigandages, les pirateries, la marine, les greniers publics; les recompenses militaires en usage parmi ces peuples, sont le sujet d'autant de chapitres, & l'Auteur se flate d'avoir parfaitement démêlé l'origine des fiefs & l'origine de la poudre à canon.

Le cinquiéme tome est un traité complet de la Noblesse Françoise, & Alemande en general, où l'Auteur néanmoins expose avec plus de soin & d'exactitude ce qui ap-

partient à la Nobleſſe de Veſtphalie. Là il découvre les fondemens des droits de la Nobleſſe ſur les payſans, & de ſes devoirs envers le Prince, l'origine des ſurnoms de famille, des armes, des ſceaux, des annobliſſemens, l'ancienne maniere de créer lés Chevaliers, de donner des titres d'honneur, l'inſtitution des Chapitres & des Monaſteres où la Nobleſſe ſeule donne entrée.

Les loix, la forme ancienne des jugemens, ont fourni la matiere du ſixiéme tome. L'Auteur y découvre l'injuſtice & la ſuperſtition de certaines épreuves où l'on mettoit les criminels, & qu'on appelloit tantôt jugement ſecret, tantôt jugement de Dieu. L'Auteur à la fin du cinquiéme & du ſixiéme tome a recüeilli pluſieurs titres & quelques opuſcules de Freherus, & d'autres Sçavans, qui ont du rapport aux matieres traitées dans ces tomes.

Nous reſervons pour les Memoires du mois prochain la ſuite de ce projet, & beaucoup de nouvelles Literaires d'Alemagne.

D'ITALIE, DE MANTOUE.

Monſieur Meli Jean Paul, Juriſconſulte celebre, a fait imprimer chez Pazzoni un traité *De jure offerendi*. Le même Libraire mettra bientôt au jour *Les conſultations déciſives de Mr. Antoine Gobbi Préſident du Senat de Mantoüe.*

DE MILAN.

On a fait paroître *un Ditirambe* du feu Pere *Dom Basile Bertucci*, Moine de l'Ordre de S. Basile : il y mêle, selon l'usage des Poëtes Ditirambiques Italiens, les loüanges de plusieurs personnes de Lettres aux loüanges des vins du Mont Brianza. On a du même Poëte *l'Uranie morale* ; c'est un recüeil de sonnets & une comedie intitulée, *Le voyage vers le souverain bien*.

DE PADOUE.

Le Comte Pierre Antoine Santini a publié *un poëme Italien sur la redemption du monde*, où il décrit l'histoire du Sauveur, depuis son Baptême jusqu'à sa sepulture, en huit chants. Plus religieux que beaucoup d'autres Poëtes, l'illustre Auteur n'a fait entrer rien de profane dans son ouvrage ; la versification en est belle, les sentimens y sont bien touchez, & on le compare ici à *la Christiade de Vida*.

DE ROME.

M. Mattei a recüeilli *des memoires historiques sur l'ancienne ville Tusculum*, qu'on appelle aujourd'hui *Frescati*. C'est un *in* 4°.

Août 1713.

partient à la Noblesse de Vestphalie. Là il découvre les fondemens des droits de la Noblesse sur les paysans, & de ses devoirs envers le Prince, l'origine des surnoms de famille, des armes, des sceaux, des annoblissemens, l'ancienne maniere de créer lés Chevaliers, de donner des titres d'honneur, l'institution des Chapitres & des Monasteres où la Noblesse seule donne entrée.

Les loix, la forme ancienne des jugemens, ont fourni la matiere du sixiéme tome. L'Auteur y découvre l'injustice & la superstition de certaines épreuves où l'on mettoit les criminels, & qu'on appelloit tantôt jugement secret, tantôt jugement de Dieu. L'Auteur à la fin du cinquiéme & du sixiéme tome a recüeilli plusieurs titres & quelques opuscules de Freherus, & d'autres Sçavans, qui ont du rapport aux matieres traitées dans ces tomes.

Nous reservons pour les Memoires du mois prochain la suite de ce projet, & beaucoup de nouvelles Literaires d'Alemagne.

D'ITALIE, DE MANTOUE.

Monsieur Meli Jean Paul, Jurisconsulte celebre, a fait imprimer chez Pazzoni un traité *De jure offerendi*. Le même Libraire mettra bientôt au jour *Les consultations décisives de Mr. Antoine Gobbi President du Senat de Mantouë.*

DE MILAN.

On a fait paroître *un Ditirambe* du feu Pere *Dom Basile Bertucci*, Moine de l'Ordre de S. Basile : il y mêle, selon l'usage des Poëtes Ditirambiques Italiens, les loüanges de plusieurs personnes de Lettres aux loüanges des vins du Mont Brianza. On a du même Poëte *l'Uranie morale* ; c'est un recüeil de sonnets & une comedie intitulée, *Le voyage vers le souverain bien.*

DE PADOUE.

Le Comte Pierre Antoine Santini a publié *un poëme Italien sur la redemption du monde*, où il décrit l'histoire du Sauveur, depuis son Baptême jusqu'à sa sepulture, en huit chants. Plus religieux que beaucoup d'autres Poëtes, l'illustre Auteur n'a fait entrer rien de profane dans son ouvrage, la versification en est belle, les sentimens y sont bien touchez, & on le compare ici à *la Christiade de Vida.*

DE ROME.

M. Mattei a recüeilli *des memoires historiques sur l'ancienne ville Tusculum*, qu'on appelle aujourd'hui *Frescati*. C'est un *in* 4°.

DE LONDRES.

La nouvelle édition du grand recüeil des anciens Poëtes Latins est achevée.

Opera & fragmenta veterum Poëtarum Latinorum prophanorum & Ecclesiasticorum. Deux tomes *in folio*, pages 1152. Le recüeil commence par Plaute, & finit par Venantius Fortunatus. Mr. Maittaire a eû soin de l'édition, on a tiré une centaine d'exemplaires en grand papier qui peuvent aller de pair avec les plus belles éditions; mais le papier commun des autres exemplaires n'a pas assez de corps: On s'est contenté des vies attribuées à Donat, & on a négligé de mettre des préfaces critiques à chaque Poëte qui auroient rendu cette édition utile & considerable.

D'HOLLANDE.

C'est en ce païs, & non à Cosmopole, qu'on a imprimé *l'Apologie de Vanini*, brûlé à Toulouse dans le siécle passé pour ses impietez. Son défenseur prend pour le justifier un tour fort propre à excuser les crimes les plus abominables. Les Juges de Vanini, ont été, dit-il, des hommes passionnez, ses accusateurs des superstitieux, les témoins des fourbes; il le dit, il ne le prouve pas, il est méme réduit à

convenir que Vanini en mourant a fait gloire de son impieté ; il étoit apparemment tombé en phrenesie, dit son Apologiste, cette reflexion est la seule de tout ce livre qui ne s'écarte pas du sens commun. Au reste, l'Apologiste de l'impie Vanini n'imposera point par les graces du stile.

Apologia pro Jul. Cæsare Vanino Neapolitano. *Cosmopoli, typis Philaletheis. In* 8°. *pages* 108.

DE PARIS.

L'Ordre de Malte a chargé *Monsieur l'Abbé de Vertot* de composer son *histoire.* Les grandes actions de ces illustres Chevaliers ne perdront rien de leur éclat entre les mains d'un Historien si habile. Monsieur l'Abbé de Vertot demande du secours à tous ceux qui peuvent lui communiquer des mémoires.

Coignard vend la seconde édition *du traité des alimens de Careme, par Monsieur Andry.* Tous les Connoisseurs avoüent que l'Auteur a porté l'exactitude aussi loin qu'on peut la porter.

C'est chez le même Libraire qu'on vend *le cinquiéme tome de la perpetuité de la foi,* où Monsieur l'Abbé Renaudot explique sçavamment le consentement des Eglises orientales avec l'Eglise Romaine sur les Sacremens. Si Monsieur l'Abbé Renaudot

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1713.

ART. CIX. *REflexions sur les regles & sur l'usage de la critique, touchant l'histoire de l'Eglise &c.* . . . . Page 1305

ART. CX. *Dissertation sur les versets 15. & 16. du chap. 7. des Actes des Apôtres. Par le P. L. J.* p. 1337

ART. CXI. Commercium epistolicum D. Johannis Collins & aliorum de analysi promotâ, jussu Societatis Regiæ in lucem editum. *Commerce de lettres entre Mr. Collins & d'autres touchant le progrès de l'analyse, mis au jour par ordre de la Societé Royale.* p. 1348

ART. CXII. *Oraison funebre de très-haut, très puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, & de très-haute, très-puissante & excellente Princesse, Madame Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée aux Etats de Languedoc dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Montpellier, par Messire Jean Cesar Rous-*

de la Parisiere Evêque de Nis-
, p. 1353
CXIII. Regiæ villæ poëtice
scriptæ, &c. *Description poëti-*
des maisons Royales &c. par le
udibert Jesuite. p. 1361
CXIV. Ditirambo di Allesſ-
lro Pegolotti &c. *Ditirambe du*
neur Alexandre Pegolotti. p. 1373
CXV. A Cruising Voyage
id the World. *Voyage de deux*
ures autour du monde. Par le
taine Wodes Rogers Commandant
Jef les vaisseaux le Duc & la Du-
e de Bristol. p. 1375
CXVI. *L'Imitation de Jesus-*
ft, traduction nouvelle, par le P.
onnelieu de la Compagnie de Je-
. p. 1403
CXVII. *L'Imitation de la Vierge*
de Dieu, par Messire Loüis Bas-
Prieur de Sainte Croix de Bro-
's, Prédicateur du Roi & Profes-
des Droits à Paris. p. 1405
CXVIII. Nel solemnizarsi la
onizzarzione di Santa Catha-
da Bologna &c. *Panegyrique*
Sainte Catherine de Boulogne,
ncé à Boulogne le jour de la so-

lemnité de sa Canonization dans l'Eglise de Sainte Claire, par le P. Calino Jesuite. p. 1406

ART. CXIX. *Lettre écrite par Mr. Biet, premier Apoticaire du Roi, à Mr. Levrat maître Apoticaire à Lyon &c.* page 1409

ART. CXX. *Sentimens du P. H. sur deux medaillons d'Annie Faustine, dont on a parlé dans les Journaux précedens.* p. 1416

ART. CXXI. *Suite des observations faites sur les montagnes de la Sainte Baume, par le Pere Laval Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille.* p. 1452

ART. CXXII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Alemagne, de Lemgou. p. 1476
D'Italie, de Mantoüe. p. 1480
De Milan. p. 1481
De Padoüe. ibid.
De Rome. ibid.
De Turin. p. 1482
De Venise. p. 1483
D'Angleterre, de Cambridge. ibid.
De Londres. p. 1484
D'Hollande. ibid.
De Paris. p. 1485

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1713.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	9. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1713.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation. 1713.

[illegible]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1713.

ARTICLE CXXIII.

HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ à Christi ortu ad hanc usque ætatem synopsis, & in omnia ejusdem controversa capita dissertationes. C'est à dire, *Abregé de l'histoire Ecclésiastique, depuis la naissance de* JESUS-CHRIST *jusqu'à present, éclairci par des dissertations sur tous les points controversez. Par le Reverend Pere Ambroise Gardebosc Religieux Carme de Pamiers, Ex-Provincial, ci-devant Professeur dans l'Université de Perpignan, aujour-*

d'hui premier Professeur Royal de Theologie dans l'Université de Toulouse. Tome premier, contenant l'histoire du premier siécle. A Toulouse, chez Jean Guillemette, *1713. in folio, pages 781.*

ON voit d'abord, que le Reverend Pere Gardebosc n'a pas crû qu'un ouvrage pareil au sien donné par le Reverend Pere Alexandre, suffit, & dût le détourner d'entreprendre le même travail. Si le dessein de ces deux ouvrages est semblable, l'execution est fort differente; & les avoir tous deux, ce sera proprement avoir le pour & le contre sur toutes les questions difficiles de l'histoire Ecclésiastique. Il paroit, que l'Auteur a craint que le torrent de la nouvelle critique n'emportât tous les jeunes Théologiens, & ne leur inspirât un secret penchant pour l'incrédulité, un mépris general pour les anciennes traditions, une malheureuse liberté; disons tout, une audace effrenée de contredire les opinions

reçûës : dangereuse suite d'une critique indiscrette. Peutêtre aussi a-t'il porté trop loin son zele pour les anciennes opinions, & son aversion pour les nouvelles découvertes. Après tout, il est certainement utile, il est même agréable, qu'il s'éleve un défenseur des sentimens que nôtre siécle veut rejetter. La dispute entre d'habiles Théologiens ne peut qu'éclaircir les matieres : s'il y a parmi les traditions anciennes des erreurs autorisées par leur seule antiquité, il faut sans doute perdre le respect qu'on a mal à propos conçu pour elles ; il faut les condamner, mais il ne faut pas les condamner sans connoissance de cause & par des préjugez generaux : que si au contraire la critique, fiere d'avoir fait remarquer quelques mécomptes de nos peres, impatiente d'un plus long examen, a proscrit avec trop de précipitation beaucoup de veritez, on doit sçavoir gré aux Sçavans, qui s'élevant au dessus de la prévention de leur siécle, ne se laissent pas entrainer par la foule, & prennent genereusement la dé-

fense de ces veritez abandonnées. Les Demi-sçavans, les partisans de la nouveauté se recrieront, ils tâcheront de décrier ce qu'ils ne peuvent refuter : les vrais Sçavans liront, examineront, ne se rebuteront pas pour quelques legeres méprises, pour quelques preuves moins fortes que les autres, ils estimeront l'Auteur & l'ouvrage, & ils en conseilleront la lecture, comme d'un livre necessaire pour s'instruire des difficultez de l'histoire Ecclésiastique, de la perpetuité de sa foi, des sages variations de sa discipline ; ils le conseilleront, comme un livre propre à reformer beaucoup de jugemens précipitez.

Le sçavant Auteur divise l'histoire de chaque siécle en huit parties. Il expose d'abord l'état de l'Eglise, & fait connoitre les Saints, qui l'ont illustrée pendant chaque siécle, dans l'histoire du premier siécle qu'il nous donne. I. Cette premiere partie contient quatre livres, dont le premier renferme ce qu'un Historien Ecclésiastique doit dire de JESUS-CHRIST, des Apô-

tres, & des commencemens de la prédication Evangelique. Le second met sous les yeux l'Etat de l'Eglise naissante dans l'Europe pendant ce premier siécle. Le troisiéme décrit l'état de l'Eglise naissante dans l'Asie. Le quatriéme parle de l'état de l'Eglise naissante en Afrique. II. La seconde partie de chaque volume renferme l'histoire des Papes. Elle a deux livres dans ce premier volume, l'un pour Saint Pierre, & l'autre pour ses successeurs, jusqu'à la fin du siécle. III. La troisiéme partie de chaque volume fait connoître les Conciles de chaque siécle, generaux, ou particuliers. IV. La quatriéme partie de chaque volume contient l'histoire des heresies & des schismes. V. La cinquiéme, partagée en quatre livres dans ce volume, n'aura que deux livres dans les tomes suivans, elle traite dans ce premier volume de l'Ecritnre sainte, des livres apocryphes, des écrits publiez par les Disciples des Apôtres, des ouvrages composez dans ce premier siécle par les ennemis de la Religion Chrétienne. VI.

La sixiéme partie explique la doctrine de l'Eglise de chaque siécle. VII. La septiéme, la morale. VIII. La huitiéme, la discipline. On n'attend pas de nous le détail de toutes les dissertations du P. Gardebosc nous en choisissons deux pour faire connoitre sa méthode.

Dans la troisiéme dissertation de la quatriéme partie il soutient contre le Pere Alexandre, que Nicolas, un des sept premiers Diacres, est veritablement l'Auteur de la secte des Nicolaïtes. Il appuye son sentiment, qui est le plus commun, sur l'autorité expresse de Saint Irenée, de Tertullien, de Saint Hilaire, de Saint Epiphane, de Saint Jerôme, de Saint Augustin, de Cassien, de Saint Gregoire, & de Saint Isidore. Le Pere Alexandre répond, que les neuf derniers Chapitres du livre des prescriptions depuis le quarante cinquiéme ne sont pas de Tertullien ; ils manquent dans un ancien manuscrit ; dans un autre ils sont hors de rang, au commencement du traité ; le stile est plus doux que celui de Tertullien ; on y

traite les Montaniſtes d'heretiques ; la fin du quarante cinquiéme chapitre eſt manifeſtement la fin du traité. Le Pere Gardeboſc replique, que la difference de ſtile eſt legere, que Tertullien a probablement retouché ſon ouvrage avant que de s'engager dans la ſecte de Montan, que le manuſcrit d'Angleterre cité par le Reverend Pere Alexandre repreſente la premiere édition de l'ouvrage, & les autres manuſcrits la ſeconde, que le manuſcrit du Vatican, où ces additions ſont au commencement, a été copié ſur des manuſcrits de la premiere édition reformez. Le Pere Gardeboſc n'a qu'à tranſcrire les paroles de Saint Auguſtin pour convaincre les Lecteurs, que ce Saint ne s'eſt point expliqué d'une maniere douteuſe, comme le Pere Alexandre l'aſſûre hardiment. Pour tous les autres ſaints Peres contraires au ſentiment du Pere Alexandre, ce Critique dit ſans façon qu'ils ſe ſont trompez, leur grand nombre, le rang éminent qu'ils tiennent parmi les Peres ne l'effraye point, il leur oppoſe

deux passages de Saint Ignace, qui reproche aux Nicolaïtes de se glorifier d'un faux nom, c'est de celui de *Gnostiques*, ou de *Connoisseurs*, qu'ils se donnoient, que parle Saint Ignace, & non de celui de Nicolaïtes. Clement Alexandrin s'est expliqué clairement en faveur du Diacre Nicolas, qu'il veut justifier; mais il ne cite l'autorité d'aucun Ecrivain plus ancien, c'est par conjecture; c'est par un motif de pure charité qu'il le justifie; Eusebe & Theodoret n'ont fait que repeter ce que dit Clement Alexandrin; leur témoignage se réduit au sien, & ne peut balancer celui de tant de Peres aussi anciens, & qui parlent positivement. Le Pere Alexandre ne peut croire, qu'un des premiers Diacres se soit perverti jusqu'à devenir l'auteur d'une secte infame; l'apostasie de ce premier Diacre est-elle plus surprenante que celle de Judas? Nous croyons qu'il y a peu de Lecteurs qui sur l'exposé fidelle de cette dispute ne prononcent en faveur de l'Auteur contre le Pere Alexandre. Venons à la dis-

sertation où le sçavant Carme soutient la verité du témoignage de Josephe touchant Jesus-Christ.

Nôtre Auteur prouve d'abord la verité de ce témoignage par l'autorité d'Eusebe, & par la conformité de tous les manuscrits, il refute ensuite les six objections de Monsieur Dupin. I. Le stile du passage, dit Monsieur Dupin, est embarrassé, dur, & peu semblable à celui de Josephe. Cette difference, répond le Pere Gardebosc, n'est point sensible dans le Grec, elle paroit dans la version Latine un peu broüillée dans ce passage; si Monsieur Dupin avoit consulté le texte original, il n'auroit pas fait cette objection, c'est l'Auteur qui parle. II. Ce passage, dit Monsieur Dupin, interrompt la suite de la narration de Josephe; on l'a donc fourré après coup en cet endroit. Ce passage, répond le Pere Gardebosc, coupe moins la narration de Josephe que l'histoire de Pauline inserée peu après, & beaucoup plus étrangere au sujet, personne cependant n'accuse cette histoire de supposition; en effet, les digres-

ſions ne ſont par rares dans Joſephe. III. Comment, dit le Docteur de Paris, peut-on croire que Joſephe, ſans être Chrétien, ait pû dire que Jesus-Christ étoit Dieu ? Il ne l'a pas dit, répond le Profeſſeur Toulouſain ; Hiſtorien ſincere, il rapporte ce qu'il avoit entendu dire de Jesus-Christ, il en dit de grandes choſes, il eſt vrai, & qui font paroître Jesus-Christ au deſſus de l'homme, mais il les rapporte ſur la foi d'autrui ſans prendre parti. IV. Joſephe, continüe le Docteur, n'a pas crû que Jesus-Christ fût le Meſſie ; j'en conviens, dit le ſçavant Carme, en faut-il conclure que le paſſage eſt ſuppoſé ? Mahomet étoit-il Chrétien quand il a parlé ſi magnifiquement de Jesus-Christ dans l'Alcoran ? V. Joſephe, ajoûte Monſieur Dupin, en parlant de ſaint Jacques, dit qu'il étoit frere de Jesus-Christ, ſans donner à Jesus-Christ le moindre éloge. C'eſt, répond le Carme, qu'il lui en avoit aſſez donné ailleurs.

La ſixiéme objection de Monſieur

Dupin eſt la plus forte. Euſebe, dit-il, eſt le premier qui a cité ce témoignage; Origene & Theodoret ont dit que Joſephe n'avoit pas reconnu Jesus-Christ pour le Meſſie; Origene paroit ſurpris des loüanges que cet Hiſtorien donne à Saint Jacques, Photius n'a point parlé de ce témoignage dans l'extrait des ouvrages de Joſephe, il approuve qu'on rejette comme ſuppoſé un ouvrage attribüé à Joſephe, parceque Jesus-Christ eſt trop loüé dans cet ouvrage; nôtre Auteur repouſſe l'objection d'une maniere ſolide. Le ſilence des Auteurs plus anciens qu'Euſebe ne prouve rien, dit-il, Origene & Theodoret nient ſeulement que Joſephe ait reconnu Jesus-Christ pour le Meſſie, ils ne nient pas qu'il ait parlé de Jesus-Christ. Origene, dont nous avons perdu pluſieurs ouvrages, avoit peutêtre marqué autant d'étonnement ſur l'éloge de Jesus-Christ, qu'il en marque ſur l'éloge de ſaint Jacques. Quoiqu'il en ſoit, il ne nie point que Joſephe ait parlé de Jesus-

CHRIST; il n'eſt pas merveilleux que Photius ait omis ce paſſage dans un extrait où il avoit en vûë les faits hiſtoriques, les loüanges de JESUS-CHRIST contenües dans *le traité de l'univers*, attribué à Joſephe, étoient apparemment ſi exceſſives, qu'elles ſuffiſoient pour en montrer la ſuppoſition. Voilà le précis d'une autre diſpute où nous ne croyons pas que les Lecteurs prononcent tous contre l'Auteur.

Ce qu'il paroit avoir le plus à cœur, c'eſt de mettre dans tout ſon jour la ſuite de la tradition des dogmes, & de bien établir la perpetuité de la foi de l'Egliſe. Ce travail ſera conſiderable dans les ſiécles ſuivans; dans celui-ci on voit les dogmes dans leur ſource, & le ſçavant Auteur nous repréſente le corps entier de la doctrine de l'Egliſe tiré des Evangiles & des écrits des Apôtres, ſon zele pour l'integrité de la foi n'a pas épargné un de ſes freres, le Pere Henri de ſaint Ignace, Auteur de l'*Ethica amoris* imprimée ſur une permiſſion ſuppoſée.

Le Pere Gardeboſc, après avoir

ıvé que le premier siecle de l'E-
: a reconnu des graces données à
, des graces suffisantes qui n'ont
eur effet, *les Jansenistes*, dit-il,
rcent d'éluder ces autoritez formel-
& j'ai la douleur de voir parmi ces
mis de la foi le Pere Henri de Saint
ce, qui a déshonoré par des erreurs
tereuses nôtre Ordre, dont la foi n'a
ais été suspecte, & qui a toujours
e l'horreur pour les heretiques. Aussi
amnons nous tous ce malheureux ou-
e; & qui ne condamneroit pas un li-
qui renouvelle les erreurs de Baïus
e Jansenius, & qui soutient avec la
iere insolence des maximes fausses
éditieuses, contre l'autorité des Rois,
n particulier contre le Roi très-Chré-
?

eptembre 1713.

ARTICLE CXXIV.

D. M. LUTHERI THEOLOGIA pura & ſincera. C'eſt à dire, *la pure & veritable Théologie de Luther. Par Jean-Henri Maïus, Docteur & Profeſſeur de Théologie en l'Univerſité de Gießen.* A Francfort ſur le Mein, chez Jean-Maximilien de Sande, 1709. *In* 4°. *pages* 264.

QUand Mr. Maïus ne ſeroit pas content de la maniere dont on a traduit le titre de ſon livre, il ne pourroit pas néanmoins diſconvenir qu'elle eſt juſte & conforme au deſſein qu'il s'eſt propoſé, d'arranger dans une ſuite & un corps de doctrine, ce que Luther a répandu en divers endroits de ſes ouvrages, & avancé ou ſoutenu à diverſes occaſions. Ce n'eſt pas que cette Théologie ſoit pure & veritable ; mais c'eſt la pure & veritable Théologie de Luther, couſüe de ſes propres paroles avec toutes ſes hereſies, ſes impietez, ſes calomnies & ſes emportemens contre l'Egliſe Romaine,

ec ſon Thraſoniſme : en un mot,
ſt le vrai Luther *, *Polyma charo-
cides purus putus eſt ipſus.*
Avant cet Auteur pluſieurs au-
s Lutheriens avoient entrepris un
ıblable travail. Melanchon a été
premier en ſes lieux communs ;
is il employa ſon beau Latin, &
nêla des paſſages de S. Jean Damaſ-
ıe & du Maître des Sentences ; ce
ne plut pas à Luther, & fut cauſe
bientôt après la Théologie ſcho-
ique s'introduiſit dans les Ecoles
:heriennes. Timothée Kirchner
c plus de diſcretion s'aſſervit au
pre texte & aux propres expreſ-
ıs de Luther, il fut ſuivi d'An-
Muſenlus, Conrad Porta, Theo-
e Fabricius : André Fabricius
e de Theodoſe avoit laiſſé des
ieils qui furent revûs par Michel
ander & d'autres Théologiens,
mprimez à Ratiſbone en 1657.
Eraſme Gruber. De pareils ou-
ges ont paru avec le titre de Lu-
r revenant au monde, *Lutherus
vivus*, compoſez par Martin Sta-
s, Jean Michel, & d'autres. Mr.

* *Plaut. in Pſeudolo.*

Maïus a crû devoir ir
beaux exemples, & for
n'est proprement que Lu
lambeaux, non pas pou
courtes citations, mais
sages de deux ou de tro
qu'il dit, qu'il n'y a m
ans, nous apprend qu'i
bonne, & qu'il écrit vît
la seule peine qu'il paroî
née.

Il commence par de
Prolegomenes. Les pre
dent la Théologie de Lu
ticulier, & consistent
ment à prouver sa prét
tion. Il dit que Luther
pas que ses sectateurs fû
lez Lutheriens, & qu'
ne le vouloient pas; n
sont contraints de port
qui est & sera à jamais c
témoignage de leur sch
me celui d'Ariens l'a été
d'Arius, & ainsi des a
ques. On ne peut se c
rapporter ici le passage
gustin * contre tous les N

* *Contrà epist. fundament*

ꝛux qui les ſuivent. » Pour ne rien dire de cette ſageſſe que vous refuſez de reconnoître dans l'Egliſe, je ſuis très-juſtement retenu dans ſon ſein par pluſieurs motifs : j'y ſuis retenu par le conſentement des peuples & des nations ; j'y ſuis retenu par une autorité que les miracles ont commencée, que l'eſperance nourrit, que la charité fortifie : j'y ſuis retenu par la ſucceſſion perpetuelle des Evêques dans la Chaire de S. Pierre, à qui Jesus-Christ après ſa reſurrection a recommandé de paître ſes brebis : enfin, j'y ſuis retenu par le nom même d'Egliſe Catholique, qu'elle ſeule par un effet particulier de la providence conſerve parmi tant de diverſes hereſies ; de ſorte que ſi un étranger arrive quelque part, & demande où les Catholiques s'aſſemblent ? aucun heretique n'oſera lui montrer le lieu de ſes aſſemblées, quoique les heretiques ſouhaitent eux mêmes d'être nommez Catholiques.

Les ſeconds prolegomenes regarent la Théologie en general. Com-

thon il nomme lieux ; à
l'Ecriture sainte, de Di
nité & la Trinité, de l
des Anges, de l'homn
qu'il est créé à l'image de
la Providence, de la ch
ges, de celle de l'hom
ché originel, du peché
libre arbitre, ou plutôt,
vage de la volonté, de l
de la loi touchant les c
de la loi par rapport aux
de l'Evangile, de Jes
de la pénitence, de la
de l'absolution, de la j
de la foi, de la regenera
renovation de l'homme

On ne ſuivra pas l'Auteur dans les longs expoſez des ſentimens heretiques de Luther ſur preſque tous ces lieux, n'y ayant que celui de la Trinité, & les quatre ou cinq ſuivans, où il n'ait pas miſerablement erré; dans tout le reſte c'eſt un renverſement general de la doctrine, que l'Egliſe a enſeignée avant le tems de cet Apoſtat, & qu'elle continüera d'enſeigner juſqu'à la fin des ſiécles. De pluſieurs obſervations qu'on avoit faites en liſant, on en rapportera peu, & celles ſeulement qui peuvent contribuer à faire connoître de quel eſprit étoit animé cet homme, qui a cauſé tant de troubles dans l'Egliſe & dans le monde. » Si j'avois quelque choſe à ſouhai-» ter, diſoit-il *, c'eſt que tous les » livres generalement fûſſent abolis, » & qu'il ne reſtât au monde que la » ſeule Bible entre les mains des » Chrétiens. Souhait inſenſé, & qui ne pouvoit être conçu que par une confuſion intérieure de ſe voir en oppoſition avec toutes les déciſions

* *Locus* 1. *paragraph.* 1. 8, 9. 42. & 46.

de l'Eglise, & avec tout ce qu'elle avoit eû jusqu'alors de Docteurs & de maîtres.

Il soutenoit que le Pape & les Inquisiteurs, & jusqu'aux Ecrivains du Palais Pontifical, il vouloit peut-être dire, ceux qui copient les Bulles & les Constitutions, s'attribuent le droit de décider à leur gré, au dessus & contre la sainte Ecriture. Voilà ses folles déclamations.

„ Le Diable, disoit-il encore, „ trouva l'invention de détourner le „ peuple de lire l'Ecriture Sainte, „ dans la pensée que s'il gagnoit ce „ point, les Prêtres l'abandonne- „ roient aussi pour se livrer à Aristo- „ te, & débiteroient ce qu'ils vou- „ droient. Mais quand ce sera à la „ mort, si vous dites, que vous „ croyez ce que les Conciles, le Pape „ & les Peres ont crû, le Diable „ vous répondra; quoi! S'ils ont er- „ ré, & il vous jettera dans l'enfer. „ Si les Papistes vous disent, qu'il „ faut s'en tenir à ce que les Papes „ ont défini, répondez leur; Dieu „ n'a-t'il pas aussi parlé par un âne? Belle application de l'âne de Ba-

 laam,

laam, pour prouver qu'un ignorant doit s'élever contre les décisions du S. Siege & des Conciles!

„ Voyez, continüe-t'il, qui sont „ les Docteurs que S. Paul établit „ pour l'intelligence de l'Ecriture, „ c'est tous les Fidelles, & eux „ seuls : ils jugent de tous les dog- „ mes, & leur jugement est sûr, fût- „ il contraire à celui du Pape, des „ Conciles, & de toute la terre. Sça- „ chez que touchant la doctrine, le „ Pape, les Conciles & tout le mon- „ de entier, sont soumis au moindre „ des Chrétiens, à un enfant de sept „ ans, s'il est Fidelle ; & qu'ils sont „ absolument obligez de recevoir „ ce qu'il juge de leur doctrine & de „ leur loi.

Luther dans sa revolte contre l'Eglise a été forcé d'en venir à cette extremité, d'accorder à tous la hardiesse qu'il a prise le premier, de se constituer souverain juge de la doctrine. C'est toutefois l'endroit foible de sa secte, & de toutes les autres qui sont sorties d'elle ; & ce qu'il a été contraint d'en faire le fondement, est précisément ce qui la

te à ce que tous, hom
mes, ſoient en état d
eux-mêmes avec certi
tous les endroits, le v
criture. Comme il y
de raiſons de ſe défie
& de l'exactitude des
que des déciſions des C
conſentement des Pere
teurs, chacun afin d'a
gement, devra recou
originaux, à l'Hebre
Ce n'eſt pas tout, &
droits difficiles, ou ſi
divers ſens, il devra di
ritable, par la compar
ſera avec d'autres endr
gager ainſi à une étuc

Un autre inconvénient, du moins aussi grand & aussi évident, c'est, que si chaque particulier doit s'en rapporter à son propre sens, & n'écouter que lui même, il n'y a plus dans l'Eglise aucun principe de cette unité si recommandée par JESUS-CHRIST & ses Apôtres, ni aucun moyen de la conserver. Les heresies ne sçauroient être réprimées, tout devient arbitraire dans le Christianisme, & le fanatisme, qui ne manqua pas de suivre incontinent des principes de Luther, fait autant de ravages qu'il lui plaît.

„ La justice originelle, dit Luther *, est communément appellée l'image de Dieu. Tous les Sophistes dans leurs livres n'en disent que des sottises, & ne l'expliquent point : ils prétendent qu'elle n'est point naturelle, qu'elle fut comme un ornement & comme un don ajouté à la nature de l'homme ; d'où ils inferent que les hommes & les Anges, après l'avoir perduë, n'ont pas laissé de conserver ce qui est de

* *Loc. 5. parag.* 11. & 12.

„ d'Adam etoit d'aimer
„ croire en lui, de le co
„ le reste. Tout cela a ét
„ turel à l'homme, qu'il
„ de recevoir la lumiere
„ vous avez raison de di
„ est blessé en sa natu
„ playe qui lui ôte la
„ voir, dites aussi qu
„ tombé dans le peché
„ conservé sa nature en
„ & qu'elle est corromp
„ me que la nature de
„ voir, ainsi la nature c
„ & de la volonté en Ad
„ connoître Dieu, de s
„ lui, de le craindre.

Baïus & Jansenius or

ﬅ fait fils de Dieu par adoption ; ar il y a contradiction, qu'il ſoit fils par adoption & par nature. Les Peres ſont admirables ſur ce ſujet, & conviennent que la grace donnée à Adam étoit veritablement une grace, & au deſſus de la nature, comme la nomme S. Cyrille, τὸ ὑπὲρ φύσιν ἐξαίρεμα.

Luther conſéquemment à ce qu'il a avancé de la juſtice originelle, „ prétend * que le peché originel „ conſiſte en ce que nôtre perſonne, „ nôtre nature & toute nôtre eſſen„ ce, eſt corrompuë par la chute „ d'Adam, c'eſt pourquoi il ne peut „ y avoir en nous aucune bonne „ œuvre, juſqu'à ce que nôtre na„ ture & nôtre eſſence perſonnelle „ ſoit changée & renouvellée. Si „ ce peché originel n'étoit point en „ nous, il n'y en auroit aucun ac„ tüel. Le peché originel eſt une „ chute entiere de la nature humai„ ne, nôtre eſprit aveuglé ne con„ noit point Dieu, nôtre volonté „ dépravée convoite contre la loi de „ Dieu, ce n'eſt plus qu'un étrange

* *Locus 9. parag. 5. 14. & 16.*

„ déreglement de toutes nos affec-
„ tions & de tous nos mouvemens.
„ Voilà ce qu'ignorent les Sophistes,
„ qui passent & veulent passer pour
„ d'insignes Théologiens : ils se
„ fondent sur ce que la Vulgate a
„ traduit au ch. 8. v. 21. de la Ge-
„ nese : *Que le sens & la pensée de*
„ *l'homme sont enclins au mal* ; & ils
„ en inferent, qu'il nous reste natu-
„ rellement quelque bonne volonté
„ & une droite raison. Il paroît que
„ c'est aussi la doctrine des Peres,
„ & même de S. Augustin. L'aveu-
„ glement des Sophistes est donc in-
„ compréhensible, de chicaner sur
„ les paroles de S. Paul. S'ils avoient
„ consulté le texte Hebreu, ils au-
„ roient raisonné autrement.

Avant que d'en venir au senti-
ment de Luther touchant le peché
originel, on remarquera trois nota-
bles absurditez. S'il n'y avoit point,
dit-il, de peché originel, il n'y e
auroit point d'actuel : commen
donc est-il arrivé qu'Adam & Ev
ayent peché ? Il met les Théolo
giens scholastiques à la suite d
Peres, & puis sans façon il leur

proche un aveuglement incompréhensible ; n'est-ce pas le reprocher pareillement aux Peres ? Enfin de son aveu il est necessaire de consulter les textes originaux, pour s'assûrer des dogmes de la foi : combien est-il de Chrétiens qui le puissent ?

Luther s'est imaginé & a soutenu que l'état present dans lequel la concupiscence nous fatigue, est essentiellement le peché originel, comme l'état d'innocence étoit la justice originelle, de sorte qu'être soumis à sentir les mouvemens de la concupiscence, c'est porter en soi le peché originel ; la concupiscence par elle même est ce peché, & elle n'en est pas la peine, ou la suite. D'où il infere. 1°. Que toutes nos affections & nos actions sont des pechez qui meritent la damnation. 2°. Que c'est une erreur insupportable des Papistes, de penser que le peché originel soit effacé par le Baptême, & qu'après avoir reçu le Baptême, il ne reste plus en nous que l'infirmité & la pente au mal.

Baïus & Jansenius conviennent

avec Luther de l'essence du peché originel, & c'est de leur part une inconséquence évidente de l'abandonner dans le reste. Cette doctrine abominable, qui annéantit ce que l'Ecriture & les Peres nous ont appris de l'efficace du Baptême, n'est pourtant fondée que sur ce que St. Paul se plaint de la concupiscence & de la loi de la chair qu'il sentoit en lui, & qu'il appelle peché; mais l'Apôtre ne dit point que ce soit un veritable peché, & qui merite la damnation, au contraire, il s'explique clairement, que c'est une pente & une malheureuse inclination au peché : il déclare au même endroit, qu'il trouve en lui la volonté de faire le bien, & que selon l'homme intérieur il se plaît dans la loi de Dieu. Lorsqu'il parle du Baptême, il l'appelle une renaissance & un renouvellement du Saint Esprit, il assûre que nous y devenons une nouvelle créature en Jesus-Christ; que ce qui étoit de vieux, c'est à dire, tiré d'Adam, est passé, & que tout est nouveau.

Touchant le peché actuel, Lu-

ther s'exprime ainsi [a] : » Ne pensons
» pas si legerement du peché actuel
» que les Docteurs du Pape en pen-
» sent, & qui le définissent une pa-
» role, ou une action, ou une pen-
» sée contre la loi de Dieu. On remarquera en passant que cette définition est prise de Saint Augustin.
» Définissez ce peché, continuë Lu-
» ther, tout ce qui nait de nôtre
» pere & de nôtre mere, avant que
» l'homme soit en âge de rien dire,
» de rien faire, de rien penser. Il se mocque de ce que Saint Thomas enseigne, que l'ignorance invincible excuse du peché. Selon lui les enfans pechent, ceux qui dorment pechent, tout enfin est peché, & peché mortel.

Cette extravagance est une suite necessaire de ses imaginations touchant le peché originel.

» Il est certain, dit-il [b], que le
» Diable est le maître qui a appris à
» se servir dans l'Eglise du nom du
» libre arbitre, afin de séduire les
» hommes, de les tirer des voïes

[a] *Locus* 10. *parag.* 1. 6. 12. 13. [b] *Loc.* 11. *par.* 2. 7. *& loc.* 17. *parag.* 10.

» de Dieu, & de les mettre dans
» leurs propres voïes. Ce nom n'ap-
» partient qu'à Dieu seul, & les
» Théologiens devoient s'en abstê-
» nir, quand il s'agit de ce que peu-
» vent les hommes.

L'annéantissement du libre arbi-
tre est une autre suite de ses erreurs
sur le peché originel & sur le peché
actuel; car si la concupiscence avec
laquelle nous naissons est criminelle
en soi, & en tous ses mouvemens,
si les enfans avant l'usage de la rai-
son commettent des pechez actuels,
le libre arbitre devient absolument
inutile. En creusant plus avant dans
le sentiment de Luther, on trouvera
qu'il arrache jusqu'à la derniere fi-
bre du libre arbitre, de sorte qu'il
n'en reste pas la moindre force, &
comme il dit, *vis modicula perpusil-
la.* Car comme, selon lui, nôtre na-
ture & nôtre substance est vitiée &
corrompuë jusqu'au fond, il n'y a
rien en nous qui ne tende au mal &
ne nous y incline, rien par où nous
puissions nous porter & nous appli-
quer au bien, non seulement de
nous mêmes, mais avec aucun se-
cours; car pour s'aider d'un secours

qui se presente, il faut être encore en état de faire quelque chose de sa part. C'est pourquoi Luther dit nettement : » L'homme avant que » d'être renouvellé en une autre » créature, ne fait, ni action, ni ef- » fort, pour se disposer à ce renou- » vellement : étant renouvellé, il » ne fait, ni action, ni effort, pour » perseverer. Le Saint Esprit fait l'un » & l'autre en nous, & sans nous. Etrange discours ! Ainsi il dit que ce n'est pas un libre arbitre, mais un arbitre esclave ; *Non liberum, sed servum arbitrium.*

Trois reflexions feront évidemment connoître l'absurdité de ses raisonnemens. 1°. Son grand principe est, qu'il faut juger des dégats qu'a fait le peché, par opposition à l'état où étoit Adam avant que de l'avoir commis : on admet volontiers ce principe, pour en conclure contre lui, que comme la justice originelle ne necessita point Adam à faire le bien, ainsi le peché originel ne nous necessite point à faire le mal.

2°. Il avoüe » que Dieu n'opere pas ». en nous sans nous ; que ceux qu'il

» a créez & conservez afin d'operer
» en eux, cooperent avec lui, soit
» selon sa toutepuissance universel-
» le, & par rapport aux choses de
» ce monde, soit selon l'efficace
» particuliere du Saint Esprit, & par
» rapport au salut. Or qu'est-ce
que cooperer avec le Saint Esprit,
sinon agir avec lui? Nous ne sommes pas donc privez de toute force
de faire le bien avec le secours de
Dieu.

3°. A en juger par les choses
qu'on vient de remarquer, l'époque
de la perte de nôtre liberté doit
être fixée au peché d'Adam; mais
Luther la prend de plus loin, » car
» il assûre & il soutient, que Dieu,
» même en ce qui n'est point de la
» grace du Saint Esprit, opere tout
» en tous, & même dans les impies;
» que comme il a été seul à créer
» toutes choses, lui seul aussi les
» meut, & les fait agir par le mou-
» vement de sa toutepuissance, qu'el-
» les ne peuvent, ni éviter, ni chan-
» ger, mais qu'elles suivent neces-
» sairement. Nous l'avons aupara-
vant entendu dire que le libre ar-

bitre n'appartient qu'à Dieu, & il s'ensuit qu'Adam n'a jamais eû la liberté, & n'a pû l'avoir. Ce n'est que perpetuelles contradictions.

Un des endroits où Mr. Maïus represente son grand Homme plus triomphant, c'est sur la distinction de la loi & de l'Evangile. Luther se vante * „ d'annoncer ce qui ne „ se lit point dans les livres des Moi-„ nes, des Canonistes, des Scho-„ lastiques, ni même des anciens „ Peres; Augustin en a vû quelque „ chose, Jerôme & les autres l'ont „ ignoré : ç'a été sur ce point un si-„ lence merveilleux pendant plu-„ sieurs siécles dans toutes les Ecoles „ & dans toutes les Eglises, avec un „ très-grand danger pour toutes les „ consciences. Ce qui donc n'avoit „ point été entendu dans le monde, „ c'est la distinction de la loi & de „ l'Evangile. Il est aisé, poursuit-il, „ de les distinguer des noms, le Pa-„ pe & ses Docteurs scholastiques „ les distinguent ainsi; mais la loi „ est la justice des œuvres; elle fait „ connoître & augmente le peché,

* *Loc.* 15. *paragr.* 15. & 16.

„ & elle cause le désespoir : l'Ev
„ gile qui console, est la justic
„ la grace & la remission de
„ chez par JESUS-CHRIST.

C'est encore ici une suite
premiers égaremens ; car tou
tion, selon lui, étant peché,
béïssance à la loi consistant
actions, ce n'est que peche
nüels, dont il faut esperer l
sion par JESUS-CHRIST.
trine de l'Eglise est si belle
sur ce point ; elle nous app
l'Evangile est une loi nou
que JESUS-CHRIST nous
des préceptes. Lors don
forme d'opposition on
loi & de l'Evangile, de
de l'esprit, on entend p
par la lettre, le précept
me, comme d'aimer Di
chain ; par l'Evangile &
la grace qui sanctifie
du précepte : la justic
consiste dans l'accom
térieur du précepte
humains, ou mauvai
la grace est l'accom
fait du précepte, a

de la grace, & par un motif ſurnaturel. Or cette doctrine eſt également celle de tous les Peres, comme elle eſt celle des Apôtres, qui nous ont enſeigné que les œuvres ſans la foi en JESUS-CHRIST & ſans la charité, ſont des œuvres mortes & inutiles pour le ſalut.

Quoiqu'on n'ait autre deſſein que de faire connoître le génie de Luther, on n'oſe cependant, & on a horreur de décrire ſes expreſſions outrées, & qui ſentent le blaſphéme*, ſur ce que Jeſus-Chriſt s'eſt rendu nôtre caution, & s'eſt chargé de ſatisfaire à ſon Pere pour nos pechez. Il a l'audace de dire, & il dit avec les expreſſions les plus dures, que Jeſus-Chriſt a été le plus grand de tous les pecheurs, qu'il a ſouffert & goûté les peines de l'Enfer, qu'il a été abandonné de Dieu, qu'il a eû la conſcience troublée, qu'il a été dans le déſeſpoir. Mr. Maïus juge pourtant que ſon maître a uſé d'une grande circonſpection, & trouve mauvais que les Catholiques en ſoient indignez.

* *Loc. 16. parag. 36. 62. 63.*

C'eſt comme s'il diſoit
nous aſſûre par ſa parole
ſauver tous les hommes,
ſoi même il ſçache bien
veut pas.

Il n'eſt pas aiſé de co
Luther ſur le chapitre d
tence. Car s'il aſſûre [b],
une pure hypocriſie, &
plus coupable, de déteſt
chez par la penſée des
qu'ils meritent, de la fél
ils nous privent, de leur g
de leur laideur, il dit a
» quand le Saint Eſprit r
» homme par la pénitence
» en lui des mouvemens
» il lui fait voir la laide

„ & à la colere de Dieu : delà ſuit la
„ haine du peché , avec un ardent
„ déſir du pardon. Il dit encore,
„ que la contrition n'eſt pas une
„ choſe legere , mais qu'elle péne-
„ tre & briſe les os par le ſentiment
„ que la loi donne du peché. Il
„ ajoute , que les diſciples du Pape
„ ne conçoivent point cette hu-
„ miliation des os , parce qu'ils
„ n'ont jamais entendu les paroles
„ de la loi , ni la voix de mort
„ & de déſeſpoir ; & comme ils
„ ſont ſans experience de ces cho-
„ ſes , ils n'en raiſonnent que com-
„ me les aveugles parlent des cou-
„ leurs. Enfin , il dit que le péni-
„ tent retient en ſoi l'impénitence.

Mr. Maïus, en rapprochant ces deux paſſages de ſon grand Homme, ne s'eſt-il point apperçu de la contradiction qu'ils renferment ; que la même penſée eſt une hypocriſie criminelle & un ſentiment provenant de la loi , & qu'elle eſt un mouvement inſeré par le Saint Eſprit ? » Mouvement , dit Luther , » qu'il n'importe pas d'appeller con- » trition , ou attrition , & que nous

„ ne regarderons pas avec les S
„ phistes, comme un mouveme
„ de l'homme, mais comme l'œ
„ vre du S. Esprit?

Quant au reproche qu'il fait a
Catholiques, de ne point entend
l'humiliation des os, c'est qu'en eff
nous croyons que l'acte de contr
tion que nous faisons est bon & fai
que nous cessons d'être criminel
& que nous sommes veritableme
justifiez; au lieu que conformémе
à ses premieres erreurs il soutien
que toute l'action de nôtre pénite
ce, en tant que c'est nôtre actio
est criminelle, que nous somm
toujours & réellement impéniten
& que Dieu seulement nous repu
pénitens, & ne nous impute poi
nos pechez. Pensée extravagant
Dieu, selon lui, insere & opere
nous une confiance certaine en
promesse, de nous remettre nos p
chez en vûë de Jesus-Christ, no
cooperons avec Dieu, & cette co
peration-là même nous est un no
veau peché.

Luther * se fait un sujet de trio

* *Loc.* 20. *paragr.* 2. 5. 11. 14. 18.

he & de gloire, de ce qui sera pour
ui le sujet d'une confusion éternel-
e, d'avoir inventé sur l'article de
a justification une doctrine incon-
üe dans la Religion Chrétienne.
Il s'exprime ainsi: » Il est très-impor-
, tant, dit-il, afin que nous ne de-
, venions pas Juristes, gens de cere-
, monie & de loi, Papistes, de dis-
, tinguer deux sortes de justice:
, une justice active, par laquelle
, Dieu est juste dans la punition des
, méchans; & une justice passive,
, par laquelle nous sommes justifiez.
, De plus, il y a à distinguer dans la
, justification, la grace de Dieu, le
, merite de Jesus-Christ, la foi.
, La grace de Dieu, n'est qu'une fa-
,, veur par laquelle il nous remet nos
,, pechez; elle est en lui, non pas
,, en nous, & elle nous est extrin-
,, seque. La foi, poursuit-il, en
,, termes fanatiques, est je ne sçai
,, quelle confiance certaine du cœur,
,, & un ferme consentement qui
,, prend Jesus-Christ, de sorte
,, que Jesus-Christ est l'objet de la
,, foi; ou, pour mieux dire, il n'en
,, est pas l'objet, mais il est en elle.

„ c'est à dire, Jesus
„ sent. Comment est
„ C'est ce qui est inex
„ ce sont des tenebres
„ l'ai dit. Où est don
„ ble confiance, là est J
„ dans la nüée. En un
„ phistes disent que la
„ former la foi, & nc
„ même que Jesus-Ch
„ mer la foi, & qu
„ forme.

Tout ce discours n
que ce qu'on a souvent
lon Luther l'homme e
tion n'en est pas meille
criminel; mais Dieu le
& ne lui impute pas so

moyen de Jesus-Christ, & cette confiance est inserée en lui. Dieu agit donc comme un homme de bien, qui, parce qu'il est bon, pardonne à un scelerat l'offense qu'il reçoit de lui, & l'assûre qu'il ne laissera pas de le traiter en ami.

Luther avoüe, que cette forme de justification repugne au bon sens, & encore plus à l'Ecriture, qui nous apprend que par la charité nous devenons saints & immaculez devant Dieu. Il répond encore en fanatique : » Vous poussez contre moi le „ serviteur, c'est à dire, l'Ecriture, „ non pas toute, mais seulement „ quelques passages où il est parlé „ des œuvres ; & moi je pousse con„ tre vous le Seigneur & le Roi de „ l'Ecriture, qui s'est fait mon me„ rite & le prix de la justice & du „ salut. Je le tiens, je m'attache à „ lui ; & je vous laisse les œuvres, „ que vous n'avez pourtant jamais „ faites. Le Diable, & tous ceux „ qui vantent tant la justice, ne „ m'arracheront & ne renverseront „ jamais cette solution.

Il reconnoit, [a] que la grace,
à dire, la justification est amiss
& que l'homme peut la perdre.
On ne s'arrêtera pas sur c
n'admet que deux Sacremen
Baptême & la Céne, ni sur
attribüe [c] à tous les Chré
droit de consacrer l'Eucharis
l'article du sacrifice de la M
dit [d], » que les Catholiqu
» les Peres, les Peres, les
» les Decrets, l'Eglise, l'I
» vous leur opposez la
» Dieu, ils se bouchent le
» ils crient que vous ne
» pas, & qu'il faut s'en
» l'explication des Peres
» le nom des Peres, ils e
» nettement la parole de
» nous leur crierons plu
» vangile, l'Evangile, C
» Et pourquoi ne nou
» nous pas de Jesus-Ch
» se vantent des Peres
qu'il est contraire aux
s'en mocque.

a *Loc.* 22. *parag.* 23. d
c *Loc.* 16. *paragr.* 41.

e plaint * » que les Papistes, hommes perdus, s'arrogent le
a & le titre de l'Eglise. Toute-
il ne désavoüe pas, que l'E-
e ne soit parmi eux, puisqu'ils
le Baptême, l'absolution, le
e de l'Evangile, & plusieurs
elles dans leur societé. Et il
incontinent, que leur doctri-
celle de Satan. Ce seroit trop
mander à Mr. Maïus, qu'il ac-
Luther avec Luther. Mais
ense-t'il de ces Fidelles, qui
t & meurent dans la Commu-
le l'Eglise Romaine? Font-ils,
font-ils pas profession de cette
ine de Satan? S'ils n'en font
ofession, & s'ils la detestent,
nt excommuniez, & chassez
Eglise qui en exige la créance
ne necessaire au salut. S'ils en
profession, Luther a tort de
r de doctrine de Satan, celle
ompatit avec le salut; & il est
incu de schisme, de s'être sé-
de l'Eglise Romaine, en la-
e est la veritable Eglise, &
'enseigne rien d'opposé au sa-

oc. 30. parag. 8.

les avoir adoptez, & d'
il s'agit entre-eux d'amol
expreſſions. Mr. Maïus r
treprendre, & il s'eſt co
rapporter les addouciſſ
Sebaſtien Schmid a tâch
quer.

Au reſte, quoique l
un Ecrivain furieux, ſe
mens choquent moins q
ſieretez & ſes expreſſions
eſt ſurpris que Mr. Maïu
pas ſupprimées. On ne
intereſſez, comme il l'e
gner à Luther la honte qu
mais on a eû égard à la b
& à ne pas ſalir le papier
endroit qu'on peut met

, pour leur ventre, & uniquement
,nez pour ces banquets solennels
,des Ecoles. Pour lui, on sçait
ju'il aimoit d'autres repas. Il y étoit
orsqu'il raconta son entretien avec
e Diable, & qu'il avoit reçu les
eçons d'un tel maître.

Quid non ebrietas designat? Operta recludit.

Ce fut, dit Mr. Maïus, pour
'excuser, une tentation. On lui ac-
:orde que ce fut une tentation d'in-
idelité ; mais Luther reconnoit
ju'elle lui est suggerée par l'esprit
l'erreur, & il y succombe. Bien
.oin de refuter les argumens que le
Diable lui proprose contre les Mes-
.es privées, il les adopte ; & ce sont
les seuls sur lesquels il conclud, que
:es sortes de Messes doivent absolu-
ment être abolies.

J'Ai lû , Monſieur ,
coup de plaiſir , dans
res de Trevoux du mois
dernier , l'extrait de vô
tion imprimée à Oxford
antiquitez trouvées dans
ce d'York , & je ne ſça
quer trop de reconnoi
Auteurs de ces Memoir
laiſſent échaper aucune oc
bliger les amateurs de l'
Ils m'ont rendu en par
ſervice conſiderable , en
part de vôtre découvert
lumieres , & en me fourn
caſion de vous parler d'

Coutance, ſur les terres de Mr. le Marquis de Bethune, lorſque dans une Paroiſſe voiſine, nommée le Menil-hüe, de la dépendance du Marquiſat du Menil-Garnier, qui appartenoit alors à Mr. Moraut, Premier Préſident de Toulouſe, quelques payſans faiſant des foſſes pour planter des pommiers, trouverent des inſtrumens de cuivre ſemblables à ceux qui ſont décrits dans vôtre diſſertation, & ils en trouverent une grande quantité, en ſorte qu'ils en amaſſerent aſſez pour faire la charge d'un cheval, qu'ils allerent vendre à une lieüe de là dans le Bourg de Ville-Dieu, Commanderie de l'Ordre de Malte, dont tous les habitans ſont Fondeurs, ou Chaudronniers.

Averti de cette découverte par le Curé de Menil-hüe, qui eſt une perſonne habile & curieuſe, j'allai ſur les lieux, je vis tous ces inſtrumens entaſſez, & après les avoir examinez, ne doutant point que ce ne fûſſent des antiquitez Romaines, j'en pris pluſieurs pour les apporter à Paris.

aſſez émouſſé. Il y a à
une eſpece de trou, o
avec un anneau, ou ur
à côté. Ceux dont il s
de deux grandeurs,
plus grands de cinq p
gueur, & larges d'un
mi dans leur plus gra
qui eſt au bout d'en b
pouce d'épaiſſeur à l'e
maſſif. Les moindres
d'environ trois pouces
pouce. A l'égard de la
eſt fort profonde, &
trumens preſque entier
vôtre deſcription ne
cette profondeur, & a

Au reste, Monsieur, vous avez fort bien fait voir que ces piéces ne sont, ni des pointes de fleches, ou des haches d'armes des anciens Bretons, ni des têtes de catapultes des Romains, qu'ils n'ont point de rapport aux armes des Gaulois, que ce ne sont point enfin des monumens Saxons, ou Danois, non plus que des haches de sacrifice, & vous conclüez fort juste, que quoique ces instrumens, à ce que vous estimez, ne fûssent point des armes militaires, ils servoient cependant aux soldats Romains.

Toute la difficulté consiste à sçavoir à quel usage ils étoient employez. Vous voulez, Monsieur, que ce soient des ciseaux, qu'on emmanchoit, & dont on se servoit pour polir les pierres dont les Romains entouroient leur camp. La conjecture est fort ingénieuse, & se trouve même ici fortifiée par la circonstance du lieu où les monumens en question ont été trouvez, assez proche d'un autre lieu, que tout le païs veut avoir été un camp des Romains, dont on voit encore quel-

ques vestiges, & ces vestiges de camps Romains sont assez frequens en Normandie. Les plus considerables se voyent auprès de la ville d'Evreux, où l'on trouve encore tous les jours de fort bonnes medailles du haut Empire *.

Cependant, Monsieur, j'ai de la peine à me défaire de ma premiere opinion, qui est que ces instrumens sont de veritables coins, en ayant déja toute la forme, comme vous en convenez. J'avoüe que je n'en comprens pas bien encore l'usage, & je n'ose me déterminer là dessus de ma seule autorité. Il m'est venu en pensée que ces coins étant emmanchez d'une maniere convenable, les soldats pouvoient s'en servir pour escalader les murs, ou pour monter par dehors sur des machines de guerre, en les faisant entrer à force dans le joint des pierres, des poutres, ou des ais, sur lesquels ils posoient ensuite les pieds & portoient les mains, pour arriver com-

* *Un medaillon d'argent de Septime Sev. Une medaille de Domitia, & autres, ont été trouvées en ce lieu-là.*

me par degrez au ſommet du mur, ou de la machine ; chaque ſoldat en prenoit une quantité dans le beſoin, & les portoit pendus à la ceinture, par l'anneau, ou l'anſe qui eſt à côté, & il les tiroit à meſure pour les poſer dans le mur, ou dans le bois. Mais, comme je viens de vous dire, Monſieur, je ne vous donne cela que pour une conjecture.

Mr. Foucault, Conſeiller d'Etat, dont tout le monde connoît le bon goût & la pénetration, ſurtout pour les matieres d'antiquité, & qui étoit Intendant en Normandie, lorſque je lui envoyai quelques-uns de ces inſtrumens, me fit l'honneur de m'écrire, qu'il les eſtimoit des coins, ou de petites haches, dont ſe ſervoient les ſoldats ; les Curieux à qui je les ai montrez depuis penſent à peu près la même choſe, & ils concourent tous avec vous, Monſieur, à dire que ce ſont des monumens Romains.

La découverte faite en Normandie confirme, ce me ſemble, tout ce que vous avez dit là-deſſus au ſujet de ceux qui ont été trouvez en

Angleterre, étant certain d'ailleurs, quand nous n'aurions pas la preuve que vous alleguez de la colonne Trajane, où des instrumens à peu près semblables sont représentez, que les Romains ont laissé dans l'un & dans l'autre païs quantité d'autres monumens que l'on découvre tous les jours.

Et pour ne point sortir du païs Normand où nos coins ont été trouvez, j'ai encore dans mon cabinet les débris d'un vase antique de la même matiere, que des paysans du même canton avoient trouvez deux années auparavant, & qu'ils mirent en pieces, dans la pensée qu'il contenoit quelque trésor. Il s'y trouva environ vingt-cinq livres pesant de medailles Romaines d'Empereurs & d'Imperatrices, depuis Adrien jusqu'à Posthume; je les rachetai des fondeurs de Ville-Dieu avec les pieces du vase, que je fis exactement dessiner, après les avoir toutes rassemblées. J'envoyai une bonne partie des medailles à Mr. Foucault, avec l'anse entiere du vase qui me parut curieuse, à cause d'une espe-

ce d'Idole, ou de petite figure de Divinité en relief, qui en faisoit l'ornement.

Peutêtre ne serez-vous pas fâché, Monsieur, que j'ajoute ici un autre dessein en petit tiré sur l'original du vase & de l'anse en question ; vous nous direz aussi sûrement qu'aucun autre Antiquaire ce qu'il faut penser, de cet enfant ailé & tout nud addossé contre un pied destal, & posé sur un marchepied, tenant de la main droite une bourse, & de l'autre un oiseau par le col, dont on ne voit point les pieds, semblable à peu près par sa figure à ceux qu'on appelle oiseaux de Paradis.

Je finis, Monsieur, en vous assûrant que je suis &c.

LA ROQUE.

A Paris ce 15. Mai 1713.

L'énigme de l'enfant ailé n'est pas difficile à deviner. C'est un emblème de la prodigalité de l'amour ; on a voulu marquer que l'argent s'envole aussi promptement des mains d'un amant, que l'oi-

seaux de Paradis, qui ne reposent jamais à terre. Les Grecs l'appellent oiseau sans pieds, quoiqu'il soit certain qu'il en a comme les autres oiseaux.

ARTICLE CXXVI.

A VOYAGE TO THE SOUTH sea and round the World, &c.

C'est à dire, *Voyage à la mer du Sud & autour du monde, fait en* 1708. 1709. 1710. & 1711. *par les Fregates le Duc & la Duchesse de Bristol &c.* A Londres, chez B. Lintot. R. Gosling, A. Bettesworth & W. Innys 1712. *Vol. II. In* 8°. *pages* 328.

L'Importunité des Libraires n'ayant pas permis à l'Auteur du premier volume de ce voyage d'y mettre la derniere main, Mr. Cooke résolut d'y suppléer ; c'est pour cette raison qu'il a entrepris l'ouvrage dont nous donnons ici l'extrait. Il est divisé en deux parties. La premiere contient la relation du voyage depuis la Californie jusqu'en Angleterre. La seconde est

une description de toutes les côtes depuis la Californie jusqu'au détroit de Magellan. Cette description a été traduite sur quelques manuscrits Espagnols trouvez sur les vaisseaux que l'on prit il y a deux ans à la mer du Sud. Elle est, à ce qu'on assûre, fort exacte, & peut être d'une grande utilité aux Marins.

Mr. Cooke répond dans la préface de ce volume à quelques objections que l'on avoit faites contre la premiere partie de cette relation. 1°. Dit-il, il y a des Critiques qui ont trouvé mauvais que Mr. Rogers n'ait pas pas marqué les longitudes, les latitudes, les variations de l'aiguille &c. mais comme l'ouvrage n'a été donné au Public que pour instruire & divertir les Lecteurs, on a crû qu'il étoit assez inutile de le charger d'une infinité d'observations ennuyeuses. 2°. D'autres qui ont lû quelques relations des Indes & de la nouvelle Espagne, trouvent que Mr. Rogers s'est trop étentendu à décrire ces païs, & qu'il n'a fait que copier les Auteurs qui en

avoient déja écrit. Mais ces Critiques doivent se souvenir que Mr. Rogers n'a jamais prétendu dire des choses nouvelles, il n'avance rien dans sa relation qu'il n'ait, ou vû lui-même, ou qui ne soit appuyé sur le témoignage des Historiens dignes de foi : d'ailleurs les Auteurs qui ont donné au Public les relations de leurs voyages, se sont toûjours appliquez à décrire les païs dont ils parlent. Gemelli décrit plusieurs particularitez de la Chine, des Indes, de la nouvelle Espagne, que d'autres Auteurs avoient remarquées long-tems avant lui, le Public cependant a reçu son ouvrage avec applaudissement, & on ne lui a jamais reproché ce défaut.

Après avoir justifié Mr. Rogers, nôtre Auteur nous donne une liste des marchandises trouvées sur le vaisseau d'Acapulco. Tout le monde sçait que cette prise a été une des plus considerables que l'on ait faite pendant la derniere guerre. Et comme on parle beaucoup en Angleterre de l'établissement d'une Compagnie de la mer du Sud, Mr.

Cooke croit que ſes Lecteurs ſeront bien aiſes de ſçavoir quelles ſont les marchandiſes que l'on y tranſporte d'Europe, & celles que l'on apporte de la mer du Sud en Europe.

I. Partie. Mr. Cooke aſſûre qu'il n'arriva rien de fort conſiderable aux quatre vaiſſeaux Anglois depuis la Californie, juſqu'à leur arrivée à l'Iſle Guam. Cette Iſle eſt une de celles qui étoient connuës autrefois ſous le nom des Iſles des larrons, ou d'*Iſlas de los ladronos*. Magellan, qui les découvrit le premier, les appella *Iſlas de las velas*; à cauſe du grand nombre de canôts qu'il apperçut ſur les côtes. Depuis ce tems-là les Eſpagnols les ont nommées les Iſles Mariannes, elles ſont éloignées de la nouvelle Eſpagne d'environ deux mille trois cens ou deux mille quatre cens lieuës, & depuis le Cap de Saint Luc dans la Californie, il peut y avoir deux mille lieuës. Au reſte, les vents alizez qui ſoufflent entre les tropiques rendent cette longue route très-aiſée. Mr. Cooke aſſûre qu'on la fait ordinairement dans

lieües & large de ſix, les m
ſont couvertes d'une terre
tre & ſterile, mais les va
très-agréables, & produi
grande quantité d'excelle
& de toute ſorte de legu
animaux domeſtiques s'y
en abondance. Cette Iſle, a
que celle de Serpana, eſ
long-tems ſujette au Roi d'
qui y entretient au port c
un Gouverneur & une ga
cent ſoldats. Il y a à Gu
Egliſes & trois Jeſuites qu
lent à l'inſtruction des habi
Gouverneur Don Juan -
Pimentel permit aux Ar

it à Guam il apprit des Espagnols qu'un de leurs vaisseaux allant autrefois de Manille à la nouvelle Espagne, découvrit quelques Isles auxquelles on donna le nom des *Isles de Salomon.* Le Capitaine du vaisseau ayant été obligé de relâcher à une de ces Isles, y fit raccommoder un fourneau que le choc du vaisseau avoit fort endommagé, on mit plusieurs couches de terre pour faire le foyer, mais étant arrivé quelque tems après à Acapulco, on fut fort surpris de trouver sous le fourneau une masse considerable d'or que la violence du feu avoit fondu & séparé de la terre. Le Capitaine crut qu'il étoit de son devoir d'en avertir le Viceroi du Mexique ; celui-ci en informa le Roi d'Espagne, qui fit équiper cinq vaisseaux pour aller à la découverte de ces Isles ; mais l'entreprise fut inutile, la flotte ayant toûjours été au sud de la ligne ; au lieu que Mr. Cooke est persuadé que ces Isles, si toutefois ce qu'on lui en a dit est veritable, doivent se trouver au nord de la ligne, la raison qu'il en

apporte, est que le navire qui découvrit allant de Manille à la nouvelle Espagne devoit necessairement se tenir du côté du nord, car les vents alizez qui regnent entre les tropiques auroient rendu la navigation du côté du sud très-difficile & presque impossible. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Espagnols de Guam n'ont rien épargné pour découvrir ces Isles, mais leurs entreprises ont toûjours été inutiles, ce qui fait douter de la verité de cette relation.

Le 15. Avril 1710. on fut à la hauteur de l'Isle de Gilolo; sa situation est fort irréguliere, car on y voit quatre grandes anses de terre qui s'étendent bien avant dans la mer. La ville capitale de cette Isle est Gilolo, qui est assez bien bâtie pour le païs. Les Hollandois ont deux ou trois petits forts sur les côtes de cette Isle, où ils entretiennent des soldats qui ont ordre de couper tous les poivriers que les habitans y plantent. Ternate, Tidor, & les autres Isles sujettes à la Compagnie, ne sont pas éloignées de Gilolo.

Depuis ce jour jusqu'au 29. le tems fut si gros & les courans si violens, que les vaisseaux en furent fort endommagez ; d'ailleurs les provisions commençoient à manquer, ce qui fit résoudre quelques-uns des Commandans d'aller relâcher à l'Isle Mindanao, mais ce dessein ne fut pas executé à cause des Espagnols. L'Isle de Mindanao est la plus considerable des Philippines, après celle de Luçon, son circuit est d'environ trois cens lieuës, elle est située sous le 7. d. de lat. Sept. Les habitans de cette Isle sont, pour la plûpart, idolâtres, ou Mahometans fort ignorans ; mais le païs du côté du nord, & dont les Espagnols sont maîtres, est habité pas des Chrétiens. Le Roi de Mindanao est tributaire de la couronne d'Espagne, comme le sont la plûpart des autres Rois des Philippines. On trouve dans les montagnes de cette Isle des Negres si brutaux qu'ils ne different gueres des bêtes.

Les Isles Philippines sont situées entre le 5. & le 20. d. de lat. Sept. au s. e. de la Chine, au n. e. de Borneo,

la plus grande de ces Ifl
Lopez de Legaſpi la
1543. La ville de Manill
mée pour ſes richeſſes, e
pitale. Mr. Cooke ne s'
à décrire toutes ces Ifl
culier, il ſe contente de
quoi conſiſte le comme
font avec la nouvelle E
mer, dit-il, qui environ
lippines produit un gra
de perles, on y trouve
coup d'ambre gris, les c
ges que l'on prend ſur
gnes fourniſſent de la ci
nelle ſe cueïlle ſur les
de Mindanao. Les draps

ifes que le païs produit, mais ce
qui rend Manille une des plus-con-
iderables villes du monde, eſt le
ommerce que les Eſpagnols y font
vec les Chinois : les toiles peintes,
es mouſſelines, les ſoyes crües &
n fil, les draps de ſoye à fleurs d'or
& d'argent, les galons & les franges
l'or, les couſſins, les canapées, les
orcelaines, l'or & les perles, les ou-
vrages du Japon, & une infinité
d'autres précieuſes marchandiſes, ſe
ranſportent tous les ans de Manille
à la nouvelle Eſpagne, d'où les Eſ-
pagnols établis dans les Philippines
irent des piaſtres, qui eſt l'unique
choſe que les Chinois eſtiment.

Mr. Cooke décrit enſuite le voya-
ge depuis Gilolo juſqu'à l'Iſle Bou-
on, il remarque que les mers des
ndes ſont ſujettes à de grands ora-
ges, & qu'elles ſont d'autant plus
dangereuſes, qu'il y a une infinité
de petites Iſles dont l'abord eſt très-
difficile. Les Naturaliſtes, dit-il, ne
conviennent pas de l'origine de ces
Iſles, les uns croyent qu'elles ſont
demeurées depuis la création du
monde dans l'état où elles ſont

aujourd'hui. D'autres s'imaginent qu'elles ont été formées par le deluge. Il y en a enfin qui croyent que ces Isles n'ont été séparées du continent que par des inondations, des orages violens, des tremblemens de terre : cette derniere conjecture paroit d'autant plus vrai-semblable, qu'il n'y a point d'endroit au monde où l'on voye plus de volcans, & où les ouragans, les tremblemens de terre, les éclairs, les tonnerres, & les tempêtes soient si fréquentes.

On se trouva le 28. à la hauteur de l'Isle de Bouton. Le 29. on envoya trois Officiers avec des presens au Roi, pour lui demander permission d'y acheter des provisions, & pour obtenir de lui un Pilote qui pût conduire les vaisseaux jusqu'à Batavia. La ville capitale de cette Isle se nomme aussi Bouton, elle est fort peuplée, & est située sur la pente d'une colline, au haut de laquelle il y a un petit fort entouré d'une muraille de pierre, & défenduë de quelque artillerie. C'est dans ce fort que le Roi tient sa Cour,

entretient cinq femmes, & un
d nombre de concubines. Ce
ce marche toujours nuds pieds,
rnemens Royaux consistent en
longue robbe de toile peinte,
nd il tient son Conseil il est assis
ne chaise couverte d'étoffe rou-
huit ou dix Gardes y assistent
lui, & quatre esclaves assis à
pieds lui fournissent du betel,
abac &c. & les Conseillers d'E-
t les Courtisans sont tous assis à
auche. Quoique ce Roi soit un
plus pauvres & des plus misera-
des Indes, il n'y en a point qui
ne des titres plus magnifiques
lui. La riviere qui baigne les
ailles de la ville est fort large,
st en tout tems couverte d'un
d nombre de petits bâtimens,
l'on nomme *Paraos*, & dont il
a cinquante armez en guerre, &
tez de quelques pierriers. Le
se sert de ces *Paraos* pour lever
ibut qu'il exige des petites Isles
es autour de Bouton.
e 8e. Juin les vaisseaux appareil-
nt, & passerent entre quelques
es Isles que l'on rencontre sur

les côtes de Solayo & des Celebes: Mr. Cooke assûre que cette route est très-dangereuse, à cause des rochers & des bancs de sable. Le 9. on découvrit un *parao*, dont on prit le maître pour servir de Pilote, c'étoit un Malay qui connoissoit parfaitement ces mers, & qui eut le bonheur de conduire les Anglois sans danger au travers de tant d'Isles & de rochers jusqu'à la rade de Batavia, où ils moüillerent selon leur compte le mardi 20^e^ Juin 1710. mais selon la supputation des Hollandois le mercredi 21. La raison de cette difference, vient de ce que les vaisseaux allans du côté de l'oüest, & suivant le cours du Soleil, trouvent que chaque jour est un peu plus long qu'il ne seroit s'ils demeuroient sur le même méridien ; ainsi un navire ayant fait quinze degrez du côté de l'oüest gagne une heure entiere, en faisant nonante degrez il en gagne six, & quand il en fait 360, qui font toute la circonference du globe, il gagne vingt-quatre heures, & par conséquent il se trouve court d'un jour entier par rapport à la sup-

utation du lieu où il arrive. Tout
: contraire arrive aux vaiſſeaux qui
ont du côté de l'eſt, car ils per-
ent ce que les autres gagnent.

Pendant le ſéjour que l'on fit à Ba-
ıvia le tems fut ſi chaud que plu-
eurs Officiers & ſoldats tombe-
ent malades. Un matelot voulant ſe
aigner à la vûë & ſous le canon des
aiſſeaux, eut les deux jambes cou-
ées par un Requin, & avant qu'on
ût le retirer de l'eau il eut le bas ven-
e emporté. Le Gouverneur permit
ıx Anglois de ſe promener dans la
ille, & d'y acheter les proviſions
eceſſaires pour leur retour; mais
eſt une grace qu'il n'accorde pas
differemment à tous les étrangers.
a ville de Batavia eſt la capitale de
ous les Etats que les Hollandois
oſſedent aux Indes: elle eſt un peu
lus grande que Briſtol, & très-
euplée d'Hollandois, de Portu-
ais, de Chinois, de malayes &c.
es maiſons y ſont commodes &
elles, les rües fort larges, au mi-
eu deſquelles il y a des canaux
lantez des deux côtez. La ville a
e très-bons remparts défendus par

une nombreuse artillerie. Le conseil du Gouverneur est composé de dix ou douze personnes de merite, qui pour la plûpart ont été Gouverneurs à Amboyna, à Banda &c. Les Hollandois, les Portugais & les Malayes, ont sept Eglises à Batavia, qui sont assez bien entretenües. On voit autour de la ville un grand nombre de belles maisons de campagne, ornées de tout ce que la nature & l'art peuvent fournir de plus beau; on y a depuis peu planté des feves de caffé qui promettent beaucoup.. Le principal produit de l'Isle de Java, où la ville de Batavia est située, consiste en poivre.

Les trois vaisseaux Anglois en partirent le 14. Octobre 1710. & arriverent le 30. Decembre au Cap de Bonne-Esperance. Mr. Cooke croit qu'il seroit assez inutile de donner une description de ce païs, puisque tant d'Auteurs l'ont fait avant lui. Il se borne donc à faire quelques remarques generales, qui pourroient faire plaisir à ses Lecteurs.

Le Cap de Bonne-Esperance fut découvert environ l'an 1486. par

Barthelemy Diaz Portugais, qui lui donna le nom de *Cabo tormentoso*. Le Roi de Portugal, qui esperoit en ce tems-là découvrir les Indes, l'appella *Cabo de boa Esperanza*, nom qu'il retient encore aujourd'hui. Il y a des Auteurs qui assûrent, que Vasco de Gama aborda le premier à ce Cap; mais Mr. Cooke soutient que Diaz l'a découvert; quoi qu'il en soit, le Cap est situé au 34 d. 15 m. au s. & au 17 d. à l'e. du méridien de Londres. A trois lieuës du Cap il y a une petite Isle que les Anglois appellent *Penguin*, & où les Hollandois ont bâti un bon fort. C'est là où ils releguent les malfacteurs.

On découvre de fort loin les hautes montagnes qui sont autour du Cap de Bonne-Esperance. La ville est située au pied de la montagne de la Table. Elle est à peu près grande comme Falmouth; à un des côtez il y a une citadelle qui commande la ville & le port. L'air du Cap est si temperé, que la Compagnie des Indes orientales y fait cultiver de beaux jardins, qui produisent en

abondance toute ſorte de legumes & de fruits.

Quelques Auteurs prétendent, que le païs où le Cap eſt ſitué, eſt celui-là même que l'on appelle communément Monomotapa, mais il ſemble que ſon vrai nom eſt la Caffrerie, ou la côte des Caffres, il eſt habité par les Hottentots, les plus vils & les plus infames peuples qui ſoient au monde : ils ont le teint naturellement baſanné ; mais comme ils ſe frottent à chaque moment de graiſſe & d'ordure, ils ſe rendent la peau toute noire. Leurs principaux ornemens conſiſtent en des boyaux de moutons, & d'autres animaux, qu'ils ſe mettent tous crus & pleins d'ordures autour du cou & des jambes. Ils ſont ſi brutaux, que les Hollandois aſſûrent qu'ils n'ont que la figure d'hommes, ils vivent de leur chaſſe, & nourriſſent des troupeaux de beſtiaux, qu'ils trafiquent avec les Hollandois pour du tabac & de l'eau de vie. Mr. Cooke aſſûre qu'ils ont quelque connoiſſance d'un Etre ſouverain, qu'ils appel-

lent le grand Capitaine, mais cette connoissance est fort superficielle. Quand les vaisseaux Anglois relâchent au Cap, les Officiers & les matelots ont permission de se promener dans la ville & dans les jardins de la Compagnie, mais il leur est défendu d'en sortir, ainsi on ne doit pas beaucoup compter sur les relations qu'ils ont publiées de ce païs-là.

Les Anglois s'étant fournis au Cap de toutes les provisions necessaires pour retourner en Europe, en partirent le 6. Avril 1711. avec la flotte des Indes Orientales. Le 3^e^. Mai on doubla le Cap de Sainte Helene située à 16 d. de lat. s. & à 22 d. de long. o. du Cap de Bonne-Esperance. Elle est pleine de montagnes fort hautes, & escarpée de tous côtez, excepté en un seul endroit, où il y a un port assez commode. Les Portugais la découvrirent dans le tems qu'ils rangeoient les côtes d'Afrique pour aller aux Indes. Ils y laisserent selon leur coûtume, des chevres & des cochons, qui s'y sont tellement multipliez, que l'Isle en est encore

couverte. Les Hollandois s'en emparerent avant qu'ils fûssent maîtres du Cap de Bonne-Esperance, mais peu de tems après ils l'abandonnerent, les Anglois s'en saisirent ensuite; ceux-ci en furent chassez par les Hollandois, mais les premiers s'y rétablirent en 1665. & y ont bâti depuis un fort qui domine le port. C'est dommage que cette Isle, qui est très-fertile, soit si éloignée du Continent.

Depuis ce jour jusqu'à l'arrivée des vaisseaux au Texel il ne leur arriva rien de remarquable.

La onziéme partie de cet ouvrage contient une description des côtes, des bayes, des rivieres, des écüeils & des bancs de sable, des rochers, des rades, des ports, des ancrages &c. depuis la Californie jusqu'au détroit de Magellan, les Lecteurs y trouveront aussi une table des longitudes & des latitudes de toutes les villes & les ports qui se trouvent sur les côtes de la mer du sud. On y a ajouté des plans des terres, des Isles & des rochers, mais il seroit à souhaiter que ces plans fûssent plus

nets & mieux dessinez. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'ouvrage est très-curieux ; il a été compilé des Journaux & des observations des Pilotes Espagnols, qui ont frequenté ces mers depuis près de deux cens ans.

Comme il seroit impossible de donner un extrait de cette seconde partie, qui ne contient que des observations, nous nous contenterons de dire en general qu'elle est divisée en quatre chapitres. Dans le premier on trouve la description de toutes les côtes &c. depuis Panama jusqu'au Callao, qui est le port de Lima, capitale du Perou. Le second contient la description de tous les ports, côtes &c. depuis le Callao jusqu'à Caralmapo, & Chiloé dans le Chili. Dans le troisiéme on marque la route que les vaisseaux doivent tenir depuis Panama jusqu'à Acapulco, & de là jusqu'à la Californie. Enfin le quatriéme chapitre traite des vents & des courans que l'on rencontre communément sur les côtes de la mer du sud.

ARTICLE CXXVII.

EXPLICATION DE DEUX *verſets du chapitre ſeptiéme des Actes, où l'on fait voir que S. Etienne eſt parfaitement d'accord avec Moyſe. Par le P. H. Jeſuite.*

DAns le Sermon de S. Etienne, qui eſt rapporté par S. Luc au chap. ſeptiéme des Actes, il y a deux verſets principalement qui donnent encore aujourd'hui de l'exercice aux Interpretes, pas un d'eux n'ayant rien dit là deſſus dont il paroiſſe ſatisfait lui même, & la plûpart déſeſperant abſolument de concilier S. Etienne avec Moyſe. Voici ma penſée en peu de mots ſur l'un & ſur l'autre de ces deux verſets.

Le premier eſt le verſet 14. *Mittens autem Joſeph accerſivit Jacob patrem ſuum, & omnem cognationem ſuam in animabus ſeptuaginta quinque. Alors Joſeph envoya querir Jacob ſon pere, & toute ſa parenté, laquelle conſiſtoit en ſoixante & quinze perſonnes.*

La difficulté eſt, que Moyſe ne compte que 66 en un endroit, & 70 dans un autre, & qu'il explique lui-même ces differens calculs; mais on ne ſçauroit trouver d'où vient que S. Etienne compte ſoixante & quinze.

Car de dire, avec quelques Interpretes, qu'il faut ajouter aux ſoixante & dix dont parle Moyſe, cinq petits-fils ou arriere-petit fils de Joſeph, qu'il vit naître en Egypte, cela donne lieu à de nouvelles difficultez, parce qu'il faudroit de même ajouter les petits-fils & arriere-petits fils des autres Patriarches freres de Joſeph, qu'ils y ont vû auſſi naître, & dont les noms ſont dans les Paralipomenes, comme ceux de Joſeph; & cela iroit peut-être à cent, au lieu de ſeptante cinq. Voici donc ce que je penſe de cette difficulté.

S. Etienne fait paroître de tems en tems dans ce Sermon-ci qu'il a médité l'Ecriture, parcequ'il la cite, non pas mot pour mot, mais avec quelque diverſité apparente, qui vient de ce qu'il ajoute à un paſſage ce qui eſt marqué, du moins obſcu-

étoient en tout ſoixante & ſix
S. Etienne ſçavoit qu'en
chant ce qui étoit dit ail
Moyſe même, il pouvoit d
moins avec certitude, qu
renté de Joſeph bien comp
toit à ſoixante & quinze p
Car Moyſe ne parle exp
dans le verſet que j'ai cité
ceux qui étoient ſortis de J
qui étoient deſcendus en
avec lui. Et cela ne fait qu
te & ſix perſonnes ; parc
compte, ni Jacob, ni Joſ
ſes deux enfans, qui étoien
Egypte. Que ſi l'on ajoute
tre aux ſoixante & ſix, cel
ſoixante & dix, dont Mo

au Deuteronome, chap. x. 22. Mais S. Etienne comprend generalement tous ceux que Joſeph fit venir, lorſqu'il envoya querir ſon pere ; c'eſt à dire, *toute ſa parenté* ; à ſçavoir, ſes freres, & leurs femmes, & leurs enfans. Par conſéquent S. Etienne ne compte d'abord que les ſoixante & ſix perſonnes qui étoient ſorties de Jacob, & non pas Jacob lui-même ; car il ſépare d'avec Jacob *toute la parenté* de Joſeph, *laquelle étoit composée de ſoixante & quinze perſonnes.* Il ne compte pas auſſi Joſeph, ni ſes enfans ; car Joſeph aſſûrément, ni ſes enfans, ne ſont pas du nombre de ceux que Joſeph envoya querir pour venir en Egypte. Ainſi il ne compte d'abord que les ſoixante & ſix, dont parle Moyſe au verſet 26. Ajoutez y neuf femmes des enfans de Jacob : cela fait juſtement les *ſoixante & quinze perſonnes* qui compoſoient alors *toute la parenté* de Joſeph, qu'il *fit venir en Egypte.* Mais pourquoi ne compter que neuf femmes, puiſque Jacob avoit onze enfans ? C'eſt que les femmes de Ruben & de Juda étoient mortes. Et

fut l'occaſion de l'inceſt
commit avec ſa belle-fill
le autre raiſon Moyſe a
avoir de parler de la mort
me de Juda, & d'en fair
de de la narration de l'i
commit enſuite ce Patri
n'avoit voulu faire conn
Lecteurs, que l'un avoit
ſion de l'autre? De là c
les Juifs qui approfondi
Ecritures, concluoient
que l'inceſte que Rub
auſſi avec la femme de ſo
pouvoit être arrivé qu'à
d'un ſemblable veuvage.
Ainſi il ne reſtoit alor
femmes aux neuf autres

toute celle *qu'il fit venir en Egypte avec son pere*, & *qui consistoit toute en soixante & quinze personnes*. Il n'y a plus là de difficulté, ce me semble, & je crois que c'est là le veritable sens de ce premier verset.

Car il s'agit de justifier le calcul de S. Etienne. On le fait suffisamment, dès que l'on montre que l'Ecriture sainte n'a rien qui le combatte, rien qui ne le favorise. Moyse insinuë assez clairement, comme je l'ai dit, que la femme de Ruben étoit morte aussi bien que celle de Juda; puisque l'inceste de l'un & de l'autre ne peut gueres moralement avoir été commis que dans une pareille occasion. Les femmes des enfans des freres de Jacob n'étoient pas censées de sa parenté; mais seulement les femmes de ses freres. Les mots de *cognatus*, *cognata*, *cognatio*, ne se disent en parlant des alliez, que du beau-pere, du beau-frere, ou des belles-sœurs; ou tout au plus de quelqu'un qui touche de consanguinité au beau-pere. Et je n'en sçai qu'un exemple de cette sorte dans l'Ecriture. C'est au premier chapi-

tre de S. Luc, verset 36. l'affinité & *la cognation* même s'étend bien plus loin dans le Droit Canon ; mais je parle de la signification que ces mots, *cognatus*, & *cognatio*, ont dans l'Ecriture, & dans l'ancienne Latinité. Ainsi la femme de Phares fils de Juda, & celle de Beria fils d'Aser, n'étoient point de la parenté de Joseph, ni de ce que signifie ce mot de S. Etienne, *cognationem suam*; quoique les petit-fils de ses freres en fûssent, vû qu'ils en étoient par la proximité du sang. Et d'ailleurs, montre-t'on par l'Ecriture que ces deux femmes, après avoir eû des enfans, vivoient encore alors ? Thamar, de qui Juda eut deux jumeaux par un inceste, n'étoit pas sa femme ; & Moyse marque expressément, que quand il l'eut une fois reconnuë pour sa belle-fille, *ultrà non cognovit eam.* Il en legitima les enfans, mais elle ne fut jamais sa femme pour cela : elle n'étoit donc pas de la parenté, *de cognatione* : outre que l'on ne peut faire voir qu'elle vivoit encore au tems que Jacob descendit en Egypte, & l'un ou l'autre.

ffit pour ne pouvoir condamner
: calcul de S. Etienne.

Enfin, de ce que Jacob dit à Jo-
ph au chap. XXXVII. de la Genese,
erset 10. *Est ce que nous vous adore-
ns, moi, vôtre mere, & vos freres?*
n ne doit pas conclure, qu'aucune
es femmes de Jacob fût encore vi-
ante, vingt-quatre ans après,
uand Jacob vint en Egypte. Car le
ns de la vision de Joseph n'étoit
as que sa mere, c'est à dire, Bala
ui l'avoit élevé, dût l'adorer elle-
ême, puisque Jacob son pere ne
dora pas ainsi non plus; mais que
un & l'autre devoit l'adorer dans
ur posterité. C'est ainsi que de ce
ue dans S. Matthieu chap. XXIII.
erset 37. Nôtre Seigneur dit à Je-
usalem, qu'il a voulu rassembler
s enfans, il ne s'ensuit pas que Je-
usalem, qui est la mere, soit quel-
ue chose de different des enfans, ou
es habitans de Jerusalem.

Il se peut faire absolument que
s enfans de Jacob se soient mariez
lus d'une fois; mais on conclut
ès-raisonnablement qu'ils ne l'ont
s fait, dès là que Moyse ne le dit.

que de Simeon. Et pour combattre le calcul de S. Etienne, il ne suffit pas de dire que ces mariages ont pû se faire, puisqu'il n'est pas moins évident qu'ils ont pû ne se pas faire. Il faudroit montrer par quelques passages de l'Ecriture, que Ruben & Juda étoient encore mariez alors, ou que Simeon avoit deux femmes en même tems.

Il faut necessairement que les enfans de Jacob ayent pris des femmes dans leur parenté, qui étoit dans la Mesopotamie de Syrie, ou en Egypte, comme fit Joseph ; puisque l'Ecriture ne marque que deux d'entre les enfans de Jacob, Juda & Simeon, qui ayent contrevenu aux volontez de leurs ancêtres, en se mariant à des filles Chananéennes. Les Ismaëlites & la famille d'Esaü étoient trop ennemis déclarez de celle de Jacob, pour que celle-ci voulût s'y allier. Mais quoiqu'il en soit, pour justifier le calcul de S. Etienne, il suffit qu'on ne puisse montrer dans l'ancien Testament, que la parenté de Joseph, laquelle necessairement devoit renfermer

quelques-unes de ſes belles-ſœurs, (car le mot le porte, *omnem cognationem ſuam* :) que ſa parenté, disje, en comprit alors plus ou moins que neuf. Car de là il s'enſuit, que le calcul de S. Etienne eſt d'accord avec celui que Moyſe nous a laiſſé. Et c'eſt ce qu'on étoit en peine de trouver.

Je le repete encore en deux mots, Moyſe ne compte que 66 perſonnes qui ſont venuës en Egypte avec Jacob ; pourquoi ? C'eſt qu'il ne parle que de ceux qui ſont ſortis de Jacob ; & les femmes des enfans de Jacob n'en ſont pas : Moyſe pour cela les excepte, *exceptis uxoribus filiorum ejus.* Mais S. Etienne dit que Joſeph fit venir en Egypte *toute ſa parenté*, *omnem cognationem ſuam*, & cette parenté comprend neceſſairement les femmes des fils de Jacob, & n'en comprend pas d'autres. Donc ſi cette parenté fait ſoixante & quinze perſonnes, elle renferme neuf femmes des enfans de Jacob, & pas davantage, ni d'autres, puiſque Saint Etienne n'a voulu comprendre dans ſon calcul, que ce que Moyſe avoit

exclus du sien. Cela me paroît démontré.

L'autre verset est le 16. où Saint Etienne dit, *qu'on transporta à Sichem les Patriarches* qui étoient morts en Egypte, *& qu'on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans de Hemor fils de Sichem.* Ce qui fait ici de la difficulté, c'est que selon Saint Etienne, c'est à dire, selon cet homme rempli d'une sagesse divine, *à laquelle ses adversaires ne pouvoient résister*, & qui par conséquent ne disoit rien dans tout ce narré qui ne leur parût incontestable ; selon lui, dis-je, les douze Patriarches furent mis dans un tombeau qu'Abraham avoit acheté des enfans de Hemor fils de Sichem ; au lieu que Moyse ne parle que d'un champ qu'Abraham acheta d'Ephron & des enfans de Heth ; & que ce champ étoit à l'opposite de Mambré, ou de Hebron, qui est éloigné de Sichem d'environ vingt lieües. Car Hebron est un peu enfoncé dans la Tribu de Juda vers le midi : Sichem est bien avant dans la Tribu d'Ephraïm vers le nord ; &

la Tribu de Benjamin dans fa largeur eft encore entre deux. Moyfe ajoute encore ailleurs, que Jacob long tems après acheta pour le prix de cent moutons une partie d'un champ des enfans de Hemor pere de Sichem, Gen. XXXIII. 19. & la même chofe fe trouve dans Josüé au ch. XXIV. verfet 32. Saint Etienne auroit-il pris Abraham pour Jacob, & le fils de Sichem pour fon pere ? Et auroit-il dit, que le prix de la vente du champ avoit été de l'argent, au lieu de dire que Jacob l'avoit payé cent jeunes brebis ? D'ailleurs Sichem ne defcend point de Heth fils de Chanaan, mais de Hevé fon frere, & le peuple de Heth habitoit depuis Berfabée, qui eft à la partie de la Tribu de Juda & de la Terre fainte la plus méridionale, jufqu'auprès de Hebron, qui eft au nord vers Jerufalem ; au lieu qu'il ne paroît de Hevéens qu'à Sichem, ou aux environs, dans la Samarie, qui eft au nord de Jerufalem.

Voilà ce qui fait de la difficulté; mais elle difparoîtra, ce me femble, fi l'on veut faire attention que

Saint Etienne, comme j'ai déja dit, faisoit son narré, non pas en récitant mot pour mot des textes formels & simples, mais en y joignant aussi les conséquences qu'on en devoit tirer, & qui étoient reçûës de toute la nation comme des conséquences naturelles de ces textes mêmes. Il sçavoit donc qu'Abraham, ainsi qu'il est rapporté au ch. XII. de la Genese verset 6. en venant de la Mesopotamie de Syrie, *passa au travers du païs* des Chananéens trente lieües durant sans s'arrêter, *jusqu'au lieu appellé Sichem, jusqu'à la vallée illustre*; que *le Seigneur apparut là à Abraham, & lui dit: Je donnerai ce païs à vôtre posterité*, & qu'*Abraham dressa en ce lieu là un autel au Seigneur*. Les Juifs, qui approfondissoient les Ecritures, concluoient de là deux choses: la premiere, qu'Abraham, (comme Lighfoot l'a aussi remarqué,) acheta le terrein où il bâtit l'autel; car il n'auroit pas bâti, sur un fonds qui ne lui appartenoit pas, un autel que les gens du païs eussent profané, & renversé dès le jour même. La seconde est, que Moyse eût

lit inutilement qu'Abraham continüa sa route *jusqu'au lieu de Sichem, jusqu'à la vallée illustre*, s'il n'eût voulu insinüer qu'Abraham fit une acquisition également dans les deux postes ; & si cette vallée n'étoit pas partie du *lieu appellé Sichem*, & de son ressort. Car il eût été superflu sans cela de les séparer ; il eût fallu les joindre, & dire simplement, jusqu'à la vallée de Sichem. Moyse a donc voulu dire, que le lieu de Sichem, où Abraham s'arrêta, étoit sur le penchant de la montagne, & contigu à la vallée ; qu'Abraham ayant eû ensuite revelation en ce lieu là même, pour la premiere fois, que tout le païs appartiendroit à sa posterité, il acheta dans ce *lieu de Sichem* le terrein necessaire pour y bâtir un autel, & dans *la vallée*, celui qui lui pourroit servir de sepulcre ; car il avoit alors soixante & quinze ans ; & cette revelation lui apprenoit qu'il mourroit dans le païs qu'on lui promettoit. C'est pour cela, disoient les Docteurs Juifs, & Saint Etienne comme eux, que Moyse après avoir

parlé du lieu où l'autel fut bâti, fait encore mention de la vallée qui y étoit ; circonstance superfluë sans cela. Or Moyse certainement ne dit rien d'inutile, ni de superflu. C'étoit dans les vallées principalement qu'on dressoit les sepulcres. Moyse fut enseveli dans la vallée de Moab, *Deut.* xxxiv. 6. Absalom s'étoit fait un petit Mausolée dans la vallée du Roi, 2. *Reg.* xviii. 18. Abraham acheta donc dans ce vallon un terrein suffisant pour sa sépulture, voulant être enterré auprès de l'autel du Seigneur, le Dieu du Ciel & de la terre. Ce vallon s'appelloit la vallée illustre; מורה *More*, étant mis là par contraction pour מאורה *Meore*; parceque s'étendant de l'orient à l'occident, le soleil l'éclaire tout le jour. C'est le fameux vallon qui est entre le mont de Garizim, & celui de Hebal, *Deut.* xi. 29.

Si Saint Etienne eut confondu l'achât d'un autre sepulcre qu'Abraham fit près de Hebron pour Sara, lorsqu'elle y mourut, il auroit inseré dans son narré le prix marqué

par Moyſe, ſçavoir, quatre cens ſicles d'argent, *Gen.* XXIII. 16. Mais Moyſe n'ayant point dit expreſſément le prix de celui-ci, Saint Etienne ne marque auſſi qu'en general, qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, ſans dire à quel prix; parce qu'Abraham achetoit ainſi, & non pas par échange, comme Jacob, tout ce qu'il vouloit acquerir. Cette acquiſition n'étoit pas néanmoins un heritage; car eſt-ce un heritage qu'un tombeau ? Le lieu de l'autel de même, quoi qu'il l'eût payé de ſes deniers, n'étoit pas un heritage pour lui, mais un acquet pour le Seigneur.

Les Scribes qui meditoient les Ecritures, raiſonnent donc ainſi: Moyſe dit qu'Abraham arriva à Sichem, & à la vallée prochaine; qu'il bâtit un autel ſur le premier de ces deux terreins; ſçavoir, ſur le mont Garizim, dont il eſt parlé en S. Jean, ch. IV. 20. C'eſt ſur une montagne de même qu'il bâtit un autre autel à Bethel; & un autre encore ſur le mont, où il étoit prêt d'im-

qu'Abraham vouloit ...
auprès du lieu où Dieu
apparu dans le païs pour l
fois, & lui avoit promis
terité possederoit le païs e
Abraham vint demeu
me près de la vallée d
vers Hebron, quand il e
nouvel ordre de parcou
il s'établit là, & il y dre
au Seigneur, *Gen.* XIII.
dans la vallée il bâtit u
mais il n'en acheta le fond
casion de la mort de sa fem
que ses enfans après sa m
terrerent lui-même, ne v
le séparer d'elle, *Gen.* x
dévotion d'Abraham &

ſoient au même tems l'autel ſur le haut de la montagne, & le ſepulcre au pied. Pour cela ce n'eſt qu'après avoir parlé d'un lieu où l'on a dreſſé un autel à Dieu, qu'on parle auſſi du vallon qui y eſt contigu. Pour cela Moyſe fait juſqu'à cinq fois cette reflexion, c'eſt à dire, toutes les fois qu'il parle, ou qu'il fait parler Abraham & Jacob du lieu de leur ſepulture; il fait, dis-je, cette reflexion, que ce lieu étoit à l'oppoſite de l'autel qu'Abraham avoit érigé à Mambré. C'eſt que les Patriarches faiſoient profeſſion par là, que même après leur mort ils étoient ſous la protection du Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre, dont l'autel étoit au deſſus ou vis-à-vis d'eux, & qu'ils eſperoient qu'il les reſſuſciteroit un jour. C'eſt enfin pour cela que les citoyens de Jeruſalem s'eſtimoient plus privilegiez que les autres Iſraëlites, de mourir dans Jeruſalem même, comme plus ſpécialement ſous les yeux de Dieu, qui y réſidoit ſur l'arche d'Alliance d'une maniere plus particuliere que partout ailleurs. Car c'eſt le vrai

ſens de ces paroles du Pſalmiſte: *Pretioſa in conſpectu Domini mors Sanctorum ejus.* Ils regardoient comme un inſigne avantage d'être enſuite enſevelis dans le vallon qui étoit deſtiné pour les ſepultures, près des murailles de la Cité ſainte; vallon que Jeremie appelle au chapitre XXXI. verſet 40. *Omnem vallem cadaverum, & cineris, & univerſam regionem mortis. Toute la vallée des corps morts, & des cendres, & toute la region de mort.*

Abraham avoit donc acheté à Sichem l'eſpace ſuffiſant pour ſa ſepulture. Mais de qui pouvoit-il l'acheter, que des Seigneurs du lieu? Des enfans, ou des petits-fils de celui dont la terre portoit le nom; non pas certainement de Sichem fils de Hemor & contemporain de Jacob, dont il eſt parlé au chapitre XXXIII. de la Geneſe; mais d'un autre Sichem pere de ce Hemor & fils d'un autre Hemor, & petit-fils d'un autre Sichem, comme Saint Etienne le dit en termes exprès. Et cette difference qui eſt ſenſible entre ce que Saint Etienne dit d'Abraham, & ce que Moyſe dit de Jacob,

re. (*)
moigné à ses fre-
ètre enseveli dans
, & que l'on con-
u à ce qu'on sortit de
s Patriarches laiss-
le même ordre à
'est ce que Saint
iifs concluoient de
seph avoit donné, &
utre que la Tradi-
renoit. Josüé donc,
Tribu de Joseph,
e celle d'Ephraïm,
iyant pris possession
a la loi du Seigneur
étoit dans cette Tri-
terra en même tems
le verset 32.) dont
rement chargé, com-
du plus celebre des
xod. XIII. 19. & I. *Pa-*
ais ce furent les Is-
z qui lui rendirent

Genealogie de S

SEM.	
ARPHAXAD.	
SALE.	H
HEBER.	
PHALEG.	
REU.	
SARUG.	
NACHOR.	SIC fi
THARE.	HE
ABRAHAM.	SIC d p
ISAAC.	HE
IACOB.	SIC cl

bien voir que Saint Etien-
t attention à ce qu'il disoit,
étoit bien instruit de la ge-
de ces Seigneurs du païs,
chronologie. Voici le plan
& de l'autre. (*)
h ayant témoigné à ses fre-
il vouloit être enseveli dans
e promise, & que l'on con-
es os *jusqu'à ce qu'on sortît de*
, les autres Patriarches laiss-
pour eux le même ordre à
nfans. C'est ce que Saint
& les Juifs concluoient de
e que Joseph avoit donné, &
écrit ; outre que la Tradi-
leur apprenoit. Josüé donc,
it de la Tribu de Joseph,
dire, de celle d'Ephraïm,
xv. 20. ayant pris possession
, publia la loi du Seigneur
m, qui étoit dans cette Tri-
on y enterra en même tems
(*là même verset* 32.) dont
articuliérement chargé, com-
l'aîné & du plus celebre des
ches. (*Exod.* XIII. 19. & I. *Pa-*
I. 2.) mais ce furent les Is-
assemblez qui lui rendirent

ces derniers honneurs. *Sepelierunt in Sichem*, *Josue* XXIV. 32. D'où les Juifs concluoient comme S. Etienne, & la raison le demandoit ainsi, qu'on rendit en même tems les mêmes devoirs aux autres Patriarches, les ensevelissant tous avec Joseph dans le même tombeau, au pied du lieu où Dieu avoit promis pour la premiere fois à Abraham, de qui ils descendoient tous, qu'il donneroit à sa posterité, c'est à dire, à leurs descendans, la joüissance de tout le pais: *Et patres nostri*, dit Saint Etienne, en parlant des douze Patriarches suivant cette tradition, *translati sunt in Sichem & positi sunt* IN SEPULCRO *quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.* Abraham l'avoit payé en argent: Jacob son petit-fils le racheta encore avec le terrein d'alentour, pour cent jeunes brebis, parceque la longue absence d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, jusqu'au retour de Jacob de chez son beaupere, qui fut cent trente ans aprés le premier achapt, avoit fait regarder l'acquet d'Abraham comme un bien caduc,

qui retournoit à ſon Seigneur. Si S. Etienne ſe fût trompé dans ſon récit, on n'eût pas manqué de le relever; & Saint Luc auroit paſſé ſous ſilence ce leger défaut de mémoire dans ce premier Martyr de JESUS-CHRIST. Mais tant s'en faut que cela ſoit, il ſçavoit qu'il avoit parlé juſte, & que bien loin que ce paſſage ait rien qui ſoit opposé à Moyſe, il confirme tout ce qu'il a dit, par rapport aux dogmes de la religion & à la tradition des Juifs.

ARTICLE CXXVIII.

LA VIE DE MONSIEUR BOILEAU Deſpreaux, par Monſieur des Maiſeaux. A Amſterdam, chez Henri Schelte 1712. *In* 12. *pages* 315.

MOnſieur Boileau Deſpreaux a trop fait parler de lui pendant ſa vie, & ſes ouvrages lui donnent un rang trop diſtingué parmi les Poëtes François, pour que la curioſité de le connoître ne ſoit pas fort vive. Le Public eſt donc obligé à

Monsieur des Maiseaux , d'avoir recüeilli tout ce qu'il a pû de mémoires touchant la vie de ce fameux satirique. Ce qu'il nous donne étoit destiné à servir de préface à une nouvelle édition de tous les ouvrages de Mr. Despreaux traduits en Anglois : l'extrait d'un éloge fait par Mr. de Bose, & mis dans le nouveau Mercure, est avec les préfaces des diverses éditions des œuvres de Mr. Despreaux, presque le seul fond dont Mr. des Maiseaux ait tiré ce qu'il a écrit.

Nicolas Boileau nâquit à Paris le premier de Novembre mil six cens trente six, & non pas le cinquiéme de Decembre, comme l'Auteur le dit. Son pere, Gilles Boileau, a exercé pendant soixante ans avec une grande reputation de probité la charge de Greffier de la Grand-Chambre du Parlement de Paris. Nicolas étoit le dernier de trois freres, Gilles Boileau né en 1631. mort Controlleur de l'argenterie du Roi, a fait figure parmi les beaux esprits du siécle passé. Jacques Boileau Docteur de Sorbonne né en 1635.

s'eſt fait connoître par des livres d'un caractere ſingulier, Mr. des Maiſeaux lui en attribüe un intitulé, ΔΟΚΙΜΑΣΤΗΣ, *ſive, de librorum circa res Theologicas approbatione.* Nous ſommes perſuadez que Mr. l'Abbé Boileau ne conviendra pas qu'un écrit injurieux aux Puiſſances les plus reſpectables, plein de calomnies contre les plus illuſtres membres de la Faculté, ſoit ſon ouvrage.

Nicolas Deſpreaux, cadet de ces deux Auteurs, perdit à dix ſept ans ſon pere, qui avoit accoûtumé de dire que ſon fils Nicolas ne parleroit jamais mal de perſonne; il n'étoit pas Prophete, & Mr. Deſpreaux l'a reconnu dans une épitaphe de ſa mere. Mr. Deſpreaux ne put goûter l'étude du Droit, ni celle de la Théologie: il ſe livra tout entier au penchant qui l'entraînoit vers la Poëſie ſatirique. Le ſuccès a juſtifié ce choix, qui a donné à la France un Poëte ſatirique, moins délicat qu'Horace, & moins éloquent que Juvenal, il eſt vrai, peu inferieur néanmoins à ces Maîtres de l'art, plus correct & plus modeſte que

Regnier. Nous ne loüons que son talent pour la satire, c'est aussi le seul qu'il ait fait paroître, tous ses ouvrages, sous quelque tître qu'ils ayent paru, les reflexions mêmes sur sa traduction de Longin, sont des satires.

Nous ne suivrons pas Mr. des Maiseaux dans le détail où il entre sur chaque ouvrage du fameux Poëte, il copie ordinairement les préfaces des differentes éditions de ces ouvrages, & le peu qu'il ajoute fondé sur des bruits, est presque toûjours, ou absolument faux, ou beaucoup alteré.

Nous en donnerons quelques exemples. Premierement, ce que Mr. des Maiseaux rapporte des mouvemens d'une cabale en faveur de la Phedre de Mr. Pradon, contre la Phedre de Mr. Racine, & des sonnets qui parurent alors, le sonnet qui contient une critique de la Phedre de Racine, n'est point du Seigneur à qui Mr. des Maiseaux l'attribüe ; il est de Madame Deshoulieres, qui sacrifiant son bon goût à *sa passion*, s'étoit déclarée pour la

Phedre de Pradon. La réponſe à ce ſonnet n'eſt, ni de Mr. Racine, ni de Mr. Deſpreaux, elle eſt de Mr. de Barbançon leur intime ami.

Mr. des Maizeaux a été mal inſtruit ſur ce fait, il s'eſt trop fié à Mr. Bourſaut ſur un autre. Il copie une lettre où ce Poëte, autrefois maltraité par Mr. Deſpreaux, s'étend ſur ſes loüanges, & raconte deux actions, qui certainement donnent une belle idée du cœur de Mr. Deſpreaux.

Mr. Patru, à ce qu'on lit dans cette lettre, fut réduit par une extreme indigence à vendre ſa Bibliotheque; Mr. Deſpreaux l'ayant ſçû l'acheta, à condition que Mr. Patru la garderoit pendant ſa vie. Nous croyons ce trait de generoſité ſur la parole de Mr. Bourſaut, mais il en ajoute un autre dont nous avons douté, & que nous avons trouvé abſolument faux. Mr. Deſpreaux ayant appris, dit Mr. Bourſaut, qu'on avoit retranché la penſion du grand Corneille, courut chez Madame de Monteſpan, & obtint par ſon crédit qu'elle fût rétablie.

Nous avons en main des preuves que la penſion procurée au grand Corneille par Mr. Fouquet, fut retranchée après ſa diſgrace, avec toutes celles qui s'étoient données pendant ſon miniſtere; que Mr. Corneille, qu'on ſçait avoir porté le déſintereſſement juſqu'à une négligence blâmable, ne ſe donna aucun mouvement pour la faire rétablir. Quelques années ſe paſſerent, mais Mr. l'Abbé Gallois & Mr. Perraut ayant ſçû que cette penſion étoit retranchée, ils firent comprendre à Mr. Colbert, ſi zélé pour la gloire de l'Etat, combien il étoit honteux pour la France qu'un homme tel que Corneille fût ſans recompenſe. La penſion fut rétablie, & a toujours été payée fort exactement. Mr. Deſpreaux n'avoit encore aucun crédit à la Cour, quand la penſion fut rétablie.

N'omettons pas quelques reflexions vrayes & judicieuſes de l'Auteur, ſur le caractere d'eſprit du fameux Poëte dont il écrit la vie.
» Il n'avoit pas, dit-il, cette fougue
» d'imagination qu'on remarque

» dans d'autres Poëtes, il paroit au
» contraire un peu ſec, & il lui eſt
» arrivé quelquefois de repeter la
» même penſée ; mais ce qu'il per-
» doit du côté de l'imagination, il
» le regagnoit amplement par l'or-
» dre & la juſteſſe de ſes penſées,
» par la pureté du ſtile, par la beau-
» té du tour, & par la netteté de
» l'expreſſion. Il compoſoit preſque
» toûjours de mémoire, & ne met-
» toit ſes productions ſur le papier
» que lorſqu'il vouloit les donner au
» Public. Il travailloit beaucoup ſes
» ouvrages, & quelque facilité qui
» paroiſſe dans ſes vers, on ne laiſſe
» pas de ſentir qu'ils lui ont coûté,
» & que ce n'eſt qu'à force de les re-
» toucher, qu'il leur a donné cet air
» libre & naturel qui en fait la prin-
» cipale beauté.

» Les pieces de poëſie qu'il a pu-
» bliées depuis l'Ode ſur la priſe de
» Namur ne ſont, ni ſi vives, ni ſi
» exactes que celles qui avoient paru
» avant ce tems là, & il y en a mê-
» me quelques-unes qu'on ſouhaite-
» roit qu'il n'eût point publiées. Mais
» lorſqu'on a été longtems en poſſeſ-

» sion des justes applaudissemens du
» Public, il est bien difficile de ne
» pas se persuader qu'on pourra tou-
» jours lui plaire.

Mr. des Maizeaux n'a rien dit des ouvrages écrits contre Mr. Boileau. Voici ce que nous en avons appris. L'Abbé Cotin crut se venger en composant une satire, que Mignot fameux Traiteur publia d'une plaisante maniere. Il étoit en reputation de faire d'excellens biscuits; irrité contre Mr. Boileau, qui l'avoit placé assez désagréablement dans ses satires, il fit imprimer à ses frais la satire de l'Abbé Cotin, & la répandit autant que ses biscuits, auxquels elle servoit d'enveloppe.

Desmarets fit imprimer une critique des ouvrages de Boileau sous le titre de *Défense du poëme heroïque*, il s'y loüe sans aucune reserve, & la plûpart de ses reproches sont des preuves de son mauvais goût.

Les remarques de Pradon sont meilleures, il n'en est que le Copiste, & il a été dirigé par de bons Critiques.

Le Lutrigot de Bonne-Corse est

une piece ingénieuse, & qui venge bien son Auteur : on en a fait plusieurs éditions. Le nombre de petites pieces de poësie composées contre Boileau est infini, Mr. des Maizeaux en a fait imprimer quelques-unes, entr'autres une parodie très-délicate de l'Ode Pindarique.

Nous connoissons un homme d'esprit qui prépare une édition des ouvrages de Mr. Despreaux avec un commentaire, qu'il a composé sous les yeux de ce Poëte celebre, & de concert avec lui. Ce commentaire développera mille faits dont l'ignorance jette quelque obscurité sur les ouvrages de Boileau, ou du moins empêche qu'on ne comprenne toute la finesse de ses railleries. Un grand nombre de ses lettres servent de preuve au commentaire.

ARTICLE CXXIX.

LES OEUVRES DE NICOLAS Boileau Despreaux, nouvelle édition, revûë & augmentée. A Paris, chez Esprit Biliot 1713. deux parties *in 4°. pages* 774.

CEtte édition préparée par Mr. Despreaux avant sa mort, & achevée par les soins de Messieurs le Verrier & Boivin, est la plus parfaite édition que nous ayions de ces ouvrages tant de fois imprimez, surtout les exemplaires qu'on a tirez en grand papier, paroissent un chef d'œuvre d'impression. Nous ne parlerons point des pieces qui ont déja paru, nous avertirons seulement que l'Auteur y a fait quelques corrections, & que lui même, ou les Editeurs, en ont éclairci quelques endroits par des apostilles curieuses.

La nouvelle édition est augmentée de dix-sept épigrammes, d'un fragment du prologue d'un Opera sur la chute de Phaëton, entrepris par

Mr. Racine & Mr. Defpreaux. Il ne pouvoit mieux reparer tout ce qu'il a dit de Mr. Quinaut dans fes fatires, qu'en imprimant ce fragment, qui convaincra tout Lecteur intelligent, que Mr. Quinaut, veritable modele de ce genre de poëfie, avoit un talent que Mr. Racine & Mr. Defpreaux n'ont pû attraper. Son merite n'étoit pas borné à ce talent, il y a dans fes tragedies des fituations admirables, des fentimens pouffez, des caracteres nobles, une expreffion naturelle, une belle verfification; le goût de fon fiécle l'a infecté, il a trop donné à l'amour & à la galanterie, & gâté fes meilleures pieces par de fades douceurs & des intrigues romanefques. On ne peut nier cependant que plufieurs de fes pieces ne fe foient foutenuës jufqu'à prefent. L'Aftrate fe joüe encore avec fuccès, tous les défauts de cette piece font effacez par le grand effet des fcenes d'Aftrate & de Sichée crû fon pere. Le compliment de Mr. Quinaut au Roi imprimé parmi les harangues de l'Academie égale les plus belles pieces

de cet excellent recüeil. Mr. Quinaut n'eſt pas le ſeul exemple d'Auteurs injuſtement maltraitez par le ſatirique François : il n'a pas réüſſi a décrier Brebeuf, Haynaut, & tout ce qui nous reſte de Caſſaigne ; la traduction de Sallufte précedée d'une préface generalement eſtimée, la traduction des dialogues de Ciceron ſur l'Orateur, un traité de la valeur, la préface des œuvres de Balzac, quelques poëſies, donnent de cet Ecrivain une idée bien differente de celle que Boileau en a voulu donner.

Revenons aux pieces ajoutées dans la nouvelle édition, *un petit diſcours ſur le ſtile des inſcriptions* n'avoit point encore paru, l'Auteur y montre qu'il ne ſçauroit être trop ſimple & trop concis. Ce diſcours fit impreſſion, on ôta de la galerie de Verſailles les inſcriptions emphatiques que M. Charpentier avoit compoſées, & on y mit celles qu'on y voit aujourd'hui, qui ſont de Mr. Deſpreaux & de M. Racine.

De huit lettres que contient cette édition quatre paroiſſent pour la pre-

niere fois, nous ne croyons pas que le Pere de la Chaise avoüât tout ce qu'on lui fait dire dans *la lettre à Mr. Racine.*

Le dialogue intitulé, *Les Heros de Roman,* avoit paru dans quelques éditions des ouvrages de St. Evremont. Mr. Boileau assûre, que les copies sur lesquelles il avoit paru étoient infidelles; il le donne ici tel qu'il l'a composé, & il a eû raison de croire que *c'est peut-être le moins frivole ouvrage qui soit sorti de sa plume.* Le ridicule des Romans y est représenté d'une maniere très-ingénieuse.

Les reflexions critiques sur quelques passages de Longin sont au nombre de douze, l'Auteur en ayant ajouté trois aux neuf qu'il avoit données dans les éditions précedentes.

La dixiéme reflexion est une refutation exacte & solide de la dissertation de Mr. le Clerc contre Longin; Mr. Boileau y soutient par de nouvelles preuves que cette expression de Moyse, *Dieu dit que la lumiere se fasse, & la lumiere se fit,* est veritablement sublime, & que Longin ne s'est point trompé quand il l'a

proposée pour un modele du grand & du merveilleux dont il traitoit. Mr. le Clerc, dans un long article *du dixiéme tome de la Bibliotheque choisie*, a repris la dispute qui s'étoit excitée plusieurs années auparavant, entre nôtre Auteur & un sçavant Prélat, sur ce jugement de Longin, que Mr. le Clerc traite sans façon *de Critique aveugle & de petit génie*. Mr. Despreaux lui répond, qu'il n'a pas lû l'endroit de sa préface qu'il entreprend de combattre, qu'il confond le sublime avec le stile sublime, ou plutôt avec le stile ampoullé, dont le sublime est fort different : le sublime se trouve plus souvent dans une noble simplicité, que dans de grands mots ; rien de plus simple que l'expression de Moyse, rien de plus grand, il fait parler Dieu en Dieu, Dieu dit une chose qu'il n'y a que Dieu qui puisse dire, *que la lumiere se fasse* ; puis tout à coup, pour montrer qu'afin qu'une chose si difficile soit faite, il suffit que Dieu veüille qu'elle se fasse, il ajoute, avec une rapidité qui donne à ses paroles mêmes une ame & une vie, *& la lu-*

se fit, montrant par là qu'au
ıent que Dieu parle tout s'agite,
s'émeut, tout obéït. Vous ob-
z, continüe Mr. Boileau, que
ne voyez pas ce qu'il y a de si
me dans cette maniere de par-
que la lumiere se fasse, puisqu'el-
: très-familiere & très commu-
ıns la langue Hebraïque ; vous
ındez si ces expressions sont
mes, j'ai dit à mes domestiques
: suivre, & ils m'ont suivi; j'ai dit
ɔn valet, *apportez-moi mon man-*
, *& il me l'a apporté*; non, ré-
l Mr. Boileau, parcequ'il s'a-
.e choses petites & faciles à faire,
'est pas seulement dans la langue
raïque, que Mr. le Clerc cite
ɔstentation, c'est en toute lan-
, que ces expressions sont ordi-
:s. Mais pour juger du grand &
ıerveilleux, ce n'est pas encore
fois aux mots qu'il faut faire at-
on, c'est au sens, c'est à la per-
e qui parle, c'est à l'occasion
le fait parler ; qu'une chose fa-
se fasse, quand un homme la
mande à ceux qui peuvent &
ent la faire, il n'y a rien de

merveilleux en cela, on ſeroit ridicule de vouloir exprimer d'une maniere ſublime une choſe qui l'eſt ſi peu, on donneroit immanquablement dans le faux ſublime; mais que la lumiere ſoit créée auſſitôt que Dieu le commande, rien n'eſt plus merveilleux & plus divin : une expreſſion ſimple, mais qui dans ſa ſimplicité fait concevoir cette prompte execution de la volonté de Dieu, eſt veritablement ſublime, & d'autant plus ſublime, que dans ſa ſimplicité, & ſans s'écarter du langage ordinaire, elle nous fait comprendre admirablement, & mieux que tous les plus grands mots, qu'il ne coûte pas plus à Dieu de faire la lumiere, le ciel & la terre, qu'à un maître de dire à ſon valet, apporte moi mon manteau.

L'adverſaire de Mr. Boileau, rappellant ſes idées de Rhetorique, diſtingue quatre eſpeces de ſublime; le ſublime des mots, le ſublime de l'expreſſion, le ſublime des penſées, le ſublime des choſes. Il ne reconnoît dans le paſſage de Moyſe

ucune de ces eſpeces de ſublime, xcepté le ſublime des choſes, qui ıe dépend pas de l'art de l'Ecrivain. Mr. Boileau fait voir dans le même aſſage toutes les eſpeces de ſublime narquées par ſon adverſaire, ſans :onvenir pourtant de l'exactitude le la diviſion.

Mr. Boileau démêle enſuite un ſophiſme de ſon adverſaire, qui a tâché de prouver qu'il n'y a rien de grand dans les Prophetes, parce-que leurs expreſſions ſon fort au deſſous de la grandeur de Dieu, & n'en donnent que des idées humaines. Mr. Boileau ne le nie pas, mais il fait remarquer, que parmi ces idées humaines & imparfaites de Dieu, il y en a de plus nobles & de plus ſublimes les unes que les autres, & que celles que l'Ecriture nous donne ſont les plus ſublimes qu'on puiſſe concevoir. Enfin, nôtre Auteur ſe juſtifie de n'avoir pas mis dans ſa traduction *quoi*, τὶ, que Longin paroit avoir inſeré dans le texte de Moyſe : nous diſons, paroit avoir inſeré, car nous croyons qu'il eſt plus que vrai que ce τί, eſt une in-

terrogation détachée des paroles de Moyse.

L'onziéme reflexion est employée à justifier Mr. Racine contre Mr. de la Motte. Mr. Boileau, vainqueur dans la dispute précedente, est vaincu dans celle-ci, où trop de zele pour son ami l'a engagé, sans lui avoir permis de consulter son goût & sa critique.

Mr. de la Motte dans son discours sur l'Ode a critiqué ce vers de la Phedre de Mr. Racine, où Theramene racontant la mort d'Hipolite, dit en parlant du monstre :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

On est choqué, dit-il, de voir un homme accablé de douleur si attentif à sa description, & si recherché dans ses termes. Mr. Boileau en appelle aux applaudissemens qu'il a entendu donner à ce vers, il n'y trouve rien d'affecté, ni de trop hardi. Mr. de la Motte n'aura pas de peine à défendre sa censure : si j'osois me mêler dans cette dispute, je

rois, que non seulement Thera-
ene pénetré de douleur, & par-
ıt à un pere aussi affligé que lui,
: doit pas s'amuser à des circonstan-
s si petites & si étrangeres au triste
jet qui l'occupe, que Therame-
: ne doit pas s'amuser à décrire le
›t qui recule ; j'ajouterois qu'il n'a
s dû s'appercevoir qu'il reculoit,
grandeur du péril où il se trouvoit
'ec son cher maître a dû emporter
ute son attention, & ne lui en a
ıs laissé pour suivre de l'œil le flot
ıi recule. On sçait que le Duc
Albe, interrogé par Henri second
r certains prodiges, qui avoient,
it-on, paru au Ciel pendant la ba-
ille de Mulberg, répondit qu'il
'oit alors si occupé de ce qui se pas-
›it sur la terre, qu'il n'avoit pas le
›isir d'examiner ce qui se passoit au
:iel.

Ce n'est pas tout, le vers dont il
agit a un autre défaut essentiel, la
ensée est fausse, & ne peut par
›nséquent être sublime, le sublime
ıppose toujours le vrai. Si on en
roit le vers, c'est l'effroi qui fait
:culer le flot, rien de plus faux ; le

mouvement qui le fait reculer, est un mouvement naturel. Si ce flot avoit apporté Venus à terre, il reculeroit aussi loin & aussi vîte, qu'il recule après avoir apporté le monstre.

La douziéme reflexion n'a pour but que de faire sentir la beauté & le sublime de ces quatre vers de l'Athalie de Mr. Racine.

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sçait aussi des méchans arrêter les complots.
Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte.

Ne seroient-ils pas plus sublimes, si l'expression étoit plus vive & plus serrée? Elle languit un peu. Mr. Quinaut s'est exprimé plus vivement.

Amadis peut mourir, mais il ne peut trembler.

Mr. Boivin, dont on a dans les

autres éditions de ſçavantes notes ſur Longin, a joint à celle-ci *le fragment d'une préface de Longin ſur un traité d'Ephestion de la meſure du vers*, il l'a tirée d'un manuſcrit du Roi conferé avec deux autres manuſcrits, & traduite en Latin.

ARTICLE CXXX.

EXERCICES DE PIETÉ pendant la ſainte Meſſe. Extrait du Catechiſme de Bourges, par Monſieur de S. Sulpice. A Paris, chez Raimond Maziere ruë S. Jacques, *in* 12. *pages* 20.

Prieres, ou élevations, pour ſanctifier les vingt-quatre heures du jour & de la nuit, par le même Auteur, chez le même Libraire. In 12. *pages* 20.

Motifs, ou vûës pieuſes, pour une perſonne obligée à réciter l'Office en une langue qu'elle n'entend pas, par le même Auteur, chez le même Libraire. In 12. *pages* 18.

TOut ce qui vient du pieux & ſçavant Auteur de ces petits ouvrages de dévotion eſt prétieux,

mais il ne pouvoit gueres exercer ſon talent ſur des ſujets plus utiles. Les élevations fourniſſent un excellent moyen de prier toujours ; les motifs de réciter l'Office en une langue qu'on n'entend pas, expoſent adroitement les raiſons qu'a l'Egliſe de ne point permettre que l'Office ſe faſſe en langue vulgaire, l'obligation qu'on a de le réciter en Latin, les avantages qu'une perſonne ſoumiſe à l'Egliſe peut retirer de l'Office ainſi récité ; enfin, les moyens de ſuppléer à l'intelligence de la langue. Ce petit ouvrage étoit neceſſaire pour réprimer, par la voïe de douceur & de perſuaſion, le dangereux abus qui commence à s'établir en quelques endroits, de réciter l'Office divin en François. Revenons au premier ouvrage de ce recüeil.

On ne ſçauroit trop fournir aux Fidelles de quoi s'occuper pendant la Meſſe. C'eſt le ſacrifice de la nouvelle loi, ſacrifice tout divin, où Dieu eſt Prêtre & victime. C'eſt le centre de la religion, & la ſource inépuiſable des graces. Il ſeroit à

souhaiter que tous les Fidelles en eussent une veritable idée, ils la prendront dans le septiéme entretien *d'un Théologien avec les Grands du monde*, ouvrage du feu Pere Boutaud Jesuite, Auteur *des Conseils de la sagesse*; dans une *instruction sur le sacrifice de la Messe tirée des ouvrages du P. Segneri*, & imprimée *in* 12. chez Guilletat; *dans les conferences de la Rochelle sur le sacrifice*; dans *les Sermons du P. Bourdaloüe & de l'Abbé Boileau* sur cette matiere; dans un article entier *des reflexions du Pere de la Colombiere*; mais il n'a paru rien de si achevé sur cette matiere, que *le traité de la Messe qui fait la premiere partie du second tome de la dévotion à Jesus-Christ dans la sainte Eucharistie, imprimé deux fois chez Couterot.* Le Pere Vaubert Jesuite y développe d'une maniere si claire & si solide les principes de la foi, & en particulier la doctrine de S. Augustin sur le sacrifice en general, sur le sacrifice de la Messe en particulier, sur la part que nous y avons, & l'obligation de nous sacrifier avec Jesus-Christ, qu'il ne laisse rien à désirer

ſur cette importante matiere. *Le traité de Rodrigués ſur la Meſſe* renferme d'excellentes inſtructions, mais il ne remonte pas aux principes. *L'expoſition des ceremonies de la Meſſe par Mr. d'Harlai Archevêque de Roüen eſt* ſçavante & affectueuſe.

Pour la maniere d'entendre la Meſſe, la meilleure ſans doute eſt de ſuivre le Prêtre; pluſieurs perſonnes ſont dans la pratique de réciter avec lui tout ce qu'il dit, ſoit en Latin, ſoit en François; mais comme il s'en faut beaucoup que cette pratique ne ſoit generalement approuvée, que le St. Siege & pluſieurs Evêques ont condamné les traductions du Miſſel en langue vulgaire, des Auteurs d'un grand merite & d'une grande pieté ont crû devoir compoſer des prieres propres pour chaque partie de la Meſſe, qui en découvrent les Myſteres, qui en appliquent le fruit, & qui font entrer les Auditeurs dans l'eſprit de l'Egliſe. Mr. Peliſſon fut un des premiers; *les courtes prieres pendant la ſainte Meſſe* imprimées tant de fois, ſont le fruit de ſon zele pour la converſion des Calviniſtes de France : l'élevation de ſon eſprit, les graces de ſon ſtile, la connoiſſance qu'il avoit de la religion, éclatent dans cet ouvrage, autant que la tendre dévotion dont il étoit pénetré dans les ſaints Myſteres.

On a parmi *les prieres du P. Sanadon deux manieres d'entendre la ſainte Meſſe*;

une plus longue, pour les grandes Messes; une plus courte, pour les Messes basses: elles sont instructives, dévotes, & bien écrites. Cent autres ont travaillé sur le même dessein. Mr. le Curé de S. Sulpice nous donne des prieres correctes pour le dogme, exactes à découvrir les Mysteres, touchantes, élevées.

ARTICLE CXXXI.

PRIERES PENDANT LA MESSE, avec les prieres du matin & du soir, & des sentimens touchant la Confession & la Communion en forme de prieres. A Paris, chez Charles le Clerc quay des Augustins, & Pierre Morisset ruë S. Jacques au cœur bon, 1713. *In 16. pages* 136.

LE nom du P. Gaillard suffit pour donner une idée avantageuse de cette partie de la méthode de prier qu'il va faire imprimer *dans les prieres pendant la Messe*; il s'est appliqué à exprimer par une courte paraphrase les paroles que l'Eglise employe dans la celebration de ce saint Mystere. *Dans les prieres pour la Confession & la Communion*, il a fait entrer les instructions necessaires pour approcher de ces sources de la grace, & pour en profiter. Sa maniere d'écrire, la délicatesse de son esprit, la justesse de sa morale sont

connües par des ouvrages plus importans.

ARTICLE CXXXII.

LA RELIGION CHRETIENNE autorisée par le témoignage des Auteurs payens.

JE sçai que la religion Chrétienne, étant fondée sur la puissance & sur la parole de JESUS-CHRIST, est fort en état de se passer du témoignage des hommes corrompus, tels que sont les payens. Ce seroit cependant manquer de zele pour cette même religion, que de négliger aucun des motifs de crédibilité qui peuvent en mieux faire sentir la verité.

Saint Paul, après avoir dit aux Corinthiens que la foi de JESUS-CHRIST n'étoit pas appuyée sur les paroles persuasives de la sagesse humaine, ne laissa pas néanmoins, quand il fut dans Athenes & au milieu de l'Areopage, d'autoriser nôtre religion par un Hemistiche du Poëte Aratus dans ses phénomenes. Le même Apôtre ne fit pas difficulté de citer dans sa premiere Epitre aux Corinthiens un vers du fameux Poëte comique Ménandre; & pour faire connoître à son disciple Tite le vrai caractere du peuple de Crete, dont il l'avoit ordonné Evêque, il lui rappella le

jugement qu'avoit fait d'eux un ancien Poëte [a] leur compatriote.

Un Orateur Romain s'étant avisé de trouver mauvais que S. Jerôme répandît dans ses ouvrages quelques traits choisis des Auteurs payens, ce Pere écrivit pour sa défense une éloquente lettre [b]. Il justifia sa conduite par celle de S. Paul, par celle d'Origene, de Tertullien, de S. Hilaire, des SS. Basile, Gregoire de Nazianze, & de plusieurs autres.

L'exemple & l'autorité de ces grands Hommes m'ont déterminé à rechercher avec soin dans les Auteurs payens un fort grand nombre de témoignages qu'ils ont été forcez de rendre, je ne dis pas à la sainteté de la morale Chrétienne, mais à la verité de nôtre Religion & de nos dogmes, & à la divinité même de Jesus-Christ.

Parmi ces témoignages il y en a d'incontestables, c'est à dire, qui sont très-certainement des Auteurs à qui on les attribuë, & je mets dans ce nombre ceux d'Ammian Marcellin, ceux de Celse, de Porphire, de Julien l'Apostat, de Pline le jeune, de Macrobe, de Lucien, de Rutilius Gallicanus, de Galien, de Vopiscus, de Dion, & de plusieurs autres. Il y en a qui sont contestez par les Critiques, & de la supposition desquels on a lieu de douter,

[a] *Epimenire.* [b] *Lettre* 84.

ou même qu'on doit regarder comme absolument faux ; & je mets dans ce second genre les témoignages des Sybilles, la lettre que M. Aurele écrivit au Senat sur la legion foudroyante, les vers qu'on trouve dans les œuvres du Poëte Claudien à la gloire de J. C. &c. Je commence par les témoignages incontestables, qui sont en bien plus grand nombre, & nous pourrons venir en suite à ceux desquels on a sujet de se défier.

Ammian Marcellin.

Le prodige qui arriva dans Jerusalem, lorsque l'Empereur Julien l'Apostat entreprit d'en relever le temple, & le sincere témoignage qu'Ammien Marcellin rend à ce même prodige, sont un monument si glorieux pour J. C. & une si belle preuve de la verité & de l'accomplissement de ses Propheties, que je crois devoir commencer par là cet ouvrage, qui n'est uniquement destiné qu'à honorer la veritable Religion, quoiqu'il ne roule que sur l'autorité des livres payens & des autres ennemis du nom Chrétien.

Mais avant que de circonstancier le grand évenement dont je vais parler, je crois devoir commencer par bien faire connoître quel homme fut Ammien Marcellin qui le rapporte, afin que par l'idée exacte qu'on se sera une fois formée de

l'Auteur, on puisse juger plus sûrement de quel poids doit être son autorité.

Ammien Marcellin naquit dans la ville d'Antioche, vers la fin du regne du grand Constantin. Le malheur de sa naissance l'engagea dans le Paganisme, dont il fit profession durant tout le cours de sa vie, & dans lequel il mourut. Son métier fut celui de la guerre, & il s'y distingua toujours par sa valeur, par sa sage conduite & par sa fidelité. Il se trouva à plusieurs combats & à plusieurs sieges importans. Il fut envoyé par l'Empereur Constance dans l'Orient, & de là dans les Gaules, avec Ursicin General de la Cavalerie, pour défendre ces deux parties de l'Empire, qui étoient les plus exposées aux irruptions des Barbares. Il accompagna l'an 363. l'Empereur Julien l'Apostat dans sa malheureuse expedition contre les Perses : il continua de servir sous les Empereurs Jovien, Valentinien & Gratien. Enfin, lassé des troubles & des revolutions de l'Empire, il se retira dans la ville de Rome, pour y passer tranquillement le reste de ses jours.

Ce fut dans le repos de cette retraite qu'il travailla à son histoire, qui commence à l'Empire de Nerva, & qui finit à la mort de Valens. Des trente-un livres qui la composoient, il ne nous en reste plus que dix-huit, qui ont été plusieurs

fois réimprimez, avec des notes de trois ou quatre sçavans Hommes.

Il y a peu d'Historiens Latins dont il se soit fait tant de belles éditions que d'Ammien, & celle en particulier que Mr. Colbert nous procura avec les sçavantes notes de Messieurs de Valois, est une preuve de l'estime qu'on fait de cette histoire dans la Republique des Lettres.

L'Auteur n'y dit presque rien des évenemens de son tems, dont il n'ait été le témoin, ou même à quoi il n'ait eû bonne part, & on peut dire qu'à cet égard il ressemble fort à César & à Xenophon[1]: il est vrai qu'il n'approche pas de ces deux Auteurs pour la pureté du langage; mais outre que le siécle où il vivoit, qui fut celui de l'entiere decadence de l'Empire, ne comportoit pas une autre Latinité, on ne doit pas être surpris qu'un homme Grec de naissance, ne parle pas la langue Romaine aussi bien qu'un Romain.

Mais au langage près & à quelques digressions un peu longues, où il semble s'égarer quelquefois, on doit le regarder comme un Auteur sans reproche, & comme un Historien des plus accomplis en tout sens. Les Critiques, à qui rien n'échape, le proposent comme un modele de moderation, d'exactitude, d'équité, de bonne foi. Il rend justice aux Chrétiens, quoiqu'il soit payen. Il ne dissimule pas les grands vices de Julien, auquel

il étoit fort attaché, quoiqu'on voye bien qu'il parle avec encore plus de plaisir de ses vertus. Il sçait faire en habile homme la difference du caractere des Catholiques & de celui des Ariens. Il peint Constance, qui étoit dans le parti de ces derniers, avec les mêmes couleurs dont l'auroit peint un Pere de l'Eglise. En un mot, la candeur & la sincerité dont il fait profession ouverte, meritent bien les grands éloges dont tous les siécles l'ont comblé. Voilà le vrai caractere d'Ammien Marcellin, & voici ce qui lui donna occasion de rapporter le fait prodigieux dont nous allons parler.

Julien se voyant seul maître de l'Empire par la mort de Constance, crut qu'enfin le tems étoit venu de ne plus garder de ménagement sur la Religion, & peu de tems après * il renonça publiquement au Christianisme auquel il avoit déja secrettement renoncé depuis dix ans. Après cette démarche solemnelle, il entreprit de toutes ses forces de relever le culte des Idoles, de rétablir toutes les superstitions payennes, qui alloient à leur derniere decadence, & d'abolir, s'il se pouvoit, la Reli-

* *Je trouve que Julien deux ans avant cette mort, c'est-à-dire, l'an 361. assista encore publiquement à l'Office à Vienne en Dauphiné le jour de l'Epiphanie.*

gion Chrétienne, dont il osa esperer d'anéantir jusqu'au nom.

Pour réüssir dans ce projet, il imagina une maniere de persécution toute nouvelle, & qui n'avoit été mise en œuvre par aucun des Tyrans qui l'avoient précedé. Il ne se contenta pas d'animer & d'armer les Chrétiens contre les Chrétiens, en protegeant ouvertement les Ariens, & en tâchant ainsi de les détruire & de les consumer les uns par les autres; mais il n'eut pas même honte de s'abaisser jusqu'à rechercher les Juifs, qui étoient le rebut & l'execration de l'Univers. Il voulut se servir de leur haine déclarée contre Jesus-Christ, pour lui faire par leurs mains la plus crüelle guerre dont on se fût encore avisé.

Dans cette vûë il écrivit à leur communauté une lettre artificieuse, dans laquelle, après leur avoir fait sçavoir qu'il les décharge pour toûjours des tributs qu'ils payoient, & qu'il en a même fait brûler les mémoires, il leur annonce, qu'enfin l'heureux moment est venu de relever l'ancienne gloire de leur Nation, de rétablir leurs ceremonies, leurs loix, leurs Synagogues, leur temple. Il dit qu'il est résolu, dès qu'il aura fini la guerre contre les Perses, de faire rebâtir Jerusalem avec plus de splendeur que jamais, & d'y venir habiter lui-même pour y adorer l'Etre souverain avec eux; mais qu'en at-

tendant ce jour fortuné, il leur permet, il les exhorte, & leur ordonne même de rebâtir sans délai leur temple ruiné par Titus, pour y renouveller leurs sacrifices interrompus depuis trois siécles.

En même tems il fit venir de toutes parts les plus excellens ouvriers; il donna l'Intendance de l'ouvrage à son compatriote & son plus intime confident, Alypius, qui avoit été Vicaire du Préfet du Prétoire en Angleterre; il donna ordre à ses Thrésoriers de fournir liberalement les sommes necessaires pour ce grand édifice, qui devoient aller à des frais immenses. Il écrivit au Gouverneur de la province de favoriser en tout cette entreprise, d'en presser l'execution, & de lui en rendre compte réguliérement, comme de la chose qui l'interessoit le plus vivement.

Le dessein de Julien n'étoit pas d'éterniser son nom, & de laisser à la posterité un monument mémorable de son regne, comme Ammien Marcellin prétend nous le faire entendre, par ces paroles du livre vingt-troisiéme : *Imperii sui memoriam magnitudine operum gestiens propagare, ambitiosum quondam apud Hierosolyma templum, quod post multa & internecina certamina, obsidente Vespasiano, posteaque Tito, ægrè est expugnatum, instaurare sumptibus cogitabat immodicis; negotiumque maturandum Alypio dederat.* La veritable

vûë de cet Empereur étoit de rendre vaines les propheties des Chrétiens, & surtout d'annéantir, s'il se pouvoit, celle de J.C. qui porte que le temple sera détruit, & qu'il n'y restera pas pierre sur pierre; & celle de Daniël, qui assûre que la désolation durera jusqu'à la fin.

A ces nouvelles les Juifs transportez de joye pousserent partout des cris d'allegresse. Ils accoururent de toutes les parties du monde pour rebâtir leur temple, auquel on sçait que cette nation a de tout tems attaché sa destinée, rien ne fut épargné pour en jetter les fondemens avec éclat, & pour en hâter l'édifice. Ils firent faire, dit Theodoret, des pics, des pelles & des corbeilles d'argent, pour remüer & pour transporter la terre; & les femmes les plus distinguées parmi eux se disputerent à l'envi la gloire d'aider à la porter dans le pan de leurs robes les plus précieuses.

Saint Cyrille Evêque de Jerusalem vit sans s'émouvoir cet orage qui se formoit contre nôtre sainte Religion; il fut témoin de l'insolence, des insultes & des menaçes des Juifs, qui dans leur prosperité inesperée ne parloient de rien moins que d'exterminer au plutôt tous les Chrétiens, & de les traiter comme ils avoient eux mêmes été traitez par les Romains. Mais ce saint Evêque ne fut touché, ni de ces vains préparatifs, ni de ces menaces en-

core plus vaines, il dit que la parole de Jesus-Christ étoit expresse, & que le temple ne seroit jamais rebâti, malgré les Juifs, & malgré Julien, leur zelé protecteur.

Voyons quel fut enfin l'évenement de cette entreprise, concertée avec tant d'éclat & de hauteur. C'est Ammien Marcellin qui nous le raconte lui-même, au commencement de son livre 23^{e}.

„ Pendant qu'Alypius aidé du Gouver- „ neur de la Province pressoit fortement „ l'ouvrage, de terribles globes de feu „ sortirent des fondemens qu'ils avoient „ auparavant ébranlez par de violentes „ secousses. Les ouvriers qui recommen- „ cerent souvent l'ouvrage furent brûlez „ à diverses reprises, le lieu devint inac- „ cessible, & l'entreprise cessa. Voici les paroles originales: *Cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius juvaretque provinciæ Rector, metuendi globi flammarum propè fundamenta crebris assultibus erumpentes, fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum: hocque modo elemento destinatius repellente cessavit inceptum.*

Ainsi la parole de Dieu fut inébranlable, & la sentence qu'il avoit portée fut executée dans toute son étendüe, s'écrie Saint Chrysostome, dans une de ses éloquentes oraisons contre les Juifs. Titus s'efforce en vain de sauver le temple, Julien tâche inutilement de le rétablir & de

détruire l'Eglise, ceque Dieu abbat ne peut être relevé, & ce que Dieu soutient ne peut être abbatu.

Les Peres & les Historiens de l'Eglise, tels que sont Socrate, Sozomene, Ruffin & Theodoret, entrent dans un plus grand détail de cet évenement mémorable. Saint Gregoire de Nazianze, Saint Ambroise & Saint Chrysostome, qu'on doit regarder à cet égard comme trois Auteurs originaux, puisqu'ils vivoient & qu'ils fleurissoient dans ce tems-là, l'un dans la Cappadoce, l'autre dans l'Italie, & le dernier dans la Syrie, racontent tous le même fait, avec des circonstances encore plus particulieres.

Ils disent, que tandis qu'on travailloit aux fondemens du temple, un tourbillon impétueux emporta dans un instant le sable, la chaux, & les autres materiaux, dont on avoit fait des amas prodigieux. Un tremblement de terre survenant tout à coup, jetta au loin de tous côtez de grands quartiers de pierres qu'on avoit assemblez, fit tomber presque tous les édifices d'alentour, & renversa les portiques où logeoient un grand nombre d'ouvriers, qui furent accablez sous leurs ruines. Le feu consuma les marteaux, les scies, les ciseaux, & les autres outils qu'on avoit préparez. Des torrens de flammes sortant de la terre, & courant çà & là, brûlerent & consumerent tout ce qui se trouva sur leur passage.

s ajoutent, que la nuit suivante, & le
d'après, on vit paroître en l'air la
re d'une Croix toute éclatante de lu-
e, & que ce fut là comme un trophée
a victoire insigne que JESUS-CHRIST
oit de remporter sur ses ennemis; que
les habits se trouverent en même
marquez de la figure d'une Croix pa-
e, que les Juifs ne pûrent jamais ef-
:, quelque soin qu'ils se donnassent
: cela.

int Chrysostome, qui parloit de ce
ige 20 ou 25 ans après qu'il fut arri-
dit que plusieurs de ses auditeurs ont
n être les témoins oculaires. Il assû-
qu'on voyoit encore les fondemens
sez, & les restes de cette entreprise
donnée, & Saint Gregoire de Nazianze
raint pas même de dire, que dans le
qu'il parloit on voyoit encore sur
iabits des Juifs ces Croix ineffa-
;s.

ifin, ce prodige du temple de Jerusa-
est tout à la fois, & si ébloüissant, &
n attesté, que je ne crains pas de dire,
depuis le tems des Apôtres nous n'en
oissons point, ni de plus admirable,
: plus authentique que celui-là, &
: Chrysostome a eû grand sujet de dire
te occasion, que Dieu a voulu faire les
grands miracles pour soutenir la di-
é de JESUS-CHRIST, dans le tems que
es faisoit ses derniers efforts pour la
uire.

Mais je m'éloignerois trop des bornes étroites où je me suis renfermé, si je m'étendois davantage sur le témoignage des Peres, ou des autres Auteurs de nôtre Religion. Ce ne sont que ceux de nos ennemis qui doivent faire le fond de cet ouvrage, ou si l'on peut y en faire entrer quelques autres, ce ne doit être que legerement, & pour faire mieux sentir l'exacte verité des premiers par leur entiere conformité avec les nôtres.

Je ne tirerois pas de la sincerité & de la bonne foi d'Ammien Marcellin tout l'avantage qu'on en peut tirer pour la gloire de Jesus-Christ, & pour l'interêt de la verité, si à cette narration dont nous venons de parler, je ne joignois aussi le judicieux caractere qu'il fait de la Religion Catholique, & de l'Empereur Constance, qui la persecutoit crüellement.

C'est à la fin du livre 21. où ce sincere Historien, parlant de la confusion & du désordre que cet Empereur mit dans la Religion en protegeant les Ariens, & en assemblant des Conciliabules les uns sur les autres, pour y opprimer les Evêques Catholiques, dit ces mémorables paroles, qui ne peuvent pas être suspectes dans la bouche d'un payen.

„ L'Empereur Constance, se livrant à „ son esprit superstitieux, & s'égarant dans „ un faux zele, troubla la Religion Chré- „ tienne, simple & précise par elle même,

„ Il y excita souvent des divisions, en s'ap-
„ pliquant à l'examiner avec curiosité, plû-
„ tôt qu'à la regler sérieusement, & il fo-
„ menta ces divisions par de vaines dispu-
„ tes de paroles. Il ruina absolument les
„ voitures publiques, en les faisant servir
„ sans cesse à faire aller & venir de nom-
„ breuses troupes d'Evêques, pour tenir
„ des Conciles, où il vouloit tout regler
„ selon son caprice, & se rendre arbi-
„ tre de la Religion. Voici les paroles
„ originales.

Christianam Religionem absolutam & simplicem anili superstitione confundens, in quâ scrutandâ, perplexiùs quàm componendâ, graviùs excitavit dissidia plurima, quæ progressa fusiùs aluit concertatione verborum; ut catervis Antistitum, jumentis publicis ultrò citròque discurrentibus per Synodos, quas appellant, dum ritum omnem ad suum trahere conatur arbitrium, rei vehicularia succideret nervos.

Ces disputes de paroles, dont parle ici nôtre Historien, n'étoient autre chose, comme on le comprend aisément, que les deux termes d'*Homoousios*, & d'*homoiousios*, c'est à dire, de *consubstantiel*, & de *semblable en substance*, qui par la difference d'une seule lettre distinguoient les Catholiques des Ariens, & causoient tant de malheurs à l'Eglise.

Du reste, il ne faut pas chercher à affoiblir la force de ces deux témoignages

d'Ammien Marcellin, en s'imaginant peut-être qu'il s'étoit laisse prévenir, tout Gentil qu'il étoit, en faveur de nôtre Religion. Pour connoître cōmbien une telle idée seroit fausse, il ne faut que rappeller ici avec quelle liberté, ou même, avec quels termes injurieux il condamne les funestes divisions que l'heresie d'Arius excita dans ce tems-là dans le sein du Christianisme. C'est dans le livre 22. où parlant de la malignité avec laquelle l'Empereur Julien fomentoit la discorde entre les Catholiques & les Ariens, pour les détruire les uns par les autres, il fait cette reflexion, d'autant plus offensante pour les Chrétiens, qu'elle étoit faite avec plus de fondement. Il dit, que Julien sçavoit bien par experience qu'il n'y a point de bêtes si pernicieuses aux hommes, & qui leur fassent tant de mal, que la plûpart des Chrétiens s'en font les uns aux autres: *Nullas tam infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique Christianorum, expertus.*

Un homme qui épargne si peu les Chrétiens, lorsqu'il en trouve l'occasion, ne peut pas certainement paroitre suspect, quand la force de la verité, & la sincerité dont il fait profession, arrachent de sa bouche quelque témoignage décisif en faveur de la veritable Religion.

Ce qu'on vient de lire est un morceau détaché d'un ouvrage que le Pere du Colonia

Jesuite acheve. Un si beau dessein demandoit un Ecrivain tel que lui : il a permis qu'on communiquât au Public cette partie de son ouvrage, pour pressentir le jugement des Connoisseurs. Nous pouvons lui répondre de leur approbation, & du succès de son ouvrage.

Article CXXXIII.

POESIE SACRE DI FILIPPO Marchefelli Riminefe. C'eſt à dire, *Poësies sacrées du Seigneur Philippe Marchefelli, natif de Rimini.* A Veniſe, chez Bortoli, 1712. *In octavo, pages* 252.

LA dignité de la poëſie, conſacrée dans ſon origine au culte divin, eſt avilie, lors même qu'on l'employe à celebrer les Heros : elle eſt profanée quand on la rend l'eſclave des paſſions, ce qui n'eſt que trop ordinaire. Il y a eû pourtant dans tous les ſiécles, & dans tous les païs, de grands génies, qui lui ont conſervé ſon ancien & veritable uſage. Feu Monſieur Marchefelli tiendra parmi eux un rang diſtingué : ſorti d'une illuſtre famille originaire de Ferrare, il naquit l'an 1665. à Rimini, où ſa famille eſt établie ; il prit dans le College Romain un goût pour les belles Lettres, & pour la vertu, qu'il n'a jamais perdu. Son penchant pour la poë-

ſie étoit ſoutenu par un talent rare de penſer, & de s'exprimer toujours d'une maniere grande, & auſſi élevée que les ſujets qu'il a choiſis. Conſtant dans la pratique des vertus chrétiennes, il s'eſt garanti des pieges de l'amour profane, & n'a point infecté ſes poëſies de la morale vicieuſe que cet amour inſpire; l'Ecriture ſainte, les Myſteres de la Religion, les prieres de l'Egliſe, lui ont fourni une matiere conforme à ſes inclinations. Il paroît inſtruit à fond des choſes qu'il traite, auſſi habile Théologien, que Poëte ſublime. L'exactitude de ſa ſcience, & la beauté de ſon eſprit, brillent ſur tout dans *ſon poëme ſur la Conception immaculée de la ſainte Vierge.* Il s'eſt propoſé Dante pour modele dans ce poëme, & il égale le grand modele qu'il s'eſt propoſé. C'eſt au Seigneur Carlo Marcheſelli ſon frere, heritier de ſon eſprit & de ſes vertus, que le Public eſt obligé de la magnifique édition de ſes poëſies ſacrées. Le fameux Marquis Orſi, qui n'a pû vaincre la modeſtie de l'Auteur, a été plus heureux dans les inſtances qu'il a faites à ſon illuſtre frere. Comme le Marquis Orſi eſt aſſûrément le meilleur juge des ouvrages d'eſprit qui ſoit en toute l'Italie, ſon ſuffrage doit emporter tous les autres. La lettre de ce Marquis, qui ſert de préface aux poëſies ſacrées, eſt une piece achevée, où Monſieur Orſi confond, auſſi ſolidement, que ſpirituellement, le

faux goût de ces eſprits voluptueux, qui croyent qu'on ne peut allier la pieté & la poëſie ; il y diſtingue finement deux eſpeces d'obſcurité, celle qui vient de la ſublimité des matieres qu'on traite, & qui n'eſt pas blamable, & l'obſcurité que cauſe une expreſſion confuſe & embarraſſée ; obſcurité qu'on ne peut trop éviter, & que Monſieur Marcheſelli a heureuſement évitée. S'il eſt donc obſcur en quelques endroits, c'eſt la hauteur du Myſtere qui répand ſur une diction claire de majeſtueuſes tenebres. Le ſonnet que nous tranſcrivons donnera la juſte idée du ſtile de l'Auteur, il applique à la ſainte Vierge ce paſſage de la Geneſe : *Fiat lux.*

Allor che per dar forma all'opra immenſa :
Era il gran Fabbro alla materia intorno.
Pria ne volle illuſtrar quell'ombra intenſa,
Onde à vivi poi foſſe almo ſoggiorno.
Non piacque à luy però, che della denſa
Caligo uſciſſe il ſol di raggi adorno.
Pria del ſol fe la luce. Erra chi penſa
Che ſia padre di quella il Re del giorno.
Tal dello ſteſſo Fabbro anco fu cura
Del Figlio in ſull'idea, che poi n'uſcio,
Far chi foſſe di lui Madre, figura.
Non di tenebre dunque : egli ſortio
Altro ſol d'altra luce. Or quanto pura
Sara la luce, il di cui ſole è Dio?

ARTICLE CXXXIV.

DISSERTATION SUR L'OFFRANDE du pain & du vin aux Messes pour les Défunts. A Trevoux, & se vend à Paris, chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques vis-à-vis la Fontaine S. Severin aux armes de Dombes. *Brochure de 39 pages.*

LE R. P. Poupart Religieux de Picpus, déja connu par d'autres dissertations dont on a parlé dans ces Memoires, addresse celle-ci à Mr. Roze, Doyen de N. D. des Champs à Beaumont sur Oise ; & il veut montrer, que la coûtume d'offrir du pain & du vin aux Messes pour les défunts, est passée des Juifs & des Gentils aux Chrétiens.

La preuve qu'il en apporte, est que les Juifs & les Gentils l'ont pratiquée. Pour les premiers, il cite le livre de Tobie ch. 4. v. 18. & Jeremie ch. 16. v. 7. On ne sçait cependant si ces deux endroits conviennent bien à l'intention de l'Auteur, & s'ils ne marquent pas seulement des repas funebres instituez pour consoler ceux qui avoient perdu leurs proches. Car Tobie recommande expressément à son fils de ne point manger en ces occasions avec les Assyriens, & Jeremie prédit que la calamité des Juifs sera si grande, qu'il n'y

ura, ni düeil, ni repas, pour consoler es enfans de la mort de leur pere & de leur mere.

Supposant que les Juifs missent du pain & du vin sur les tombeaux, il demande si cet usage étoit né chez eux, ou venoit originairement des Gentils ? Il répond, que la présomption seroit que ceux-ci en ont donné l'exemple, d'autant plus qu'il n'y en a rien dans la loi, & que Tobie transporté en Assyrie est le premier qui en fasse mention. Toutefois, poursuit-il, les Juifs prétendoient en cela faire une action de pieté; & sur le chapitre de la pieté & de la religion, ils ne prenoient point de leçons des Gentils, & ne se rendoient point leurs imitateurs. D'ailleurs, dira-t'on que c'est des Gentils qu'ils apprirent à offrir des sacrifices, à faire des libations, & à pratiquer d'autres ceremonies qui leur ont été communes avec eux ? On voit que le P. Poupart est bien éloigné des sentimens de Maïemonide, de Spencer & de Marshan.

L'Eglise donc garda, continüe-t'il, l'usage de la Synagogue dans l'offrande du pain & du vin aux funerailles, comme elle en a retenu d'autres, pour ménager l'esprit des Juifs qui avoient de l'attachement à leurs anciennes pratiques.

Mais enfin, dit-il, il y a aussi en cela un mélange de Gentilité que l'Eglise a rectifié : il est même persuadé que le tout

vient des Gentils, étant notoire qu'aux funerailles ils offroient du vin, de l'eau, de l'huile, du lait, de la farine, de la chair, du poisson, & sans doute du pain, puisqu'ils faisoient des repas. Il s'étend ensuite à montrer la conformité de ce que nous observons à l'égard des morts, avec ce que faisoient les Gentils, comme de leur fermer les yeux, de les embaumer, les porter à la sepulture avec des luminaires, les couvrir de fleurs, les habiller, ou les ensevelir proprement, leur ériger des tombeaux, les loüer par des oraisons funebres. Il remarque néanmoins, qu'il paroît par Minucius Felix que les premiers Chrétiens ne jettoient point de fleurs sur les morts, & que les Gentils leur en faisoient un reproche. Il trouve même le dixain, le trentain, le quarantain, le bout de l'an; & le neuviéme jour d'après la mort, qui semble, au rapport d'Apulée, avoir été principalement observé, comme le terme des ceremonies funeraires l'étoit aussi dans l'Eglise du tems de Theodore de Cantorberi.

Nôtre *Requiescat in pace*, selon l'Auteur, répond à ce qu'ils disoient, *vale*, *adieu*. S'ils n'avoient pas la coûtume de jetter de l'eau lustiale sur les tombeaux, du moins en passant auprès ils jettoient de la terre, en disant, *sit tibi terra levis*, „ Que la terre ne soit pas pesante sur vous, „ qu'elle ne vous charge pas. On ne sça-

voit pas que la coûtume a été que les passans jettassent de la terre sur les tombeaux qu'ils trouvoient en leur chemin, & on avoit pris ces paroles, *sit tibi terra levis*, comme une formule & un témoignage de la compassion en mettant les morts sous la terre, & c'est par cette raison qu'elles terminent un grand nombre d'épitaphes. On se souvient de les avoir vûës tournées en imprécation, *Que la terre ne pese pas sur toi, afin que les chiens déterrent tes os* [a]. On a vû aussi quelque épitaphe qui porte: *Que le tombeau ne soit pas pesant* [b].

L'Auteur sur la fin de sa dissertation parle des repas funebres. « Nous appellons „ les Fidelles avec les Prêtres & le Clergé, „ dit Origene [c]. Nous invitons les indi„ gens, nous rassasions les pauvres, les „ pupilles & les veuves; afin que la cele„ brité se fasse en mémoire des défunts. Comme les abus se glisserent dans ces sortes de repas, ils ont été abolis. S. Augustin, dans un sermon sur la Fête de la Chaire de S. Pierre à Antioche le 22. de Février dit, qu'elle a été instituée pour détourner les Chrétiens de faire comme les Payens, qui passoient ce jour là en bonne chere à l'honneur des morts, & un Concile de Tours en 566. se plaint de ce désordre.

Il y a de l'érudition dans cette disserta-

[a] *Martial l. 9. Epigr.* 30. [b] *Apud Gruterum* 63. [c] *L.* 3. *in Job.*

tion ; mais on est persuadé que l'offrande dont il s'agit a pris naissance dans le Christianisme même. Les Fidelles offroient le pain & le vin pour le sacrifice, & les proches des défunts en offroient en leur nom, pour témoignage de ce qu'ils étoient décedez dans la Communion de l'Eglise.

ARTICLE CXXXV.

TRAITE' DES ALIMENS DE Carême, où l'on explique les differentes qualitez des legumes, des herbages, des racines, des fruits, des poissons, des amphibies, des assaisonnemens, des boissons même les plus en usage, comme de l'eau, du vin, de la biere, du cidre, du thé, du caffé, du chocolat ; & où l'on éclaircit plusieurs questions importantes sur l'abstinence, & sur le jeûne, tant par rapport au Carême, que par rapport à la santé. Par Monsieur Nicolas Andry, Conseiller, Lecteur & Professeur Royal, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Professeur des Ecoles de la même Faculté, & Censeur Royal des livres. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques 1713. *In* 12. *Deux tomes. Tome premier pages* 519. *Tome second pages* 402.

LE traité des alimens n'est pas une seconde édition *du Regime de Carême*

il y a trois ans, & dont nous
s compte dans les *Memoires du*
Decembre 1710. C'est un ouvrage
tout nouveau, augmenté de plus
itié, mis dans un meilleur ordre,
: la Faculté de Medecine de Paris
assûre le Public dans une appro-
ıtentique, que la lecture de ce li-
pera les plus Sçavans avec plaisir,
es autres y trouveront des instruc-
cessaires, soit pour rassûrer les es-
bles, soit pour lever les scrupules
ıorale mal entenduë. Qu'on ne
ne l'Auteur d'aucun relâchement,
s Berthe & Baillard, Docteurs de
e, répondent de l'exactitude de sa

ieur Andry a entrepris cet ouvrage,
tifier la pratique du Carême par
à ses deux devoirs essentiels, l'abs-
& le jeûne, & pour détruire les
: qui la font regarder comme l'é-
la santé le plus dangereux. Il con-
il prouve même, que les alimens
sont moins sains & moins nour-
ıue la viande, mais en même tems
oir par un examen détaillé de ces
alimens, que la plûpart ne laissent
re innocens, & quelquefois salu-
soit par leur propre nature, soit
noyen des préparations qu'ils re-
, & dans le détail desquelles il ne
difficulté de descendre. Il prouve

avec une pareille netteté, que le jeûne affoiblit le corps, mais qu'il ne le détruit pas.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La premiere explique à fond la nature des alimens maigres. Elle contient une refutation compleste de tout ce qu'on lit sur cette matiere dans *le traité des dispenses du Carême.* On peut dire en general, que Monsieur Andry n'a point fait dépendre ses idées de son goût, qu'il a pris des guides plus sûrs, la raison & l'experience; qu'il confirme toujours ses décisions par celles des plus illustres Medecins, anciens & modernes. Hippocrate est celui auquel il s'est le plus attaché. Nul Auteur, dit-il, en rendant raison de son attachement, nul Auteur n'écrit avec moins de faste & plus de lumiere, on ne trouve nulle part tant de précision & de discernement; Hippocrate copie la nature, & ne parle qu'après elle; on sent la verité de tout ce qu'il dit, & quand il caracterise un aliment, il faut, ou n'en avoir jamais fait usage, ou s'aveugler soi-même, pour ne pas convenir des qualitez qu'il lui attribüe. Deux articles transcrits mettront le Lecteur en état de juger de lui-même de la méthode de l'Auteur, le hazard nous offre celui des écrevisses, & celui des harengs, & nous les copions.

Des écreviſſes.

L'écreviſſe eſt un poiſſon cruſtacé, fait à peu près comme le ſcorpion, mais beaucoup plus gros, & qui a comme cet inſecte des pates diſpoſées en maniere de ſerres, ou tenailles. Il ſe nourrit d'herbes, de grenoüilles, & de cadavres de divers animaux.

Les écreviſſes, ſoit de mer, ſoit de riviere, ont une chair fort nourriſſante, mais qui ſe digere lentement. Le ſuc en eſt addouciſſant, & convient particulierement dans les chaleurs de poitrine, dans la toux, & même, comme le remarque le ſçavant Rivinus, dans le ſcorbut, dans la melancolie, dans les douleurs de rate, dans la goute, & dans toutes les indiſpoſitions qui viennent d'une trop grande acreté d'humeurs. Les écreviſſes ſont un des meilleurs mets de Carême. On les mange en ragoût, en hachis, en tourtes, en ſalades; il s'en fait des coulis excellens, & il n'y a point de bonne biſque où elles n'entrent. L'uſage des écreviſſes eſt d'un grand ſecours contre l'exceſſive maigreur; mais il ne faut pas qu'il ſoit trop continüé, car leur ſuc renferme quelque choſe de narcotique, qui à la longue peut faire du tort à la ſanté.

Du reſte, c'eſt un fort bon manger que l'écreviſſe, ſoit hommar, langouſte,

chevrette, ou autre ; & s'il est vrai, que les sauterelles, dont saint Jean Baptiste se nourrissoit dans le desert, fûssent effectivement des écrevisses, comme le veut l'Auteur du traité des Dispenses, il faut dire que selon cet Auteur saint Jean dans sa vie pénitente ne faisoit point si mauvaise chere ; car l'Anonyme, ainsi que nous l'avons déja remarqué, prétend que les moules, les huitres, les écrevisses, sont des mets délicats pour un tems de pénitence, & qu'on en a trop à craindre pour la pieté chrétienne. Il ajoute, que cela est vrai, surtout si on s'en fait des ragouts. Pour ce dernier article, il n'y a pas d'apparence que saint Jean raffinât beaucoup sur la maniere d'apprêter les écrevisses ; mais comme, selon nôtre Auteur, l'écrevisse même sans qu'on en fasse des ragouts, ne laisse pas d'être un aliment qui convient peu dans la pénitence, il n'est pas hors de propos d'examiner si saint Jean, qui faisoit profession d'une vie austere, ne peut point être sauvé ici de la censure de l'Anonyme.

Sur quoi se fonde donc l'Anonyme, pour changer ainsi en un mets si peu propre, selon lui, à la pénitence, les sauterelles de saint Jean ? Voici sa conjecture. Peut-être, dit-il, étoit-ce ces sortes de poissons, (des écrevisses) que les sauterelles dont saint Jean se nourrissoit dans le desert, du moins sçait-on certains rivages

de mer, où les pauvres vivent en été d'une eſpece de langouſtes, que le peuple appelle ſauterelles.

Voilà donc la raiſon pourquoi nôtre Auteur croit que les ſauterelles de ſaint Jean étoient des écreviſſes; c'eſt qu'il y a des écreviſſes nommées langouſtes, qu'en certains païs le peuple appelle ſauterelles. Ainſi les ſauterelles de ſaint Jean étoient peutêtre de ces écreviſſes, ou langouſtes. Mais cette conjecture eſt fort mal fondée; la langouſte appellée ici par le peuple ſauterelle, ſe nomme en Grec *κάραβος*, qui eſt le nom d'une eſpece d'écreviſſe. Or dans le paſſage où il eſt dit que ſaint Jean ne vivoit que de ſauterelles: *Eſca autem ejus erat locuſta, & mel ſylveſtre*, le texte Grec ne porte point *κάραβος*, qui avoit déterminé *locuſta* à ſignifier une eſpece d'écreviſſe; mais il porte *ἀκρίδες*, qui ſignifie veritablement des ſauterelles, telles qu'on les voit dans les campagnes: *ἡ δὲ τροφὴ αὐτοῦ ἦν ἀκρίδες*, dit ſaint Matthieu. *Or ſa nourriture étoit des ſauterelles*, & ſaint Marc *καὶ ἐσθίων ἀκρίδας*, *& il mangeoit des ſauterelles.*

L'Anonyme s'eſt donc mépris, de croire que parce qu'il y a des écreviſſes, qu'en quelques païs le peuple appelle ſauterelles, c'étoit peutêtre de ces ſortes d'écreviſſes que ſaint Jean mangeoit, & non pas des ſauterelles. Il a crû ſa conjecture d'autant mieux fondée, qu'il n'a pû ſe perſuader

que l'on mange crud, aprés l'avoir fait désaller & égouter ; le saur enfin, ou sauret, celui qui a été seché à la cheminée, & que le menu peuple appelle *de l'appetit*. Le hareng est un poisson de passage, & la pêche pour cette raison en est permise les Fêtes, & les Dimanches, suivant un chapitre des Decretales.

Il y a une espece de hareng marqué à chaque côté du corps d'une tache ronde, noirâtre aux uns, & jaune aux autres, lequel ne passe gueres la longueur du doigt. Du reste, il ne differe de l'autre, qu'en ce que le premier ne se nourrit que d'eau, au lieu que celui-ci se nourrit aussi d'algue, & d'herbes marines, comme on le voit en l'éventrant ; ils sont l'un & l'autre également bons à manger.

Willughbi, dans son histoire des poissons, dit que Guillaume Benkeldius s'est immortalisé, pour avoir trouvé le moyen de saller les harengs, & de les encaquer. Il ajoute, que Charles V. étant venu dans les Païs-Bas, fut curieux d'aller voir, avec la Reine de Hongrie sa sœur, la sepulture de cet homme. Mais sans vouloir diminüer l'obligation qu'on peut avoir à Benkeldius, nous ne ferons pas difficulté de dire, avec le sçavant Horstius, que le hareng sallé, de quelque maniere qu'on le mange, soit roti, ou autrement, est assez mal-sain, & qu'il ne peut convenir qu'à des estomacs forts & robustes, parceque

cette préparation l'a dépoüillé des sucs doux & moëlleux qu'il renfermoit. Le hareng fumé, ou saut, est encore pire, la fumée l'ayant rendu très-acre. Celui que l'on a fait dessaller est moins mal-sain, mais comme on ne sçauroit en le dépoüillant de son sel le rétablir dans son premier suc, il est toûjours fort inferieur au hareng frais, & n'a jamais la chair si moëlleuse & si délicate. Le hareng frais est agréable au goût ; il se digere facilement, & nourrit bien ; il est fort sain roti sur le gril, & apprêté ensuite avec de bon beurre & un peu de verjus ; les jeunes gens, & les personnes d'un temperament chaud & bilieux, doivent éviter les harengs salez, ou fumez, ils le doivent surtout pendant le Carême, où le jeûne rend le corps plus susceptible des mauvaises impressions du sel. Comme on fait ordinairement secher le poisson dont il s'agit, on l'a appellé en François haran, hareng, ou harenc, du Latin *harens*, ou *harescens*, qui devient sec, mot tiré d'*hareo, haresco*, qui s'est dit autrefois pour *areo*, *aresco*. Ensorte que hareng signifie, *poisson qu'on fait secher* ; d'où est venu le proverbe, *sec comme un hareng*. Le nom de hareng, dit néanmoins l'Auteur du traité des Dispenses, est tout à fait barbare, qui ne tient ni du Grec, ni du Latin ; ce sont ses termes.

Le hareng a ses usages en Medecine,

quelques-uns conseillent, pour appaiser les douleurs de la goutte, d'appliquer sur la partie malade un hareng salé, ouvert en long par le milieu. Nous pouvons rendre témoignage ici à la bonté de ce remede, que nous avons vû réüssir plusieurs fois. La cendre de hareng bûë jusqu'à un demi-gros, ou un gros, dans un peu de vin blanc, est bonne pour détacher le gravier des reins.

Le sçavant Auteur a traité avec la derniere exactitude, & fort amplement, la question tant de fois agitée, s'il est permis de manger des macreuses, & des pilets, les jours d'abstinence ? Il ne laisse rien à désirer pour la décision de cette question. Il démontre la fausseté d'un prétendu Decret d'Innocent troisiéme, & d'une déliberation supposée de la Faculté de Paris, qu'un Auteur a écrit en avoir défendu l'usage. Il donne enfin une regle très-sage pour terminer de semblables questions, pour lever les scrupules, & prévenir l'abus dans l'usage des oiseaux aquatiques. Nous ne devons pas l'omettre. Tout animal, 1°. ou de même élement, 2°. ou de même goût, & même saveur que les poissons, 3°. ou enfin de même sang froid que le sont la plûpart de ces animaux, se peut manger les jours maigres comme le poisson ; tout autre est défendu.

Cette regle est évidente, & ne laisse au-

cun lieu au ſcrupule, ou au doute. Les perſonnes les plus ſimples peuvent connoître, comme les plus habiles Phyſiciens, les animaux qu'elle admet, & ceux qu'elle exclut. Il n'eſt beſoin, que du doigt, pour toucher leur ſang; que de l'œil, pour voir leur élement; que de la langue, pour goûter leur chair.

C'eſt en ſe ſervant de cette regle que l'on connoit, qu'il eſt licite de manger en tout tems des limaçons, des ſauterelles, des viperes, & autres ſemblables animaux, même terreſtres, comme la tortuë de terre; parceque ces animaux ont le ſang froid au toucher.

C'eſt auſſi par la même regle, qu'on ne fait point difficulté de manger les jours maigres des grenoüilles & des loutres, nonobſtant leur ſang chaud, parceque ces animaux vivent longtems ſous l'eau, comme le poiſſon, ſans être ſuffoquez.

Enfin, on voit par là, que la macreuſe ne doit point être compriſe ſous le nom de chair, puiſqu'elle a le goût & la ſaveur du poiſſon, & que de plus, à conſulter le toucher, ſon ſang eſt plus froid que chaud. Il ne peut naître aucun abus de cette regle, elle ſert plûtôt à prévenir l'abus, & elle n'ajoute rien à l'uſage toleré; elle fait voir ſeulement la raiſon de la tolerance, qui n'a rien de contraire à la fin du précepte, quoiqu'elle accompagne le précepte de quelque addouciſſement.

Sept. 1713.

L'Eglise est une mere sage, qui en établissant la loi du maigre, n'a pas voulu en exiger l'observance dans une rigueur qui pût dégenerer en chicanne & en minutie; son intention a été d'affoiblir le corps par la privation des viandes qui peuvent donner le plus de vigueur : or celles qu'elle tolere ne sont nullement de cette nature; le castor même préferable entre toutes, est d'une substance grossiere, pesante à l'estomac, difficile à digerer, peu nourrissante, & d'un goût sauvagin fort désagréable.

Mais en même tems que la regle découvre ce qu'il y a de licite dans l'usage, elle fait aussi connoître & reprime l'abus qui se pourroit introduire contre la fin du précepte, comme de mettre au nombre des animaux permis en Carême, la foulque, ou poule d'eau, qui n'a rien de nôtre regle qui en puisse legitimer l'usage les jours maigres. 1°. Son sang est constamment chaud. 2°. Elle ne peut demeurer longtems sous l'eau sans être suffoquée. 3°. Elle a tout le goût & toute la saveur de la chair. C'est à la verité un animal aquatique, qui est presque toûjours sur l'eau, qui cherche sa nourriture dans l'eau, qui fait son nid & couve ses œufs sur des roseaux au milieu des eaux, ou des marais; mais qui ne tient non plus de la nature du poisson, que le canard sauvage, dont personne ne doute que l'usage ne soit illicite les jours maigres.

Sept. 1713.

Une regle si claire & si sûre, pour le
iscernement de ce qui est chair, & de
e qui ne l'est pas, doit suffire sans doute
our dissiper les scrupules qu'on pourroit
: faire à cette occasion, & pour mettre
à-dessus les consciences en sûreté & en
epos.

La seconde partie, qui commence avec
e second volume, explique la nature des
assaisonnemens, dont le choix est si im-
portant pour la santé.

La troisiéme partie résout, d'une ma-
niere judicieuse & solide, plusieurs diffi-
cultez sur le jeûne. L'Auteur y traite aussi
les boissons, de l'eau, du vin, de la biere,
du cidre, du poiré, du caffé, du thé, du
chocolat; on sçait combien la boisson
contribuë, ou nuit à la santé; rien n'est
donc plus utile qu'une instruction, où la
nature & les effets des differentes boissons
soit approfondie, telle que le sçavant Au-
teur nous la donne. Il propose une nouvel-
le maniere de se servir du caffé, plus salu-
taire que celle qui est en usage; elle me-
rite que nous en fassions part à nos Lec-
teurs.

Jusques ici on n'a reconnu qu'un mo-
yen pour se servir du caffé, qui est de
le brûler; il y en a un autre néanmoins,
auquel il est étonnant qu'on n'ait point
encore pensé. C'est de tirer la teinture du
caffé, comme on tire celle du thé, &
d'en faire par cette méthode toute simple

une boisson d'autant meilleure, qu'on n'y peut rien soupçonner d'aduste, & que de plus elle doit contenir un extrait naturel de ce qu'il y a dans le caffé de moins fixe, & de plus étheré, c'est à dire, la partie la plus mercurielle, la plus legere, & en même tems la plus douce de ce mixte, au lieu qu'en le brûlant on est cause qu'il se dissipe beaucoup de ce principe mercuriel, de cet esprit doux & subtil. Toujours est-il constant, que par la préparation ordinaire le caffé perd considérablement de son poids ; & si on veut l'éprouver, on verra que le déchet est de cent vingt grains sur une once, c'est à dire, de près de deux gros ; diminution trop grande, pour que la dissipation des esprits volatils, qui sont les premiers à s'évaporer, n'y ait beaucoup de part. Quoiqu'il en soit, voici comment se doit préparer cette boisson. Il faut prendre un gros de caffé en feve, bien mondé de son écorce, le faire boüillir l'espace d'un demi-quart d'heure au plus dans un demi-septier d'eau ; ensuite retirer du feu la liqueur, qui sera d'une belle couleur citrine, & après l'avoir laissé reposer quelque tems bien bouchée, la boire chaude avec du sucre. Cette boisson exhale une odeur douce, qui se dissipe aisément, & elle a un goût agréable. Elle fortifie l'estomac, elle corrige les crudités, & débarrasse sensiblement la tête. Mais une qualité particuliére qu'on

y trouve, c'eſt qu'elle addoucit l'acreté des urines, & ſoulage la toux la plus opiniâtre; nous en avons fait l'experience ſur pluſieurs malades. Le même caffé qu'on a employé la premiere fois retient encore aſſez de ſa vertu pour pouvoir ſervir une ſeconde, & même une troiſiéme; ce qui vient de ce que ce fruit, qui ne ramollit preſque point en boüillant, eſt d'une tiſſure extremement compacte, qui empêche que ce qu'il contient de plus ſubtil ne s'évapore tout d'un coup. Si on laiſſe boüillir longtems ce caffé ſur un grand feu, la couleur ſe charge, & la liqueur devient verte comme du jus d'herbe; elle eſt moins bonne alors, parce qu'elle eſt trop remplie de parties terreſtres; elle laiſſe même au fond du vaiſſeau un peu de limon vert, qui marque aſſez la groſſiereté de ces mêmes parties, il faut donc prendre garde de la faire trop boüillir; avec cette précaution on peut s'aſſûrer d'avoir une boiſſon merveilleuſe, pour produire les effets ſalutaires que nous venons de marquer; il y a même lieu de croire, que ſi l'uſage s'en introduit, ce ne ſeront pas là les ſeuls avantages qu'on en pourra retirer.

On peut juger, par ce peu de remarques, des ſecours que fournit l'ouvrage de Monſieur Andry, pour conſerver & reparer la ſanté. Le grand ſuccès de ce livre, & l'interêt public, devroient le porter

à nous en donner un aussi exact sur les alimens gras, & sur les fruits d'été.

ARTICLE CXXXVI.

ESSAIS ET RECHERCHES de Mathematique & de Physique. Nouvelle édition, augmentée d'un troisiéme volume, & de plus d'un tiers en chacun des deux premiers. Trois volumes in 12. *Par Monsieur Parent Professeur de Mathematique & de Physique de l'Academie Royale des Sciences* 1713. A Paris, chez J. de Nully ruë S. Jacques à l'image de S. Pierre, & C. Jombert, Quai des Augustins.

LA premiere édition des deux premiers volumes parut à Paris en 1705. sous le titre de, Recherches de Mathematique & de Physique. L'Auteur avoit alors dessein d'en donner une suite, qui auroit compris ce qui a paru de plus curieux & de plus utile dans ces deux Sciences depuis que l'on fait des Journaux, & l'auroit executé, s'il avoit été secondé; mais faute de cela il a été obligé de s'en tenir à donner au Public des extraits de ses differens ouvrages, (comme il le marque) auxquels il ne laisse pas d'en joindre quelques-uns d'Auteurs illustres, avec des annotations. Il donne, par exemple, dans le premier volume une analyse très-détail-

lée des Principes de Phyſique de Mr. Deſcartes, à laquelle il ajoute dans ſa nouvelle édition une ſemblable analyſe de la Méthode, de la Dioptrique, des Meteores, & de la Muſique du même Auteur, avec des reflexions critiques & d'amples ſupplémens ſur la plûpart des articles, dans leſquels on trouve pluſieurs choſes nouvelles; comme entr'autres ſes explications ſur l'aimant, ſur les apparences des objets dans les differentes lunettes, ſur la grêle étoilée, ſur la joye & la triſteſſe par rapport aux ſens &c. ce qui fait une eſpece de corps de Phyſique de plus de 500 pages, y compriſe la table des articles analyſez. Il a laiſſé dans ce volume quelques extraits curieux des anciens Journaux, qu'il avoit commencé de donner au Public dans la premiere édition, pour le diverſifier davantage, & l'on y trouve outre cela differens mémoires de lui ſur des ſujets de Mathematique, de Phyſique, & de Metaphyſique, avec toutes les tables & les éclairciſſemens neceſſaires pour en rendre l'intelligence facile. Ce premier volume contient près de 800 pages en tout.

Le ſecond volume ne contient pour la plûpart que des pieces de l'Auteur, à l'exception de quelques relations curieuſes d'hiſtoire naturelle. Il marque même près de trente mémoires qu'il a lûs en preſence de l'Academie Royale des Sciences. On y

menté ce deuxiéme volume, par quantité de mémoires nouveaux qu'il y a ajoutez, ce qui le fait monter à près de neuf cent pages.

Enfin si le troisiéme volume n'est pas aussi ample que chacun de ces deux premiers, (puisqu'il ne contient pas plus de 600 pages, y compris les tables, éclaircissemens & supplémens, qui sont aussi très étendus) en recompense les matieres en sont toutes nouvelles. Il y a aussi plusieurs mémoires qui ont été lûs dans l'Academie des Sciences sur des sujets de Mathematique & de Physique. Il y en a même quelques-uns qui pourroient fournir *la* matiere d'un volume entier, comme entr'autres, un discours sur l'infini de la Geometrie transcendante, dans lequel nonseulement l'Auteur prouve son existence, & en démontre les principales proprietez fondamentales; mais de plus, il fait voir qu'il est le même que celui que les anciens Géometres ont entendu sous le nom de quantité plus grande, ou moindre que toute quantité donnée. Son abregé de toutes les loix du mouvement qui ont paru depuis Descartes jusqu'à present, avec ses reflexions sur ces mêmes loix; le mémoire sur le progrès de la lumiere par differens milieux, sur les caustiques, & les lentilles, avec ses remarques & supplémens sur Mr. Huygens à ce sujet, où l'on trouve une nouvelle démonstration de la

efraction, & de nouvelles quadratures
hysiques des caustiques ; le mémoire sur
es charges des voutes de toutes especes ;
n autre sur la rupture des corps durs, &
eployement des corps souples ; un autre
ir les corps liez entre-eux par des cordes
tirez sur un plan rude ; ses clepsydres de
ouvelle invention, par lesquelles il rend
a descente de la surface de l'eau unifor-
ie dans toute sorte de figure ; le mémoire
ir le marcher, le nager, le vol, le ram-
ement, le glissement &c. des animaux,
ù la mécanique & la force du vol sont
xaminées & suivies dans le dernier détail.
l y a aussi une recherche qui paroîtra nou-
elle & singuliere : c'est la situation la plus
erme des pieds en toutes sortes d'états,
ans le marcher, la danse, l'escrime &c.
On y trouve dans un seul mémoire le cal-
ul des eaux de Mr. Mariotte com-
ienté & suppléé ; la même chose dans un
utre sur la Geometrie & la Statique d'Ar-
himede. Ces deux derniers mémoires
ntr'autres pourront être fort utiles à tous
eux qui sont dans la pratique de la Géo-
ietrie ; & des Mecaniques. Il a joint à
out cela des supplémens pour ce dernier
olume qui valent des mémoires entiers,
e sorte que la table seule, avec les sup-
lémens qu'elle contient, remplissent plus
e 60 pages. La cause de ces supplémens
ient de ce que l'impression de ce dernier
olume a duré près de cinq années, com-

me il le remarque. Le tout est enrichi de 33 planches en taille douce fort correctes. Il finit le troisiéme volume par une table qui contient des titres & renseignemens de 103 autres mémoires qu'il a donnez au Public, tant dans les livres de l'Academie, que dans les differens Journaux, par laquelle on voit que les premiers seuls se montent au moins à 72. Il joint à cette table des éclaircissemens sur ceux qu'il a inserez dans les Journaux des Sçavans. Enfin, il y ajoute une liste de 18 nouveaux problemes sur des sujets de Mathematique, lesquels il détermine, & propose à résoudre aux Sçavans, comme dignes de leur application, & dont il promet de donner la solution dans la suite. Ces 18 problemes, avec 8 autres sur les hydrauliques qu'il construit & propose page 43. &c. & 8 autres encore sur les charges des voutes anciennes & modernes qu'il indique & détermine, pages 163. & 169. & qui font 32 en tout, pourront occuper le loisir des Sçavans Mathematiciens pendant le tems de la paix, du moins aussi agréablement & aussi utilement que ceux dont ils remplissent leurs livres. Nous rapporterons seulement ici les 18 premiers, parcequ'il n'en donne aucune solution.

1. D'un point donné sur le plan d'un angle rectiligne aussi donné, décrire un arc de cercle au dedans de cet angle, lequel soit d'un nombre de degrez donné.

2. Donner une solution aisée du probleme résolu impraticablement par Mr. Descartes; sçavoir, quatre : spheres qui se touchent étant données, trouver le 5^{e}. & le 6^{e}. qui les touchent toutes quatre. Item,

3. Trois cercles qui se touchent étant donnez, trouver de même un 4^{e}. & un 5^{e}. qui les touchent tous trois. Ces trois derniers problemes sont du 2^{e}. degré.

4. Trouver deux corps l'un à 24 faces, l'autre à 60, toutes égales & semblables entre elles en chacun, & dont chacun soit circonscriptible, & inscriptible à une sphere. Ces deux corps entr'autres sont dans le fameux cabinet de Mr. Pajot à Bercy.

5. Démontrer que les trois racines réelles d'une équation du troisiéme degré sont en general inexprimables en lettres & en signes radicaux, & de même dans tous les degrez superieurs impairs.

6. Démontrer que la fameuse proportion de Kepler des quarrez des vîtesses absoluës en raison inverse des distances à l'axe a lieu pour tous les points du ciel.

7. Trouver les centres de rupture de la quadratrice de Dinostrate rompüe en plan, en côté, & en solide.

8. Trouver ceux de la logaritmique rompüe de même.

9. Trouver ceux de la cycloïde rompüe aussi de même.

10. Trouver le point de rupture d'une figure quelconque, tirée & retenuë en mê-

me tems par des puissances variables, mê-lées de constantes, & trouver la valeur des unes & des autres.

11. Trouver la courbe generale du pendule d'égale tension indépendamment de la vertu centrifuge. Ces cinq problemes sont de la Geometrie transcendante.

12. Donner les proportions du plus grand effet dans les machines qui élevent des poids par l'action des animaux ; probleme du 3^e. degré.

13. Donner l'équilibre entre le poids & la puissance dans les zigzacs, en y faisant entrer tous les efforts & toutes les résistances qui y contribüent ; probleme du premier degré.

14. Trouver l'arc hydrofôre, ou qui porte l'eau, dans la vis d'Archimedes, avec son centre de gravité, & l'équilibre ; probleme de la Géometrie transcendante.

15. Couper un arc de 60 degrez, de sorte que le sinus verse d'une partie joint avec le sinus du complement de l'autre fassent ensemble une somme donnée ; probleme des pompes du second degré.

16. Donner la route & la vîtesse d'une surface plane tenuë verticalement dans l'eau, & poussée par un vent oblique ; probleme du deuxiéme degré.

17. Donner les proportions du plus grand effet dans les machines quelconques qui servent aux navigations ; probleme du troisiéme degré.

18. Donner les résistances que souffrent

les ſections Coniques, les ſpheroïdes, conoïdes, & cylindro ïdes étant mûës paralement dans l'eau ; probleme du calcul integral.

ARTICLE CXXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE ROSTOK.

JE vous ai parlé plus d'une fois des Pietiſtes, ſecte nouvelle & perſecutée ; mais qui malgré les efforts qu'on fait pour l'éteindre, multiplie parmi les Lutheriens. Ce ſont des Quietiſtes Proteſtans. Il y en a de plus d'une eſpece : les uns ſont dans des illuſions groſſieres, & pouſſent leur erreurs juſqu'au renverſement de la plûpart des veritez chrétiennes, & preſque juſqu'à l'athéïſme ; d'autres ſont ſeulement viſionaires ; d'autres enfin ſont de bonnes gens, qui choquez de l'exterieur peu dévot de leur prétenduë Egliſe, & charmez de la pieté apparente des nouveaux ſectaires, ſont liez de cœur au parti des Pietiſtes, & ne donnent pas cependant dans leurs groſſieres erreurs. Mr. Arnoldus n'eſt pas de cette derniere claſſe ; c'eſt un Chef du parti, hardi Ecrivain, à qui les paradoxes ne coûtent rien pour rendre inutiles les excommunications lancées contre ſes partiſans. Il a vivement attaqué le pouvoir d'excommunier, Mr. Fechtius lui a répondu.

De excommunicatione Ecclesiastica ejusque indole & aequitate tractatio Theologica Godofredo Arnoldo opposita. in 4°. Rostochii, 1712.

D'HAMBOURG.

Mr. Fabricius va faire paroître son *recüeil des livres apocryphes de l'ancien Testament*, dont vous avez donné le plan dans vos Nouvelles Literaires il y a quelque tems. Il a fait imprimer de nouveau trois ouvrages sur le nouveau Testament estimez & rares, *le Pente contarque de Ramires de Prado*, docte Espagnol, *les notes d'Alexandre Morus*, Ministre Calviniste, *les remarques échapées aux autres Commentateurs*, *Spicilegium Evangelicum du P. Poussines*, sçavant Jesuite de Toulouse. Il y a joint une préface, c'est un *in* 8°.

DE TUBINGE.

M. Pfaffius a crû voir dans le corps du droit Canon la doctrine des Protestans.

Johannis Christophori Pfaffii dogmata Protestantium ex jure Canonico, *in* 4°. *Tubingae*, 1712.

DE LIPSIC.

Vous ai-je parlé d'un ouvrage de M. Schoëtgenius, qui nous a donné une nou-

velle édition des Epîtres de Themiſtocle? C'eſt un *in* 8°. *ſur la ſecte des Flagellans.*

DE MAGDEBOURG.

Mr. Vahl a écrit ſur la maniere d'adminiſtrer la Cene.

Jacobi Mathiæ Vahl obſervationes de adminiſtratione ſacra Cœna. In4°. *Magdeburgi.*

DE RATISBONNE.

Il paroît ici *un commentaire de Mr. Vake ſur Oſée*, il y a dans ce commentaire plus de grammaire que de critique.

DE LEMGOU.

Nous avons dans les Memoires du mois précedent rendu compte des ſix premiers tomes du grand ouvrage de Mr. Meinders ſur les antiquitez Françoiſes & Saxonnes, le ſeptiéme tome ne ſera pas le moins curieux : il renferme tout ce qui regarde les medailles & monnoyes, ce ſera une hiſtoire metallique de Veſtphalie, où l'on apprendra quelle étoit la monnoye des anciens Germains dans la Veſtphalie ſous les Empereurs Romains. L'Auteur y fera connoître les mines d'or & d'argent qui ont été, ou qui ſont encore en Alemagne, il parlera du grand nombre de medailles Romaines, ſurtout des deux Druſus & de Germanicus, qu'on découvre

tous les jours en Vestphalie ; il décidera si les medailles d'Arminius qui sont dans le cabinet de Mr. Vasserbach, & la statuë de ce Heros Germain qu'on a fait graver, sont antiques, ou supposées. A l'occasion d'une medaille du grand Constantin, avec l'inscription *Francia*, Mr. Meinders prétend démontrer que la Vestphalie a été & l'ancienne demeure, & la patrie des François. Il a recherché avec soin quel a été l'usage & la figure des monnoyes sous les Rois de France de la premiere & de la seconde Race, & sous les Othons ; il examine à qui appartenoit alors le droit de battre monnoye ; il appartenoit sûrement au Prince ; mais Loüis le Debonnaire l'accorda à quelques Abbez & à quelques Chapitres de Vestphalie ; il continüe l'histoire des monnoyes d'Alemagne jusqu'à nôtre tems ; il traite des armes & du Blazon, & du poulain, qui est le symbole de la Vestphalie. Une dissertation politique *de la circulation de l'argent* finit ce septiéme tome.

Le huitiéme tome traite de la langue, de l'écriture & de la poësie des anciens François, de leurs chiffres, de leurs sceaux, de leurs noms & surnoms, du tems où les familles ont commencé à se distinguer par les noms de terres : l'Auteur remonte à l'origine des langues, il approfondit l'origine de la langue Alemande, il refute les sentimens particuliers de Goropius, Becan, & de Rudbekius ; il prouve sans pei-

ne que les François sont un peuple de Germanie, que la langue Alemande étoit leur langue naturelle quand ils conquirent les Gaules, que leurs anciennes loix étoient écrites en Alleman. Il démêle l'origine, le progrès, les differens caracteres de la poësie Alemande ; il n'oublie pas la langue Angloise, venuë aussi de l'ancienne langue Alemande par la dialecte Saxonne ; il s'efforce de montrer que Charlemagne appartient plus à l'Alemagne qu'à la France ; je crains qu'il n'y ait dans cet endroit de son ouvrage de fausses subtilitez. Niera-t'il que Charlemagne ne soit un Prince François, sorti de Princes Francois & établis en France depuis plusieurs siécles, fils d'un Roi François, & Roi des François ? Il n'appartient donc pas plus que le reste des François à la nation Alemande. Mais, dira Mr. Meinders, il est né à Ingelheim en Alsace, cela n'est pas sûr, & ne prouveroit rien : il a été élevé, il demeuroit ordinairement dans la Germanie que nous appellons aujourd'hui Alemagne ; cela n'est pas exactement vrai, & ne prouve pas qu'il ne soit point François. Le huitiéme tome finit par trois dissertations. La premiere, sur la Diplomatique, ou sur l'art de discerner les fausses chartres des vrayes. La seconde, sur le calendrier ancien des François & des Saxons. La troisiéme, sur le monogramme, ou le chiffre d'une seule

lettre, qui servoit de seing aux anciens Princes François & Saxons.

Le neuviéme tome n'est employé qu'à décrire l'état ancien & moderne, les loix & le Gouvernement du Comté de Ravensperg uni au Duché de Cleves. Le dixiéme comprend l'histoire des Comtes de Ravensperg. L'onziéme décrit & explique vingt-sept monumens anciens des Romains, des François, ou des anciens Saxons, dont on voit les restes dans le Comté de Ravensperg. Les plus marquez sont le Palais de Charles-Martel à Bilefeld, le palais de Uidekind dans le Bourg d'Angrie, son tombeau proche d'Hervorde, Ravensberg ouvrage de Drusus, le fameux temple de Tanfana dans le village de Borgholzhausen; le camp ordinaire, ou la station des Romains à Vetter, plusieurs tombeaux des anciens Heros François & Saxons, la fameuse statuë d'Arminius connuë sous le nom d'Irminsul, proche des eaux de Pirmont; l'autel & les tombeaux érigez par Drusus aux Romains qui avoient péri dans la défaite de Varus au milieu de la Vestphalie, un autel d'Idole très-ancien détruit par Charlemagne proche d'Osnabruk. Le douziéme tome explique l'origine & les antiquitez de l'Abbaye d'Hervorde de la ville de Bilefed, du Comté d'Angrie, du Monastere de Schildeck.

D'ITALIE, DE VENISE.

Baglioni a donné une nouvelle édition des ouvrages du fameux Pere Segneri. Il en a paru en même tems une nouvelle édition à Parme ; elles suffiront à peine à l'empressement des Italiens & des étrangers, qui regardent avec raison cet Auteur comme le maître de l'éloquence Italienne ; & comme un des plus solides Ecrivains qui ait imprimé sur la morale Chrétienne & sur la vie spirituelle.

Le Pere Paul Segneri son neveu, & l'heritier de son esprit & de son zele, qui continuë avec un succès égal ces Missions si fructueuses établies par le P. Segneri, vient de nous donner un traité des dangers de la conversation libre entre les Dames & les Cavaliers. *Instruzione sopra le moderne conversazioni.*

DE FERRARE.

Le Pere Joseph Zagaglia, fameux Théologien de l'Ordre des Carmes, mort il y a deux ans à l'âge de quatre vingt douze ans, s'étoit appliqué pendant sa vie à commenter la *Théologie de Bachon*, ancien Docteur Anglois de son Ordre, surnommé le Docteur décisif, *Doctor resolutus*. Bachon s'est attaché aux principes & au langage des Averroïstes, & les a introduits dans la

Théologie, ce qui rend son systeme assez singulier. Le P. Zagaglia a suivi la même méthode dans son cours de Théologie : les traitez *de Deo*, *de Angelis*, *de Actibus humanis*, *de Incarnatione*, ont paru pendant sa vie en sept tomes *in folio* ; il a laissé les traitez *de gratia*, *de fide*, *spe & charitate* achevez & écrits de sa propre main. Cinq ans devant sa mort on lui érigea une statuë dans le cloitre de son Convent de Ferrare.

DE FLORENCE.

J'ai lû avec plaisir l'élegante version que le Seigneur Jean Marie Luchini, Prêtre Florentin, nous a donné *de quatre discours de Saint Chrysostome*, *celui où il prouve que personne ne peut nous faire de mal que nous-mêmes*, *deux sur la priere*, & l'homelie sur la guerison du paralitique ; *& de l'excellent discours de Saint Basile*, *où ce Pere enseigne aux jeunes gens la maniere de lire chrétiennement les Auteurs profanes*.

Le Traducteur a porté l'exactitude jusqu'à transporter dans l'Italien l'harmonie du Grec, il a fait passer dans sa Version, en conservant soigneusement le même tour des periodes, la même mesure des phrases, la douceur insinüante, la majesté, les charmes inimitables du stile de Saint Chrysostome, dont si peu de Traducteurs Latins ont approché, & dont les Traducteurs François se sont fort éloignez, en prenant, quoi-

qu'ils écrivent bien, une maniere d'écrire toute differente de celle du saint Docteur. La traduction dont je parle est un *in* 4°. de 130 pages.

DE PADOUE.

Cadorini a fait une nouvelle édition *des commentaires de Prosper Marziano sur Hippocrate.* On revient de tous côtez à Hippocrate, comme au Prince legitime de la Medecine, & on lui rend l'empire que les Medecins Arabes, les Galenistes, les Empiriques, disciples de Paracelse & de Vanhelmont, ont usurpé pendant quelques siécles.

DE ROME.

On estime la dissertation Latine de Monsieur Salomon Negri natif de Damas, Professeur des langues orientales dans le College de la Sapience, *sur l'excellence & l'utilité de la langue Syriaque*; il l'a prononcée en prenant possession de la Chaire fondée pour enseigner cette langue; il a traduit *en Arabe & en Syriaque les homelies de sa Sainteté.*

Le P. Christophe de Saint Joseph, Procureur general des Carmes Déchaussez Espagnols, a fait imprimer ici un volume *in folio* de 400 pages contre la probabilité. *Tractatus de regulis morum.*

DE BOLOGNE.

Le Marquis Orsi a traduit en Italien la vie du Comte Loüis de Sales écrite en François par le P. Buffier Jesuite. Il n'a même part au Journal qui s'imprime à Venise ; il veut qu'on le sçache ; & il souhaite que vous le mettiez dans vos Nouvelles Litteraires.

DE TURIN.

L'Abbé Ferreri, à qui nous devons une genealogie de la maison de Savoye, *Albero gentilizio ossia le vite in ristretto de Domi-nanti di Savoia, con loro ritratti dal primo di esso fino al regnante*, fait imprimer en Italien *l'histoire de Turin*.

Paul Bernard Calvo, fameux Chirurgien, dont nous avions en Italien un *traité des tumeurs*, qui est la premiere partie de la Chirurgie entiere qu'il veut donner, a fait imprimer *le traité des playes*, qui en est la seconde partie.

D'ECOSSE, D'EDIMBOURG.

Le second volume des vies des Ecrivains illustres d'Ecosse par Mr. Makensie paroît depuis quelque tems. *The lives and caracters, la vie & le caractere des plus celebres Ecrivains de la nation Ecossoise*, avec

l'extrait & le catalogue de leurs ouvrages, les differentes éditions qu'on en a faites, & le jugement qu'en ont porté les Sçavans, par George Makensie, Docteur en Medecine du College d'Edimbourg, in folio pages 614. Jean Lesly Evêque de Ross, le plus sçavant & le plus exact des Historiens d'Ecosse, mort en 1591. est le dernier Ecrivain dont on parle dans ce volume. Le troisiéme commencera à l'an 1592. & finira à l'an 1700. L'Auteur, habile homme, mêle souvent dans son ouvrage des digressions curieuses sur les matieres traitées par les Ecrivains dont il donne la vie. On promet toujours la nouvelle édition de toutes les œuvres de Buchanan, on y joindra les lettres & la satire intitulée, *Chameleon*, que M. Oliphan a fait imprimer à Londres, la satire en 1710. dans un recueil de diverses pieces, les lettres en 1711.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

L'histoire de la Province de Glocester, écrite en Anglois par Mr. Chevalier Atkins, a été très-favorablement reçûë. C'est un *in folio* de près de neuf cens pages, qui contient une description exacte de l'Etat Civil & de l'Etat Ecclésiastique, ancien & moderne, de cette Province, une carte géographique, des plans des principaux édifices.

On a aussi depuis peu *l'histoire de la Province de Northampton* par Mr. Morton, qui

s'est plus appliqué à l'histoire naturelle, qu'à l'histoire civile, ou Ecclésiastique. Il n'a pas cependant négligé les antiquitez qui subsistent dans cette Province. C'est un *in folio* d'environ six cens pages.

Le recüeil qu'on a donné *des œuvres posthumes de Thomas Broun*, Auteur de la religion du Medecin, mort en 1682. est peu de chose, il contient un abregé de sa vie, la description des tombeaux de l'Eglise de Norvik, des lettres, & un discours sur des urnes trouvées dans le Duché de Nortfolx, des lettres, & une courte relation de l'Irlande, les antiquitez de la chapelle de St. Jean de Norurx, & le catalogue des Evêques de Norvix. Ces deux opuscules sont de Mr. Burton.

On a traduit *en Anglois les memoires de Philippe de Comines*, & on travaille à *une nouvelle version des Oeuvres de St. Evremont*. M. des Maizeaux a soin qu'elle soit plus parfaite que la premiere, il en a exclu les poësies, & quelques petits ouvrages en prose, il y joint *les mémoires de Madame Mazarin*, & un portrait fort ressemblant de l'Auteur.

On a imprimé *la vie de Valter Curll, Evêque de Vinchester, & grand Aumônier de Charles I.* celle *du Chevalier Guillaume Dugdale*, & celle *de Jean Philips, jeune Poëte de grande esperance, mort en* 1708. Le Chevalier Dugdale, premier Heraut d'Angleterre, mourut l'an 1606. Il est

Auteur *du Monasticon Anglicanum, des Antiquitez du Comté de Varvik, d'un traité historique de la maniere dont on avoit desséché les marais d'Angleterre*, & de quelques autres ouvrages de sa profession fort estimez.

On vend *le XIV. tome du recüeil des pieces concernant l'histoire d'Angleterre*, surtout des traitez de paix & d'alliance, dont Mr. Rymer est l'Editeur. Il commence à la quinziéme, & finit à la 35^e^. année d'Henri VIII. Les actes que Mr. Rymer a tirez de l'obscurité des Archives fournissent beaucoup de lumieres pour rectifier l'histoire d'Angleterre & celle de France.

D'UTRECHT.

Mr. Jansson d'Almelouvéen est mort, il travailloit depuis quelques années à une nouvelle édition de *ses Fastes Consulaires* corrigée avec beaucoup de soin : il se vantoit d'avoir déterré beaucoup de Consuls inconnus ; il seroit bien triste qu'un travail si utile fût perdu.

DE BORDEAUX.

Il s'est formé ici depuis quelques années une Societé de gens d'esprit, qui s'assembloient toutes les semaines, pour lire ensemble des ouvrages de leur façon. Elle vient d'être érigée en Academie publique

par Lettres patentes de la Cour; l'ouverture s'en fit le 20. du mois de Mai. Mr. de Gascq, Président à mortier du Parlement, prononça un discours qui fut generalement applaudi, & qui fut suivi de la lecture de trois pieces. Mr. Navarre, Conseiller de la Cour des Aides, avoit pris pour sujet de la sienne l'utilité des Academies; Mr. Sarrau le jeune lut une dissertation très-curieuse sur les eaux minerales qui se trouvent dans cette ville. Mr. L'Abbé Belet, qui parla le dernier, entreprit de fixer l'époque précise où les Hebreux avoient commencé à se servir de monnoye. On imprimera ces pieces, & toutes celles qui se liront dans la nouvelle Academie. La varieté des matieres qui y seront traitées ne peut manquer de rendre ce recüeil également utile & agréable, parce que la nouvelle Academie embrasse, non seulement les belles Lettres, mais encore la Geometrie, la Chymie, la Botanique, les antiquitez; les soixante Academiciens ayant la liberté de s'appliquer chacun selon son talent. Mr. Melon, qui a beaucoup d'esprit & de capacité, est Secretaire perpetuel de l'Academie, Monsieur le Duc de la Force en est le Protecteur.

DE PARIS.

Le livre imprimé par Babuty, sous le titre de *Sentimens de pieté, où il est traité de la necessité de connoître & d'aimer Dieu*, est

ın recüeil composé de divers ouvrages, lont les uns ne sont nullement de Mr. 'Archevêque de Cambray, & qu'il ne connoît même en aucune façon; pour les autres qui sont de lui, ils paroissent dans ce ecüeil si informes, si tronquez, si alterez & si défectueux, qu'il ne peut, ni les avoüer en cet état, ni en répondre au Public; il est contre la bienséance, & même contre la ustice, d'abuser des infidelitez des Copistes les manuscrits, pour donner au Public des ouvrages d'un particulier, & à plus forte aison d'un Evêque vivant sans sa permission, & sans qu'il ait pris les précautions convenables pour donner la derniere main ı son écrit.

Etienne vend *la suite des jugemens des Sçavans de Mr. Baillet, tome premier*, qui contient *les jugemens des Sçavans sur les Auteurs Grecs & sur les Auteurs Latins, usqu'à Quintilien, qui ont traité de la Rhetorique*; les jugemens des Sçavans sur e reste des Rheteurs & sur les Orateurs paoîtront dans peu. C'est Mr. Gibert, qui est 'Auteur de cette suite; il écrit mieux & a lus de goût que Baillet. Nous parlerons lus au long de son ouvrage.

FIN.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Académie [illegible]
[illegible]
[illegible] & [illegible]
que la nouvelle Académie [illegible]
[illegible] Lettres, mais
[illegible] la Chymie, la Botani[illegible]
[illegible] Académi[illegible]
[illegible] s'appliquer [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

es Sciences & des beaux Arts. 1669
ieil composé de divers ouvrages,
s uns ne sont nullement de Mr.
êque de Cambray, & qu'il ne con-
ne en aucune façon; pour les au-
one de lui, ils paroissent dans ce
nformes, si tronquez, si alterez
ieux, qu'il ne peut, ni les avoüer
, ni en répondre au Public; il est
en séance, & même contre la
iser des infidelitez des Copistes
rs, pour donner au Public des
particulier, & à plus forte
êque vivant sans sa permis-
u'il ait pris les précautions
er donner la derniere main

*La suite des jugemens des
Baillet, tome premier, qui
ment des sçavans sur les
sur les Auteurs Latins,
, qui me traité de la
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1713.

ART.CXXIII. Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ à Chriſti ortu ad hanc uſque ætatem Synopſis &c. *Abregé de l'hiſtoire Eccléſiaſtique, depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt juſqu'à preſent, par le P. Gardeboſc Carme.* Page 1489

ART.CXXIV. D. M. Lutheri Theologia pura & ſincera. *La pure & veritable Théologie de Luther, par Jean Henri Maïus Docteur & Profeſſeur de Théologie en l'Univerſité de Gieſſen.* p. 1502

ART.CXXV. *Lettre écrite à Mr. Hearne, ſur la diſſertation dont il eſt parlé dans les Memoires du mois de Février 1713. par Mr. de la Roque.* page 1534

ART.CXXVI. A Voyage &c. *Voyage à la mer du Sud & autour du monde.* page 1542

ART.CXXVII. *Explication de deux verſets du ch. 7. des Actes, par le P. H. Jeſuite.* p. 1572

ART. CXXVIII. *La vie de Mr. Boileau Despreaux, par Mr. des Maizeaux.* page 1583

ART. CXXIX. *Les œuvres de Nicolas Boileau Despreaux, nouvelle édition revûë & augmentée.* p. 1592

ART. CXXX. *Exercices de pieté pendant la sainte Messe. Prieres, ou élevations, pour sanctifier les vingt-quatre heures du jour & de la nuit. Motifs, ou vûës pieuses pour une personne obligée à réciter l'Office en une langue qu'elle n'entend pas. Par Mr. de St. Sulpice.* p. 1603

ART. CXXXI. *Prieres pendant la Messe &c. par le P. Galliard.* p. 1607

ART. CXXXII. *La Religion Chrétienne autorisée par le témoignage des Auteurs Payens.* p. 1608

ART. CXXXIII. Poesie sacre di Filippo Marchefelli Riminese. *Poësies sacrées du Seigneur Philippe Marchefelli natif de Rimini.* p. 1623

ART. CXXXIV. *Dissertation sur l'offrande du pain & du vin aux Messes pour les defunts.* p. 1626

ART. CXXXV. *Traité des alimens de Carême &c. Par Mr. Andry Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.* p. 1630

TABLE.

ART. CXXXVI. *Essais & recherches de Mathematique & de Physique, par Mr. Parent.* p. 1646
ART. CXXXVII. *Nouvelles Litteraires.*
D'Alemagne, de Rostock. p. 1655
D'Hambourg. p. 1656
De Tubinge. ibid.
De Lipsic. ibid.
De Magdebourg. p. 1657
De Ratisbonne. ibid.
De Lemgow. ibid.
D'Italie, de Venise. p. 1661
De Ferrare. ibid.
De Florence. p. 1662
De Padoüe. p. 1663
De Rome. ibid.
De Bologne. p. 1664
De Turin. ibid.
D'Ecosse, d'Edimbourg. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 1665
D'Utrecht. p. 1667
De Bordeaux. ibid.
De Paris. p. 1668

Fin de la Table.

Errata de l'Article XLVI. *des Memoires de Mars* 1713.

PAge 531. lig. 12. *D* ou *d*.
sous lig. 16.
{ D¹V ⌶ *D z r.* = *d z r.* ²V ⌶ d.
{ D¹f ⌶ *D a r.* = *d a r.* ²f ⌶ d.
{ D¹*f*· ⌶ *D a r.* = *d a r* ²*f*· ⌶ d.
lig. 22. *D* multiplié.
lig. 27. [D ⌶ *D a* = *d a* ⌶ d.]
lig. 30. plus ou moins *d*.

Page 532. lig. 4. & 4 avec 9 en d.
lig. 24. autres nombres.
l. 25. (D ⌶ *Dza* = *d z r* ⌶ d) peut.
l. 28. D ⌶ *D a r* = *d a r* ⌶ d), ou
(D ⌶ *D a r* =
lig. 29. = *d a r* ⌶ d).

Page 533. lig. 2. vaut 1. d vaut 480.
lig. 4. des trois nombres.
lig. 25. (D ⌶ *D a r* = *d a r* ⌶ d).
lig. 26. D = *D a r* = *d a r* ⌶ d).
lig. 31. multipliée par *D*.

Page 534. lig. 2. *a*, *z r*, 2 *r*.
lig. 3. & *D* x 2 *r*.
lig. 4. de 1 *f*, à, 1 V.
lig. 6. sera *d* x 2 *r*.
lig. 7. 2 membres égaux.
lig. 14. *D* x 2 *r*, à, *d* x 2 *r*.
lig. 15. sçavoir, 2 *r*,
lig. 16. ou *D* ⌶ *d* x 2 *r*.
lig. 18. 2 *r* || ¹R | 1 *r* || 1E | 2 *e*).
1E 1R
l. 19. ⌶ 2 *e* | ou || 1R ⌶ 2 *r* | ou)
2 *e*. 2 *r*.

lig. 23. R, à, 2 *r*.
lig. 25. 2 *r*, à, 4 *r*.
ligne derniere, 2 *r*, pour la
Page 535. lig. 7. à, 2 *r*. Il
lig. 9. &, 2 *r*, en *font*
lig. 11. 1R, & 2 *r*, *font*